BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Année 1872. – 26° volume

6º DE LA 2º SÉRIE.





AUXERRE

SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS

V. MASSON ET FILS, Piace de l'Ecole de Médecine. DURAND, LIBRAIRE, 9, rue Cujas.

4872.

12539

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1877.

I.

SCIENCES HISTORIQUES.



LA PUISAIE ET LE GATINAIS

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE,

Par M. CHALLE.

LA PUISAIE.

Selon l'interprétation, donnée par M. Léon Renier, de l'inscription de la patère du temple d'Apollon à Auxerre, le territoire de l'Auxerrois, civitas Autissiodorensis, était divisé en deux pagus, dont chacun avait son gouvernement particulier, et cette patère était un ex voto offert par la représentation légale du second pagus, respublica secundi pagi.

Le diocèse d'Auxerre qui, dès l'origine, embrassa tout ce territoire, était divisé pour la surveillance entre deux archidiacres, dont l'un avait le titre d'archidiacre d'Auxerre, et l'autre d'archidiacre de Puisaie. Le document écrit que nous connaissons de cette division ne remonte qu'au xille siècle, mais il semble n'avoir fait que sanctionner un état de choses antérieur, et qui n'était peut-être que le maintien à travers les siècles d'une sorte d'autonomie de chacun des deux pagus. Il en était ainsi dans le diocèse de Sens, où les cinq pagus de l'époque gallo-romaine formaient autant d'archidiaconés. En effet, au lieu de couper le diocèse en deux parties régulières, soit du nord au midi, soit de l'est à l'ouest, cette division, que reproduit la carte du diocèse dressée au xviiº siècle par le géographe Sanson, semble avoir eu pour base la nature géologique du sol, complétement différente dans chacune des deux circonscriptions, qui exige une culture différente, avait créé dès l'origine des habitudes différentes, donné des produits différents, et constitué des intérêts distincts qui avaient dû, pour leur utilité particulière, s'agglomérer entre eux et se régir à part.

L'archidiaconé d'Auxerre embrassait, par des lignes d'une courbure très prononcée, du nord-est au sud-ouest, un territoire sec, découvert, presque partout propre à la culture de la vigne, c'est-à-dire les terrains jurassiques qui, du bord de la Loire, commençaient à la hauteur de Cosne, descendaient vers Auxerre par Menetreau, Andryes, Molesmes, Merry-Sec et Vallan, et, après avoir contourné cette ville, remontaient, suivant une double courbe, au midi par Saint-Bris, puis à l'ouest par Préhy, et ensuite au sud jusqu'à Champlemy, et de là vers l'ouest jusqu'à Mesves, tandis que celui de Puisaie, longeant la Loire de Cosne à Gien, et descendant de là jusqu'à Appoigny, Seignelay, Pontigny et Ligny, occupait une longue zône de pays bocagers, de terrains argilo-sableux et en partie crétacès, dont les sables jaunes et verts forment l'arête centrale.

De ce dernier périmètre nous ne connaissons plus sous le nom de Puisaie que la partie sud-ouest, qui commence à Leugny, Moulins et Toucy, et qui, en s'élargissant de là jusqu'à la Loire, forme environ les trois quarts de l'ancien archidiaconé, région élevée, point de partage des eaux qui descendent à la Seine par l'Ouanne, le Branlin et le Loing. et à la Loire par la Vrille et deux autres petites rivières qui s'y jettent à Neuvy, Bonny et Briare. Son sol, très imperméable, est couvert d'une grande quantité de bois, et d'un certain nombre d'étangs, faible reste de ceux qui existaient avant 1789; et, malgré les défrichements, les drainages et les fossés d'assainissement de la culture moderne, les marécages y abondent encore. Il est maintenant percé de routes nombreuses, mais, avant la fin du siècle dernier, on n'y en voyait pas une seule, et ses mauvais chemins, bordés, pour les besoins de la culture pastorale, de haies élevées et touffues, étaient absolument impraticables pendant la plus grande partie de l'année. La végétation y était et y est encore d'une vigueur et d'un éclat incomparables.

Son aspect d'autrefois a été esquissé en traits aussi vrais que pittoresques par M. J. Jarry, dans le recueil de légendes qu'il vient de publier sous le titre d'Historiettes pour Pierre et pour Paul. L'auteur se reporte avant l'ère chrétienne. Mais s'il eût vu la Puisaie il y a soixante ans, il se serait convaincu que sa physionomie des premiers siècles n'avait guère changé depuis.

- « La Puisaie, dit-il, était autrement sauvage et touffue « qu'aujourd'hui. Partout des forêts et des landes, une
- « houle de buissons, une tourmente de verdure. Point de
- « ces fermes aux toits de brique qui rougissent à travers le
- « feuillage; aucune de ces routes qui s'en vont montant,

« descendant, pliées comme un ruban à tous les caprices du « sol. Çà et là des cabanes grossières, construites avec des « poteaux et des claies à revêtement de terres battues, « couvertes de paille hachée et pétrie dans l'argile; des « sentiers mal frayés; des chemins encombrés de lourdes « pierres et de broussailles, trouant à peine l'amoncellement « du bois. Dans la terre où le chêne se refusait à grandir, « des bruyères, des genêts gigantesques, d'épais ajoncs, « des houx énormes, un monde d'arbustes épineux et de « plantes revêches, comme il en reste des vestiges à nos « portes, se rebellant contre les progrès de la culture. Par « endroits, des bas-fonds marécageux, envahis de hautes « herbes, parmi lesquels surnageaient des vernes noirâtres, « des bouleaux pâles; puis des mares, des étangs, dont « notre industrie a su emprisonner et utiliser les eaux, « mais qui alors ressemblaient plutôt à des gouffres ou à « des cloaques. Les teintes rougeâtres d'un sol ferrugineux « contribuaient à foncer encore la couleur du tableau et « à assombrir l'ensemble, »

Cette région, bien qu'elle n'ait jamais possédé une autonomie indépendante, a eu une existence et des vicissitudes spéciales. Si l'auteur de cette description, si saisissante et si exacte, eût connu l'histoire de ce pays, il eût pu y trouver des sujets de récits plus féconds que ceux qu'a créés son ingénieuse imagination. Mais cette histoire, complétement ignorée des habitants contemporains, était encore enfouie tout entière dans la poudre des archives du moyen-âge. Il y a eu pourtant parmi eux, depuis le commencement de ce siècle, quelques hommes d'étude et de science: Paultre Desormes et Robineau Desvoidy, celuici plus naturaliste qu'antiquaire sérieux, ont tenté quelques

recherches historiques. Mais pour eux le Moyen-Age n'existait pas. Du ve siècle ils sautaient sans transition au xvine; le monde entier avait sommeillé dans cet intervalle; et ils auraient trouvé aussi ridicule qu'inutile de fouiller dans les chroniques des vieux moines ou les parchemins poudreux des monastères. M. le baron Chaillou des Barres a donné en 1839 une notice sur le château de Saint-Fargeau, où la description de cette habitation princière et les souvenirs de ses illustres possesseurs, Jacques Cœur et Mademoiselle de Montpensier, sont traités avec une grâce de style et une sureté de savoir exquises. Mais il ne s'est pas autrement occupé de l'histoire de la contrée. M. Déy a soulevé un coin du voile qui la couvrait dans son Histoire du Comté de Saint-Fargeau, publiée en 4860. Mais son récit, borné à cette seigneurie féodale qui s'étendait principalement dans le Gătinais, et ne commençant d'ailleurs guère qu'au xvo siècle, laissait forcément en dehors et les temps antérieurs et la plus grande partie du territoire de la Puisaie. En 1869 M. le docteur de Smyttère est remonté plus haut en nous donnant l'exposé de la domination de la famille de Bar sur la terre de Saint-Fargeau, qu'elle posséda depuis l'année 1255 jusqu'en 1450, où elle la vendit à Jacques Cœur. Son récit, très intéressant et appuyé de pièces justificatives fort précieuses, n'embrasse toutefois que les rapports des seigneurs de Bar avec cette circonscription.

L'histoire du surplus du territoire de la Puisaie était donc tout entière à créer. Quelques indications étaient fournies par les gros in-folios manuscrits qu'au xviie siècle un prieur de l'abbaye de Saint-Germain avait consacrés aux établissements ecclésiastiques du diocèse, et que conserve notre bibliothèque. Mais il fallait chercher cette histoire dans les chartes, les registres et les papiers divers provenant tant

de l'évêché, du chapître et des abbayes, que des administrations civiles antérieures à 4789, les titres recueillis dans les châteaux des émigrés, et les actes de l'état civil tenus autrefois par les curés des paroisses, immense collection de précieux documents, que j'ai vue il y a quarante ans à l'état d'entassement confus et d'inextricable chaos dans les sous-sols de la préfecture, et qui serait restée inabordable aux recherches des curieux et perdue pour la science, sans le classement et l'ordre admirables que, pendant de longues années de travail, y a introduit notre savant et laborieux collègue M. Quantin; et sans les inventaires analytiques qu'il en a dressés, et qu'il a commencé à publier, travail si utile et dont il est vivement à désirer qu'on lui fournisse les moyens de poursuivre l'achèvement.

C'est principalement à l'aide de ces inventaires et en puisant largement dans les sources dont ils révélaient l'existence, en étudiant dans leurs origines et dans leurs conséquences les faits qui y sont constatés, en les rapprochant, pour en apprécier le véritable sens, des grands événements du dehors, que je crois avoir pu ressusciter l'histoire, non de toute la Puisaie, — il eût fallu pour cela le secours des archives du duché de Nivernais, sur le territoire duquel était une partie de cette région, et ces archives sont presque entièrement perdues, — mais de deux localités situées au centre de cette région, Saint-Sauveur et Moutiers, qui, par leur importance et par les liens et les relations qu'elles avaient avec tout le pays environnant, étaient toujours mélées à ses vicissitudes et y avaient la plus grande part.

Cette exploration des faits dans leurs sources mêmes, c'est la méthode obligée de l'école historique d'aujourd'hui. I

Aunacharius, dix-huitième évêque d'Auxerre, que l'Eglise a mis au nombre des saints et que nous appelons saint Aunaire, occupa ce siége depuis l'an 572 jusqu'à l'an 603. Vers l'an 580, il fit un règlement qui contient de précieux renseignements sur la géographie de son diocèse (4). Il ordonnait que des prières particulières seraient faites successivement, pendant la durée du mois de janvier, dans toutes les paroisses, qui n'étaient à cette époque qu'au nombre de trente-sept, parce que le pays était encore en grande partie couvert de forêts. Il les désigne par leurs noms, et l'ordre qu'il suit marque l'emplacement de chacune d'elles. Après Neuvy, Briare, Gien et Bléneau, il indique sous les noms de Cassiniacus et Nantiniacus deux localités de la Puisaie aujourd'hui inconnues, pour célébrer un même jour cet office avec deux établissements cénobitiques qu'il appelle Cella Salvii et Cella Mauri.

Selon la définition du pape Boniface VIII (2) les Cella des premiers siècles étaient loca secreta et solitaria, quæ ab hominum separata convictu sunt, ad contemplandum et Deo vacandum specialiter deputata (3). Lebeuf voit, avec tous les caractères de la vraisemblance, dans ces deux asiles

⁽¹⁾ Lebeuf, Preuves de l'Histoire d'Auxerre, t. IV, nº 2.

⁽²⁾ Dictionnaire de Ducange. V. Cella.

⁽³⁾ Des lieux retirés et solitaires, qui sont éloignés de toutes fréquentations des hommes, et ont été choisis pour la contemplation et la prière.

d'anachorètes, Saint-Sauveur et Melered, depuis appelé Moutiers, deux localités alors cachées au fond de forêts presque inabordables, et qui sont à deux kilomètres seulement de distance, dans un site remarquable par la puissance de sa luxuriante végétation. L'une est au fond d'une sinuosité de la vallée du Loing, que l'on appelait Vau Pentane (Vallis Pentana), l'autre sur une haute colline qui domine cette rivière et qui était alors hérissée d'énormes masses de rochers que le travail des hommes n'a fait depuis disparaître qu'en partie. Leurs naissances sont contemporaines et leurs origines engendrées par la même cause. Aussi, quoiqu'elles aient eu alors et depuis des existences distinctes et des vicissitudes différentes, nous ne croyons pas pouvoir séparer leur histoire.

Si l'on veut en croire Georges Viole, bénédictin de l'abbaye de Saint-Germain, qui écrivait, vers le milieu du dixseptième siècle, de volumineux mémoires, restés manuscrits, sur les établissements ecclésiastiques du diocèse d'Auxerre, le sanctuaire de Melered avait, dès l'époque de saint Aunaire, une grande ancienneté.

« Entre les lieux, dit-il (1), consacrés à la mère de Dieu, « nous pouvons donner une place très-éminente à l'église du « prieuré de Moustiers-en-Puisaie... La tradition du pays, « laquelle, pour être mieux conservée, l'on avait exprimée « dans un tableau qui était exposé sur le frontispice de la « même église, au aravant qu'elle fût brûlée en l'an 1587... « veut qu'à Moustiers il y ait eu ci-devant l'un des quatre « autels que les druides, longtemps avent l'Incarnation, « consacrèrent à la vierge qui devait enfanter, virgini pari-

⁽¹⁾ T. III, p. 1293.

- « turæ. Mais, laissant à cette tradition la foi et le respect
- « qu'elle mérite, je dirai que les anciens monuments du
- « monastère de Saint-Germain d'Auxerre nous enseignent que,
- « de temps immémorial, il y avait une très-dévote chapelle
- « du titre de Notre-Dame-de-Melered dans le plus épais de
- « la forêt de Puisaie, dès avant l'an 700. »

Le docte écrivain a raison d'écarter la légende, aujourd'hui reconnue fabuleuse et qui ne date que du douzième siècle, des autels érigés à la Vierge par les druides. Mais, vraie ou fausse, la tradition qu'il rapporte sur le sanctuaire qu'aurait eu à Moutiers le culte druidique, était confirmée dans le siècle dernier par Lebeuf (1) et par Née de la Rochelle (2), et au commencement du siècle actuel par Paultre-Desormes. Tous deux invoquaient, pour la justifier, ce texte de César (3)

- « que l'assemblée générale des prêtres de la Gaule, qui
- « n'avaient d'autres temples que les profonds abris des
- « forêts, se tenait chaque année dans un lieu consacré sur
- « la frontière du pays des Carnutes. »

Selon ces savants écrivains, ce pays, encore aujourd'hui couvert de bois de la plus riche végétation, était anciennement occupé tout entier par d'épaisses forêts dont les chênes gigantesques, qui y croissent élancés et droits comme des clochers, dépassaient tous ceux du centre de la Gaule, et en particulier du territoire des Carnutes. Au Moyen-Age encore, c'est là qu'on venait chercher les charpentes des vastes cathédrales, et qu'au douzième siècle Suger y vint prendre celles de l'église abbatiale de Saint-Denis.

- (1) Notice sur Genabum.
- (2) Mémoires pour servir à l'histoire du Nivernais et du Donziais, p. 356, 11° édition.
 - (3) De bello Gallico, VI-13.

- « De ces antiques futaies, dit Née de la Rochelle, les plus
- « hautes ont longtemps subsisté proche de Saint-Sauveur,
- « qui était limitrophe du pays des Carnutes, puisque le
- « territoire de la généralité d'Orléans s'étendait jusque-là. »

Ils auraient pu ajouter que la loi coutumière, qui tirait son origine, non des édits des rois ou de la volonté des seigneurs, mais des antiques usages transmis de génération en [génération depuis les temps les plus reculés, était la même dans cette partie de la Puisaie que dans ce qui était autrefois le pays des Carnutes. C'était la coutume de Lorris-Montargis, qui, du côté du midi, remontait jusqu'à Bléneau, Saint-Fargeau et Toucy, et s'arrêtait seulement devant le territoire de Moutiers et Saint-Sauveur. Ainsi Moutiers, sur la frontière des Carnutes, au cœur même des forêts de la Puisaie, les plus puissantes en végétation de toute la Gaule centrale, remplissait toutes les conditions indiquées par Jules César.

Les pélerinages bien constatés des Anglais à Moutiers, pendant les premiers siècles de notre ère, viennent peut-être à l'appui de ces données. L'Angleterre, au dire de César, était le berceau du druidisme:

- « On croit, dit-il (1), que la doctrine des Druides a pris « naissance dans la Bretagne et qu'elle fut de là transportée « dans la Gaule. Et aujourd'hui ceux qui veulent en avoir « une connaissance plus approfondie vont ordinairement « dans cette île pour s'y instruire. »
- Or, de ce pays, où le druidisme était né, et où ses doctrines avaient survécu à la conquête romaine plus longtemps que dans la Gaule, des pélerins en grand nombre se dirigeaient

⁽¹⁾ Loco citato.

encore, au septième siècle, vers ces mystérieuses forêts de Saint-Sauveur et de Moutiers. Le livre des Gestes des évêques d'Auxerre, écrit au huitième ou au neuvième siècle, raconte qu'un noble personnage, père de Quintilien, vingt-huitième évêque qui occupa le siége de l'an 746 à l'an 728, avait construit un monastère au lieu appelé Melered, l'avait enrichi de ses domaines, et y avait établi, pour les pélerins anglais qui allaient à Rome, un hospice (Xenodochium), c'est-à-dire un de ces établissements hospitaliers comme on n'en voit plus qu'au Saint-Bernard et au Simplon, qui étaient gratuitement ouverts aux pélerins, surtout dans les lieux où le trajet pouvait offrir des difficultés et des dangers.

Il est vrai qu'alors les pélerinages des Anglais à Rome étaient très fréquents. A la fin du sixième siècle, le pape Grégoire-le-Grand avait accompli la conversion des Anglo-Saxons par des moines missionnaires. L'Eglise saxonne se trouva ainsi en Occident la seule qui dût son origine à l'Eglise romaine. Aussi était-elle à cette époque, bien plus qu'aucune autre, en correspondance habituelle avec les papes, dévouée à leurs intérêts, docile à leur autorité. L'histoire ecclésiastique de l'Anglais Béda, que, pour le distinguer de son homonyme français, nous appelons le vénérable Bède, raconte que plusieurs princes de l'Heptarchie saxonne, chassés de leurs états par leurs ennemis, ou fatigués des guerres sans fin et des agitations de leurs royaumes, vinrent comme pélerins auprès du Saint-Père, Redwald, en 689, Ethelred en 704, Uffa en 726 et Richard un peu plus tard. Ces trois derniers, dégoûtés du monde, embrassèrent la vie monastique, comme firent, à leur exemple, un grand nombre de leurs compagnons. Ces pélerinages se sont continués jusqu'au dixième siècle, et l'on trouve, dans la chronique de Frodoard,

qu'en 923 une multitude nombreuse de pélerins de cette nation, allant visiter le tombeau de saint Pierre, furent massacrés dans les Alpes par les Sarrazins, et que, six ans plus tard, la route d'Italie étant encore interceptée par les troupes de cette nation, les pélerins qui y allaient furent forcés de revenir sur leurs pas.

Les forêts de la Puisaie ne se trouvaient certainement pas sur le trajet de ces pélerins. Les grandes voies qu'avaient contruites les Romains dans la Gaule étaient seules pratiquées alors par les voyageurs, qui ont continué à les suivre jusqu'au siècle dernier, où de nouvelles routes ont été ouvertes. Il y a torjours eu, sans doute, une voie plus ou moins facile entre Auxerre et la Loire par Saint-Sauveur. Mais de celles qui menaient, dans notre contrée, des ports de la Manche en Italie, c'est-à-dire du Nord au Midi, l'une passait par Sens, Auxerre et Autun; une autre côtoyait la Loire depuis Orléans jusqu'à Nevers. Jusqu'au temps actuel, la Puisaie n'avait eu dans cette direction que des chemins de traverse presque impraticables. Ce ne pouvait donc pas être pour des Anglais, allant directement de leur pays aux Alpes par la Puisaie, qu'avait été établi le Xenodochium de Moutiers. C'était sans doute pour des pélerins de ce pays qui, arrivés à Auxerre, se détournaient de leur route, et allaient à Moutiers s'acquitter d'un pélerinage spécial dont l'objet ne peut être aujourd'hui déterminé, et qui se rapportait peut-être à d'antiques traditions. Si elles concernaient le lieu consacré par le culte druidique dont parle César, l'Eglise, n'ayant pu abolir ce vieux souvenir et supprimer l'affluence des visiteurs qu'il attirait, avait su, comme elle l'a fait en un grand nombre d'autres cas semblables, après que les édits des empereurs portant les peines les plus sévères et jusqu'à la peine de

mort contre les sacrifices et la fréquentation des temples païens, notamment ceux de Constance, Valentinien II, Valens et les deux Théodose, furent restés inefficaces, détourner les hommages de ce qui, dans ce sanctuaire, se rapportait aux choses du paganisme, en les vouant au culte de la Sainte-Vierge. Si, au temps de César, les Druides n'avaient pas de temples dans le sens que les Romains attachaient à ce mot, les Gaulois avaient, selon son propre texte, dans les lieux consacrés, des édifices où ils entassaient, comme offrandes à leurs divinités, les richesses enlevées à l'ennemi. Diodore, Suétone et Strabon mentionnent d'ailleurs les temples des Gaulois,

Georges Viole nous apprend, en effet, que sur le chemin d'Auxerre à Moutiers, à l'endroit où ce chemin se séparait de la voie romaine qui conduisait à Autun par Entrains, c'est-à-dire à une lieue seulement d'Auxerre, on avait érigé une chapelle à une sainte de sang anglo-saxon, avec un petit hospice pour recevoir les pélerins anglais et les diriger vers Moutiers.

- « De là, dit-il (1), est procédée l'ancienne vénération qui « est au diocèse d'Auxerre, de la noble vierge anglaise « sainte Walburge, appelée par les autres sainte Waulbourg « et vulgairement sainte Wauboy, fille de Richard, roi d'An-« gleterre ci-dessus mentionné, à la mémoire de laquelle on
- « a érigé une chapelle sur le chemin d'Auxerre à Moutiers,
- « pour la consolation des pélerins anglais, à qui elle pouvait
- « servir d'adresse et d'hospice tout ensemble, auparavant
- « que les bâtiments dont elle était accompagnée eussent été
- « ruinés par le malheur des guerres. »

(1) T. III, p. 2674.

Sc. hist.

La chapelle existait encore au siècle dernier, et elle est figurée sur la carte de France de Cassini sous le nom de Sainte-Vaubouée, qui, par erreur, est écrit Vaubonée. Elle a disparu depuis; mais on voit encore sur son emplacement, au sommet des collines qui séparent la vallée de Beaulches de celle de Vallan, un vieil orme qui l'a longtemps ombragée, et que l'on appelle toujours l'orme de Saint-Vauboy.

Le nouvel établissement de Notre-Dame de Moutiers, grâce aux libéralités de son fondateur et aux offrandes des pélerins, s'éleva bientôt à un tel degré de prospérité, que, selon des documents qui ne subsistent plus, mais que Georges Viole et le Gallia christiana (1) ont analysés, Quintilien y avait réuni vingt-six religieux qui desservaient tant l'église consacrée à la Vierge qu'une seconde église que l'on avait construite à côté de la première et dédiée à saint Germain.

Mais les richesses que ce monastère avait acquises lui furent fatales. Il fut compris dans les possessions ecclésiastiques dont, vers l'an 730, Charles Martel s'empara pour récompenser les services de ses gens de guerre contre l'invasion des Sarrazins. Les nouveaux possesseurs s'attribuèrent la presque totalité des revenus de ces opulents domaines et laissèrent à peine aux moines ce qui était strictement nécessaire à leur existence. L'abbaye tomba alors en décadence. Son hospice était appauvri et finit par disparaître; on ne sait pourtant après combien d'années.

Cinquante ans environ après cette confiscation, vers l'an 780, l'exemple de Quintilien n'en fut pas moins imité à Saint-Sauveur par un grand personnage appelé Ermenold,

⁽i) T. V, col. 370.

que la Chronique des Gestes des Evêques appelle premier comte, primus comes, de l'Auxerrois, non sans doute que ce fût le premier comte qui eût gouverné la contrée, mais plutôt parce qu'il tenait le premier rang parmi les préposés, portant le titre de comte, auxquels était confié le soin de rendre la justice et de percevoir les impôts dans ce pays. Il construisit sur ses domaines, pour agrandir ou pour remplacer le modeste ermitage de la Cella Salvii, un grand monastère qui, comme celui-là, était érigé en l'honneur du Sauveur. Et c'est de là que prit son nom le bourg qui ne tarda sans doute pas à se former autour du nouvel établissement.

Pour assurer à cette création une protection puissante et durable, Ermenold, du consentement de l'évêque, la donna à l'église cathédrale de Saint-Étienne d'Auxerre, et le prélat joignit aux dons du comte, pour la subsistance des religieux, la terre de Cociacus, qu'en souvenir du martyre de saint Prix et de ses compagnons, on appelait Coucy-les-Saints, où il y avait eu précédemment un monastère, en même temps qu'un autre avait existé à Fontenoy (1), et qui est aujourd'hui la commune de Saints.

Il ne faut pas juger les choses des temps passés avec nos idées d'aujourd'hui. Ces monastères, fondés ainsi dans l'origine sur la lisière des forêts de la Paisaie, puis au centre de cette région, comme il en fut créé un peu plus tard à Donzy, à Saint-Verain et sur d'autres points, étaient en quelque sorte des colonies envoyées pour en défricher les bois, en dessécher les marais, et en civiliser les rares et, sans

⁽¹⁾ Réglement de saint Aunaire, dans les Mémoires de Lebeuf sur l'Histoire d'Auxerre, t. 1er, p. 127.

doute, assez sauvages habitants. Les moines devaient, selon la règle de saint Benoît, joindre le travail manuel à la prière. Ils se faisaient bûcherons, pionniers et terrassiers pour le déboisement et l'amélioration du sol, laboureurs pour leur subsistance et pour l'enseignement des grossiers et ignorants indigènes, pâtres pour l'élève et la multiplication du bétail, ouvriers de métier pour la construction des bâtiments et des instruments aratoires. A ces occupations ils devaient joindre l'aumône aux pauvres, les soins aux infirmes et l'hospitalité aux voyageurs indigents. Aujourd'hui que ce pays est percé de routes qui mettent les habitants en communication journalière avec les étrangers, les vieilles traditions s'y oublient: mais auparavant elles avaient, sans se perdre, traversé les siècles. Dans ma jeunesse, où l'on n'y voyait pas encore de chemins praticables, j'ai entendu, à Mezilles, des vieillards raconter les récits des temps passés sur saint Marien, qui y surveillait les bestiaux de son couvent, et qui de là, disaiton, entendait sonner à Auxerre les cloches de ce monastère, car il se mettait alors en prière et chantait les offices, tout en gardant ses troupeaux. Et dans les veillées d'hiver, où se racontaient toujours les histoires du vieux temps, on reproduisait même les réponses du saint homme à la curiosité des anciennes gens du pays.

Le grand recueil de la Gallia christiana contient (20 avril) une légende de la vie de ce pieux cénobite. Tout n'y est pas à prendre pour l'histoire. Mais elle en doit retenir les traits symboliques de la patience et de la douceur du pieux cénobite, qui selon elle, apprivoisaient non-seulement les farouches malfaiteurs de ces forêts, mais encore les bêtes féroces qui y abondaient et les ours qui n'en avaient pas encore disparu.

Nul document écrit ne nous apprend si déjà il s'était élevé quelques habitations rurales auprès de la Cella Salvii; mais il est à présumer que, tout au moins, aussitôt après l'établissement du nouveau monastère, de larges éclaircies furent ouvertes dans les bois qui l'entouraient, et qu'une population de cultivateurs ne tarda point à s'agglomérer autour de son clocher. La Chronique des évêques raconte, en effet, que vers l'an 820, l'évêque Angelelme donna à l'église de ce couvent « une table d'argent et une cloche d'un très beau son, » ce qui semble indiquer que déjà elle était fréquentée par une certaine affluence. Plus tard une église paroissiale fut érigée sous le vocable de Saint-Jean, qu'elle porte encore aujourd'hui.

Au neuvième siècle, sous le roi Charles le Chauve, les comtes qui, jusque-là, n'avaient exercé que des fonctions révocables, en obtinrent d'abord la possession viagère; puis, bientôt après, la propriété héréditaire, en récompense des secours qu'ils lui avaient fournis dans ses longues et sanglantes guerres de famille. Leurs charges devinrent des fiefs dans lesquels, sauf l'hommage et les services féodaux au roi leur suzerain, ils étaient substitués à tous les droits de la souveraineté. Le comté de l'Auxerrois embrassait alors tout le diocèse et s'étendait le long de la Loire depuis Gien jusqu'à Mesve, d'où il gagnait Champlemy; puis, descendant à Clamecy, il traversait l'Yonne et la Cure pour embrasser dans une vaste courbe Coulanges, Crain, Merry, les deux Mailly, Vermenton, Nitry, Lichères, Préhy et la rive gauche du Serein jusqu'à Venouse. De là il revenait à la Loire par Chemilly, Chichery, Appoigny, Charbuy, Lindry, Parly, Toucy, Mezilles et Bléneau, ce qui formait un périmètre de plus de trois cents lieues carrées. Saint-Sauveur et Moutiers en occupaient à peu près le centre. Charles le Chauve avait donné cette riche seigneurie à son oncle Conrad, frère de sa mère l'impératrice Judith, et sans doute il y avait compris ceux des domaines ecclésiastiques que Charles Martel avait jadis confisqués.

Le monastère de Moutiers était du nombre de ces bénéfices, et il vit, par un bienfait du comte Conrad, sa condition s'améliorer. Sur la demande des moines, qui voyaient dans leur isolement une cause de faiblesse, il le réunit à la puissante abbaye de Saint-Germain, dont Moutiers devint comme une succursale, ce qui fut approuvé par le roi et les évêques réunis en concile à Pistes, en 864. Mais plus d'un siècle s'écoula avant que cette situation devînt une pleine garantie de liberté et de prospérité.

Les abbayes de la Bourgogne, par suite d'événements nouveaux, étaient tombées presque toutes en commende et devinrent la proie des hommes de guerre. La riche abbaye de Saint-Germain, dont les vastes domaines, dûs d'abord à la libéralité des rois et des grands, s'étaient accrus par le produit de ses écoles, qui comptaient jusqu'à 2,000 élèves venus de tous les points de la France et appartenant aux familles de l'aristocratie franque, ne put elle-même éviter ce triste sort. Elle devint la propriété du comte Conrad, et, après lui, elle passa, avec le comté tout entier, à ses descendants, puis aux ducs de Bourgogne, qui la conservèrent jusque vers la fin du dixième siècle. En même temps, l'évêché d'Auxerre devint comme un bénéfice militaire, qui était successivement donné par les rois à leurs leudes et féaux, pour les enrichir. Depuis l'an 800 jusqu'à l'an 1000, sur quatorze de nos évêques on compte onze hommes de guerre ou hommes de cour, presque tous de race germanique. C'était pourtant l'élection qui, selon le droit de ce temps, devait les nommer. Mais, dès cette époque, on s'entendait à opprimer les suffrages par menaces ou violence, ou à les surprendre par ruse ou promesses, ou à les acheter à beaux deniers comptants.

Sous cet asservissement, et au milieu des guerres continuelles, des invasions et des désastres de tout genre qui firent rétrograder le dixième siècle vers la barbarie, la discipline du monastère ne tarda pas à se relâcher. Les moines, trop appauvris, se dispersèrent. Les écoles de Saint-Germain. privées de ressources, inclinèrent vers la décadence, puis disparurent, et cet éclatant fover de lumières ne tarda guère à retomber dans l'obscurité. Le désordre des mœurs du temps, dont les chroniques nous font un hideux tableau, finit par gagner l'intérieur des monastères, qui n'offrit que trop souvent la triste union de la corruption la plus grossière à la plus brutale ignorance. Cet état de choses dura pour l'abbaye de Saint-Germain et ses succursales jusque vers l'an 972, où le duc Henri-le Grand lui rendit, avec ses domaines, son entière indépendance, et chargea le grand et illustre Mayeul, abbé de Cluny, de la réformer et de la régénérer. Lorsque celui-ci fut parvenu à accomplir cette œuvre si difficile, il fit nommer à sa place l'un de ses plus dignes disciples, l'abbé Heldric.

Moutiers participa immédiatement à cette restauration. Heldric en confia la direction à un prieur actif, intelligent et dévoué, appelé Théalde. En moins de quatre ans, tous ses édifices furent rélevés avec magnificence, ses possessions territoriales recouvrées, les terres défrichées, de nouveaux domaines achetés. Une église nouvelle, aussi grande à elle seule que les deux premières qui avaient été ruinées, fut

construite sur leur emplacement. Elle renfermait treize autels et fut consacrée, en 998, par l'évêque en personne. Un grand nombre de moines y furent installés (1).

C'est que le monastère avait retrouvé dans les pélerinages, qui prenaient alors une prodigieuse extension, de nouvelles et abondantes ressources. A défaut des Anglais, qui en avaient oublié le chemin, on y avait ramené d'autres pélerins. On avait obtenu de l'évêque d'y faire transporter en grande pompe, dans une châsse d'argent du poids de cent livres, les reliques de l'évêque Desiderius ou saint Didier, qui reposaient auparavant dans les cryptes de Saint-Germain. Cette cérémonie s'était accomplie avec une immense affluence de fidèles et de spectateurs.

Le biographe anonyme de l'évêque Hugues de Châlon raconte que les pélerins ne tardèrent pas à y arriver en foule; qn'ils étaient témoins de grands miracles, et, entre autres, de celui-ci qu'il a vu lui-même, quæ ipse vid i. Lorsqu'ils approchaient à vingt pas de l'église, les chandelles qu'ils portaient dans leurs mains s'allumaient pour la plupart d'elles-mêmes. Ce fait peut être vrai, mais il pouvait n'être que l'effet d'une habile industrie, car la science moderne a montré que la chimie produit facilement de semblables prodiges. Pendant la dernière guerre d'Amérique, les combattants employaient, sous le nom de feu fénian, du sulfure de carbone contenant du phosphore en dissolution. Le liquide ainsi obtenu s'évapore très-facilement et abandonne le phosphore pulvérulent qui prend feu spontanément, sans aucune approche d'un corps en ignition (2). Et les débats qui viennent de se passer

⁽¹⁾ Gesta Pontificum Autissid. Vie de l'évêque Huques de Châlon.

⁽²⁾ Revue des Deux-Mondes du 15 novembre 1870. Etude de M. Papillon sur la science au service de la défense nationale.

à l'un des conseils de guerre de Versailles nous ont appris que les chefs de la Commune insurgée avaient préparé de semblables mixtions pour mieux réussir dans leur infernal projet de brûler Paris. Cette composition était, au reste, connue depuis longtemps et fournissait matière à des expériences dans les cours publics. Une notice de M. Nicklès, dans le tome de 1869 (p. 156) des Mémoires de l'Académie de Stanislas, donne, pour produire les mêmes effets, une autre recette où ne figure pas le phosphore. La science chimique n'était pas, à la fin du dixième siècle, si peu développée qu'elle ne pût découvrir de semblables secrets. On sait que le savant Gerbert, qui devint pape en l'an 999, sous le nom de Silvestre II, l'avait étudiée chez les alchimistes arabes, et y était si habile, qu'il passait, aux yeux de beaucoup de ses contemporains, pour un grand magicien. Le feu grégeois, dont les Arabes firent usage contre les machines de siège de saint Louis et qui effrayait tant Joinville, était une mixture bien plus compliquée.

Le moine Radulph ou Raoul Glaber, auteur de la chronique la plus intéressante que nous possédions sur cette époque, était au nombre des religieux qui résidaient alors à Moutiers. Toutefois, il ne raconte rien de ce qui touche à ce monastère, si ce n'est qu'il y eut une apparition du diable. C'était pour la troisième fois que, selon son récit, le malin esprit se montrait à lui, et cette fois pour le gourmander de ce qu'il s'était levé trop tard. Aussi le bon moine put-il prendre son signalement, qu'il décrit gravement au livre V, chap. 1er de ses Histoires.

- « D'une stature médiocre, le cou grêle, la face amaigrie, « lès yeux très-noirs, le front ridé et étroit, une barbe de
- « bouc, les oreilles droites et aiguës, les cheveux raides et

- « mal peignés, des dents de chien, l'occiput allongé, la poi-
- « trine bombée, le dos gibbeux, la croupe frétillante, les
- « vêtements malpropres, le corps en sueur et tourmenté
- « d'une agitation convulsive. »

Au siècle dernier, on eût taxé ce récit d'imposture. La science moderne ne révoque plus en doute la sincérité des narrateurs de semblables visions. Elle les explique d'une manière naturelle et péremptoire par les hallucinations de la fièvre, et en montre d'analogues dans toutes les perturbations fébriles avec commencement de délire.

П

Nous voici arrivés, avec les premières années du onzième siècle, aux longues guerres qui désolèrent la Bourgogne et toutes les provinces qui en dépendaient, comme les comtés d'Auxerre et de Nevers, après la mort du duc Henri, survenue en l'an 4002, et à l'occasion de sa succession, que se disputaient le roi Robert, son neveu, et le comte Othon-Guillaume, son beau-fils. Nous aurons occasion d'en parler plus tard avec quelques détails. Disons seulement que, si elles purent troubler la prospérité de l'abbaye de Moutiers, elles ne la détruisirent pas.

Le monastère de Saint-Sauveur avait été, pendant les neuvième et dixième siècles, soumis au même asservissement que celui de Moutiers, et, comme ce dernier, il était tombé au pouvoir des ducs de Bourgogne quand ils avaient réuni à leurs domaines le comté d'Auxerre. Landry, déjà comte de Nevers, avait reçu en dot ce comté en épousant la fille du comte Othon-Guillaume, et il détenait, comme ses prédéces-

seurs, ce riche bénéfice ecclésiastique. Il en conserva la possession jusqu'en l'an 1020, où, se voyant près de sa fin, il renonça, en faveur de l'abbaye de Saint-Germain, sur les sollicitations de l'abbé Achard, au droit que lui et ses successeurs pouvaient y prétendre. Le comte Raynaud, fils et héritier de Landry, avait d'abord contesté cette donation; mais il finit par se désister, en 1035, de son opposition, et, de ce moment, l'ancien monastère du comte Ermenold, après avoir été libre et franc dans son origine, puis attribué au chapître de la cathédrale d'Auxerre, ensuite confisqué au profit des grands vassaux qui possédaient tout le comté, était enfin annexé à la grande abbaye de Saint-Germain; mais il descendait alors au rang de simple prieuré conventuel, sous le titre, rappelé dans un procès-verbal de visite de l'année 1543, de prieuré de la Sainte-Trinité de Saint-Sauveur.

Dans cette longue période, la population qui s'était agglomérée autour de cet établissement religieux avait grandi sous la protection des abbés laïques, ses puissants seigneurs. Elle dut s'accroître davantageàl'abri des fortifications dont ils l'entourèrent et du vaste château dont le haut donjon de forme elliptique, qui subsiste encore, peut donner une formidable idéell est question, pour la première fois, de cette ville, devenue une forteresse et qui est qualifiée de castrum, dans une charte du comte de Nevers et d'Auxerre, Guillaume III, de l'an 1161, qu'a publiée M. Quantin dans le t. II, p. 128, de son Cartulaire historique de l'Yonne, et sur le contenu de laquelle nous reviendrous plus tard.

- M. Victor Petit a donné, dans son Guide pittoresque du département de l'Yonne (Annuaire de l'Yonne, t. II, p. 428), la description suivante de l'état actuel de ce donjon :
 - « Le donjon ou tour de Saint-Sauveur est le seul monu-

« ment de ce caractère architectural militaire, datant du « xi° siècle, qui soit resté debout dans les provinces cen-« trales de la France. Nous ne connaissons qu'un édifice ana-« logue, c'est la tour de Montlandon, entre Chartres et « Nogent-le-Rotrou. Toutes les autres tours féodales sont « rondes ou carrées. Rappelons toutefois que la grosse tour, « dite de Jacques Cœur, du château de Saint-Fargeau, est « ovale. L'Annuaire de l'Yonne de 1852 a publié un dessin « de la tour de Saint-Sauveur, qui peut donner une idée « assez exacte de l'ensemble sévère de cette construction. « ayant vingt-quatre mètres de longueur, seize mètres de « largeur et vingt-cinq mètres de hauteur. Les murs ont à « leur base deux mètres cinquante d'épaisseur et sont com-« posés d'un blocage de grès provenant de la masse rocheuse « sur laquelle le château était édifié, emplacement qui fut « nivelé pour y établir la cour intérieure bordée d'une mu-« raille d'enceinte, au milieu de laquelle s'élevait isolément « le donjon dont la construction est attribuée aux comtes de « Nevers et d'Auxerre. On laissa, au contraire, dans toute « son intégrité le massif de grès formant lui-même un mon-« ticule, pour y asseoir le donjon, et anjourd'hui encore de « belles roches peuvent être entrevues au milieu des rameaux « d'une foule d'arbustes et d'une masse considérable de « lierres qui s'est développée d'une manière extraordinaire « au dehors et au dedans du donjon. Pour éviter une des-« cription toujours trop longue, voici le dessin de l'une des « douze fenêtres qui éclairent le troisième étage (1). C'est « l'arc plein cintre à claveaux réguliers du onzième siècle, « tel qu'il est vu de l'intérieur de la tour. L'arc de la porte

⁽¹⁾ Erreur. C'est au second étage que sont les douze fenêtres.

- « d'entrée offre absolument le même appareil. Cette porte
- « devait être précédée d'un pont mobile, sorte de large
- « échelle descendant jusqu'au fond du fossé ou escarpement
- « formant la base de la tour. Chacun de ces étages était
- « formé par un fort plancher porté par des poutres dont on voit
- « l'emplacement dans la muraille. Aucun d'eux n'était voûté.
- « Le dernier étage, ruiné à présent, devait se composer
- « d'une salle, bordée d'un chemin de ronde communiquant
- « facilement à une sorte de construction mobile en char-
- « pente couronnant le donjon, et dont nous donnons un des...
- « sin faisant bien comprendre le caractère désensif de cette
- « galerie, de laquelle la vue s'étendait sur un vaste horizon
- « et dominait d'une manière complète tous les abords de la
- « forteresse, Notre dessin montre le côté nord-ouest de l'édi-
- « fice, tel qu'il pouvait être dès le onzième siècle. Le dessin
- « publié en 1852 donne le côté opposé dans son état ac-
- « tuel. » (1)

Quelques détails sont nécessaires pour compléter cette rapide description.

Le massif de rochers sur lequel a été élevé le donjon est luimême de forme elliptique, ce qui a sans doute déterminé celle de la tour. Il fut revêtu d'une épaisse muraille qui subsiste encore et qui, en certains endroits, a au moins cinq mètres de hauteur. Le pied en a été remblayé de plusieurs mètres, et un profond fossé l'entourait. Cette muraille, qui était probablement crénelée, a environ cent mètres de circonférence. Il y a entre elle et le pied de la tour un espace vide et comme une terrasse abrupte, aujourd'hui hérissée d'arbres et d'arbustes, qui fournissait un premier point de défense con-

(1) Voir ces deux dessins.

tre les assaillants. Le donjon n'était pas contigu à la courtine extérieure du château. Il y avait, entre son enceinte et ce rempart, un espace libre qui forme aujourd'hui une cour intérieure. Des fouilles récentes ont mis à jour les fondations de cette vieille muraille, et les roches sur lesquelles s'élève la face occidentale du château moderne, dessinent le surplus de son emplacement. Ces roches s'étendaient sur un vaste espace. Le château actuel a été en partie construit sur leur entassement, car le rez-de-chaussée de son aile septentrionale n'est qu'un énorme bloc rocheux, dissimulé par les murs extérieurs formant un placage autour de son massif. Leur coulée se prolongeait même, du côté de la vallée, plus loin que le vieux castel. La rue qui le bordait de ce côté porte encore le nom de rue de la Roche, parce qu'à son entrée elle était obstruée par un énorme roc, sorte de pyramide brute, que l'on n'a fait sauter à la mine qu'il y a une trentaine d'années, pour livrer passage au chemin de grande communication. L'enceinte du château était très-vaste. Elle descendait assez loin dans le parc actuel, où on en a trouvé les assises inférieures il y a quelques années. Il y avait ainsi dans la forteresse trois enceintes séparées, celle de la ville, puis, au-dessus, celle du château, et enfin, au sommet, celle du donjon. Une disposition semblable se retrouve encore aujourd'hui intacte et très-apparente, dans la petite ville et l'ancien château de Saint-Verain, département de la Nièvre, situés à 30 kilomètres de Saint-Sauveur, spécimen des plus curieux et des mieux conservés qu'on puisse voir d'une forteresse féodale.

A l'exception de sa porte qui regarde le sud-ouest, et que la courte notice publiée dans l'Annuaire de 1854 dit être plus moderne que le reste, ce que conteste M. Victor Petit,

le donion ne présente dans l'appareil extérieur aucun encadrement de pierre de taille. Il n'y a, pour toute ouverture, que les douze archères très-étroites de l'étage supérieur, qui s'évasent à l'intérieur dans des arceaux de même forme et de mêmes matériaux que la porte. C'étaient des réduits ménagés pour la facilité du tir des défenseurs de la place. Le jour et l'air descendaient sans doute dans les étages inférieurs de la large tour par une ouverture centrale, semblable à un vaste puits autour duquel étaient disposés les aménagements intérieurs. On peut voir quelque chose de pareil dans l'intérieur de la grosse tour, mal à propos nommée tour de Jacques Cœur, à Saint-Fargeau. La tradition du refuge, qu'en cas d'invasion le vieux château et son grand donjon offraient à la population de la campagne, qui s'y retirait avec son bétail, n'était pas encore oubliée en 1790, et, lorsque le bruit se répandit de l'arrivée des brigands, on vit alors accourir les paysans avec leurs bestiaux pour chercher un asile dans cette-vaste tour.

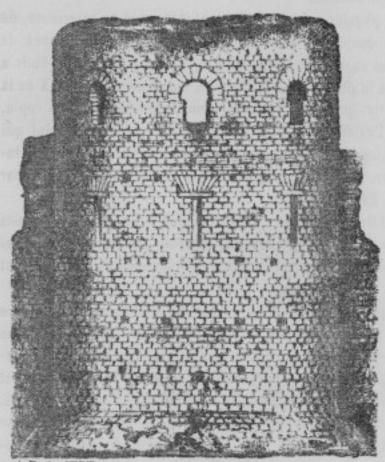
La question de la date de la construction de ce vieil édifice est assez difficile à résoudre. M. Victor Petit la croit du onzième siècle, à raison de l'appareil de ses arceaux. Elle ne peut certainement pas être plus récente. Sans doute une grande partie des donjons qui subsistent aujourd'hui en France, Loches, Beaugency, Polignac, Domfront, Chambon, Nogent-le-Rotrou, Montbazon, Gisors, etc., ne sont que du douzième. Mais ce sont des édifices carrés et d'un appareil régulier en larges pierres de taille. Il y en a aussi pourtant de cylindriques de cette époque, mais toujours de ce même appareil. Celui de Saint-Sauveur est d'appareil moyen, mais grossier et irrégulier. Les pierres sont des blocs à peine taillés, parfois à peu près carrés, mais le plus souvent

de forme oblongue, trapézoïdale et même triangulaire. C'est à peu près le même appareil que l'on a trouvé récemment à Auxerre dans la base des murs mérovingiens qu'a mis à découvert le nivellement de la cour de l'ancien château de la reine Brunehaut.

La physionomie générale, tant intérieure qu'extérieure, de notre donjon est exactement celle des tours romaines de Dax et surtout de celle de Fréjus, dont M. Victor Petit a publié le dessin dans le Bulletin monumental, tome X de la 3e série, page 580, et dont nous reproduisons une copie. Pour l'extérieur on peut comparer ce dessin avec celui qui se trouve dans l'Annuaire de l'Yonne de 1854, et, pour l'intérieur, voir la description suivante des tours de Fréjus par M. V. Petit:

« Elles semblent n'avoir eu que deux étages. Ceux-ci étaient formés de planchers supportés par des poutres dont l'emplacement est resté visible. Des arcades cintrées donnent accès dans ces tours. »

Cependant il y a deux caractères qui manquent à notre tour, pour l'assimiler aux grandes tours romaines. Dans celle-ci, l'appareil, petit, moyen et grand, est toujours régulier. Il en est de même dans les murs romains de Sens et d'Auxerre. Le nôtre est rude et barbare dans son irrégularité. Puis les cordons de briques, qui ne manquent presque jamais aux murs des trois derniers siècles de l'époque galloromaine, font ici complétement défaut. Ces deux caractères cessent d'exister après le cinquième siècle. Mais jusqu'au dixième, l'architecture, malgré sa décadence et l'imperfection de ses procédés, continue à s'inspirer tant bien que mal des types de l'art romain et à en reproduire la physionomie générale. Ce n'est qu'à partir du onzième qu'elle entre dans



30 Page 1" 1867.

Cour romaine de Fréjus.

une voie nouvelle. Les débuts de la féodalité, les guerres intestines, le besoin de se défendre contre les invasions normandes ont fait sortir de terre pendant le neuvième siècle un grand nombre de châteaux et de forteresses. Le roi Charles-le-Chauve s'était effrayé de tant de citadelles érigées pour assurer l'indépendance de ceux qu'il aurait voulu retenir sous son autorité, et qui, du haut de leurs tours, se livraient à des déprédations et des désordres de tout genre. Il publia en 865 un Capitulaire daté de Toury, qui en ordonnait la démolition, mais qui ne fut exécuté nulle part.

« Et volumus et expresse mandamus ut quicumque latis « temporibus castella et firmitates et haïas sine nostro « verbo fecerunt, kalendis Augusti omnes tales firmitates « disfactas habeant, quin vicini et circummanentes exinde « nullas depredationes et impedimenta sustineant. Et qui « eos disfacere non voluerint, comites in quorum comitati- « bus factæ sunt eos disfacient. Et si quin aliquis eis contra- « dixerit, ad tempus nobis notum facere curent (1). »

Paroles perdues. C'étaient souvent les comtes eux-mêmes qui, dans leurs domaines, contrevenaient à ces défenses, pour assurer leur indépendance. Et, quelques années plus tard, la propriété et l'hérédité de leurs charges, qui étaient reconnues par le capitulaire de 877, les laissait maîtres

(1) Nous voulons et ordonnons expressément que ceux qui dans ces derniers temps ont construit sans notre permission des châteaux, des fertés (forteresses) et des haies, les démolissent avant les calendes d'août, afin que les voisins et habitants d'alentour n'en supportent ni déprédations ni obstacles. Et que ceux qu'on n'aura pas voulu démolir soient détruits par les comtes dans la circonscription desquels ils seront. Et si quelqu'un s'y oppose, qu'ils aient à nous le faire savoir immédiatement.

d'édifier à leur gré toutes sortes de forteresses. Ce mouvement continua en toute liberté pendant le siècle suivant. La chronique de Clarius cite plusieurs châteaux élevés dans le comté du Sénonais, et notamment la grosse tour (Turris maxima) de Sens, le château-fort de Joigny, et la forteresse de Château-Renard, pendant la seconde moitié du dixième siècle, par le comte Raynard-le-Vieux. A la même époque, Héribert, qui fut évêque d'Auxerre depuis l'an 971 jusqu'à l'an 995, fit bâtir deux châteaux-forts dans ses domaines de Saint-Fargeau et de Toucy, duo castra munivit, dit son biographe anonyme, et il déclarait que ce n'était pas moins pour la protection durable des possessions de son église, que pour celle de tout le pays, non minus ecclesie sibi commisse quam ad munimen totius pagi valde in longum profutura.

Il n'est donc pas impossible que le vieux donjon de Saint-Sauveur date du dixième et même du neuvième siècle. Une objection se présente pourtant: c'est le peu d'utilité d'une si forte place au centre du comté de l'Auxerrois, alors que ce pays appartenait à d'aussi redoutables seigneurs que Conrad, Robert-le-Fort, et les ducs de Bourgogne depuis Richard-le-Justicier jusqu'à Henri-le-Grand, et qu'il paraissait suffisamment défendu déjà par les épaisses forêts qui le couvraient. Si cette raison semble assez grave, il faudra abaisser cette date jusqu'au onzième siècle. Mais elle ne pourra dépasser le premier quart de ce siècle. Car c'est à cette époque que notre comté, autrefois si étendu et si compacte, ayant été morcelé et fractionné, Saint-Sauveur était alors devenu sa ville frontière du côté du midi. On a dù nécessairement alors la fortifier, si elle ne l'était pas auparavant.

Cette modification profonde dans le sort de la contrée était

survenue par suite de la guerre allumée, pour la succession du duc de Bourgogne Henri, entre le comte Othon-Guillaume son beau-fils, et le roi Robert, son neveu. Le duc, ne laissant pas d'enfants, avait légué son duché au comte Othon-Guillaume, fils d'un premier mariage de sa femme. Le roi Robert soutenait qu'à défaut d'enfants ce grand fief devait, selon la coutume des Francs, que l'on appela depuis la loi salique, lui appartenir, et que le duc n'avait pas le droit d'en disposer. Il recruta une armée de trente mille Normands, et, étant entré avec elle en Bourgogne, il assiégea Auxerre qu'il ne put prendre, mais prit d'assaut Avallon et continua sa marche vers la Saône. Les seigneurs bourguignons se partagèrent. Le plus grand nombre, sous la direction de Brunon, évêque de Langres, personnage puissant et habile politique, beau-père d'Othon-Guillaume, et de Landry, comte de Nevers et d'Auxerre, son gendre, prirent parti contre le roi. Il avait pour lui, entre autres partisans, le comte Hugue de Châlon, fils d'une sœur de la reine Coustance, homme de guerre entreprenant, intrépide et d'une infatigable activité, qui, à l'exemple de plus d'un puissant seigneur de ce siècle, s'était fait attribuer, par la protection du roi son oncle, comme un riche domaine, l'évêché d'Auxerre. La guerre fut longue, acharnée et soumise à bien des chances diverses. Chassé d'Auxerre, battu dans les plaines découvertes du Châlonnais, fait prisonnier, le comte-évêque fut réduit, pour racheter sa liberté et conserver son comté héréditaire, à de cruelles humiliations. Mais toujours ardent et inébranlable dans sa fidélité au roi, il fut plus heureux dans son diocèse, où, à l'exception de la ville chef-lieu et de sa banlieue que défendait une garnison nombreuse et aguerrie, le territoire accidenté et couvert de forêts offrait de faciles ressources à la guerre de

partisans. Ses lieutenants, au nombre desquels étaient son beau-frère Geoffroy, fils puiné du comte de Semur, avaient, à ce qu'il paraît, battu partout les soldats de Landry et occupaient la plupart des places du midi de cette contrée. Quant au comte-évêque, il avait été réduit à de telles extrémités, qu'il dut se soumettre envers le comte de Dijon à ce vieil et bizarre usage que l'on appelait la selle-chevalière. Le vaincu mettait une selle sur son dos, et, se présentant au vainqueur. lui offrait de se laisser chevaucher par lui. C'étaient là les fourches-caudines de ces temps de barbarie. Il s'était, au reste, laissé sans doute entraîner pendant ces guerres à de bien regrettables énormités, car, pour expier ses excès, il fit un pèlerinage à Jérusalem et alla ensuite solliciter son pardon aux pieds du pape, qui le lui accorda par une bulle que l'on nous a conservée, et qui porte : Fratri nostro Hugoni, Autissiodorensis præsuli, Deo et nobis peccata confitenti, seque culpabilem reddenti, plenariam d domino pollicentes, promittimus consequi indulgentiæ veniam, secundum sponsionem ejusdem qui dixit: Non veni vocare justos, sed peccatores ad veniam (1).

Après douze ans de combats, la mort de l'évêque de Langres fit cesser la lutte. Othon-Guillaume fut rejeté au-delà de la Saône et dut se contenter de la Franche-Comté. Le comte Landry, son gendre, mit bas les armes, et les conditions de sa soumission furent réglées par un arrangement dont nous

^{(1) «} A notre frère Hugue d'Auxerre qui a confessé ses péchés à Dieu et à nous, et qui s'est avoué coupable, nous annonçons une indulgence plénière, et nous promettons de poursuivre son pardon, selon la promesse de celui qui a dit : Je ne suis pas venu appeler au pardon les justes, mais les pécheurs. » Cartulaire historique de l'Yonne, t. Ier, p. 161.

n'avons pas le texte, mais dont on peut deviner les clauses par ce qui suivit, et qui sanctionnait sans doute l'uti possidetis. Landry gardait son comté de Nevers, mais il ne conservait que la moitié de celui d'Auxerre, savoir la ville ellemême, avec la partie septentrionale du territoire à partir de Coulanges-sur-Yonne et de Saint-Sauveur. Les chefs de guerre de l'évêque gardaient tout le reste, qu'il avait fractionné pour eux en baronnies dont il se réservait la suzeraineté. Ainsi, Geoffroy de Semur devenait baron de Donzy et seigneur de Cosne; Gibaud, baron de Saint-Verain; un autre, dont on ignore le nom, mais dont le fils, le petit-fils et d'arrières petitsfils ont été connus sous le nom d'Itier, recevait la moitié de la baronnie de Toucy, dont l'évêque retenait l'autre moitié. C'était, à ce qu'il paraît, un gentilhomme du midi, de la maison des vicomtes de Narbonne, probablement parent de l'évêque dont la mère était fille du comte de Toulouse. La ville de Toucy en conserve encore un souvenir dans une de ses rues, qui porte le nom de rue de Narbonne. Un autre, enfin, reçut le comté de Gien. Tous restaient vassaux de l'évêque et lui rendaient foi et hommage, ce qui s'est toujours maintenu depuis. Il n'y avait que la châtellenie de Saint-Fargeau, comprenant Bléneau dans ses annexes, qui, ayant été sans doute conquise par des gens de guerre du comte du Gâtinais, vassal fidèle au roi, rendit foi et hommage à ce puissant seigueur, lequel, du nom primitif de Saint-Fargeau, qui était Ferrole, recut en effet le surnom du Ferrolais, Ferrolensis (1). Elle releva toujours depuis de la tour de Montargis. Le chef de guerre qui l'avait conquise était sans doute ce hardi aven-

⁽¹⁾ Chronique du continuateur d'Aimoin. — Dubouchet, Histoire de la maison de Courtenay.

turier appelé Atho, qui, selon le continuateur d'Aimoin, s'illustra par ses exploits, et bâtit le château-fort de Courtenay, et dont le fils, Ascelin, épousant la fille du comte du Gâtinais, réunit la seigneurie de Montargis et tout le haut Gâtinais, comprenant les châtellenies de Château-Renard, Charny Champignelles et Saint-Fargeau, à sa baronnie de Courtenay. Saint-Sauveur et Moutiers restaient dans le domaine du comte d'Auxerre et y demeurèrent jusqu'à la fin du douzième siècle. La baronnie de Donzy était contiguë à leur territoire, en attendant qu'elle l'absorbât tout entier.

Le comté d'Auxerre resta pendant sept générations, jusqu'en 4485, dans la descendance masculine du comte Landry, et, après la mort du dernier descendant mâle, dans sa postérité féminine pendant sept autres générations, jusqu'à la vente qu'en fit en 1368 le comte Jean de Châlon, troisième du nom, au roi Charles V.

Les successeurs de l'évêque Hugue de Châlon élevèrent par la suite la prétention d'être suzerains de tout le comté, même dans la partie que le comte n'avait pas cessé de posséder. Nous avons montré, dans une dissertation qu'a publiée le Bulletin de notre société, t. 49, 3me pie, p. xx, que cette prétention n'avait aucun fondement sérieux. Néanmoins, à force de persévérance et d'habileté, et en sachant mettre à profit toutes les circonstances favorables à leurs desseins, les évêques parvinrent à les faire consacrer, d'abord, en partie, dans des chartes du douzième siècle; puis, sur de nouvelles insistances pendant tout le siècle suivant, ils finirent par obtenir gain de cause complet dans une reconnaissance du comte Jean de Châlon, premier du nom, de l'année 1280. L'évêque put dire alors, comme le porte un document que l'on trouve dans les preuves de l'Histoire de Lebeuf (n° 95) « qu'il était

« qualifié de chief-sire, comme tenant tout le territoire de « son diocèse en franc-aleu de Dieu seul, et que tous les sei- « gneurs, y compris le comte, tenaient leurs domaines de lui « en fiefs et arrière-fiefs. » Le château de Saint-Sauveur était un de ceux par lesquels cet envahissement avait commencé. L'évêque Hugue de Mâcon se disait suzerain de ce manoir et de ceux de Château-Neuf, de Cosne et de Mailly, et il réussit à en obtenir en 1145 la reconnaissance, que son successeur, l'évêque Alain, fit confirmer en 1157. — (Opera sancti Bernardi. — Cartulaire historique de l'Yonne, t. II, p. 75.)

Nous trouvons dans la charte de 4161, déjà citée plus haut, de précieux renseignements sur l'état de la ville et des habitants de Saint-Sauveur pendant la seconde moitié du douzième siècle: Cette charte a pour objet de terminer des débats qui existaient entre le comte d'Auxerre et l'abbaye de Saint-Germain, tant au sujet de Diges et d'Escamps, domaines de ce monastère, qu'à l'égard des droits respectifs du comte et du prieur de Saint-Sauveur dans cette ville et son territoire, ou, comme le poite la charte, in castro et potestate Sancti-Salvatoris in Puseio, dans le castrum et la poté de Saint-Sauveur en Puisaie.

C'est la seconde fois qu'apparaît dans les actes, sous sa traduction latine, ce nom de Puisaie. Il y a déjà une charte de 1147 (Lebeuf, preuves 24) à peu près, d'un baron de Toucy, qui porte Poiseia. Mais la singularité de sa date (l'année où je suis allé à Jérusalem) peut faire douter de son authenticité. On n'en a d'ailleurs qu'une copie, et on ne peut vérifier l'exactitude du texte. Depuis on le voit écrit Pusaya, Puiseia, Puteacia (ce qui est un nom fabriqué sur l'étymologie ridicule de Puteus, puits), Podiaceïa, de po-

dium, puy, ancien nom de tout lieu élevé, et haïa, forêt, (voir Née de la Rochelle, t. I, p. 21, et le Dictionnaire topographique de M. Quantin). Puisaie, pays élevé et couvert de forêts: c'est l'étymologie donnée par Bullet. Et, s'il n'en avait jamais fourni que d'aussi vraisemblables, son dictionnaire celtique aurait certainement plus de crédit. M. Déy, (Histoire de Saint-Fargeau) propose forêts marécageuses, de haïa forêt, et poel, marais. Passe encore. Mais celle qu'il tire ensuite du mot local poiser, ou du mot plus général poisser, à raison de ce que la boue de Puisaie est épaisse et tenace, peut sembler au moins très singulière.

Revenons au texte de la charte: in castro et potestate Sancti-Salvatoris.

Castrum, dans le langage du moyen-âge, c'était une ville forte. Et, selon Adrien de Valois et Ducange, les écrivains de cette période donnaient ce nom aux villes d'une importance secondaire, appelant les villes plus considérables civitas, urbs ou oppidum, et désignant sous le nom de vicus, bourg, ou villa, village, les localités plus inférieures. On trouve cette distinction établie, avec la même qualification donnée à Saint-Sauveur, dans une bulle du pape Clément III de l'année 1488, concernant l'abbaye de Saint-Germain.

« Quicquid possidetis in castris de Siliniaco, de Sancto-« Salvatore, de Sancto-Florentino, de Sancto-Verano; quic-« quid habetis in villa de Gurgy, de Vallibus, etc. (4).

Poté, potestas, selon Guy Coquille, dans son Commentaire sur la coutume de Nivernais, signifiait un territoire de seigneurie comprenant plusieurs familles ou villages qui, d'an-

⁽¹⁾ Cartulaire historique de l'Yonne, de M. Quantin, t. II, p. 385.

cienneté étaient de condition servile. Vézelay, Asnois et Sully avaient seuls conservé, en Nivernais, jusqu'au seizième siècle, le nom de poté.

Saint-Sauveur était donc ville pour sa population intérieure et poté pour les colons, métayers ou autres cultivateurs de son territoire. Ceux-ci étaient serfs de corps, attachés à la glèbe et ne pouvant la quitter. Les habitants de la ville d'Auxerre et peut-être de quelques autres villes du comté étaient, en général, dits hommes libres, mais c'était un titre mensonger. Ils pouvaient à la vérité quitter le territoire de la châtellenie. Mais, tant qu'ils y restaient, ils étaient soumis aux corvées, à la taille et autres exactions, au formariage et à la main-morte, ce qui, avec l'interdiction de devenir clerc ou homme d'église sans la permission du seigneur, constituait, selon Beaumanoir, dans ses Commentaires sur la coutume de Beauvoisis, les caractères du servage. Le formariage était l'interdiction de se marier en dehors de la seigneurie; la main-morte, le droit pour le seigneur d'hériter seul de tous ceux qui mouraient sans enfants. On n'était pas là sous la protection de la coutume de Lorris-Montargis, dont le droit, dès longtemps sanctionné par les ordonnances de Louis-le-Gros, Louis-le-Jeune et Philippe-Auguste, et consigné dans sa rédaction ultérieure, était que « toute personne y résidant « était franche et de condition libre. » Le ressort de cette coutume, qui comprenait une partie seulement de la Puisaie, s'étendait jusqu'à la limite du territoire de Moutiers et Saint. Sauveur. Mais ceux-ci étaient dans le ressort de la coutume d'Auxerre, qui ne repoussait pas le servage.

Il faut pourtant noter que l'on ne trouve, ni dans le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Germain, ni ailleurs, aucune charte d'affranchissement des habitants de Saint-Sauveur et de Moutiers, qui notoirement étaient, au siècle dernier, libres depuis un temps immémorial de tout servage. La liberté s'était peut-être substituée d'elle-même et sans bruit à la servitude. Mais on ne sait à quelle époque s'était opérée cette transformation. Elle ne l'était pas encore pour Moutiers en 4472, car dans un acte de cette date (1), l'abbé donnait à bail à frère Jean Babute « toutes les maisons, terres, prés, bois, étangs, moulins, villages, métairies, « hommes, fem- « mes, bourgeois et bourgeoises (2), rentes et cens, apparte- « tenances et dépendances, comprenant le domaine du « prieuré. »

Voici, quoi qu'il en soit, quel est le contenu de cette charte de 4464:

- « Un accord s'est fait entre le comte et l'abbaye de Saint-
- « Germain aux conditions suivantes: que le comte déclare que
- « le prieur de Saint-Sauveur a les deux tiers de la justice
- « de la ville et de la poté, et lui un tiers; que le prieur doit
- « nommer dans la ville tous les agents de la justice, (ou,
- « comme nous dirions aujourd'hui, tous les officiers ministé-
- « riels), à l'exception du prévôt et de ceux qui sont de la
- « domesticité du château (de proprid familia domus nos-
- « træ), et que le prieur les rétribuera de ses propres fonds.
- « Au sujet des terres qui sont en friches, faute de cultiva-
- « teurs, elles sont sous l'autorité du prieur. Et quand il en
- « viendra qui pourront et voudront cultiver, le prieur ne
- « pourra les refuser et il ne pourra exiger d'eux plus de douze
- (1) Archives du département, Fonds de l'abbaye de Saint-Germain.
 - (2) Bourgeois et bourgeoises, ce sont les habitants du bourg.

. 16

- « écus pour lods et don (1). Le tiers du bois est au seigneur,
- « et les deux tiers sont au prieur. Mais il est entendu que
- « les habitants du château ont leur usage dans les bois pour
- « les besoins de ce manoir. »

Chose singulière! Il n'est plus question plus tard de cette co-propriété de la seigneurie entre le prieuré et le comte. Ce dernier agit ultérieurement comme seigneur et maitre. On ne sait comment expliquer, ou cet abandon volontaire par les moines, ou cette usurpation par le comte, sans réclamation des intéressés. La charte est pourtant transcrite dans le Cartulaire de l'abbaye, manuscrit du treizième siècle, qui se trouve à la bibliothèque d'Anxerre. Son authenticité a-t-elle été contestée? Cela ne serait pas sans exemple. A-t-elle été révoquée d'un commun accord? Rien ne le constate. Aussi, Georges Viole, dans sa chronique, s'étonne justement qu'elle soit restée sans exécution.

Toutefois, en même temps qu'elle révèle l'état de la ville et de ses habitants dans la seconde moitié du douzième siècle elle fait connaître en outre que le pays était, à cette époque, dépeuplé de ses cultivateurs, puisqu'elle exige du prieur un bon accueil à ceux qui viendront s'y établir, et qu'il modère ses exactions fiscales, de peur de les éloigner.

Cette dépopulation était le triste résultat des guerres incessantes que le comte Guillaume III, grand batailleur, avait soutenues contre les barons de Donzy, de Gien, de Sancerre et de Toucy. Une charte de 1165 nous apprend qu'il avait, à

⁽¹⁾ Cette perception, appelée plus tard *lods et vente*, était un droit prélevé sur la transmission des propriétés foncières. Elle a passé dans notre législation fiscale sous le nom de droits de mutation.

cette occasion, et non sans user de violence contre les habitants, établi sur le territoire de Moutiers des fortifications du genre de celles que l'on appelait haiæ (†).

Le capitulaire de Charles-le-Chauve de l'année 865, que nous avons transcrit plus haut, mentionne cette sorte de constructions parmi les forteresses dont il interdit l'érection sans son autorisation formelle, castella, firmitates et haïas, les châteaux, les fertés et les haies. Ce nom de haies, dont la signification est aujourd'hui fort restreinte, a intrigué les archéologues modernes. Lebeuf y voit de simples barricades. Ducange est plus explicite. Il les définit « des forêts entou-« rées et fortifiées de haies ou buissons pour y renfermer des « animaux sauvages ou pour tout autre usage. Quamdam « silvæ partem delectam, quam sepibus muniebant ad feras « includendas, aut ad alios usus (2). » C'est encore trop restrictif. Haie est l'ancien nom des forêts et surtout de celles de haute sutaie. Le mot sutaie en est un reste. « Le séné-« chal visite les forests et les haies du prince, » dit l'ancienne coutume de Normandie. Forestam sive haïam, porte l'ordonnance de Philippe-Auguste de 1187, connue sous le nom d'anciennes coutumes de Lorris, publiée par dom Morin dens son Histoire du Gâtinais. Diverses chartes citées par Ducange mentionnent des forêts qui ont le nom de haies. Il en est de même d'une charte de notre comte Pierre de Courtenay (3). « Quarumdam nemorum scilicet magnæ Brue-

⁽¹⁾ Lebeuf, Preuves, nº 56.

⁽²⁾ Certaine partie choisie d'une forêt que l'on entourait de broussailles pour y enfermer les bêtes fauves ou pour d'autres usages.

⁽³⁾ Lebeuf, Preuves de l'histoire d'Auxerre, nº 77.

« rie et Montbolun... Quatenus prædictæ haiæ de Bruerie « scilicet et Montbolun. » Et plus loin, « scilicet foresta « haie de Urgiaco et nemus de Bruerette. » Dans un état des revenus de l'évêque d'Auxerre (1) de l'an 1290 il est dit: Nemora de haies sunt domini episcopi et comitis Barri. On retrouve ce nom beaucoup plus tard dans les anciens titres. Ainsi, dans un procès-verbal de recherches de nouveaux défrichements, pour l'assiette des dîmes de Saint-Sauveur, de l'an 1540, que nous analyserons plus tard, on lit « dix arpents « appelés la haie de la Chièvre », et dans une autre déclaration de cent ans plus tard, en 1640, on lit que le prieur possède « les haies et bois de Planton et de Gouimerault. » Ce nom n'a pas encore complétement disparu aujourd'hui. Ainsi, nous pouvons indiquer une grande forêt située entre Piffonds et Courtenay, qui s'appelle les haies de Courtenay.

On ne peut bien comprendre ce nom de haie, appliqué à des fortifications, que dans les pays de culture pastorale, comme la Puisaie, où les champs sont entourés d'énormes clôtures végétales, dont les arbres et les buissons ont parfois une telle épaisseur, que du dehors elles ressemblent à une forêt. Il n'était pas rare, il y a cinquante ans, d'entrouver de plus de six mètres de largeur. Pour faire d'un champ ou d'une cour de manoir ou de ferme, déjà entourée d'une semblable clôture, une forte place de défense, il suffisait de la compléter par un fossé extérieur de six à huit mètres de largeur et de trois à quatre de profondeur. Les terres rejetées à l'intérieur y formaient un rempart aussi difficilement expugnable qu'une courtine de maçonnerie. Avec un pont mobile à l'entrée, on avait une forteresse inabordable. Il y a dans

⁽¹⁾ Lebeuf, Preuves, nº 238, p. 140 in fine.

les bois de la Puisaie beaucoup d'enceintes de fossés profonds avec talus élevés à l'intérieur, qui n'ont probablement pas d'autre origine. Nous avons rasé, il y a plusieurs années, les restes, encore très apparents, d'une de ces forteresses rurales. C'est au hameau des Michauts, aujourd'hui village, mais autrefois simple ferme, dont nous avons les anciens titres. Il est situé sur un plateau qui domine la large vallée occupée aujourd'hui par le grand étang de Moutiers. Sa cour, d'environ un hectare et demi, avait été entourée de fossés qui, selon ce qui en restait il y a peu d'années, et selon la largeur et la hauteur de ses levées intérieures, paraissaient avoir en au moins six mètres de largeur et trois de profondeur. La levée que nous avons fait niveler récemment sur une centaine de mètres d'étendue, avait bien cette largeur et cette hauteur. Elle était plantée d'arbres plusieurs fois séculaires, serrés les uns contre les autres, et que le fermier étêtait pour son chauffage. Nous avons trouvé à son centre les fondations circulaires d'un petit édicule, qui était probablement une tour de guette et de signaux. Des feux allumés au sommet pouvaient être vus de Saint-Sauveur, et faisaient l'office d'un télégraphe.

C'étaient des forteresses de cette nature qu'avait fait élever sur le territoire de Moutiers le comte Guillaume III pour défendre ses frontières, et arrêter les invasions de ses ennemis. C'était à la fois des forteresses et des embuscades. On pouvait de la s'opposer aux invasions, ou, si l'ennemi s'était trop avancé, faire une sortie sur ses derrières et lui couper la retraite. Et il n'en avait coûté que le travail à la pioche de quelques centaines d'hommes. Mais le comte, imposant arbitrairement des corvées, avait contraint par la force les serfs de l'abbaye à y travailler. Après sa mort on demandait

à son fils le comte Guillaume IV de reconnaître qu'il ne pourrait y en faire d'autres sans la permission de l'abbé, et de s'engager à ne pas user de violence envers les serfs pour les y employer. Il se soumit à ces deux conditions par cette charte de l'année 1165.

Malgré ces guerres et la dépopulation qu'elles avaient amenée dans la campagne, la ville de Saint-Sauveur jouissait encore à l'intérieur d'une certaine activité. Elle avait aussi ses pélerinages qui lui amenaient des étrangers. Aucun document ne nous dit pour quelles reliques. Mais les revenus du culte avaient sans doute de l'importance, car voici une pièce authentique qui relate d'assez vifs débats à ce sujet entre le prieuré et le curé de la paroisse. Les moines n'avaient laissé ériger l'église paroissiale qu'à la condition d'y percevoir la plus grande partie des oblations, et de conserver la plus forte partie des dîmes. Ils n'en avaient laissé qu'une très minime partie au curé, qui n'avait même reçu que le titre de chapelain, et ils s'appropriaient jusqu'aux cierges apportés par les pèlerins. Ils voulaient aussi maintenir à l'église couventuelle l'affluence des fidèles, et qu'à cet effet le chapelain tînt son église fermée et se rendît aux offices du monastère dans un grand nombre de fêtes. Vassal des moines, il ne devait guère être, selon eux, que leur serviteur, et il fallait qu'il allât comme les frères convers aux corvées imposées aux habitants pour la culture des terres du couvent, la fauchaison et la moisson, et qu'il coopérât au recouvrement des redevances imposées sur les terres données à cens, et de celles de la glandée, c'est-à-dire des permissions de conduire les porcs au pacage dans les bois, principal sinon unique revenu que fournissaient alors les forêts. Il y avait sur tous ces points de vives récriminations, et le prieur alléguait aussi que le chapelain détournait, pour le profit de l'église paroissiale, les libéralités des mourants. Ce n'était plus le temps où les moines pauvres, humbles et dévoués, auxiliaires précieux du clergé séculier, donnaient le travail de leurs bras, aussi bien que le secours de leurs conseils et de leurs prières, pour arracher à la barbarie un pays misérable et une population ignorante et dénuée. Entrés dans le mouvement féodal, ils étaient devenus riches et puissants. Ils avaient des serviteurs et des serfs, et le joug de leur domination sur les prêtres des campagnes était parfois bien lourd et bien humiliant.

Il fallut l'intervention de l'évêque pour pacifier ces débats, et, après maintes discussions, on en arriva à une transaction dans laquelle le pauvre chapelain était assez peu favorisé, et dont on écrivit les clauses avec la même solennité que dans un traité de paix entre deux souverains. Voici quelques passages de la traduction, telle qu'elle se trouve à la suite de l'original dans les titres du prieuré. Elle fournit d'assez curieux détails sur les habitudes et les mœurs de l'époque. L'acte est de l'an 4457 (4).

- « Pour décider les différends, apaiser les contestations et « conserver la concorde et le bien de la paix, rien n'est plus « nécessaire qu'un règlement écrit. C'est pourquoi, au nom « de la très-sainte-Trinité, tous, tant présents qu'à venir, sau-« ront que le seigneur Alain, révérend évêque d'Auxerre pré-« sidant, et le seigneur Arduin, vénérable abbé de Saint-Ger-« main assistant, contestation fut mue entre Durand, prieur « du monastère de Saint-Sauveur, et Pierre, chapelain de « l'église paroissiale de Saint-Jean, qui est proche et dépen-« dante dudit monastère, touchant quelques revenus et
 - (1) Archives du département, Fonds de Saint-Germain.

« usages de ladite église, laquelle contestation a été assoupie « et pacifiée par la grâce de Dieu. Mais, afin que cette paix « demeure ferme à l'avenir, non-seulement à l'égard des « choses contestées, mais encore à l'égard de toutes autres « choses, et que le droit, tant du prieur que du chapelain, « soit conservé, les articles ci-dessous expriment clairement « ce qui appartient d'un côté au prieur, à raison de son « domaine (dominii) et du titre de son église matrice et « principale, et d'autre côté au chapelain, à raison de son « desservissement (administrationis) et de son fief pres- « bytéral (feodi presbytéralis). »

Après cet exposé vient l'énumération des droits du prieur et des servitudes du chapelain. Ce dernier n'a qu'un sixième dans les dîmes et pareille portion dans les oblations qui seront faites dans son église, soit en argent, soit en nature. Les cierges et bougies présentés par les paroissiens et ceux des pèlerins appartiennent en totalité au prieur, à l'exception de trois fêtes indiquées, Saint-Etienne, le lendemain de la Nativité et l'Epiphanie, où le chapelain a un sixième de ceux qui sont offerts. Le prieur fait surveiller par un religieux ou autre préposé la recette et le partage des oblations. Il y a pourtant quelques messes, confessions et communions, dans lesquelles on laisse au pauvre curé moitié des offrandes et des pièces de monnaie piquées dans les cierges. Mais, par compensation, il y en a d'autres où il ne peut profiter pour toutes choses que d'une seule pièce de monnaie.

Vient ensuite l'énumération, et elle est trop longue pour être transcrite, des fêtes où le chapelain doit s'abstenir d'officier dans son église et où il doit amener ses parcissiens à l'église du couvent. Puis voici la teneur d'une véritable clause de servage:

Sc. hist. 4

« Le chapelain est tenu d'aller aux corvées pour le fauchage « des foins et la récolte des grains. Et, s'il se fait quelque « repas ensuite, lui et son clerc mangent aussi. Si le prieur « reçoit quelque argent, il lui donne six deniers pour son « repas.

« Le chapelain doit se trouver à la reddition des comptes « du cens et du pacage des porcs, et manger, lui et son clerc, « avec les servants, ou avoir six deniers. Il doit aussi se « trouver aux corvées qui se feront pour façonner les terres, « et, quand il a été présent, le prieur lui envoie le même « jour du pain et du vin. Dans les rogations, le chapelain et « la paroisse doivent suivre la procession des religieux, et « ce jour-là on envoie au chapelain du pain, du vin et une « portion de flaon. La propre personne du chapelain mange « avec les frères dans l'infirmerie, et il dit la messe quand « il y a des malades, et prépare, comme l'un des serviteurs, « le repas commun aux frères. »

Voici enfin une clause étrange et qui éclaire vivement un côté assez curieux pour l'histoire des mœurs de l'époque.

« Quand le chapelain visite un malade, il doit, avant tout,
« l'avertir de faire un legs à Saint-Sauveur et de choisir sa
« sépulture dans le cimetière de la principale église. En
« second lieu, il peut l'exhorter de léguer aussi à sa propre
« église. Mais si le malade a choisi sa sépulture dans le
« cimetière de Saint-Sauveur, on ne porte point le eorps à
« Saint-Jean, mais seulement à la grande église, et le cha« pelain célèbre la première messe à l'autel de Sainte-Croix,
« le corps présent, et il a la moitié des oblations de la grande
« messe et des pièces de monnaie qui sont dans les cierges.
« Le reste appartient au prieur. »

Il y aurait plus d'une observation à faire sur ces textes, mais il convient d'en laisser le soin au lecteur.

A la fin du douzième siècle, la seigneurie de Saint-Sauveur avait changé de maître, et était passée du comte d'Auxerre au baron de Donzy, Hervé, troisième du nom. On possède une charte de ce seigneur, accordant à Radulph, abbé de Saint-Germain, la permission de vendre les buissons et bois que l'abbaye possède à Saint-Sauveur, à la condition que la moitié du prix sera versée à ce puissant baron (1). L'annaliste du monastère raconte, au sujet de cette vente, que le pape Urbain III ayant, en 1174, accordé l'usage de la mître et de l'anneau à l'abbé Humbaud et à ses successeurs, « ces nouveaux priviléges donnèrent dans les « yeux de Hugue de Noyers, évêque d'Auxerre, qui suscita « à l'abbaye de grands procès en cour de Rome, et lui occa-« sionna tant de dépenses, que l'abbé se trouva obligé de « recourir à l'or et aux pierreries des châsses de saint « Germain, saint Urbain pape, saint Aunaire et saint Désiré, « et de vendre en outre le droit de main-morte des terres de « son église, ainsi que la forêt de Saint-Sauveur, et que « pour en avoir permission de Hervé, comte de Nevers et « baron de Donzy, il lui quitta la moitié du prix (2). »

La main-morte était le signe du servage. Elle consistait, comme nous l'avons dit déjà, dans le droit qu'avait le seigneur de succéder à tous les biens des habitants qui mouraient sans enfants. Le plus souvent elle était accompagnée de corvées et autres servitudes personnelles. Il se peut que Saint-Sauveur soit du nombre des terres de l'abbaye qui profitèrent, pour le rachat de leur servage, des dissipations de l'abbé Radulph. Cependant il n'existe dans le cartulaire de

⁽¹⁾ Lebeuf, Preuves, nº 102.

⁽²⁾ Georges Viole, t. Il, p. 959 et 971.

l'abbaye aucune trace de cette transaction. Il est vrai, qu'au moins pour Saint-Sauveur, on n'y voit non plus aucune preuve que le servagé ait continué d'exister. Mais pour Moutiers, le bail de 1472 ci-dessus cité constate avec certitude encore à cette époque l'état de servitude de ses habitants. Quant au droit seigneurial de justice, il a subsisté jusqu'en 1790, ainsi que les redevances censuelles sur les héritages, à Saint-Sauveur, au profit du seigneur laïque, et à Moutiers au profit de son prieuré.

Il reste à expliquer comment Saint-Sauveur et sa châtellenie étaient tombés aux mains des barons de Donzy.

Pierre de Courtenay, petit-fils du roi Louis-le-Gros, était devenu comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre par son mariage avec Agnès, sœur et unique héritière du dernier comte. Agnès était morte peu d'années après, en laissant une fille appelée Mahaut ou Mathilde, dont le comte Pierre avait la tutelle, qui, selon le droit de l'époque, comprenait la jouissance et gestion des seigneuries. Plus brave qu'habile, et toujours malheureux dans ses guerres, le comte Pierre en entreprit une, au sujet du comté de Gien, contre Hervé, baron de Donzy, personnage que les chroniques présentent comme aussi habile dans les faits de guerre qu'astucieux et déloyal dans sa politique. Le comte, battu et fait prisonnier. ne fut relâché que par la médiation du roi Philippe-Auguste, et à la condition de donner au vainqueur sa fille, encore mineure, en mariage, avec le comté de Nevers pour dot. Il devait, selon le récit de Lebeuf, garder l'usufruit viager des comtés d'Auxerre et de Tonnerre, et le roi, pour son droit de médiateur, retenait le comté de Gien, qui avait été le sujet de la guerre.

On n'a pas la charte de cette transaction. Celle à laquelle

Lebeuf renvoie (1), dans l'Amplissima collectio de dom Martenne, lui est étrangère. Mais il ressort de l'acte de 1207 cité plus haut et des faits postérieurs que Pierre de Courtenay ne conservait le comté d'Auxerre qu'amoindri et mutilé au profit de la baronnie de Donzy. Il perdait notamment Moutiers et Saint-Sauveur, et se trouva réduit à un territoire qui en 1789 ne comprenait que quarante-deux paroisses, tandis que le Donziais, outre son chef-lieu, embrassait dorénavant et a toujours embrassé depuis les villes et châtellenies d'Entrains, Druyes, Saint-Sauveur, Corvol, Billy, Etais et Cosne, avec leurs dépendances féodales. Le baron de Donzy possédait en outre Châtel-Censoir et Pierre-Perthuis, qui relevaient du comte de Champagne. Et depuis, lorsque la baronnie de Donzy, qui était unie au comté de Nevers par le mariage d'Hervé et de Mathilde, s'en est trouvée séparée, c'étaient les barons de Donzy qui rendaient foi et hommage à l'évêque pour ces territoires. Ces deux seigneuries, possédées ensemble par la descendance féminine de la comtesse Mathilde, passèrent en 1271 aux comtes de Flandre par le mariage d'Iolande de Bourgogne avec le comte Robert, et en 1373 furent apportées au duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, par son mariage avec la comtesse Marguerite de Flandre. Après la mort de ce prince, en 1404, elles furent recueillies par son troisième fils le comte Philippe, dont la postérité les conserva réunies jusqu'en 1523, où elles furent séparées par la constitution dotale qui attribua le Donziais à Charlotte de Bourgogne, mariée à Odet de Foix. Elles furent définitivement réunies, en 1549, par la mort de Claude de Foix, comtesse de Luxembourg, morte sans enfants, et laissant

⁽¹⁾ Mém. sur Auxerre, t. III, p. 133.

pour seul héritier François de Clèves, déjà possesseur du comté de Nevers, qui avait été érigé pour lui en duché-pairie. Malgré cette réunion, le Donziais resta toujours soumis à la juridiction du bailliage d'Auxerre, et les tentatives faites à diverses époques par le duc de Nivernais pour l'annexer au bailliage de Nevers, avaient toujours été infructueuses. En 1745, il obtint un arrêt du Parlement qui autorisait cette réunion, mais à condition d'indemniser les officiers du bailliage d'Auxerre d'une somme de six cent mille livres. Cela équivalait presque au refus de l'annexion. Aussi 1789 arriva sans que le duc eût songé à s'acquitter de cette énorme liquidation, et alors l'abolition des justices seigneuriales trancha la question, et une nouvelle division du territoire partagea le Donziais entre le département de l'Yonne et celui de la Nièvre.

Voici, au reste, en conciliant ensemble, autant que possible, Dubouchet, Georges Viole, Guy Coquille, et M. l'abbé Crosnier, la généalogie des barons du Donziais depuis l'origine jusqu'à la réunion définitive de cette grande seigneurie à celle du duché de Nivernais, et depuis cette dernière époque jusqu'à l'abolition des seigneuries en 4790.

- 4015. Geoffroy I, second fils du comte de Semur, gendre du comte Lambert de Châlon, et beau-frère de l'évêque Hugues, baron de Donzy et seigneur de Cosne. Il avait la protection ou avouerie, pour l'abbaye de Saint Germain, des seigneuries de Diges, Orgy, etc., et, pour les comtes de Blois, de celle de Saint-Aignan en Berry.
- 4030. Geoffroy II, second fils de Geoffroy I et de Mahaud de Châlon, a la seigneurie de Donzy et celle de Châtel-Censoir, conquise sur le comte d'Auxerre et de Nevers, Guillaume I et tenue en fief des comtes de Champagne; reçoit

du comte de Blois celle de Saint-Aignan; assiste le comte de Blois dans la guerre contre Foulques comte d'Anjou; est fait prisonnier, enfermé au château de Loches, et étranglé (4037).

- 1037. Hervé I, seigneur de Donzy, Châtel-Censoir en partie, et Saint-Aignan.
- 4077. Geoffroy III, seigneur de Donzy, etc., et comte de Châlon, se fait moine.
- 1412. Hervé II, frère de Geoffroy III, baron de Donzy, Cosne, Gien, Saint-Aignan et Châtel-Censoir.
- 4145. Geoffroy IV, son fils, lui succède. Sa fille Mathilde, mariée au seigneur de Trainel, est enlevée le jour de ses noces par Etienne, comte de Sancerre, qui l'épouse et a le comté de Gien. Son château de Châtel-Censoir est pris et ruiné par Guillaume III, comte de Nevers et d'Auxerre, en 1147.
- 4467. Hervé III, seigneur de Donzy, Saint-Aignan, Cosne et Montmirail, reçoit le comté de Gien du roi Louis le Jeune, qui l'avait enlevé au comte de Sancerre. Puis le roi, irrité de ce qu'il s'était mis contre lui avec les Anglais, assiège, prend et ruine, d'accord avec Guy, comte de Nevers et d'Auxerre, le château de Donzy.
- 1190. Hervé IV, seigneur de Donzy, Cosne, Saint-Aignan, Gien, d'Alluye, Montmirail, Brou, Auton et la Bazoche. Ces cinq dernières seigneuries du chef de sa mère Mathilde, fille d'Elisabeth de Champagne. Ayant battu et fait prisonnier le comte Pierre de Courtenay, il reçoit sa fille en mariage (1099) avec le comté de Nevers, et, après la mort de ce dernier (1218), devient, du chef de sa femme, comte d'Auxerre et de Tonnerre.
- 4222. Mahaud, veuve de Hervé IV, comtesse de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, baronne de Donzy.

- 1257. → Mahaud II, femme d'Eudes, fils du duc de Bourgogne, comtesse de Nevers et baronne de Donzy.
- 1265. Yolande de Bourgogne, sa fille, mariée à Robert de Flandre, comtesse de Nevers et baronne de Donzy, apporte ces seigneuries à la maison de Flandre.
 - 4296. Louis I de Flandre.
 - 1320. Louis II, de Flandre, tué à la bataille de Crécy.
 - 4346. Louis III de Flandre.
- 1354. Marguerite de Flandre, mariée en secondes noces à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne.
 - 1404. Jean-sans-peur, duc de Bourgogne.
- 1419. -- Philippe, frère de Jean-sans-peur, comte de Nevers et baron de Donzy.
- 1435. Charles de Bourgogne, son fils, mort en 1454. Marie d'Albret, sa veuve, possède la baronnie comme douairière.
- 1464. Jean de Bourgogne, frère puiné de Charles, dit . Jean de Clamecy. Il est marié trois fois, et en troisièmes noces à Françoise d'Albret.
- 4491. -- Françoise d'Albret possède la baronnie comme douairiere.
- 1523. Charlotte de Bourgogne, sa fille, mariée à Odet I de Foix, reçoit en dot la baronnie de Donzy, qui est séparée du comté de Nevers.
- 4528. Odet II, aussi appelé Gaston, selon Guy Coquille et M. Crosnier (Bulletin de la Société nivernaise, t, III, p, 497), fils d'Odet I.
- 1538. Claudine ou Claude de Foix, sa sœur, épouse en première noces Guy de Laval, et en secondes noces Charles de Luxembourg, et meurt sans enfants.
 - 1549. François I de Clèves, son cousin, hérite de la

baronnie, qui se trouve définitivement réunie au comté de Nevers érigé pour lui en duché-pairie en l'an 4538.

- 4561. François II de Clèves, duc de Nivernais, baron de Donzy, mort en 4562, des suites des blessures qu'il reçut à la bataille de Dreux.
 - 1562. Jacques de Clèves, son frère, mort en 1564.
- 1564. Henriette de Clèves, mariée en 4565 à Ludovic de Gonzague, qui meurt en 4595. Elle vend, en 4600, la châtellenie de Saint Sauveur à François d'Ages.
- 4602 Charles I, de Clèves, son fils, hérite du duché de Mantoue.
- 1637. Charles II, son fils, duc de Mantoue et de Nivernais, vend en 1659 cette dernière seigneurie avec la baronnie de Donzy, au cardinal Mazarin.
- 4661. Philippe Julien Mancini Mazarini, neveu du cardinal, duc de Nevers et baron de Donzy.
- 4707. Philippe Jules François Mazarini Mancini, son fils, qui, du vivant de son père, avait pris le titre de duc de Donzy.
- 1769. Louis Jules Bourbon Mazarini Mancini, fils du précédent, membre de l'Académie française, mort dans l'émigration en 1798.

Ш

Depuis le commencement du xiiie siècle jusqu'au xvie, on perd de vue Saint-Sauveur, et il n'en est plus question dans les documents écrits que trois cents ans après. On sait seulement les noms de ses prieurs. Georges Viole les donne avec l'indication de quelques faits insignifiants de leur administration temporelle. Mais nous croyons devoir passer sous silence des

détails qui n'intéresseraient aucun de nos lecteurs. Il ne reste aucun témoignage de cette période qui puisse nous renseigner sur l'histoire de la ville, de ses habitants et de son prieuré. Les archives de ce dernier établissement ont péri en 4606 dans un incendie de la ville de Brienon, où un prieur commendataire les avait emportées. Et un préfet de la Nièvre, sous la Restauration, a jugé à propos de faire vendre, comme des paperasses inutiles, une masse énorme de vieux parchemins ou papiers, parmi lesquels se trouvaient les actes concernant le Donziais.

Dans cet intervalle, le monastère de Notre-Dame de Moutiers avait été atteint par des événements qui avaient gravement modifié les conditions de son existence. Enrichis par l'affluence des pèlerins, ses prieurs avaient acquis des domaines importants, élevé de grandes constructions, créé de vastes étangs, dont ceux de Moutiers et de Bourdon subsistent encore et sont les principaux réservoirs des canaux du Loing et de Briare. Ils devaient avoir de bien abondantes ressources en 1256, lorsque l'abbaye de Saint-Germain soutint et gagna en cour de Rome un grand procès qui l'affranchissait de la suprématie de celle de Cluny, mais qui lui coûta des sommes immenses, puisque Moutiers y contribua pour une somme de six cents livres, qui, eu égard au pouvoir actuel de l'argent, ne représentent pas une somme moindre de soixantedouze mille francs d'aujourd'hui. Trente ans après, vers 1285, un prieur, appelé Gaucher-Dignon, faisait enclore le couvent de hautes et solides murailles avec des tours de défense. Dans la seconde moitié du xive siècle les invasions des bandes anglaises dévastaient et ruinaient le Gâtinais et la partie nord de l'Auxerrois, mais elles n'avaient sans doute guère pénétré dans la Puisaie, car en 1375 Moutiers était

assez riche pour contribuer d'une somme de cing cents florins d'or, équivalant au moins à soixante mille francs de notre monnaie actuelle, dans la dérense de reconstruction d'une partie de l'antique église de Saint-Germain et la substitution de voûtes de pierre aux voûtes de bois qui existaient auparavant. Mais la Puisaie, qui avait à peu près échappé alors aux incursions des Anglais, fut moins heureuse au siècle suivant, pendant les troubles qu'amena la démence de Charles VI. Les rivalités des princes qui se disputaient alors le gouvernement avaient suscité des guerres acharnées. Une ligue s'était formée en 1411 entre les ducs de Berry, de Bourbon, de Bretagne et d'Orléans, contre le duc de Bourgogne. L'agent le plus actif de cette coalition était le comte d'Armagnac, beau-père du duc d'Orléans, qui devint bientôt le chef réel du parti. Il conduisit à l'armée que formèrent les coalisés des bandes d'aventuriers gascons et de la noblesse pauvre et belliqueuse du Midi, qui, en s'avançant sur Paris, se firent exécrer par leur férocité et leur avidité à piller les campagnes du centre. « Ils robaient et dégâtaient, dit la « chronique d'Enguerrand de Monstrelet (1), prenaient les « villes, châteaux et forteresses, s'efforçaient de jour en jour « tuer gens, les mettaient à rançon, boutaient feux, effor-« çaient femmes non mariées et mariées, dépouillaient et « dérobaient églises et monastères et faisaient toutes les « inhumanités que ennemis peuvent faire. » La Puisaie n'échappa pas à leur irruption. Le rendez-vous de leurs forces combinées était à Gien. Ils commencèrent la campagne en s'emparant de Saint-Fargeau et y mirent une garnison dont les dévastations rayonnaient au loin dans les campagnes

⁽¹⁾ Livre Ier, chap. 85.

d'alentour (4). Sur les cris de détresse réitérés des populalations, les troupes du roi reçurent l'ordre d'assiéger et de prendre cette forteresse. Elles n'en vinrent à bout qu'à l'aide d'une puissante artillerie qui fit brèche dans les murailles et qu'après deux assauts. Auxerre avait envoyé avec ses milices, sous le commandement du bailli, une partie des vivres et des munitions de guerre. La Puisaie dut fournir le reste et supporter les ravages qu'entraînait toujours alors le séjour des gens de guerre. L'armée combinée du roi et du duc de Bourgogne alla ensuite assiéger Bourges. Le siége traîna en longueur. Les chaleurs de l'été suscitèrent des maladies contagieuses dans les troupes, et l'on se décida de part et d'autre à la paix, dont on arrêta les conditions à la hâte et que l'on vint conclure à Auxerre. L'armée, en y revenant, sema la peste sur son passage. On perdit en route plus d'un millier de soldats par la contagion, qui se répandit et fit de grands ravages dans la Puisaie. Moutiers, qui n'avait pu désendre ses remparts contre les Armagnacs, eut sa large part de tant de misères. Quant à Saint-Sauveur, qui appartenait alors au frère du duc de Bourgogne, et dont les fortes murailles abritaient les soldats aguerris de ce prince, il échappa sans doute aux incursions de l'ennemi, et il ne paraît pas même qu'il ait été attaqué. Nous n'avons toutefois aucun document pour éclairer cette partie de son histoire.

Il restait au prieuré de Moutiers de grandes ressources

⁽¹⁾ M. de Smyttère (Histoire des seigneurs de Saint-Fargeau de la maison de Bar) fait justement observer que M. Déy (Histoire du comté de Saint-Fargeau), a dit à tort que les seigneurs de Bar participaient à cette ligue. Le duc Edouard de Bar, l'ainé de

dans ses importantes possessions territoriales. Plus riche que celui de Saint-Sauveur, il était seigneur de tout le territoire de sa paroisse et d'une partie de celle de Sainte-Colombe, indépendamment d'autres domaines qu'il avait encore au dehors. Cette richesse causa sa perte. Le pape Jean XXIII, élu en 1410, s'était attribué le droit de disposer de tous les bénéfices de la chrétienté, et il avait investi de celui-là l'un des cardinaux auxquels il devait son élection, le cardinal de Sainte-Cécile. Les religienx de Saint-Germain s'en émurent. Ils exposèrent, comme le relate une bulle du même pape, de l'année 1414(1), « que le prieuré de Moutiers « en Puisaie à cause des guerres, des pestes meurtriè-« res, d'autres tribulations, et de toutes sortes de calami-« tés qui ont depuis longtemps affligé ce pays, a subi des « diminutions et des pertes considérables dans ses bâtiments « et dans ses ressources, et qu'il se trouve même dans un « état de dénuement par les adversités et dommages dans « lesquels il a été impliqué. » Ils demandaient en conséquence que ce prieuré « qui dépendait de leur abbaye, « comme un membre de sa tête, » y restât annexé et fût rendu à leur administration qui seule pouvait en tirer parti, et que son revenu, qui, bien gouverné, ne pouvait, disaientils, excéder mille livres tournois, fût affecté à la fabrique de leur église. Ils l'obtinrent, non sans doute sans de grands sacrifices pécuniaires, et la bulle que nous venons d'analyser leur conféra le privilége exclusif de nommer eux-mêmes à

la famille, était, au contraire, avec le duc de Bourgogne et suivait son armée, et il ne paraît pas que ses frères se fussent séparés de lui. Le contraire est même prouvé (Voir *Monstrelet*, ch. 96.)

⁽¹⁾ Archives du département, Fonds de Saint-Germain.

toutes les dignités et fonctions du prieuré et d'en percevoir seuls les revenus, pour les employer à l'entretien de leur église. On était alors à la fin du grand schisme qui avait si longtemps affligé la chrétienté. Il y avait alors trois papes, Benoît XIII, reconnu à Avignon, Grégoire XII, obéi à Rome, quoique condamnés et déposés tous deux par le concile de Pise en 1409, et Jean XXIII, qui avait été élu par un conclave à Bologne en 1410, mais qui au mois de mai 1415 fut condamné à son tour et déposé par le concile de Constance, comme « dissipateur des biens de l'église, simoniaque, scandaleux et perturbateur de la foi (1). » L'élection de Martin V, cemme nouveau pape, mit enfin un terme aux longues discordes du monde catholique. La bulle du prieuré de Moutiers n'en resta pas moins acquise au monastère de Saint-Germain. Mais on verra bientôt qu'il ne devait pas jouir longtemps du privilége qu'il avait obtenu.

La période des désastres de guerre ayant fait place à quelques années de calme relatif, le prieuré de Moutiers fut confié à l'administration d'un religieux appelé Jean Boursier, qui était chargé d'entretenir les fortifications et les bâtiments qu'on avait relevés, de pourvoir aux besoins des moines qui devaient y célébrer le service divin, et de servir à l'abbaye un modique fermage. Mais les agitations de la guerre se ranimèrent bientôt, après l'assassinat de Jeansans-Peur, par la coalition des Bourguignons et des Anglais contre le dauphin Charles VII. Les troupes de ce prince, retirées d'abord au-delà de la Loire, avaient, dès l'année 4447, franchi ce fleuve pour venir faire des incursions dans

⁽¹⁾ Fleury, Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique, t. II, p. 160.

l'Auxerrois, occuper Saint-Fargeau et Toucy, dont la seigneurie était en la possession du cardinal Louis de Bar qui était de leur parti, et s'emparer, entre autres places, de Cravant, de Mailly-le-Château, d'Escamps et Coulanges-la-Vineuse, d'où elles bloquaient la ville d'Auxerre. Français ou Anglais surprireut et saccagèrent Moutiers, « faute de « bonne garde, selon les termes de Georges Viole, et ruinè-« rent de nouveau la forteresse avec une grande partie des « bâtiments et des autres lieux qui en dépendaient. »

On s'en prenait à tort ou à raison au frère Jean Boursier de cette surprise ou de la prise d'assaut qui avait livré c tte place aux bandes armées, et qui fut suivie d'une longue occupation, avec dévastation complète de tous les domaines de l'abbaye. Un nouveau bail de ce prieuré de l'année 1427 porte, en effet, que « moyennant son petit gouvernement, né-« gligence et aultrement, par sa faute et coulpe, iceluy prioré « et ses appartenances sont venus et sont comme en destruc-« tion et totale défection, comme le lieu d'iceluy où il avait « bonne et notable place bien fortifiée et bien tenable pour « la conservation des corps et biens des religieux et sujets « dudit prioré, et qui, par défaut de bonne garde, détruit « et aussi les aultres édifices et héritages à lui apparte-« nant, comme les prés et terres en friche et en ruine « et les vignes en désert; les moulins gâtés et détruits, les « étangs rompus, et en tel état que le lieu est demeuré inha-« bité et inhabitable. » Mais la fortune devint bientôt contraire aux troupes de Charles VII. Les villes qu'elles avaient occupées furent reprises, Escamps d'abord, et Coulanges, puis Cravant par le sire de Chastellux; et une armée qui revint l'assiéger fut battue et mise en déroute en 1423.

Mailly-le-Château et Coulanges cédèrent, (1) et Toucy, qui en 1420 avait résisté malgré deux assauts, fut pris à son tour et réduit en cendres, églises et maisons, au point que, selon une vieille inscription qu'a lue Lebeuf, il n'en resta que les remparts pour marquer qu'il y avait eu là une ville. Saint-Fargeau ne tarda guère, et d'abord les Anglais l'avaient donné au sire de Chastellux en récompense de ses services, mais Georges de la Trémouille parvint à le reprendre pour le cardinal de Bar. On peut juger des désastres de la Puisaie pendant ces années d'invasion et d'occupation militaires.

Pour relever le prieuré de son état d'anéantissement, lorsque les troupes françaises eurent été repoussées au delà de la Loire, l'abbé de Saint-Germain, par ce nouveau bail de 1427, donnait tous ses revenus et rentes à un gentilhomme appelé Perrenet Gressard, qui prenait le titre de gouverneur du pays de Puisaie, c'est-à-dire qu'il était préposé à la garde de la châtellenie de Saint-Fargeau par le seigneur de cette terre qui s'attribuait mal à propos le titre de seigneur de Saint-Fargeau et pays de Puisaie, puisque cette seigneurie ne comprenait qu'une partie et non la plus considérable de la région de ce nom. Elle s'étendait depuis Gien, Rogny et Dammarie jusqu'à Sainte-Colombe et Entrains, et depuis Champignelles et Toucy jusqu'à Mesve, Saint-Verain et Donzy, C'était là, peutêtre, le second pagus de l'Auxerrois, civitas Autissiodorensis dont il est question dans l'inscription de la patère du temple d'Apollon, conservée au musée d'Auxerre. L'archidiaconé de Puisaie, qui avait été créé au treizième siècle pour ce territoire et qui peut-être y remplaçait quelqu'autre pouvoir ou

⁽¹⁾ Voir notre notice sur la bataille de Cravant, Bull. de la Soc. des Sc. hist. de l'Yonne, t. XIV, p. 102.

Ŋ

dignité ecclésiastique dont le souvenir ne nous est conservé par aucun document écrit, étendait, en effet, sa juridiction du côté de l'est jusqu'à la Loire, et du côté du midi jusqu'à la limite du diocèse de Nevers.

Par ce bail, Perrenet Gressard prenait l'engagement d'entretenir au prieuré trois religieux les dix premières années, et six les années suivantes. Il payait en outre une redevance de cent livres, dont le taux si modique prouve bien que le pays était complétement ruiné par l'état de guerre qui continuait toujours. Elle fut même réduite à une simple somme de cinquante-deux livres dans les baux qui suivirent, notamment en 1469, 1472 et 1477, et cela dura un siècle entier. Ce n'est qu'en 1534 qu'elle fut relevée à sept cent cinquante livres. Presque tous les baux et autres actes passés dans cet intervalle parlent de la misère générale, de l'état de ruine des bâtiments, des vexations endurées du fait des officiers de la châtellenie de Saint-Fargeau, et des maladies contagieuses qui enlevaient ce qui restait encore de la population des domaines de l'abbaye.

Les dévastations de cette contrée par la guerre s'étaient en effet continuées presque sans interruption depuis l'assassinat du duc d'Orléans en 1407, jusqu'au traité d'Arras qui, en 1435, avait détaché le duc de Bourgogne de l'alliance des Anglais. Jusque là le pays avait été ravagé, tantôt par les Anglo-bourguignens, tantôt par les troupes de Charles VII. Celles-ci, en 1434, avaient encore envahi le Donziais et pris d'assaut, entre autres places, la ville de Donzy(1). Puis, après la paix, était venu le fléau des bandes d'aventuriers qui, habitués depuis tant d'années à guerroyer et à vivre de pillage,

⁽¹⁾ Née de la Rochelle, t. 1er, p. 370, édition de 1827. Sc. hist.

refusaient de reconnaître la pacification, et poursuivaient pour leur compte, sur les frontières des provinces bourguignonnes, leurs incursions avec tous les genres de brigandages. On voyait parfois à leur tête des capitaines qui avaient acquis un grand renom dans les armées du roi. Pendant de longues années ces hordes désolèrent la Puisaie, dont les forêts leur offraient un refuge quand elles étaient poursuivies de trop près. Traqués par les troupes du duc, ces bandits se relevaient toujours de leurs défaites et n'en étaient que plus redoutables pour les populations des campagnes. La frayeur qu'inspiraient ces routiers leur avait fait donner un nom sinistre, par lequel on peut se faire une idée de leurs dépradations et de leurs crimes. On les appelait les écorcheurs. « Les vols, les meurtres, les incendies, les viols, dit l'histo-« rien de la Bourgogne, dom Plancher, marquaient les traces « affreuses du passage de ces brigands. » Un document qu'a publié M. Quantin en 1860, contient sur ce sujet de curieuses révélations. C'est une enquête faite en 1494 sur les dévastations de la paroisse de Sépeaux et d'autres paroisses du Gâtinais. La Puisaie y est aussi mentionnée. Jean de Courtenay, seigneur de la Ferté-Loupière, y raconte que cinquante ans auparavant, vers l'an 1440, il demeurait chez son père, seigneur de Bléneau, «qu'il n'y avait dans les « campagnes ni sécurité, ni paix, que les habitants de la « ville ne s'y trouvant pas en sûreté, se retiraient dans le « château, et qu'il ne restait au dehors que les meuniers; « que les laboureurs n'osaient pas sortir pour cultiver, que « sur le point le plus élevé du château il v avait constam-« ment un guetteur qui, à l'approche des hommes de guerre, « sonnait la cloche et qu'à ce signal tous les cultivateurs de « la campagne se sauvaient dans les bois ou se cachaient

« ailleurs, parce que les gens d'armes prenaient et mettaient « à rançon tous ceux qu'ils trouvaient. » Lorsqu'enfin on fut parvenu à délivrer le pays du fléau de ces brigands, les calamités dont ils l'avaient si longtemps affligé survécurent pendant bien des années à leur disparition. « La famine, dont « les rigueurs s'étaient déjà fait sentir, devint extrême, dit « l'historien déjà cité. On voyait dans les villes les pauvres pé- « rir sur leurs fumiers. La disette venait de ce que les labou- « reurs, forcés de se tenir dans les villes et les châteaux, « avaient abandonné la culture des terres. Cette famine fut « suivie de la peste qui désola longtemps la province. Les « loups, accoutumés à se nourrir de cadavres humains, se je- « taient sur les vivants jusque dans les villes. »

Le même seigneur de la Ferté-Loupière raconte, dans sa déposition déjà citée, que quarante ans de guerre avaient à ce point désolé le pays que beaucoup de paroisses étaient entièrement dépeuplées, et que vingt ans plus tard, quand, après la mort de son père, il vint à Bléneau, il trouva le pays entièrement ravagé et dévasté. D'autres racontent que les terres abandonnées sans culture s'étaient couvertes de bois, et que les villages eux-mêmes n'ayant plus d'habitants étaient envahis par les épines et les broussailles.

Au témoignage des baux du prieuré de Moutiers sur les résultats de tant de calamités, pesant si longtemps sur le pays et ne disparaissant qu'au commencement du siezième siècle, nous pouvons ajouter celui d'un document des plus curieux qui concerne Saint-Sauveur. Le curé de cette ville ne percevait, comme nous l'avons exposé plus haut, que la sixième partie des dimes. Le surplus appartenait au prieuré. Mais le droit coutumier, et peut-être aussi le traité originaire relatif à leur partage, attribuaient au curé la dime

entière des récoltes sur les terres nouvellement défrichées et qui n'avaient pas été cultivées depuis un temps immémorial. C'est ce que, dans le droit ecclésiastique, on appelait les dimes novales.

En 1540, le curé Eustache Desleau se pourvoit devant le prévôt de Paris, conservateur des privilèges de l'Université, et en obtient une sentence qui le « maintient en possession « et saisine de prendre la totalité des nouvelles dîmes crois- « santes en icelle paroisse, et l'autorise à faire constater par « un sergent royal l'état des terres dont le défrichement ne « date que des quarante dernières années. » Il fait en conséquence sommation au prieur d'assister à cette opération, dont le procès-verbal existe aux Archives de l'Yonne (1). En voici le résultat:

On constate le défrichement depuis le commencement du siècle :

4° De vingt climats ou tenures, dont la contenance est ensemble de 902 arpents, ci. 902

Il n'est pas probable que tout le territoire fût mis en culture à cette époque de 4540. Le procès-verbal n'avait pas à

⁽¹⁾ Archives du département, Fonds de Saint-Germain.

s'expliquer sur ce qui restait encore à l'état vain et vague. C'était peut-être la plus grande partie, sinon la totalité de l'excédant. Mais, à supposer qu'il en fût autrement, et que tout ce qui était cultivable fût alors cultivé, il resterait ce fait avéré, que plus de la moitié de ce territoire était en désert depuis un temps immémorial, au commencement du règne de Louis XII.

Aussi la population de Saint-Sauveur était alors fort réduite, si elle n'était pas presque anéantie, comme l'était celle du Gâtinais. Un document des archives du département nous a permis de constater que cent trente neuf ans après ce procès-verbal, en 1679, elle n'était encore que de sept cents habitants, et que l'état d'ignorance était à cette date presque général. Il y avait pourtant alors un maître d'école, mais en 1699 il n'y en avait plus. Le curé, en réponse à un questionnaire de l'évêque, pour savoir s'il y avait maître et maîtresse, ou, au moins, quelques fonds pour soutenir une école, écrivait qu'il n'y en avait point, ni fonds pour leur subsistance; qu'une maîtresse d'école n'était pas nécessaire dans sa paroisse, attendu le peu d'habitants qui fissent apprendre à lire et à écrire à leurs filles (1).

A la date du procès-verbal qui vient d'être analysé, c'est-àdire en 1540, les deux prieurés de Saint-Sauveur et de Moutiers étaient dans le plus triste état. Le concordat arrêté en 1516 entre le roi François I et le pape Léon X, avait supprimé pour les évêchés, les abbayes, et tous les bénéfices ecclésiastiques, le droit antique de l'élection, qui, bien que souvent éludé ou altéré par l'abus des influences extérieures, était pourtant encore une grande et salutaire garantie; il avait

⁽¹⁾ lbid.

attribué la nomination de toutes ces charges, fonctions et et titres au roi, c'est-à-dire aux favoris, aux courtisans, aux ministres et à leurs commis. Il en résulta bientôt de monstrueux abus. Les titulaires des bénéfices mis ainsi, selon l'expression consacrée, en commende, qui le plus souvent ne résidaient pas, parfois même étaient de simples laïques, et même quelquefois des mineurs, ne songeaient qu'à en tirer le plus de revenus possible. Ce fut, pour les communautés religieuses, dont le bénéficier réduisait à la plus mince proportion la mense conventuelle, le point de départ d'une décadence presque universelle. Et néanmoins, il ne paraît pas que l'opinion publique se soit prononcée contre cette révolution. C'est que la décadence morale des monastères avait précédé leur ruine financière. Dans les premiers siècles ils avaient été les pionniers de la civilisation, les instituteurs et les bienfaiteurs des peuples, les soutiens du droit et de la justice contre la force brutale et l'oppression, les gardiens des lumières, des arts, des sciences et des lettres. Ce fut leur âge héroïque. Mais l'excès des richesses engendra plus tard l'orgueil, l'esprit de domination, l'avidité, l'égoïsme, la ruine de la discipline et des mœurs, et la participation à tous les vices, à tous les excès du siècle. Le mal était si grand que le pape Innocent VIII, par une bulle adressée en 1487 au chapître général de Citeaux, dut menacer tout l'ordre de suppression, si on ne portait à l'instant même une main vigoureuse à une réforme intérieure. On se mit à l'œuvre et l'on rédigea des articles que l'on appela depuis la réforme bernardine du quinzième siècle, qui ne surent guère exécutés plus tard, mais dont la teneur indique assez le degré de relâchement où l'on était tombé.

« Les abbés, y est-il dit, quitteront la pompe du siècle, le

- « train fastueux.... On ne souffrira plus que les religieux
- « soient propriétaires, qu'ils aient des terres, des vignes,
- « des bestiaux à eux en particulier.... Les religieux ne mar-
- « cheront plus dans les campagnes qu'avec leurs habits ré-
- « guliers. Ils ne fréquenteront plus les foires, les noces, les
- « spectacles séculiers. Ils ne porteront plus d'épées, de ja-
- « velots ni d'autres armes. Enfin, quant à la réception des
- « étrangers et des personnes du sexe, les portes du monas-
- « tère seront exactement fermées aux heures dues. Aucune
- « femme n'entrera plus dans les lieux réguliers. On exempte
- « toutefois certaines grandes dames. »

Ce n'était pas seulement l'ordre de Citeaux, c'était presque tous les autres aussi, que de tels relâchements avaient envahis. Les écrivains du temps n'en exceptent guère de la corruption universelle. Mais la mise en commende n'apportait aucun remède au désordre. Elle appauvrissait les communautés sans les réformer. Elle accrut même peut-être les progrès et les développements du mal, en ajoutant aux abus du passé ceux de la rapacité et des dilapidations des commendataires, qui étaient par là, et non injustement, des objets incessants d'envie, de haine et de procès de la part de ceux que la spoliation avait ruinés. La réforme ne fut introduite sérieusement chez les Bénédictins qu'au commencement du xviie siècle.

En 1540 et 1543, les procès-verbaux des visites faites par un grand vicaire constatent de la manière suivante la situation des prieurés de Saint-Sauveur et de Moutiers (4).

A Saint-Sauveur, l'église était dans le plus mauvais état. Le toit livrait passage à la pluie. Il n'y avait que le grand

⁽¹⁾ Archives du département, Fonds de l'Evêché.

autel qui fût à couvert. On ne trouva, avec un très petit nombre d'ornements délabrés, qu'une croix de bois, un calice d'étain et deux reliquaires. Le logis du prieur et les autres bâtiments étaient inhabitables. Aussi les religieux étaient-ils partis, et il n'en est jamais revenu depuis. Le prieur était un chanoine de Sens, qui n'était venu, après sa nomination, que pour prendre possession et affermer ses revenus, et qui n'avait pas reparu depuis. En son absence, le visiteur était reçu par le fermier, et par le vicaire de la paroisse qui faisait l'office moyennant les oblations pour tout salaire. En 1548, lors d'une nouvelle visite, le prieur était encore absent, et il fut dit qu'il était en ambassade pour le service du roi. On lui enjoignit de prendre un sacristain ou desservant pour le remplacer. « Voilà, dit le bon Georges Viole, l'état du monastère « de Saint-Sauveur réduit en prieuré, et propre à rien pour « les bâtiments, bien que le revenu en soit assez bon. » Le prieur n'en avait déclaré au visiteur que 190 livres. Mais Georges Viole écrit en 4565, dans son pouillé de l'abbaye, que le prieuré produit 1200 livres; ce qui équivalait à peu près à 12,000 francs d'aujourd'hui.

A Moutiers, l'église, le dortoir, les lieux réguliers et les meubles étaient en bon état, Il y avait, y compris le sacristain sous-prieur, quatre religieux, dont la discipline n'était sans doute pas irreprochable, car le visiteur leur défend « de « sortir sans la permission du supérieur, de se promener « dans le bourg sans un vêtement convenable à leur état, « de jouer avec les laïques, de porter ni épées ni bâtons, de « fréquenter les tavernes, et de prendre à leur service des « femmes suspectes (1). » Le pouillé de Georges Viole, déjà cité, porte à 3,000 livres le produit de ce prieuré.

(1) Ibidem.

Les revenus de tous les établissements ecclésiastiques subirent une notable diminution dans la seconde moitié du seizième siècle, pendant les guerres de religion, car ils eurent à subvenir pour une forte part aux dépenses de ces guerres, qui étaient entreprises contre les Calvinistes sur les pressantes instances du clergé. C'est ainsi qu'en 1563 le prieuré de Saint-Sauveur, pour acquitter sa contribution particulière, vendit pour 1,079 livres de rentes. Les incursions des bandes et le passage des armées, dans les trente années qui suivirent, infligèrent d'ailleurs encore à tout le pays des pertes de tout genre dont on verra plus bas quelques détails.

Pendant cette période, où, sauf quelques intervalles de paix, la guerre fut presque permanente, la Puisaie fut souvent traversée et ravagée par les troupes des deux partis. Elle le fut en 4576 par l'armée allemande du prince Jean Casimir, après qu'il eût pris d'assaut et brûlé la ville et le château de Saint-Verain; et en 4587 par celle du comte Dohna qui, se dirigeant vers la Beauce, venait de forcer et de saccager le bourg de Perreuse, et qui devait, quelques jours plus tard, emporter de vive force et piller celui de Bléneau (1). Mais nous ne savons rien autre sur ce que Saint-Sauveur eût à en souffrir, si ce n'est ce qu'un bourgeois d'Auxerre, appelé Joseph Félix, a consigné dans sa chronique, sur les événements de l'année 4587, et que Lebeuf a transcrit dans le tome III, page 428, de ses Mémoires.

« Un détachement de cette armée (du comte Dohna) ra-« vagea la ville de Saint-Sauveur et le monastère de Mou-

⁽¹⁾ Voir, pour le récit de ces faits, notre Histoire des guerres du Calvinisme et de la Lique dans l'Yonne, Bull. de la Société, de 1863 et 1864.

- « tiers. La plus grande partie des habitants de Saint-Sau-
- « veur avaient sauté la muraille pour prendre la fuite. Les
- « autres, plus notables, s'étaient retirés dans la grosse tour.
- « Mais les reîtres surent bien les y trouver. Ils les en tirèrent
- « et emmenèrent prisonniers. Les plus qualifiés moururent
- « de chagrin et de tristesse dans le camp. »

Ils furent peut-être pris par famine, et la précipitation avec laquelle ces malheureux s'étaient retirés dans un réduit si facile à défendre ne leur avait sans doute pas permis d'y transporter des vivres.

Quelques semaines après, cette armée, battue et mise en déroute à Auneau, revenait en désordre et se hâtait de gagner la frontière. Mais les brigandages qu'elle avait commis sur son passage avaient laissé de tels ressentiments, que les traînards, les malades, dont le nombre était immense, se virent attaqués avec fureur, et, quand ils étaient pris, impitoyablement mis à mort par les paysans. On peut juger de la férocité de ces vengeances par le trait suivant que rapporte l'historien Davila : « Entre plusieurs autres, il s'en trouva « dix-huit qui, demeurés malades dans une chétive cabane, « furent tous égorgés, comme de pauvres bêtes, par une « femme des champs qui se voulait venger des pertes qu'elle « avait reçues. » Le prieuré de Moutiers avait été brûlé par eux avec son église, comme le rapporte Georges Viole. Il y a quelques années, en fouillant le sol en cet endroit, on a trouvé sous une couche de cendre et de charbons, et au milieu de débris de constructions, beaucoup d'ustensiles mobiliers, que leur forme rapportait manifestement à cette epoque. Il ne restait plus que quelques parties d'édifices claustraux qui furent transformés en bâtiments de ferme, et où séjournèrent, par intervalles, quelques religieux jusqu'à l'année

4604. Mais, à partir de dette date, et quoique les habitants du pays lui conservassent, et encore aujourd'hui lui donnent le nom d'abbaye, ce ne fut plus qu'un domaine rural exploité par un fermier pour le compte de l'abbé commendataire et des moines de Saint-Germain. L'église paroissiale, qui n'était pas contiguë au prieuré, était restée intacte et subsiste encore aujourd'hui.

Au commencement du dix-septième siècle, sous la minorité de Louis XIII, la guerre avait encore passé par ce pays.

Les princes du sang, mécontents de n'être pas dans le conseil de régence, et de voir la France gouvernée par un favori italien de la reine-mère, qu'elle avait nommé maréchal de France, prirent les armes, d'abord en 4614, puis une seconde fois, en 1615. Une note écrite par le curé de Saint-Sauveur sur le Rationarius de la paroisse constate que le 25 octobre de cette année l'armée du prince de Condé était logée dans cette ville. Il y eut alors un arrangement, qui fut bientôt rompu.

Le prince de Condé ayant été, en 1616, emprisonné par ordre de la reine-mère, sur les conseils du maréchal d'Ancre, les princes, mécontents, quittèrent la Cour et prirent les armes pour la troisième fois. Le duc de Nevers, qui n'avait pas été le dernier à se prononcer, fut battu en Champagne par le duc de Guise, qui prit sa ville de Rethel. La duchesse, sa femme, s'était retirée à Nevers pour s'y défendre. Le maréchal de Montigny l'y suivit avec une armée qui traversa la Puisaie, prit Entrains, Donzy et Clamecy, et mit le siège devant Nevers (1). La mort du maréchal d'Ancre mit fin à ces troubles et rendit la liberté au prince de Condé. L'armée

⁽¹⁾ Née de la Rochelle, t. Ier, p. 131, édition de 1827.

royale se retira, mais le pays n'en avait pas moins été épuisé deux ans de suite par la présence et les excès des gens de guerre.

A cette époque, l'enceinte des remparts extérieurs de Saint-Sauveur subsistait encore. Nous avons trouvé dans deux actes de vente d'un jardin et d'une pièce de terre en dehors de la ville, en 4613 et 4637, que ces héritages étaient dits tenir aux murs et forteresse de Saint-Sauveur. Mais ces fortifications étaient en partie ruinées, aussi bien que la plupart des maisons, et la ville réduite à un triste état d'abandon. C'est ce que constate un acte de déclaration du prieur devant le notaire-tabellion-juré de l'abbaye de Saint-Germain, du 23 septembre 4640 (1), qui expose ainsi la situation du prieuré et de ses propriétés:

- « Partie des héritages et possessions ont été perdus, alié-
- « nés, usurpés, au moyen des grandes guerres et hostilités
- « advenues au royaume de France, mêmement audit lieu de
- « Saint-Sauveur, qui d'ancienneté était bonne ville fermée,
- « et à présent est en ruines champêtres par le moyen des
- « guerres.
- « Audit prieur appartient l'hôtel dudit prieuré et apparte-
- « nances d'icelui, anciennement clos de murs, l'église et
- « lieux réguliers d'icelui prieuré, lesquels lieux ayant été
- « ruinés ont été donnés à rente ainsi qu'il suit... »

Suit la designation de sept misérables masures devant rente. La plus forte rente est de trois livres dix sols, et la moindre de dix sols. Viennent ensuite d'autres maisons en aussi pitoyable état.

« Une maison, jardin, chenevière, tenant d'une part aux

(1) Archives du département.

« murs et fossés du château.... et est tombée en ruines. On « ne sait maintenant à qui est.

« Une maison dite la cour Chopin, toute en ruines, etc. » Voici la description que donne cet acte de l'église conventuelle:

« L'église du prieuré est très caduque et menace rnine « prochaine en plusieurs endroits par sa vétusté. Elle a été « construite dans un lieu bas et si aquatique, que l'eau y « séjourne la plus grande partie de l'année, ce qui la rend « impraticable, ne pouvant s'y mettre à genoux. Quelque « attention qu'on ait de bien entretenir la couverture, il ne « laisse pas d'y tomber de l'eau de pluie, à cause de l'impé-« tuosité du vent. Les vitraux se trouvent en dehors à hau-« teur d'appui, ce qui fait qu'ils sont journellement brisés « par les enfants. D'ailleurs, il y a différentes figures de « pierre qui sont indécentes, étant toutes défigurées. Le re-« venu et le fonds même de ce bénéfice ne pouvant suffire « pour bâtir une chapelle commode, et le prieur, comme « gros décimateur de partie de la paroisse, étant obligé aux « réparations du chœur et cancel de l'église paroissiale, « il demande à transférer le titre du prieuré en l'église pa-« roissiale. »

Une autre pièce, intitulée: Mémoire touchant le prieuré, nous apprend qu'on descendait neuf à dix marches pour entrer dans l'église, où il y avait parfois un pied d'eau. C'est que la construction s'était faite sur un terrain situé au bas de la ville, que les remparts dont ensuite on avait entouré celle-ci avaient arrêté l'écoulement des eaux pluviales qui descendaient par une pente rapide, et que le limon qu'elles entraînaient avait, par le cours des siècles, remblayé d'une grande hauteur toute la place du parvis. Il avait fallu en

venir à placer des marches pour accéder à l'église, en y descendant comme dans une cave.

On n'accueillit point la demande du prieur, quoique plusieurs fois renouvelée depuis et jusqu'à la fin du siècle dernier. L'église était devenue si humide et si malsaine qu'on n'y faisait plus l'office. Un procès-verbal de visite de 1778 porte qu'elle était en contre-bas de la première marche de six pieds, et que cette marche était elle-même de quatre pieds en contre-bas du sol. Le desservant du prieuré officiait dans une des chapelles de l'église paroissiale, ce qui amenait entre lui et le curé un état de rivalité qui se traduisait par des disputes, des dénonciations, et des scandales publics, dans lesquels l'évêque dut parfois intervenir avec sévérité (1).

Les propriétés et les revenus du prieuré n'étaient d'ailleurs pas sans importance. Dans l'acte déjà cité de 1640, le prieur déclarait posséder ou revendiquer:

Deux moulins, celui de Vanneau et celui des Tanneries.

La tannerie Moreau.

Les deux tiers de la justice des Tanneries (2).

La métairie de la Chapelle.

Le fief de la Bezoulle.

L'étang froid.

Le pré des Bréaux.

Une pièce de terre de huit arpents à Lain.

Diverses autres pièces d'héritages.

La moitié des haies et bois de Planton et de Gouimerault.

Et des cens fonciers et les dîmes du blé, du vin et des

⁽¹⁾ Archives du département, Fonds de Saint-Germain.

⁽²⁾ C'est tout ce qui restait des droits de justice qu'avait reconnus au prieur, sur toute la ville et la poté, la charte de 1161 que nous avons citée plus haut.

agneaux, sur le territoire de la ville, sur celui de la paroisse de Saints, et enfin sur certains climats de la paroisse de Saint-Amatre d'Auxerre. On ignore l'origine de ces dernières redevances, qui ont été perçues jusqu'en 4790.

Les cens étaient le prix de l'aliénation originaire des héritages concédés, avec réserve toutefois du droit seigneurial, aux cultivateurs qui étaient venus résider dans le pays, et primitivement ils représentaient la valeur d'un fermage ordinaire. Mais, après bien des siècles écoulés, les dépréciations successives de l'argent les avaient réduits à une valeur insignifiante, qui n'était plus que le signe du vieux droit féodal. Néanmoins, ils étaient odieux à la population, tant par ce souvenir que par l'obligation de comparaître à jour fixe et avec soumission pour s'en acquitter. Les dimes étaient encore plus détestées. On en peut juger par l'impression qui, après quatre-vingts ans écoulés depuis leur suppression, subsiste encore dans la mémoire des gens de village, dont ce nom suffit pour allumer les défiances et les colères.

Depuis 4708, l'abbaye de Saint-Germain avait pris ellemême à bail du prieur commendataire le revenu du prieuré. Elle lui en payait une redevance de 400 francs, et en retirait beaucoup plus. Car en 4790, à l'époque de la confiscation des biens du clergé, ayant à déclarer à l'Etat les revenus et les charges, elle le faisait de la manière suivante, en atténuant d'ailleurs le montant des produits.

REVENUS.

A reporter	1.500
Dimes de la Chapelle	300
Dîmes de Saints	400
Dîmes de Saint-Sauveur	800 livres.

Report	1,500 livres.
Cens et rentes de la Chapelle	440
Dîmes de Saint-Amatre	48
Terre à Lain	40
Moulin Vanneau et ses dépendances	650
Total	2,378
CHARGES.	
Au curé pour portion congrue 700	
Au vicaire	
Au desservant du prieuré 200	
Réparations au moulin et à l'é-	
glise 400	
Total	ci 1,650
Reste de revenu net	728 livres.

Le prieuré de Montiers était plus riche.

En 4661, après tout ce que les guerres lui avaient fait perdre, il possédait encore les objets suivants que l'abbé de Saint-Germain affermait alors moyennant 4,500 livres:

Droit de haute, moyenne et basse justice, avec tous droits seigneuriaux en dépendant, sur le territoire de Moutiers et partie de celui de Sainte-Colombe et sur un canton de Lainsec;

Droit de dîmes, de treize gerbes l'une et de treize muids l'un sur le vin, dans l'étendue de cette châtellenie, sur toute la paroisse de Sainte-Colombe, sur un canton de celle de Lainsec et un autre de celle de Saint-Fargeau;

Droit de cens d'un sol, d'une écuellée et demie d'avoine, et du vingtième d'une poule, sur chaque arpent du territoire de la seigneurie;

La maison abbatiale;

Le moulin, le domaine et l'étang de Charmoy;

Les étangs de Moutiers et de Bourdon. (L'étang de Moutiers fut ensuite vendu moyennant 1,200 livres de rente à la compagnie du canal de Briare);

Cinquante-sept arpents de bois;

Trente-trois arpents de terres et prés.

Les droits seigneuriaux du prieuré sont ainsi définis dans le terrier que l'abbaye fit dresser par son notaire en l'an 1776:

- « 1º Tous droits de justice, haute, moyenne et basse,
- « avec institution de bailli, lieutenant, procureur fiscal et
- « sergent, et de tous autres ministres pour l'exercice de la « justice;
 - « 2º Droit de signe patibulaire à quatre piliers ;
 - « 3º Droit de notariat de tabellionage;
 - « 4° Droit de greffe;
 - « 5° Droit de gruerie et grairie (1);
 - « 6º Droit de prévôté des amendes, qui consiste dans
- « la faculté d'instituer un receveur pour la perception
- « d'icelle;
 - « 70 Droit d'étalonnage et mesures, scel et garde des sceaux
- « et droit d'avoir prisons ;
 - « 8º Droit de chasse, deshérence, épaves et confiscations,
- « et tous autres droits et prééminences appartenant au sei-
- « gneur haut-justicier. »

Un assez grand nombre de fiefs, concédés à diverses époques sous charge de services militaires, dont onze sont dénommés dans l'acte, mouvaient de la châtellenie. Le prieuré y avait tous les droits de seigneur suzerain, comme amende

(1) Juridiction sur les délits commis dans les bois. Sc. hist.

et saisie en cas de refus ou de retard du serment de foi et hommage, droit de lods et vente (perception due en cas de mutation de la propriété), droit de retrait féodal ou de reprendre le fief en cas de vente en en remboursant le prix, etc.

Ces onze fiefs étaient ceux:

De la Rivière;

De Montchésien;

De Magny-Saint-Médard;

De la Sablonnière, paroisse de Treigny;

Du Colombier;

De Grangette et Collangette, sur la paroisse de Saints;

De l'étang Desleau ou du Pont, sur Moutiers et Sainte-Colombe;

De Lamothe, paroisse de Sainte-Colombe;

De Thory;

De Vieil-Manay, près Vieux-Moulins et Cessy;

De Revillon, sur Moutiers et Sainte-Colombe.

C'étaient là les domaines et droits du prieuré. Mais les fonctions de sacristain-aumônier avaient été érigées en titres d'office en 1248, et on avait constitué à ce dignitaire une dotation particulière. Ce bénéfice était, par le concordat, tombé en commende. C'était presque toujours un étranger qui le possédait; et, sans en faire aucune fonction, il en touchait les revenus. Son domaine comprenait une maison d'habitation avec enclos et jardin, des prés, des bois, deux petits étangs, le fief de Grangette et Collangette où il avait droit de justice, cens, dîmes et four banal. L'aumônier avait, en 1517, affranchi les serfs de cette seigneurie de la servitude de four banal, par une charte portant en tête une déclaration de principes des plus philantropiques:

« Considérant que du commencement du monde toutes

« personnes vivaient franches et en liberté, et en icelui temps « nulle manumission n'était introduite et établie. Combien « que par le droit des gens depuis ce aucunes personnes et « en plusieurs lieux aient été francs serfs et esclaves, ledit « aumônier, voulant régler et gouverner selon les comman- « dements de Dieu, considérant aussi que les saintes écri- « tures dient que quiconque relâche et délie la servitude de « son sujet du joug, lien et charge de servitude, il devra « avoir du souverain juge relaxation de ses délits et « péchés, etc. »

Tout cela serait fort édifiant, n'était que la suite de la charte raconte que « le bois est devenu rare et cher, et que le « seigneur, qui est tenu de le fournir, n'en a plus; que le « four est de grosse dépense à entretenir, et qu'il est à « craindre que l'on ne puisse plus trouver un fermier qui se « charge de le faire valoir, au moyen de quoi il pourrait venir « être au détriment et grande perte de ladite seigneurie; « qu'en conséquence le droit de faire et édifier four en leurs « maisons et de cuire leur pain à leur fantaisie est concédé « aux manants et habitants, moyennant une redevance « perpétuelle de cinq sols tournois par chacun d'eux et de « leurs successeurs, et de tous ceux qui viendront demeurer « dans la seigneurie. »

Cinq sols d'alors valaient bien cinq francs d'aujourd'hui, et le révérend aumônier se donnait la satisfaction de proclamer les plus louables sentiments de charité philosophique et religieuse, et de racheter ainsi ses péchés, tout en faisant une bonne affaire et en augmentant son revenu. En y regardant de près, on verrait que c'est là le véritable sens de la plupart des chartes d'affranchissement.

Les titre et bénéfice de l'aumônier ont subsisté jusqu'en

4790. Seulement, dans la seconde moitié du siècle dernier l'abbaye de Saint-Germain prenait elle-même le domaine à bail, en en payant une redevance au titulaire.

IV.

L'industrie de la Puysaie a toujours été fort limitée. A part quelques poteries grossières, dont Moutiers n'a plus aujourd'hui qu'une seule fabrique, mais qui en compte encore un assez grand nombre à Treigny et à Saint-Amand, la culture du sol et l'élève du bétail ont toujours été, avec l'exploitation des forêts, l'unique travail de ce pays. Cette exploitation ne s'applique plus qu'aux bois, mais pendant bien des siècles elle a embrassé aussi une certaine partie du sol, le minerai de fer limoneux ou en grains qui recouvrait sa surface. Ce minerai existait sans doute en bien grande quantité, car dès le temps de l'occupation romaine, et probablement longtemps auparavant, comme le démontrent les trouvailles de monnaies et d'objets d'art dans les détritus, et même leur emploi dans les matériaux de construction des voies antiques, notamment dans la forêt d'Othe, le travail de la conversion en fonte a formé d'immenses entassements de scories que l'on trouve presque partout dans le pays et qui, connus sous le nom de ferriers, sont employés maintenant à la construction et à l'entretien des routes. L'opération en était fort grossière, car elle parait avoir laissé dans ces débris assez de métal pour qu'on pût encore le soumettre à une nouvelle fusion, si le combustible était à bon marché. Elle consistait à dresser à ciel découvert des couches alternées de bois et de minerai, en y ménageant des issues pour les courants d'air,

et à y mettre et y entretenir le feu, comme on le fait pour le simples fourneaux à charbon (1). La fonte obtenue par ces procédés primitifs, qui, au reste, paraissent n'avoir pas été encore complétement abandonnés, notamment en Suède, était travaillée et convertie en fer dans des usines où l'on se servait de l'eau pour moteur. Quand le minerai fut complétement épuisé, ces usines se transformèrent en moulins à blé ou à tan, et l'on trouve encore sur les cours d'eau de la région un grand nombre de ces moulins qui ont conservé le nom de la forge, du marteau, ou autre équivalent. En même temps que · le fer, on fabriqua aussi plus tard le charbon, dont on approvisionnait les villes dans un assez vaste rayon, et probablement Paris lui-même, à l'aide de la navigation si peu coûteuse de l'Yonne. Enfin, déjà dans ces derniers siècles, en même temps qu'on abattait et préparait le bois pour les fourneaux, on façonnait quelques bois d'œuvre, et notamment le paisseau ou échalas pour les besoins des vignobles. De là, trois classes d'ouvriers des forêts, qui seront dénommées dans un document que je citerai plus bas, les forgerons, les charbonniers, et les bûcherons ou les fendeurs. Pour leur protection et leur assistance réciproque dans les dangers et les traverses qui pouvaient menacer leur existence ou leurs intérêts, tous ces ouvriers s'étaient réunis, dès les temps les plus reculés, en une vaste association, source pour eux d'incontesfables avantages, mais qui pouvait aussi entraîner de fàcheux abus, et dégénérer en instrument d'oppression et d'exclusion contre tout étranger. Ils formaient comme une seule famille et s'appelaient entre eux cousins de la gueule noire (2). Des

⁽¹⁾ Voir dans l'Annuaire de l'Yonne de 1846, p. 217, notice de M. Tartois.

⁽²⁾ M. Tartois, notice déjà citée.

événements survinrent dans le cours du dix-septième siècle, qui durent apporter dans le travail et les ressources de tous ces ouvriers d'assez grandes perturbations. Le minerai de fer finissait par s'épuiser. Les documents qui constatent l'industrie qu'il alimentait cessent, en effet, avec ce siècle. Et ce qui en restait, et qu'on ramassait avec tant de soin qu'il a presque complétement disparu dans cette région, ce dernier minerai, moins riche peut-être, exigeait, pour être recueilli et transformé, un travail plus pénible et plus long et une plus grande consommation du bois qui, devenu plus rare, et exploité pour d'autres usages, était naturellement plus précieux et plus cher.

D'une autre part, l'application heureuse qui venait d'être faite aux petites rivières du Morvan, du flottage à bûches perdues, ouvrait à ce pays les moyens de créer une redoutable concurrence aux autres bois sur les ports de l'Yonne et surtout à Paris. Enfin, la construction du canal de Briare, dont le projet, conçu sous Henri IV, avait été longtemps empêché et ajourné par le mauvais vouloir des populations riveraines et des seigneurs eux-mêmes, et qui fut achevé et ouvert en 1642, fit immédiatement descendre par la Loire, en quantité considérable, du Berry, du Bourbonnais et de l'Auvergne (1), des charbons et des bois d'œuvre à moins de frais que ceux de la Puisaie, qu'il fallait transporter en voiture jusqu'à la voie d'eau par un long trajet et des chemins presque impraticables. Aussi y eut-il des obstacles de tout genre apportés par les habitants à la navigation et à l'en-

⁽¹⁾ Voir ce que portent à ce sujet les lettres patentes du mois de décembre 1642, dans le Dictionnaire de l'approvisionnement de Paris en combustibles, par Rousseau.

tretien du canal, et on fut dans la nécessité pour les faire cesser de créer une juridiction spéciale, la Prévôté du Canal. Malgré la sévérité qu'elle déployait, il fallait encore, en 4745, un arrêt du conseil d'Etat pour vaincre les refus réitérés de livrer, même moyennant indemnité, les eaux de l'étang de Moutiers, que depuis soixante-treize ans déjà les propriétaires du canal étaient autorisés à prendre pour leurs besoins, et ils dûrent, pour en finir, acheter l'étang tout entier. Les fabricants de fer et les marchands exploitants de bois, voyant par ces diverses causes diminuer et réduire presqu'à rien les profits de leur industrie, voulurent sans doute se dédommager par une réduction du taux des salaires. Les premiers élevèrent des hauts fourneaux qui économisaient le combustible, et ne laissaient aucune partie du métal dans les scories. On reconnaît encore la trace de ces établissements à la nature de leurs détritus, qui ne se composent que de matériaux vitrifiés. Mais les ouvriers s'y opposaient, et refusaient d'admettre parmi les bons cousins les agents de ce nouveau procédé, qu'ils traitaient en ennemis, ce qui se voit encore aujourd'hui dans les pays où les deux systèmes subsistent parallèlement (4). L'association, qui d'ancienneté réunissait tous les ouvriers des forêts en une seule et même corporation, se trouva toute organisée pour leur permettre une résistance énergique, et une grève formidable répondit à la modification des tarifs. Les maîtres voulurent sans doute, pour soutenir cette guerre, appeler des ouvriers étrangers. Mais la violence les chassa bientôt, et ceux du pays, restés maîtres du terrain, menacèrent peut-être de recourir à un procédé de vengeance d'une exécution aussi

(1) M. Tartois, notice déjà citée.

facile que formidable, et qui aujourd'hui encore est parfois un sujet d'effroi dans le pays, l'incendie allumé dans les bois. En même temps, pour resserrer davantage les liens de leur organisation, la fortifier par l'épouvante et prévenir les défections, ils exhumèrent du temps passé les formules mystérieuses, les rites imités des cérémonies de la religion, les serments d'une solennité lugubre et terrifiante, par lesquels on enchaînait autrefois tous les associés. Procédés redoutables, dont la tradition n'est pas encore perdue dans la contrée, et au moyen desquels, il y a vingt ans, dans des conciliabules nocturnes tenus dans les bois de Moutiers, on avait encore, dit-on, recruté cette colonne nombreuse d'insurgés qui, au mois de décembre 1851, marcha sur Auxerre. Les grèves et les sociétés organisées pour les soutenir ne sont pas, comme on voit, une invention nouvelle de notre siècle. Il y a, en pareil cas, deux intérêts difficiles à concilier et à satisfaire. La liberté y suffirait peutêtre, mais la violence qui s'en mêle est l'ennemie de la liberté. On s'efforce aujourd'hui de réprimer par des lois les excès et les désastres de ces fâcheuses luttes. On avait alors un autre reméde, c'était l'autorité des idées religieuses et l'action du clergé parlant au nom de la religion et menaçant les fauteurs de troubles de peines canoniques dont la puissance était souvent efficace. L'évêque d'Auxerre, Nicolas Colbert, intervint par une ordonnance du 1er août 4673, qui fut, avec grand appareil, publiée au prône et affichée aux places publiques de toutes les paroisses. Nous ne savons, ni si elle ramena l'ordre et la paix, ni les suites qu'eurent de graves collisions qui étaient survenues et que nous ne connaissons même que par ce décret épiscopal, dont le texte a un intérêt qui nous porte à le reproduire.

« Sur ce qui nous a éte démonstré par nostre promoteur-« général, qu'en plusieurs paroisses de nostre diocèse il y « a des forgerons, charboniers et fendeurs qui font des ser-« ments avec certaines cérémonies qui profanent ce qu'il « y a de plus sacré dans nos plus saincts et augustes mys-« tères, et par lesquels ils s'obligent à maltraiter tous ceux « qui n'exécuteront pas toutes les lois qu'ils s'imposent « à cux-mêmes contre toutes raisons et au préjudice des « personnes publiques et particulières, et de ne pas souffrir « ceux de leurs métiers travailler avec eux avant qu'ils ayent « juré en leur présence c'une manière si détestable: Nous « avons enjoint à nos diocésains qui ont esté assez aveu-« glés pour s'engager à un aussi horrible serment, d'y « renoncer incessamment en présence de leurs curés et de « deux notables de leurs paroisses, sur peine d'excommu-« nication, faisant défense à toutes sortes de personnes de « le faire à l'avenir ni d'y assister sous les mêmes peines: « Et afin que nos intentions avent tout le succès que nous « pouvons espérer, ordonnons que tous les curés qui ont « tels paroissiens ayent à leur remonstrer avec tout le zèle « possible aux prosnes de leurs messes, par trois diman-« ches consécutifs, l'horreur du crime qu'ilz ont commis, « dont ils resteront coulpables jusqu'à ce qu'ilz y ayent « renoncé, et si après ces monitions il s'en trouvait d'assez « opiniatres pour ne pas obéir, de les déclarer publiquement « excommuniés, retranchés comme membres pourris du « corps mystique de Jésus-Christ, leur interdire l'entrée de « leur église, la participation de tous les sacrements, et « même la terre sainte après leur mort. Et sera nostre pré-« sente ordonnance signifiée à tous les curés de nostre « diocèse à la diligence de notre promoteur-général et affi« chée aux lieux publics et accoutumés, à ce qu'aucun n'en « ignore. Donné en nostre palais épiscopal le premier du « mois d'août mil six cent soixante treize. »

Vers le milieu du siècle dernier, après avoir longtemps essayé de contrarier la navigation du canal de Briare, on s'avisa enfin d'en profiter par un moyen qui eût épargné au pays beaucoup de difficultés, d'embarras et de pertes, si on l'eût employé plus tôt. A l'imitation de ce qui avait été fait dans les ruisseaux du Morvan, on rectifia le lit de la rivière du Loing par la creusée d'un petit canal que l'on appela la rigole, et on y organisa le flottage des bois à bûches perdues. Cette opération était dirigée par un syndic que nommaient les intéressés. Les bois étaient amenés au port de Saint-Fargeau, marqués aux deux bouts de la marque de chaque marchand, empilés pour son compte, puis, le jour du flottage, jetés dans le ruisseau, conduits par des ouvriers du syndicat, et enfin retirés et mis en piles séparées selon leurs marques diverses, pour y rester jusqu'au jour de leur embarquement pour Paris. La dépense était répartie entre tous au prorata de leurs quantités.

Mais le syndicat était une lourde charge, que chacun devait supporter à son tour, et dans laquelle beaucoup apportaient une négligence dommageable. Puis, quelques uns des marchands croyaient pouvoir s'affranchir de la formalité de la marque, et c'étaient, pour le partage des bois retirés de l'eau, de grandes difficultés et parfois de longs procès.

Un arrêté ministériel du 20 prairial an XI mit un terme à ces abus, en instituant un commis-général et un agent comptable rétribués, que l'on remplaça plus tard par un seul agent-général, et en décidant que tous les bois qui, au port de Rogny, ne se trouveraient pas marqués, appartiendraient à la masse des intéressés et seraient vendus à leur profit (1). Les excellentes routes qui ont été construites depuis trente ans ont rendu le transport par voiture plus économique que le flottage, et la Compagnie du commerce de bois de la rivière de Loing s'est dissoute.

V.

La châtellenie de Saint-Sauveur avait changé de maître en l'an 4600. La duchesse de Nevers et baronne de Donzy, Henriette de Clèves, avait vendu, moyennant le prix de sept mille écus, la terre et le vieux château avec tous leurs droits de seigneurie, à un gentilhomme du pays de Saintonge, appelé messire François d'Ages ou Dagés, car le nom est écrit de plusieurs manières dans les actes. Il possédait déjà à Saint-Sauveur le fief des Barres, et prenait les titres de chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et seigneur de Briage, Thouville, Beaulmont, les Barres et Loigneron. C'est lui qui, sur une partie de l'emplacement du vieux manoir qu'il fit démolir, en ne laissant subsister que le donjon, construisit le château actuel, où l'on trouve, en effet, tous les caractères de l'architecture du temps de Henri IV. Assise sur une haute terrasse qui, d'un côté, s'élève d'une grande hauteur au dessus des maisons de la ville, et, de l'autre, domine un parc de vingt hectares, avec de magnifiques vues ouvertes de toutes parts sur la vallée du Loing, cette habitation a un aspect imposant, et le voisinage du donjon lui donne même une physionomie grandiose.

François d'Ages, mort en 1618, eut pour successeur son

(1) Dictionnaire de l'approvisionnement de Paris, par Rousseau.

gendre Charles de Courbon, seigneur de Saint-Léger. Le fils de celui-ci, Jean-Louis de Courbon, prenait, en 1636, dans un acte de baptême, le titre de vicomte de Saint-Sauveur, et en 1643, dans un autre acte, celui de marquis de Saint-Sauveur, les Barres, Saint-Marceau, pays de Puisaie. Il était « conseiller du roi en son conseil d'Etat, privé, et direction des finances. » Ces hautes fonctions n'empêchèrent pas que la terre de Saint-Sauveur fût saisie, à trois reprises différentes, de 1660 à 1670, par exploit d'huissier, pour une dette de 136,000 livres, à requête d'un créancier qui n'était autre que Mademoiselle de Montpensier, princesse du sang et dame de Saint-Fargeau. Les procès-verbaux de saisie nous ont donné la description suivante de l'état où était alors le chàteau (1).

« Un grand corps de logis d'hôtel et bâtiment, et grande « porte cochère pour entrer en icelui, cour et lieux en dépen- « dant, sur laquelle sont empreints les armes d'icelui mar- « quisat, cordon et cachet, écrit à côté le mot Agès, et dans « laquelle cour d'icelui château est une grosse tour en au- « valle (ovale) très grande et grosse et non garnie en dedans. « Sous ledit grand corps d'hôtel sont plusieurs caves, caveaux « et autres lieux souterrains, grands degrés d'escaliers pour « entrer ès salles et chambres, antichambres, cabinets et « plusieurs appartements audit château... le tout faisant une « aile dudit château, et d'autre côté sont les écuries, étables « et un colombier à pied. Le tout enclos de gros murs, dont « partie en ruines et dans lesquels gros murs il y a porte de « derrière pour sortir et aller au puits d'icelui château, et « étant par défaut de l'ancien fossé qui est presque rempli;

(1) Archives du département.

« auquel château il n'y a d'autres fossés que quelques creux « vers soleil levant; derrière lequel il y a un grand jardin « qui prend dans les murs dudit château, conduisant vers « la porte haute dudit Saint-Sauveur, attenant de laquelle il « y a une grande maison, dont partie en ruine, que l'on « nomme le vieux château, entourée de gros et puissants « murs en ruine, une cour et un petit jardin. Ledit vieux « château fermé d'une porte cochère et autres portes carrées « pour y entrer. » Après quoi vient l'énumération des domaines dépendant de la terre, des droits seigneuriaux attachés au manoir, savoir: haute, moyenne et basse justice, cens, rentes, droits de lods et ventes, tabellionnage de Saintsen - Puisaie, droit de moulins à eau à cause des étangs des Barres et Gaudry et autres étangs, prés, bois de haute futaie et taillis, droit de chasse à cors et à cris, etc., etc.

A Eutrope Alexandre de Courbon, fils du conseiller d'Etat, et qui prenait aussi le titre de marquis de Saint-Sauveur, succéda vers 4695, soit par acquisition, soit par adjudication sur saisie, Pierre Nigot qui, dans une procédure de 4696, suivie à Auxerre, se dit écuyer, seigneur de Saint-Sauveur, conseiller du roi ordinaire en la Chambre des comptes à Paris; et, dans un acte de bénédiction de trois cloches, prend les mêmes titres, pendant qu'une seconde cloche a pour marraine Marguerite Nigot, femme d'André Marie, seigneur d'Avigneau, et qu'une troisième a pour parrain Zacharie Nigot, conseiller au Parlement (1).

Le père de ces trois personnages, Jacques Nigot, avait fait une fortune considérable à Auxerre dans le commerce et dans l'industrie de la messagerie. Dans divers actes que nous

⁽¹⁾ Inventaire des Archives de l'Yonne, t. I'r. État civil.

avons eus sous les yeux (1), il est qualifié, savoir: en 1657. 1660, 1661, 1664, 1666 et 1667, de marchand à Auxerre, en 1662 de maître des coches par eau, en 1668 de maître des coches par eau et par terre; en 4670 de commis à la régie des coches par eau appartenant à Monseigneur Colbert. Dans un dernier acte de 4689, il est dit demeurer à Paris, et il avait acheté sans doute un de ces titres que le dédain des gentilshommes appelait plaisamment des savonnettes à vilains, car il s'intitule écuyer, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances. Il avait bâti à Auxerre un fort bel hôtel, qui subsiste encore et que possède la famille Deschamps. Son testament, à la date de 1693, qui est aux archives du département (registre des insinuations du bailliage d'Auxerre), constate qu'il avait pris, en 1689, l'entreprise de la fourniture des vivres de l'armée. Colbert parle de lui avec grande considération dans une lettre du 25 mars 1672, adressée à son frère, l'évêque Nicolas Colbert, qui se trouve au tome IV, page 74, du recueil de ses Lettres, Instructions et Mémoires, publié d'après les ordres de l'empereur par M. Pierre Clément (2), ce qu'expliquent suffisamment et les succès de l'activité industrielle de ce commerçant, et le fait, non connu jusqu'à ce jour et que sa correspondance ne révé-

⁽¹⁾ Titres communiqués par M. Gandrille, et archives du département.

^{(2) «} Je dois vous dire que l'établissement des voitures dont les sieurs Nigot et Thierriat sont chargés, a une certaine proportion dans l'utilité publique qui doit être toujours maintenue par ceux qui ont le zèle que vous avez pour le bien général du royaume... vous pouvant assurer qu'ils m'ont paru avoir autant de conduite dans leurs petites affaires qu'aucunes gens que j'aye vus, et qu'ils méritent de recevoir protection. »

lait pas, que cet habile ministre, qui, tout en se vouant avec ardeur au service du roi, ne dédaignait pas les spéculations particulières pour son compte, s'était fait céder par lui la grande entreprise, alors monopolisée, du transport par eau des voyageurs d'Auxerre à Paris, tout en en laissant la direction à son expérience. La protection de Colbert explique aussi l'admission des fils de Jacques Nigot dans les rangs de la haute magistrature.

Pierre Nigot était devenu en 1716 président à la Chambre des Comptes. Son fils et son petit-fils exerçèrent cette charge après lui. Le dernier du nom, Charles François Augustin, était seulement maître des Comptes. Au commencement de ce siècle, le château a été vendu à M. de Vathaire de Guerchy, après la mort duquel il a été acheté par M. Gandrille dont le fils le posséde aujourdhui.

Les Nigot n'ont jamais pris dans leurs actes personnels le titre de marquis de Saint-Sauveur, mais seulement celui de seigneur. La terre n'avait donc point été érigée en marquisat, et ce n'est que par une de ces usurpations qui étaient alors si fréquentes, que les de Courbon lui avaient attribué cette qualification. Il faut noter encore que, dans les actes étrangers aux Nigot, les notaires du pays, soit par ignorance de la vérité, soit par une servile flatterie, ne manquaient jamais de dire: « La terre et marquisat de Saint-Sauveur. »

Il y a eu dans cette ville, depuis la fin du seizième siècle jusqu'au commencement du siècle actuel, une institution qui ne devait pas être sans quelque influence sur la conservation des bonnes mœurs. Le dimanche de Pâques-fleuries, toutes les jeunes filles adultes étaient réunies devant le curé et les notables de chaque paroisse. Là, on tirait au sort six jurés choisis, moitié parmi les hommes et moitié parmi les femmes de la paroisse, qui désignaient celle des jeunes filles dont la bonne conduite méritait la préférence. Le dimanche suivant toutes ces élues étaient convoquées au chef-lieu de la châtellenie où, en présence de tous les officiers publics et de justice, et avec grande solennité, on tirait au sort le nom de celle qui devait recevoir une dot fondée en 4573 par la bonne duchesse de Nevers, Henriette de Clèves, et par le duc Ludovic de Gonzague, son mari. Les conditions requises étaient d'être pauvre, sage et catholique. La dot était de 50 livres, qui, au moment de la fondation, équivalaient à environ 500 francs de notre monnaie, mais qui avait subi les effets de la longue dépréciation de l'argent. Elle devait être payée à l'élue au moment de son mariage, pourvu que jusque là sa conduite eût été irreprochable. Le duc et la duchesse de Nevers avaient créé soixante fondations de cette nature dans toute l'étendue de leurs seigneuries. Il y en avait vingt-trois pour le Nivernais, et onze pour le Donziais. De celles-ci, il v en avait une à Saint-Sauveur, une à Châtel-Censoir, et une pour Druyes et Etais (1). Elles étaient payables dans chaque paroisse par le fermier du revenu seigneurial. Toutes ont péri à la révolution de 4789 avec les droits et les revenus féodaux des seigneurs, à l'exception de celle de Saint-Sauveur, qui a subsisté tant que la famille Nigot a été propriétaire du château, parce qu'en vendant cette châtellenie, la duchesse avait chargé son acquéreur de l'acquitter, et que cette charge avait été répétée dans le contrat de vente à cette famille. Mais elle a disparu en 1807, lors de la vente de la propriété, parce qu'on a omis d'imposer cette charge à l'acheteur.

⁽¹⁾ Née de la Rochelle, t. Ier, p. 1291, édition de 1827.

Dans la solennité du tirage au sort on disait à celle dont le nom était sorti : Dieu vous a élue; et aux autres : Dieu vous console! Celles-ci étaient de droit admises au tirage au sort de l'année suivante, si elles n'avaient pas démérité. On ne procédait à une nouvelle élection que dans la paroisse de l'heureuse dotée de l'année précédente. Une clause des instructions qu'avait sanctionnées le parlement portait : « Ceux « qui auront épousé les filles dotées seront préférées aux « autres pour les offices de notaires, sergents, geôliers, « concierges, garde-bois, messagers et autres semblables, « s'ils en sont capables. »

VI.

L'église paroissiale de Saint-Sauveur paraît avoir été construite au douzième siècle. Elle comprenait un chœur avec sanctuaire à chevet droit, éclairé de six fenêtres en lancettes, et deux chapelles collatérales formant demi-déambulatoire, le tout voûté en pierres, et dans des proportions qui réunissent l'élégance à la solidité; puis une nef couverte d'une haute voûte en bois, divisée en cinq travées par des piliers cylindriques, et flanquée de deux basses ness à voûtes en demi-berceau. Le faitage portait sur deux pignons trèsélancés. Un portail ogival surmonté de deux baies en lancette et un clocher central complétaient cet ensemble d'un excellent goût et qui devait avoir un grand air. Mais quelque grave sinistre, probablement un incendie, et les réparations désectueuses qui l'ont suivi, y ont apporté de grands ravages et de tristes modifications. Le clocher a disparu. Le faitage a

été abaissé de plusieurs mètres. Le pignon occidental a étê découronné et réduit au niveau de cette charpente nouvelle. Le pignon oriental est seul resté intact, et la pointe, demeurée nue, surnage sur cette toiture aplatie, comme pour faire regretter la gracieuse élévation du plan originaire. Les piliers de la nef, éclatés peut-être sous l'action du feu, ont été remplacés à diverses époques. Mais, au lieu de se conformer à la forme et au style primitifs, on leur a donné une figure et des proportions différentes, qui présentent le bariolage le plus choquant. Sept sont encore cylindriques, mais cinq sont cantonnés chacun de quatre colonnettes, et, à l'exception d'un seul, de colonnettes sans chapiteaux. Deux autres. par un luxe d'un goût contestable, ont été flanqués à la fois de quatre colonnettes et de quatre chanfreins. Enfin deux, les derniers refaits, sont carrés, et l'un d'eux est sans aucune ornementation. Des dix piliers du douzième siècle, il n'en reste plus qu'un seul, le plus rapproché du chœur, côté de l'épître. Il est purement cylindrique et surmonté d'un beau chapiteau rond en larges feuilles d'eau à têtes enroulées, dont le sculpteur trouvait le modèle dans les grands nénuphars des étangs de la Puisaie. Le mauvais goût s'est aussi signalé dans la reconstruction de la basse nef du côté du nord. On l'a surélevée, pour en marier lourdement la toiture à celle de la grande nef, ce qui a complétement masqué les cinq fenêtres de ce côté. Plus tard, encore, au siècle dernier, on a remplacé le portail ogival de la façade par une porte carrée à entablement toscan. L'œil exercé d'un archéologue peut seul reconnaître aujourd'hui, sous la masse mutilée de cette informe bâtisse, le plan monumental du bel édifice du douzième siècle.

L'église de Moutiers, qui date sans doute de la même épo-

que, a été tellement remaniée plus tard, qu'il est difficile de retrouver sa physionomie primitive. Le chœur et le sanctuaire actuels, voûtés en pierre, sont du quinzième siècle. Elle n'a de remarquable qu'un atrium ou anté-portique, percé de cinq arcades, qui reposent sur de courtes colonnes, et sont fermées par un treillis en pierre finement évidé, d'un aspect très original.

Il existait d'ancienneté à Saint-Sauveur une maladrerie sous le titre de Maladrerie et Hôpital de Saint-Léonard. Moutiers en avait une aussi sous l'invocation de Saint-Siméon, Saint-Christophe et Saint-Marc. Celle-ci était administrée par l'aumônier du prieuré. L'administration de l'autre avait été conférée en 1660 au curé de Saint-Sauveur par une autorisation du grand-aumônier de France, confirmée par décision de la Chancellerie. Un édit du roi Louis XIV, du mois de décembre 1672, supprima tous les petits établissements de ce genre, pour en attribuer les dotations à l'ordre du Mont-Carmel et Saint-Lazare, dont on voulait donner les bénéfices à d'anciens militaires et à l'Hôtel des invalides. Saint-Sauveur et Moutiers se soumirent à cette spoliation, et un acte reçu par deux notaires du Châtelet constata le délaissement fait par le curé et l'aumônier, et la dispense qui leur était accordée de toute reddition de compte pour leur gestion antérieure. Mais les résistances que rencontra ailleurs l'exécution de cette mesure inique, et la vérification acquise de la faiblesse des ressources qu'on en pouvait tirer, y firent renoncer plus tard, et en 4693 les paroisses dépouillées reprirent leurs propriétés. La maladrerie de Moutiers fut absorbée par l'aumônerie. Quant à celle de Saint-Sauveur, le seigneur et les habitants jugèrent à propos d'en contester l'administration au curé, et même de lui demander des comptes pour sa gestion antérieure, contre laquelle ils alléguaient des griefs,

peut-être dénués de tout fondement. Le curé, qui régissait la paroisse depuis cinquante ans, avait sans doute été blessé profondément de ce procédé et de l'ingratitude de ses paroissiens, car, en réalisant par un testament de l'année 4703 l'intention qu'il avait de léguer ses biens aux pauvres malades, il en investit, non les pauvres et l'hôpital de Saint-Sauveur, mais l'Hôtel-Dieu d'Auxerre. Ces biens étaient considérables. Ils consistaient en rentes et en maisons, et de plus, en deux domaines, ceux des Michauts et des Veneaux, aujourd'hui ne valant pas moins de cent cinquante mille francs. Mais à raison, tant de l'état arriéré de l'agriculture de ce pays, qui ne savait produire que du seigle et du millet, que de la difficulté des communications par l'absence de tout chemin praticable, la valeur vénale de ces terrains était des plus modiques, et l'Hôtel-Dieu n'en tirait qu'un très faible produit. Il les mit en vente en 1721, et d'abord il put vendre moyennant quatre mille francs les chênes, pour la plupart séculaires, qui s'y trouvaient en très grande quantité. Mais il ne put obtenir de la propriété des fonds qu'une pareille somme de quatre mille francs, qui était d'ailleurs supérieure au prix d'achat que le curé avait payé. Cinquante ans après, ce pays ayant été percé par une route qu'y firent construire les Etats de Bourgogne, il y eut une hausse subite et considérable dans le prix des terrains. Alors les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, se prévalant, avec plus d'habileté que de bonne foi, d'un vice de forme, l'absence d'une autorisation légale dans la vente de 1721, menaçèrent d'un procès les héritiers des acquéreurs, et les amenèrent à transiger moyennant un supplément de prix de 13,000 francs (1).

⁽¹⁾ Archives de l'Hôtel-Dieu. Chardon, Histoire d'Auxerre t. II, p. 517 et 540.

La culture des terres de ce pays n'était encore guère avancée à cette époque. Le bétail, malgré les facilités qu'on y a à le nourrir, était très peu nombreux. Et puis, on ne s'était pas encore avisé, pour améliorer la nature argilo-sableuse du sol, d'employer la marne calcaire, qu'à la vérité il fallait aller chercher assez loin et répandre dans la proportion de deux cents mètres cubes par hectare. En 1788, lors de l'établissement projeté de l'impôt du vingtième, l'administration municipale de Saint-Sauveur faisait observer que les terres ne pouvaient donner que du blé-seigle; qu'elles n'étaient propres à porter ni orge, ni avoine, qu'elles ne pouvaient être récoltées qu'une fois en trois ans, et que le régime des prairies artificielles y était d'ailleurs tout-à-fait inconnu. Cependant à la fin de cette année, un mémoire adressé à l'Assemblée provinciale d'Orléans dit qu'avec le seigle, qui forme les trois quarts de la récolte, on peut compter pour un quart le froment et méteil, et qu'on a fait quelques essais de trèsse. On se plaint, dans ce document, des fièvres paludéennes et des maladies épidémiques, que l'on attribue tant à l'humidité d'un sol imperméable qu'à l'eau des fontaines mal entretenues et croupissantes. On demande des routes, des puits, et la cessation des abus du régime seigneurial. Ce dernier bienfait n'a pas tardé à se réaliser. Les autres se sont fait attendre plus longtemps. La population de la commune n'était encore à cette époque que de 950 habitants, dont 483 seulement dans la ville. Elle est aujourd'hui de 1928, dont les deux tiers environ dans l'intérieur. Un meilleur système de culture, plus d'aisance, des habitations mieux aérées, et des fossés d'écoulement ouverts autour de tous les champs où l'eau séjournait, ont ainsi, sinon fait disparaître complétement, du moins rendu beaucoup plus rares les sièvres et les maladies.

« Roullé. »

Depuis le commencement du dix-huitième siècle on ne trouve plus aucun fait intéressant l'histoire de Saint-Sauveur et de Moutiers, si ce n'est des aventures de voleurs de grands chemins. En feuilletant les registres des baptêmes, mariages et décès, nous y avons trouvé la mention suivante:

« Cejourd'hui, 31 janvier 4716, ont été, par moi chape-« lain dudit Saint-Sauveur soussigné, inhumés dans l'église « de cette paroisse les corps de deux honnêtes marchands, « tués et massacrés sur le territoire de cette paroisse, à un « endroit appelé l'Etang-Girard, le 27 du même mois, par « des voleurs de grands chemins à cheval, au nombre pour « le moins de six. Lesquels marchands n'ont été trouvés « morts que le lendemain et aussi n'ont reçu aucun sacre-« ment. L'un s'appelait Edme Leprestre, et l'autre le sieur

Une croix fut érigée sur le lieu du crime. C'était sur le chemin de Saint-Sauveur à Mezilles, et le bois voisin porte toujours le nom de la Croix-des-Marchands. Après un siècle et demi il reste encore des traditions dans le pays sur ce sinistre événement. Ces marchands allaient, la sacoche bien garnie, à quelque grande foire, et les voleurs qui les suivaient depuis plusieurs jours, avaient attendu, pour faire leur coup, l'heure et le lieu favorables. Telle était alors la sécurité des routes. Au reste, il se raconte encore, dans les veillées, des histoires d'autres bandits qui, au siècle dernier, ne furent pendus qu'après avoir été longtemps la terreur du pays, et nous avons entendu plus d'une fois le récit des audacieuses attaques de Saute-à-la-Cravatte et des expéditions nocturnes de Bride-les-Bœufs, deux hardis voleurs, dont les noms de guerre sont encore l'injure la plus irritante que puissent s'entendre adresser les paysans de la Puisaie.

Pendant les plus mauvaises époques de la Révolution, ce

pays et les sympathies de ses habitants avaient offert à beaucoup de prêtres un refuge assuré contre les fureurs de la persécution. Toutes les recherches pour les y atteindre étaient inefficaces. Les charbonniers des forêts ont, par tradition du temps où ils étaient associés en corporation, une sorte de télégraphe secret et des signaux mystérieux. Quelques coups fortement frappés sur une douve ou planche suspendue à la main, se font entendre de leurs oreilles exercées à plusieurs kilomètres de distance. Chaque nombre de coups a sa signification, qu'eux seuls connaissent. Ils s'en servaient avec vigilance pour la protection de leurs réfugiés. A la première apparition des brigades de gendarmerie, l'éveil était ainsi donné et les suspects se mettaient à couvert. Le vénérable sous-prieur de Saint-Germain, dom Laporte, qui plus tard a relevé de ses ruines le collège d'Auxerre, et l'a dirigé avec distinction pendant vingt ans, avait passé un an entier de cette triste époque dans la commune de Moutiers, connu de tous, sans être dénoncé par personne, et, comme il tenait à gagner le pain de l'hospitalité, travaillant vaillamment tout le jour comme bûcheron ou comme ouvrier de ferme, et le soir allant dans les hameaux instruire les enfants et leur faire le catéchisme.

Plus tard, sous le premier empire, ces forêts cachaient un assez grand nombre de conscrits réfractaires, et jamais les perquisitions militaires, même dirigées par des officiers intelligents, n'ont pu en arrêter aucun. C'est que les épaisses clôtures en haies vives, les bois touffus, les chemins creux et les marécages de ce pays offrent, pour ceux qui le connaissent à fond, des moyens de retraite aussi sûrs que faciles, tandis qu'ils ne présentent à l'étranger qu'un labyrinthe inextricable.

LA MAISON DE COURTENAY SES POSSESSIONS DANS L'YONNE LE GATINAIS.

« Elle n'est point vaine cette connaissance exacte des châ-« teaux et des maisons illustres, appliquée surtout au moyen-« âge. Cette époque tout entière est dans les monastères et « les châteaux. L'histoire des religions et des maisons en est « la clé. On l'a trop négligée dans notre littérature contem-« poraine. Les fondateurs sérieux de l'histoire moderne, tels « que Duchesne et les bénédictins, avaient autrement appré-« cié l'histoire des grandes maisons féodales pour l'éclair-« cissement de notre histoire nationale elle-même. Maîtresses « du sol pendant tant de siècles, ces puissantes familles y « ont laissé la trace profonde de leur passage. Quand on « pénètre dans l'histoire intérieure de quelqu'une de nos pro-« vinces à une époque reculée, on demeure surpris de voir « certains noms nous apparaître partout à la fois, et la vie « entière du pays se concentrer dans un petit nombre de mai-« sons. Leurs possessions s'étendent à toute la province; « toute propriété émane d'elles. C'est un réseau qui couvre « la contrée et la retient longtemps dans ses lacets. Entraî-« née par l'école philosophique du dernier siècle, par la « séduction d'écrivains d'un grand talent, nous avons aban-« donné trop tôt l'histoire particulière et diplomatique pour « l'histoire générale des Etats. Notre époque revient sage-« ment aux sources provinciales qu'elle recherche, aux ar-« chives qu'elle fouille, aux diplômes, aux cartulaires qu'elle

- « imprime. Ces monuments sont, pour l'histoire du moyen-
- « âge, ce qu'est le dépouillement des correspondances pour
- « une période plus rapprochée de l'histoire moderne (1). »

Ces réflexions si justes et si vraies d'un savant jurisconsulte, qui est en même temps un grave et profond historien, viennent à notre pensée, quand nous voulons raconter l'histoire des communes du haut Gâtinais qui font partie du département de l'Yonne. Cette histoire ne serait pas comprise si nous la séparions de la puissante famille qui, pendant plusieurs siècles, a eu tout ce territoire dans son domaine et sous sa domination seigneuriale.

Plusieurs de ces communes ont déjà été, il y a quelques années, l'objet de consciencieuses et savantes recherches publiées par M. Déy, au Bulletin de notre société, tant dans des notices séparées, que dans une histoire du comté de Saint-Fargeau. Mais il n'entrait pas dans son plan d'embrasser dans leur ensemble les annales de ce pays. Puis il n'a point eu à sa disposition tous les documents nécessaires pour donner toujours aux faits qu'il mettait en lumière leur véritable signification. De là des lacunes nombreuses et plus d'une erreur grave dans ses récits, auxquels les épisodes anecdotiques dont il les a ornées donnent cependant beaucoup d'intérêt. Notre plan est différent, notre point de vue plus étendu. Sans nous attacher à la biographie de quelques personnages éminents qui ont apparu dans cette contrée, où à tels incidents privés qui ont pu, à diverses époques, émouvoir ou passionner ceux qui en ont été les témoins, c'est l'histoire même du pays, ses vicissitudes et ses transforma-

⁽¹⁾ Ch. Giraud. Les Hohenzollern, Revue des Deux-Mondes de janvier 1872.

tions, ses assujettissements et ses franchises, ses joies et ses souffrances, ses prospérités et ses misères, que nous nous proposons de raconter, et principalement à l'aide des révélations nouvelles que nous ont fournies les archives publiques et les titres privés, et qui nous permettront peut-être de faire revivre aux yeux du lecteur, dans un tableau impartial et véridique, les personnes, les choses et les événements des temps passés.

I.

Le vaste territoire dont se composait le pays Sénonais, civitas Senonensis, qui depuis l'établissement du christianisme jusqu'en 4790 a formé un seul et même diocèse, ne comprenant pas moins au siècle dernier de 733 paroisses, avait été administré politiquement sous les deux premières dynasties, sans rien changer à la circonscription antérieure. Lors de la formation des dominations féodales, aux neuvième et dixième siècles, il avait été maintenu d'abord en un seul et même comté que possédèrent les ducs de Bourgogne, et qu'ensuite ils inféodèrent à un puissant vassal qui prit le titre de comte du Sénonais. Mais dès la fin du dixième siècle, il était morcelé. Des voisins ambitieux et guerroyeurs en avaient envahi et occupé la partie orientale, c'est-à-dire le Gâtinais, Pagus Wastinensis.

Le Gâtinais remontait au midi, par les vallées de l'Ouanne et du Loing, jusqu'à une ligne qu'on titerait de Dracy à Rogny. Puis en descendant, il embrassait du côté du levant Courtenay, Cheroy, Nemours, Montereau et Fontainebleau, et du côté du couchant, Châtillon-sur-Loing, Lorris, Montargis, Etampes et Pithiviers.

L'envahissement avait commencé par un vassal du comte du Sénonais, fils du châtelain que ce seigneur avait préposé à la garde de sa forteresse de Château-Renard. Ce hardi aventurier, que le continuateur de la chronique d'Aimoin appelle Atho, profitant des troubles de l'anarchie féodale qui mettaient tout le territoire en état d'hostilités permanentes, s'était attaché une troupe de soldats avec lesquels il faisait la guerre pour son compte, et s'emparait, sur les terres de l'abbaye de Ferrières, du domaine de Courtenay; il s'y était bâti un château-fort, d'où il bravait à la fois les foudres ecclésiastiques des moines et de l'archevêque, et les armes du comte du Sénonais occupé d'un autre côté par de plus graves démêlés.

Les comtes d'Anjou faisaient en ce moment la guerre à ceux de Chartres et de Blois, qui devinrent, un peu plus tard, comtes de Champagne. La Touraine était l'objet de cette guerre, et le comte d'Anjou, Foulque Nerra, en chassa son adversaire. De là, il passa dans le Gâtinais dont il s'empara et qu'il donna en fief à son gendre Geoffroy, que quelques uns appelaient Albéric et d'autres Geoffroy de Château-Landon, du nom du chef-lieu de son nouveau domaine, mais qu'un écrivain du nom de Berly a mal à propos confondu avec le premier comte de Joigny, qui s'appelait aussi Geoffroy.

Sur ces entrefaites, s'éleva la grande guerre de la succession au duché de Bourgogne, entre le roi Robert, neveu et héritier du dernier duc, Henri-le-Grand, et le comte Othon Guillaume à qui ce prince avait légué tous ses états, guerre dont j'ai parlé plus au long en racontant les annales de Saint-Sauveur et de Moutiers. Elle dura douze ans et fut sontenue avec acharnement pour le roi, dans l'Auxerrois, par Hugue,

comte de Châlon et évêque d'Auxerre, neveu par sa mère de la reine Constance. Il avait appelé à son aide son beau-frère Geoffroy, fils du comte de Semur, et, avec d'autres partisans, un chevalier de la famille des vicomtes de Narbonne, parent probablement du comte-évêque dont la mère était fille du comte de Toulouse, et qui lui avait amené sans doute des gens de guerre de la population pauvre, avide et belliqueuse de cette province méridionale. Landry, comte de Nevers et d'Auxerre, seigneur puissant, politique habile et capitaine expérimenté, soutenait la cause d'Othon Guillaume, son beau-père.

Le comte du Gâtinais intervint, comme allié du roi, dans cette guerre, qui se termina en Bourgogne par l'attribution au roi du duché, et au comte Othon-Guillaume de la comté sur la rive gauche de la Saône. Dans l'Auxerrois, elle laissa aux lieutenants de l'évêqne, sous la suzeraineté de celui-ci, presque toute la partie méridionale du comté, savoir : les baronnies de Saint-Verain, Donzy, Cosne et Gien. L'évêque conserva la moitié de la baronnie de Toucy, dont l'autre moitié, restant soumise à sa suzeraineté, fut attribuée au chef de guerre venu de Narbonne. Le comte du Gâtinais eut, des domaines des comtes d'Auxerre, Saint-Fargeau et Bléneau, avec leurs annexes, qui étaient considérables, et il en reçut, du nom de Saint-Fargeau, qui était alors Ferrolæ, le surnom du Ferrolien, Ferrolensis, par lequel il est désigné dans la chronique du continuateur d'Aimoin.

C'est sans doute dans cette guerre, et par d'éclatants services rendus, tant par lui que par ses fils, au comte du Gâtinais, qu'Atho de Courtenay s'éleva, comme le dit la chronique ci-dessus citée, à un rang des plus élevés, se subli-

t, car le comte lui inféoda les territoires du haut Gâti-

nais dans les bassins de l'Ouanne, du Branlin et de l'Agréau, comprenant principalement Château-Renard, Charny et Champignelles avec leurs annexes, et il donna sa fille Hildegarde en mariage à Joscelin, fils aîné de ce baron, avec la châtellenie de Montargis pour dot.

En même temps, ou plus tard, ce que les documents ne permettent pas de préciser, le chevalier auquel l'évêque avait concédé la moitié de sa châtellenie de Toucy, reçut en fief celle de Saint-Fargeau et peut-être aussi celle de Bléneau. Mais, bien que Saint-Fargeau fût, avant la guerre, un domaine de l'évêque d'Auxerre, c'était le comte du Gâtinais qui en gardait la suzeraineté et à qui le nouveau seigneur en rendait foi et hommage. Celui-ci s'appelait probablement Itier, nom que l'on voit être, à partir de l'an 1060, celui de ses descendants pendant cinq générations.

Après la mort du comte Geoffroy le Ferrolien, le Gàtinais était rentré en la possession du comte d'Anjou, son beaufrère, Geoffroy Martel, qui en mourant avait partagé ses états entre ses deux neveux, fils du Ferrolien, dont l'un, Foulques Rechin, avait l'Anjou, et l'autre, Geoffroy-le-Barbu, recevait le Gâtinais. Une chronique du temps (1) raconte qu'une guerre de haine survint entre les deux frères, et que pour n'avoir pas contre lui le roi, Foulques Rechin lui promit de lui laisser le comté du Gâtinais s'il consentait à ne pas intervenir. Le roi lui en donna sa parole. Alors Foulques Rechin envahit les états de son frère, le fit prisonnier et le retint toute sa vie en prison; puis il livra au roi le Gâtinais. La chronique atteste que les barons ne consentirent toutefois à rendre

⁽¹⁾ Ex collectione Freberi. Dom Bouquet, Recueil des historiens de France, t. XII, p. 158.

foi et hommage au roi que lorsqu'il eût prêté serment de maintenir les coutumes du pays, ce qui semble indiquer que cette contrée avait déjà plus de libertés traditionnelles que beaucoup d'autres provinces.

Cette annexion agrandissait considérablement les domaines royaux, qui jusques là étaient bornés au duché de France. Joscelin de Courtenay était sans doute resté neutre, ou peut-être même avait-il suivi le parti du comte d'Anjou, car il conserva la libre possession de sa baronnie du haut Gâtinais.

On ne sait si c'est à cette guerre et à ses suites que se rapporte un épisode sinistre de l'histoire de la ville de Toucy qui, selon ce que rapporte une chronique contemporaine (1), fut prise et brulée en 1060 par les troupes de Thibaut, comte de Blois et de Champagne. Les comtes de Blois étaient les ennemis déclarés des comtes d'Anjou, qui venaient de leur enlever la Touraine, et peut-être que le comte Thibaut, s'étant allié à Geoffroy-le-Barbu, voulut faire une diversion en sa faveur en attaquant les sires de Narbonne qui, en même temps que vassaux de l'évêque d'Auxerre pour Toucy, l'étaient pour Saint-Fargeau du comté du Gâtinais. Pourtant il se peut que ce ne soit là qu'un incident d'une autre guerre qu'à

⁽¹⁾ Brev. chronic. autissiodorense, dans la Bibl. nov. du père Labbe et dans dom Bouquet, t. VII. Une erreur de copie dans le père Labbe, qui, à Tociaci, que porte le manuscrit Colbert de la Bibl. nat., avait substitué Crociaci, a fort intrigué Duchesne (Hist. de la maison de Vergy, l'Art de vérifier les dates), et en dernier lieu M. Darbois de Jubainville (Hist. des comtes de Champagne), qui ont cherché bien loin ce Crossy ou Croissy, tandis qu'il était clairement indiqué dans la Chronique d'Auxerre par son nom et par celui d'Ytier son seigneur.

cette époque le comte de Nevers et d'Auxerre soutenait contre le duc de Bourgogne, qui lui avait enlevé Auxerre avec l'aide du comte de Blois dont les soldats avaient pris d'assaut deux ans auparavant l'abbaye fortifiée de Saint-Germain. Ces deux princes se partageaient les domaines du comté et de l'église d'Auxerre. Le comte de Blois prenait pour lui l'opulente abbaye de Saint-Germain, dont ses successeurs, les comtes de Champagne, conservèrent la garde jusqu'au milieu du treizième siècle, et peut-être y voulut-il ajouter une partie des domaines de l'évêque, en s'emparant de Toucy, qu'Itier, seigneur pour moitié de cette ville, ne put suffisamment défendre contre un si puissant ennemi. Il parait toutefois que l'expédition du comte se contenta de cette victoire et n'alla pas plus loin.

Joscelin de Courtenay eut trois fils, dont deux allèrent et restèrent aux croisades, et s'y rendirent célèbres par leurs exploits. L'un, Geoffroy dit Chapalu, dont l'historien Guillaume de Tyr vante la valeur et le mérite éminent; l'autre, appelé Joscelin, y devint comte d'Edesse, principauté que son fils et son petit-fils possédèrent après lui, et que toutefois ce dernier ne put conserver. L'aîné des enfants, Miles ou Milon, conserva les domaines héréditaires et y fonda en 4124 l'abbaye de Fontaine-Jean, qu'il enrichit de ses bienfaits.

Les deux fils qu'il laissa, Guillaume et Renaud, accompagnèrent en 4448 le roi Louis VII à la croisade. Le premier y mourut. Le second revint avant le roi, et, devenu seul héritier de son père, acquit un triste renom par ses violences et ses brigandages. Déjà du vivant de Louis le Gros il avait, pour des méfaits sur lesquels on n'a aucuns détails, encouru la sévérité de ce roi, ennemi inflexible des déprédateurs, et qui, selon ce que raconte Suger, « fit renverser par ses « hommes sa forteresse de Château-Renard (1). »

Le comte de Champagne, Thibaut II, écrivait en 1149 à l'abbé Suger, régent du royaume pendant l'absence de Louis VII:

« Je vous donne avis que Renaud de Courtenay a fait une « grande injure au roi et à vous qui êtes le gardien du « royaume. Car il s'est saisi de certains marchands royaux « qui avaient acquitté leurs péages à Orléans et à Sens et « satisfait à toutes les coutumes qui se paient dans les terres « du roi, et de plus les a dépouillés de toutes leurs mar-« chandises. C'est pourquoi il est nécessaire que vous lui « ordonniez de la part du roi et de la vôtre qu'il ait à les « mettre en liberté et à leur rendre généralement tout ce qui « leur appartient. Que s'il refuse d'y satisfaire, et que vous « désiriez de faire marcher une armée contre lui pour le « faire obéir, faites-moi savoir votre volonté, afin que je vous « amène du secours et que je vous aide à le remettre dans « son devoir (2). »

Devant les menaces de Suger le sier baron céda et « répara « ses torts au sujet des marchands, » comme l'indique une seconde lettre du comte Thibaut, mais peut-être pour recommencer ailleurs.

Il mourut bientôt en laissant à sa fille Elizabeth ses vastes domaines, qu'il avait probablement agrandis par ses exactions et ses envahissements, et qui constituaient sans doute une fortune princière, car le roi Louis VII, pour donner à

⁽¹⁾ Vie de Louis le Gros, par Suger, édit. de M. Guizot, t. VIII, p. 152.

⁽²⁾ Recueil des hist. de Fr., t. XV, p. 511, B.

son second frère Pierre un riche établissement, la lui fit épouser vers l'an 4155.

On ne sait rien de la vie de ce prince, si ce n'est qu'il prit, selon l'usage introduit pour les puinés dans les grandes familles, le nom et les armes de Courtenay, qu'il fit des donations aux établissements religieux, qu'il donna une charte de liberté aux habitants de Montargis, et qu'en 1179 il alla à la croisade avec le comte de Champagne. On ignore si c'est là qu'il mourut, mais il avait cessé d'exister en 1183.

Il laissait cinq filles et quatre fils, dont l'un mourut jeune. Bes trois autres fils, l'aîné, portant le nom de Pierre, fut marié à l'héritière des comtes de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, par son cousin le roi Philippe-Auguste, qui retint pour lui à cette occasion le comté de Montargis, comprenant la mouvance de tout le haut Gâtinais et des châtellenies de Saint-Fargeau et Bléneau. Selon le droit féodal, le comte Pierre eut dans la succession de son père le principal domaine, c'est-à-dire la baronnie de Courtenay. Quand il eut perdu sa première femme il devint, par son mariage avec Yolande de Flandre, marquis de Namur, tout en restant comte d'Auxerre et de Tonnerre, après avoir marié sa fille au baron de Donzy, qui eut seulement le comté de Nevers. En 1216, les barons qui avaient fondé l'empire latin de Constantinople l'élurent empereur Il se mit en route pour prendre possession de son trône. Mais, à la suite de faits de guerre désastreusement conduits par son imprudence, il fut, avant d'y arriver, fait prisonnier, et mourut en captivité. Après lui, ses deux fils, Robert et Beaudoin, puis le fils de ce dernier, furent couronnés empereurs, mais ne purent assurer la puissance et la durée de cet empire éphémère. Avec ce dernier, l'empereur Philippe, qui ne prit même jamais possession et n'eut que le titre, s'éteignit en 1285 sa postérité masculine. Philippe laissait une fille qui épousa le comte de Valois et fut mère du roi Philippe-le-Long. Elle eut la baronnie de Courtenay et en fit don à son mari (1).

Un des frères de l'empereur Pierre de Courtenay eut dans la succession paternelle les importantes seigneuries de Tanlay, Mailly-le-château, Ravières, Joux-la-Ville et Saint-Vinnemer. Le dernier enfant mâle de cette branche mourut en 4383.

Un autre fut seigneur d'Yères en Gâtinais. Sa postérité vécut fort obscurément et s'éteignit en 4380.

Le troisième, Robert de Courtenay, était destiné à laisser une descendance masculine beaucoup plus prolongée, car elle ne finit qu'en 4731. Il eut dans le partage des biens paternels, entre autres domaines, tous ceux du haut Gâtinais, savoir, Château-Renard, Charny et Champignelles, avec leurs annexes que les titres relatés par Dubouchet, dans un savant travail dont nous parlerons plus bas, ne mentionnent pas expressément, si ce n'est Villeneuve-les-Genêts. Ces annexes comprenaient tous les fiefs et les villages des banlieues de ces scigneuries. Il avait en outre, probablement comme fief reçu de son frère le comte d'Auxerre, la seigneurie de Vermanton, pour son approvisionnement des vins très recherchés de l'Auxerrois, dont il fit même des dons aux abbayes fondées par ses ancêtres. Son nom se trouve mêlé à tous les grands événements du règne de Philippe-Auguste. Il était renommé, tant pour son habileté comme homme de guerre, que pour la sagesse de ses conseils en politique et en administration. Le roi, pour récompenser ses grands services, lui conféra une charge de cour dont les attributions étaient plus importantes

⁽¹⁾ Dubouchet. Preuves de l'Hist. de Courtenay, p. 22.

que son titre ne pourrait aujourd'hui le faire croire, celle de bouteiller de France, et lui donna en fief les riches seigneuries de Conches et Nonancourt en Normandie. Il mourut à la croisade en 4239. Une charte de l'année 4210, que va publier M. Quantin dans le troisième volume de son Cartulaire historique de l'Yonne, donne d'intéressants renseignements sur les limites de ses possessions du haut Gâtinais du côté de Saint-Fargeau, en même temps qu'elle montre les singuliers enchevêtrements dont se compliquait parfois la propriété féodale. Le seigneur de Saint-Fargeau avait bâti à Sept-Fonds un château dont la trace subsiste encore dans un tertre élevé, que l'on appelle la Motte de Sept-Fonds. De son côté. le comte Robert en avait construit un de ce côté et à peu de distance, qui reçut le nom de château de Monbois, de meo bosco. De là, et sur les questions de limites, de vives_ querelles et un commencement de guerre entre les deux voisins. Le roi Philippe-Auguste intervint pour les pacifier. On convint que les deux châteaux resteraient debout, mais qu'il serait interdit aux deux parties de construire aucune autre forteresse entre Champignelles et Saint-Fargeau. Monbois, dont le nom a disparu, était sans doute à Villeneuve-les-Genêts, qui est à moitié chemin entre Sept-Fonds et Champignelles. Les défrichements qui furent opérés sur son territoire y amenèrent bientôt une agglomération d'habitants, car en 1247 Robert y fit bâtir une église et il s'y forma une paroisse. La charte que donna le roi à l'occasion de cette entente pacifique constate en outre les faits que voici. Le seigneur de Saint-Fargeau tenait du roi, comme successeur des comtes du Gâtinais, le fief de Bléneau. Ce seigneur l'avait sous-inféodé an seigneur de Champignelles, et celui-ci plus tard au comte de Sancerre, en même temps que le fief de

Malicorne, qui était de la seigneurie de Charny; et le comte de Sancerre avait lui-même sous-inféodé Malicorne à un chevalier du nom de Guillaume. Ainsi, pour Bléneau, comme, au reste, pour Saint-Fargeau, le seigneur de Saint-Fargeau était homme-lige ou vassal du roi; le seigneur de Champignelles, homme-lige du roi pour sa seigneurie, était en même têmps homme-lige de celui de Saint-Fargeau pour Bléneau; le comte de Sancerre, neveu du comte de Champagne et possesseur de nombreuses et puissantes seigneuries, était homme-lige du seigneur de Champignelles pour Bléneau et du seigneur de Charny pour Malicorne, et le chevalier Guillaume de Malicorne, homme-lige du comte de Sancerre.

C'est que, selon la remarque, aussi juste que sagace de l'auteur d'une savante notice historique sur la Ferté-Loupière, publiée dans l'Annuaire de l'Yonne en 1859, et dont nous aurons occasion de parler plus tard, rien n'était moins stable autrefois que la propriété seigneuriale. Un succès la donnait, un revers ou le besoin d'une alliance, ou bien l'embarras de subvenir aux expéditions des croisades la faisaient aliéner, et le nouveau possesseur, si c'était un personnage princier, se pouvait trouver vassal d'un très humble gentilhomme. Ajoutant à ces causes les mutations d'héritages, on conçoit comment se formèrent ce conflit bizarre de suzerainetés et de vassalités différentes, et, à raison de ce que toute propriété seigneuriale avait son droit de justice, ce mélange de juridictions différentes, enchevêtrées les unes dans les autres ainsi que des échevaux de fil emmêlés. La société féodale, quoique faite originairement toute d'une pièce, s'était fractionnée peu à peu en portions innombrables et disparates. Le sol, les hommes, les justices subissaient toutes les éventualités imprimées à la fortune du seigneur justicier sous la domination duquel ils se trouvaient placés. La société ainsi faite semblait une mosaïque composée des pierres les plus dures, mais liées par un ciment qui, quand il vint à s'user, fit que ces pierres, une fois désunies, ne furent plus que des ruines sans aucune homogénéité.

Des fils que laissa le puissant Robert de Courtenay, deux entrèrent dans les ordres et devinrent, l'un archevêque de Reims et l'autre évêque de Chartres. L'aîné, appelé Pierre, eut les seigneuries de Château-Renard, Charny et autres en Gâtinais, et mourut, dans la première croisade de Saint-Louis, à la bataille de la Massoure (Mansourah), ne laissant qu'une fille, qui épousa Robert d'Artois, frère du roi, et mourut sans postérité. Joinville en parle en termes d'une haute estime.

Le second, que l'on appelait messire Raoul, et qui a laissé ce nom à la Motte ou château qu'il avait bâti à Champignelles, alla chercher fortune au service de Charles d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, y fit un riche établissement en épousant l'héritière du comté de Chieti, et ne laissa qu'une fille qui mourut sans postérité.

Le troisième, du nom de Guillaume, qui devait seul continuer la dynastie, était seigneur de Champignelles, de Vermanton, et de plusieurs autres terres. Il y joignit des domaines considérables dans l'Auxerrois, qu'il eut de sa femme, Agnès de Toucy, et la ville et seigneurie de la Ferté-Loupière qu'il acquit par échange de son cousin le comte de Sancerre. Il mourut vers 4280.

De ses deux fils, l'un, Robert, fut archevêque de Reims comme l'avait été son oncle. L'autre, nommé Jean, recueillit les seigneuries de la famille, et, par son mariage avec Jeanne de Sancerre, acquit la seigneurie de Saint-Brisson en Berry, que les titres appellent Saint-Briçon.

De ce moment, la race des Courtenay semble s'être étiolée et avoir dégénéré. Ils ne paraissent plus dans l'histoire générale, ni comme hommes de guerre, ni autrement. Les chartes de leurs archives particulières qui ont été publiées au dixseptième siècle, comme nous le dirons plus tard, parlent seules de leurs possessions et de leurs alliances. Ils allaient pourtant à la guerre, comme tous les gentilshommes, et y faisaient bravement leur devoir. Mais aucun d'eux ne montra assez de génie pour se distinguer, appeler sur lui l'attention et reconquérir le rang digne de sa haute naissance.

De Jean I^{er}, qui mourut en 1278, sortirent cinq fils dont trois moururent sans postérité. L'un, Philippe, devint seigneur de la Ferté-Loupière, et après lui cette terre fut possédée par trois générations de ses fils dont deux portèrent le nom de Jean. Le dernier fut dépouillé de ses biens en 1418 par Charles VI pour avoir suivi le parti du Dauphin. Mais ils lui furent rendus par ce prince, quand, devenu roi sous le nom de Charles VII, il eut triomphé des Anglais et des Bourguignons. Les filles de ce Jean II de la Ferté-Loupière vendirent après sa mort cette terre de la Ferté à un de leurs cousins, et cette seigneurie rentra ainsi dans la descendance mâle de Jean I^{er} de Champignelles, leur quatrième aïeul.

Le second fils de ce Jean Ier, appelé lui-même Jean II, avait eu en partage la terre de Champignelles, et il y réunit, par son mariage avec Marguerite de Saint-Verain, la seigneurie de Bléneau qu'un des ancêtres de celle-ci, Philippe, baron de Saint-Verain, avait acquise vers l'an 1270, soit par son mariage avec l'héritière de cette terre, soit en la recevant en arrière-fief des comtes de Sancerre qui, comme on l'a vu plus haut, la possédaient dès l'année 1210. Il mourut en 1334.

Pendant les trois générations suivantes, la famille s'était enrichie par d'opulentes alliances ou d'importantes acquisitions et, bien qu'elle se fût divisée en deux branches nouvelles dont l'une avait eu Bléneau et l'autre Champignelles, lorsque Pierre III mourut en 4414, il laissait son fils Jean en possession des riches seigneuries de Champignelles, Saint-Brisson, Dammarie-en Puysaie, Saint-Maurice-sur-Avéron, Fontenouilles, Melleroy et Triguères, mais celui-ci, dissipateur effréné, les vendit toutes, dont Champignelles et Saint-Maurice à Jacques-Cœur en 4450, et il mourut dans la misère avec les surnoms de Jean-sans-Terre ou le Mauvais ménager.

Jean II de Bléneau, mieux avisé, avait voulu racheter Champignelles après la condamnation et la confiscation de Jacques Cœur, en exerçant le droit de retrait lignager. Il n'y put réussir. Mais il joignit à ses domaines, par donation de sa tante Anne de Vallery, les seigneuries de Chassenay et Tannerre, qu'il échangea en 4450 pour celle de Chevillon, et, en 4455, la terre de la Ferté qu'il racheta de ses cousines, héritières du dernier des Courtenay-la-Ferté-Loupière.

Déjà à cette époque les membres de cette famille éprouvaient le besoin de constater publiquement en toute occasion leur descendance du sang royal, car, par son testament de 1464, Jean de Bléneau ordonne « qu'après sa mort on le fasse « peindre dans le chœur de l'église de Bléneau sur un cheval « Tde guerre, le caparaçon chargé de trois écus aux armes de « Courtenay, parties de celles de sa mère, de son aïeule et « de sa bisaïëule, qui étaient de Melun, de Saint-Verain et « de Sancerre. » Cette peinture, exécutée après sa mort survenue en 1480, fut retouchée en 1511 par ordre de son petit-fils, qui voulut qu'audessus de l'entablement on ajoutât ses pleines armes, timbrées de même que sur son sceau habi-

tuel, et aux côtés deux écussons de Courtenay partis de Boulainvilliers et de Bar, à cause de ses deux femmes. Ces peintures qui, au siècle dernier, avaient été masquées par une couche épaisse de badigeon, ont été remises au jour il y a une dizaine d'années, et, malgré leur état de vétusté, tous les détails en ressortent encore avec une suffisante netteté.

Après la mort de Jean III les domaines sont divisés entre ses deux fils.

La branche ainée reçoit en partage Bléneau, Villars et la Motte-Messire-Raoul. Elle se compose de :

Jean III, mort en 4480;

Jean IV, mort en 4511;

François, mort en 1561. Il avait fait un riche mariage en épousant la fille du comte d'Estampes, et avait acheté la charge de bailli, capitaine et gouverneur d'Auxerre, et, selon Dubouchet, comme il faisait bonne figure à la cour, le roi Henri II l'avait désigné comme gouverneur de ses fils.

Puis viennent:

Gaspard I^{er}, mort en 4607. Il avait réprésenté aux Etats de Blois la noblesse de l'Auxerrois; on érigea à lui et à sa femme, dans l'église de Bléneau, un magnifique tombeau avec statues et colonnes, dont il ne reste que les inscriptions.

Edme, mort en 4633;

Et Gaspard II qui meurt en 4665 sans postérité, léguant sa terre de Bléneau à son parent Louis de Courtenay-Chevillon, mais laissant tant de dettes, que le légataire ne put l'avoir qu'en la rachetant.

A côté de cette branche ainée, il y avait une branche cadette qui eut et posséda, entre autres domaines, la Ferté-Loupière, Chevillon, Frauville, Bontin, Le Martroy et Prunoy.

Ce sont:

Pierre, mort en 1504;

Jean Ier, en 4534;

Hector, en 1548;

René, en 1552;

Guillaume, en 1592, dont la tombe, aux armes de France et de Courtenay, fut placée et existe encore dans l'église de Chevillon;

Jean II, en 1639. On éleva, dans l'église de Fontaine-Jean, de magnifiques tombeaux avec statues, tant pour lui que pour son frère Jacques mort sans postérité en 1607;

Louis, qui racheta Bléneau après la mort de son cousin Gaspard II;

Louis-Charles, né en 1640;

Et Charles-Roger, le dernier rejeton mâle de la race, né en 4671, mort en 4730;

Roger, frère de Louis-Charles, abbé des Echarlis, qui mourut en 4731.

De cette tige s'étaient détachées deux branches qui n'ont pas fourni une très longue vie. Celle d'Arrablay, commencée en 1488, qui ne dura que deux générations et s'éteignit en 4548;

Celle de Bontin, Sommecaise et Saint-Denis, etc., qui commence par Louis, fils de Pierre IV de Chevillon, mort en 1504, lequel acheta de l'abbaye de Saint-Germain la moitié de la seigneurie de Sommecaise, et se poursuit par François, son fils, qui embrassa la religion protestante, et mourut en 1578 après avoir marié sa fille unique à Maximilien de Béthune, baron de Rosny, qui devint, sous le nom de duc de Sully, le ministre et l'ami du grand et sage roi Henri IV.

Ainsi finit cette race issue du sang royal, et dont étaient sortis trois empereurs. Sa richesse, son éclat et son rang allèrent en diminuant de siècle en siècle, de princes devenant barons, puis se confondant avec les simples gentilshommes, et descendant, non comme l'a dit l'historien Gibbon, dans l'humble classe des paysans, mais dans celle des gentils-hommes campagnards. La branche de Chevillon, qui a survécu la dernière, avait fini par s'appauvrir. En 1562, ils avaient été obligés d'aliéner la Ferté-Loupière, et dès avant 1720, le père du dernier rejeton de la famille avait vendu sa dernière propriété, le manoir héréditaire et la terre de Chevillon. Bléneau seul restait à sa fille qui l'avait reçu en dot en épousant le marquis de Bauffremont.

Depuis plusieurs siècles, ils avaient réclamé, sans pouvoir jamais l'obtenir, le rang et les honneurs dûs à leur qualité de princes du sang. Il existe en Angleterre une famille riche et puissante qui porte leur nom et leurs armoiries. Et elle prétend descendre d'un des leurs, qui par ce motif avait, dès la fin du douzième siècle, quitté la France pour entrer au service du roi d'Angleterre, Henri II (1).

En 1576, Henri III rendit un édit portant que les princes du sang, selon l'ordre de leur consanguinité, prendraient rang avant tous les pairs du royaume. Les Courtenay s'empressèrent de saisir cette occasion pour revendiquer leurs droits. Mais, sans être repoussés d'une manière absolue, ils ne purent rien obtenir. L'avénement de Henri IV, et le bon accueil qu'il parut leur faire, leur rendit l'espérance. Renvoyée au chancelier, puis à des commissaires spéciaux, leur supplique restait sans solution. Alors ils recoururent aux professeurs les plus célèbres des Universités de France, d'Allemagne et d'Italie, Denis Godefroy, Menochius, Dujardin et autres, qui envoyèrent des consultations favorables, qu'ils firent imprimer en 4607, en même temps que leurs requêtes au roi, en un volume ayant pour titre: De stirpe et origine

⁽¹⁾ Gibbon, chap. 61.

domûs de Courtenay quæ cæpit à Ludovico Crasso. Ils crovaient toucher au succès, quand en 1610 l'assassinat du roi fit tout ajourner. Quelques mois après, et dans cette même année 1610, l'un d'entre eux, étant poursuivi pour un meurtre qu'il disait n'avoir commis qu'en légitime défense, réclama judiciairement, en sa qualité de prince du sang, le droit d'être jugé en audience solennelle du Parlement, avec l'adjonction des pairs du royaume. Tous les membres de la famille se réunirent à lui pour cette démarche solennelle. Ce fut sans résultat. On les écarta par une fin de non-recevoir. Alors, en 1614, deux d'entre eux passèrent en Angleterre et réclamèrent l'appui du roi Jacques Ier qui les accueillit avec bienveillance, et qui, en effet, écrivit en leur faveur à la reinerégente Marie de Médicis, mais celle-ci ne fit aucune réponse. On avait déjà assez de princes dont les ambitions avaient, depuis un demi siècle, apporté de graves embarras et causé de grands désastres. Et puis une reconnaissance devait conduire à créer à grands frais un apanage pour tirer ces nouveaux venus de l'obscurité.

Deux ans plus tard ils se crurent pourtant au moment du triomphe. Les princes qui voulaient écarter Concini, le favori de la reine, asin de gouverner à sa place, se liguèrent pour faire valoir leurs griefs, et ils trouvèrent celui de l'exclusion des Courtenay. Une conférence tenue à Loudun réclamait expressément dans l'article 2 de son procès-verbal la reconnaissance de leur titre. Sans refuser, la reine éluda et gagna du temps. Les princes en vinrent à une prise d'armes que firent cesser la mort de Concini, la déclaration de majorité du roi Louis XIII, et la disgrâce de sa mère, et, satisfaits dans leurs réclamations personnelles, ils ne s'occupèrent plus des Courtenay.

En 1659, un traité, qui d'ailleurs resta sans exécution, avait été conclu par le cardinal Mazarin, pour réunir la Lorraine à la France, à condition que la maison de Bourbon venant à manquer, celle de Lorraine succéderait à la couronne. Alors ils s'émurent de nouveau et ouvrant toutes leurs archives au savant Dubouchet, reconnu comme le plus docte généalogiste de France, ils en obtinrent la publication d'une histoire approfondie de leur famille, appuyée d'une masse de documents justificatifs si nombreux et si concluants, que le doute sur l'authenticité de leurs droits n'était plus permis. Le cardinal Mazarin en fut si frappé, qu'il paraît, selon le récit de Saint-Simon que nous allons mettre sous les yeux du lecteur, qu'il songea à donner le rejeton de cette race pour mari à l'une de ses nièces. Mais il recula devant la conviction par lui acquise d'une faiblesse intellectuelle qui était apparemment l'attribut de la race entière depuis plusieurs siècles. Lorsqu'ils eurent publié avec permission du roi le grand et décisif ouvrage de Dubouchet, Louis XIV parut être un jour dans des dispositions favorables, mais elles s'évanouirent promptement et peut-être par la même raison. Le chef de la famille, Louis-Charles, s'obstinait cependant à suivre la cour quoique dans un rang des plus humbles, et à ce métier achevait de dévorer les restes de sa fortune, sans obtenir aucun résultat. Il avait vendu toutes ses propriétés, et c'étaient, selon Saint-Simon, les propriétés de sa femme qui le faisaient subsister. En 1691, il perdit son fils aîné qui fut tué en combattant vaillamment comme mousquetaire au siège de Mons. Le roi alla le voir à cette occasion, mais cette visite fut le seul bienfait qu'il en reçut. Après la mort de Louis XIV, il obtint un peu plus du régent qui, sans le reconnaître ostensiblement, rétablit sa fortune, en lui donnant, au temps du

système de Law, une somme importante en actions du Mississipi dont le placement le mit à l'aise pour le reste de sa vie. Son second fils, Charles-Roger, fit un riche mariage; mais la médiocrité de son intelligence le retint dans l'obscurité. Sa fin fut aussi triste que l'était depuis bien des années l'existence de sa famille. Il mourut de mort violente, assassiné, selon quelques relations, par son domestique, ou s'étant suicidé, comme le raconte Saint-Simon. Le récit de cet historien sur les dernières vicissitudes, depuis l'an 4659 jusqu'à son extinction, de cette race si éprouvée est assez intéressante pour que nous la transcrivions ici (1).

- « Le prince de Courtenay, l'abbé son frère et le fils unique « du premier, auxquels cette branche se trouvait réduite,
- « présentèrent au Régent une parfaitement belle protesta-« tion, forte, prouvée, mais respectueuse et bien écrite, pour
- « la conservation de leur état et droits, comme ils ont tou-
- « jours fait aux occasions qui s'en sont présentées et à cha-
- « que renouvellement de règne. Elle fut reçue poliment et
- « n'eut pas plus de succès que toutes les précédentes. L'in-
- « justice constamment faite à cette maison de la branche
- « royale, légitimement issue du roi Louis-le-Gros, est une
- « chose qui a dû surprendre tous les temps qu'elle a duré,
- « et montrer en même temps la funeste merveille de cette
- « maison qui, dans un si long espace, n'a pu produire un
- « seul sujet dont le mérite ait forcé la fortune, d'autant
- « plus que nos rois ni personne n'a jamais douté de la vérité
- « de sa royale et légitime extraction, et le feu roi lui-même.
- « J'en ai parlé ailleurs.
 - « Ce prince de Courtenay était un homme dont la figure
 - (1) Mémoires de Saint-Simon, ch. 173.

« corporelle marquait bien ce qu'il était. Le cardinal de Ma-« zarin eut envie de voir s'il en pourrait faire quelque chose, « et, s'il le trouvait, un sujet de le faire reconnaître pour ce « qu'il était, en lui donnant une de ses nièces. Pour l'éprou-« ver à loisir par lui-même, il le mena dans son carrosse de « Paris à Saint-Jean-de-Luz pour les conférences de la paix « des Pyrénées (4669). Ce voyage était à journées. Il fut plein « de séjours. Courtenay était né en mai 1640, il avait donc « près de vingt ans. Il n'eut ni l'esprit ni le sens de cultiver « une si grande fortune. Il passa tout le temps avec les pages « du cardinal, qui ne le vit jamais qu'en carrosse, et qui « désespéra d'en pouvoir faire quoi que ce soit. Aussi l'aban-« donna-t-il en arrivant à la frontière, où il devint et d'où il « revint comme il put. Il n'a pas laissé de servir volontaire « avec valeur dans toutes les campagnes du roi, et je l'ai « vu souvent à la cour chez M. de la Rochefoucauld, sans « qu'il ait été jamais de rien.

« Pendant le fort du Mississipi, le cardinal Dubois se piqua, « je ne sais comment, de le tirer de l'affreuse pauvreté où il « avait vécu et lui fit donner de quoi payer ses dettes et vivre « fort à son aise. Il mourut en 1723. Il avait perdu son fils aîné, tué mousquetaire au siège de Mons que faisait le roi, « qui l'alla voir sur cette perte, ce qui fut extrêmement re- « marqué, parce qu'il ne faisait plus depuis longtemps cet « honneur à personne, et que M. de Courtenay n'avait ni « distinction ni familiarité auprès de lui.

« Son autre fils servit peu et fut un très pauvre homme et « fort obscur. Il épousa une sœur de M. de Vertin Avougon « des hâtards de Bretagne, revenue de Portugal veuve de « Gonzalez Joseph Carvalho Patalin, surintendant des bâti-« ments du roi de Portugal. C'était une femme de mérite, qui « n'eut point d'enfants de ses deux maris.

« M. de Courtenay vécut très bien avec elle. Il était riche, « se portait bien, et sa tête et son maintien faisaient plus « craindre l'imbécillité que la folie. Cependant le matin du.... « (1730), étant à Paris, et sa femme à la messe aux Petits-« Jacobins, sur les neuf heures, ses gens accoururent dans « sa chambre au bruit de deux coups de pistolet partis sans « intervalle qu'il se tira dans son lit, et l'y trouvèrent mort, « ayant été encore la veille fort gai, tout le jour et tout le « soir, et sans qu'il eût aucune cause de chagrin. On étouffa « ce malheur qui éteignit enfin la malheureuse branche légi-« time de Courtenay, car il n'en resta que le frère de son « père, qui était un prêtre de sainte vie, dans la retraite et « dans les bonnes œuvres, quoiqu'il sentit fort la grandeur « de sa naissance. Il avait les abbayes des Echarlis et de « Saint-Pierre d'Auxerre et le prieuré de Choisy en Brie, et « mourut dans une grande vieillesse, en 1731, le dernier de « tous les Courtenay. C'était un grand homme, bien fait et « dont l'air et les manières sentaient parfaitement ce qu'il « était. Il n'en reste plus que la fille de son frère, mariée « au marquis de Baufremont. »

De cette famille qui durant tant d'années, a possédé une grande partie du haut Gâtinais dans notre département, et en même temps plusieurs des paroisses de l'ancien comté de Joigny et du duché de Châtillon, on ne trouve plus dans le pays aucune tradition. A l'exception de Villefranche et de Dicy qui ont toujours eu des seigneurs particuliers relevant directement du roi, et de Chêne-Arnoult qui dépendait de la seigneurie de Châtillon-sur-Loing, le territoire de toutes les communes du canton de Charny, et une partie de celles du canton de Bléneau, ont été pendant près de six siècles sous leur domination seigneuriale. Les tombes de quelques-uns

d'entre eux existent encore dans quelques églises, et leur écusson, d'or aux trois tourteaux de gueules, sur des vitraux. Voilà tout ce qui reste d'eux. Leur souvenir est effacé, et leur nom même est aujourd'hui presque complétement inconnu des descendants de leurs vassaux. Cependant la longue série des chartes que leur historien a sauvées de l'oubli semble prouver que la bienfaisance était de tradition dans leurs habitudes, et que leur protection a toujours été généreuse et paternelle. Ceux de leurs testaments que Dubouchet a insérés dans ses documents justificatifs contiennent tous des legs aux hospices et aux pauvres, aussi bien qu'aux établissements religieux. Ainsi, en 1276, Guillaume Ier léguait à la fabrique de l'église de Champignelles quarante sols d'argent, équivalant à 300 francs de notre monnaie d'aujourd'hui, vingt sols à l'Hôtel-Dieu, autant à l'hospice des lépreux, et vingt livres parisis, environ 2,500 francs d'aujourd'hui, pour distribuer des vêtements et des chaussures aux pauvres de cette paroisse et de trois autres dont il était seigneur. Il étendait même son patronage sur toute la contrée, car, après les legs faits au curé, au chapelain et au clerc de Champignelles, il en fait d'autres aux léproseries et aux maisons-Dieu de Charny, de Saint-Martin-sur-Ouanne, de Villiers-saint-Benoit, de Tannerre et de Villeneuve-les-genêts, et d'autres encore à chacun des curés de Tannerre, Villiers, Louesmes, Grandchamp, Saint-Denis, Perreux, Saint-Martin, Malicorne, Charny, Marchais-Beton, Chambeugle, Cloix, village aujourd'hui dé ruit, Le Charme, Aillant-sur-Milleron, Sept-Fonds et Champeevrais. En 1307, Jeanne de Sancerre, femme de Jean Ier de Champignelles, après avoir chargé son exécuteur testamentaire de payer toutes ses dettes et de rendre tout ce qui pourrait avoir été perçu pour elle au-delà de ce qui lui était légitimement dû, après des legs au clergé, en fait d'autres à la fabrique, à la léproserie et à l'hôtel-Dieu. Quant aux pauvres, elle donne dix livres, équivalant à près de mille francs d'aujourd'hui, pour leur acheter des chaussures et pareille somme pour leurs vêtements, et elle veut, en outre, qu'on distribue un denier d'argent à chacun d'eux. Ainsi encore, en 4394, semblable legs par Pierre II à la fabrique, à l'hôtel-Dieu et à la léproserie de Champignelles, et de plus, aux fabriques de Louesme, Sept-Fonds et Marchais-Beton. Chaque pauvre qui sera à son convoi doit recevoir cinq deniers d'argent, et ceux qui au nombre de treize porteront les torches de cire recevront deux aunes d'étoffe de laine pour les habiller.

Sous la longue domination de ces seigneurs, quels ont été le sort, la condition et les vicissitudes de ce pays, c'est ce que nous voulons examiner, non sur de vagues conjectures, mais à l'aide de documents d'une incontestable authenticité.

II

Cette partie du Gâtinais était sans doute, au temps de la domination romaine, couverte en grande partie, tant de forêts, que de landes ou gâtines dont la contrée a retenu le nom. Nous y avons pourtant trouvé à Tannerre, à Saint-Martin-sur-Ouanne, à Marchais-Beton et à Charny des monnaies antiques que nous avons données au musée d'Auxerre. C'était une des routes d'Auxerre à la Loire, celle d'Orléans, sans doute; et elle subsistait au quatorzième siècle, car Froissart la mentionne comme ayant été suivie en 4358 par les bandes

de l'aventurier anglais Robert Knowles, venu de la Bretagne dans l'Auxerrois. Il en indique les étapes à Château-Neuf, Châtillon-sur-Loing et Malicorne. Nous avons retrouvé entre Saint-Martin et le village de Ponessant, dans le lit de l'Ouanne, les pilotis d'un pont et des monnaies du deuxième siècle, dans la couche de sable qui les surmontait. Ponessant (Pons Maxentii au moyen-âge), en tire visiblement son nom. L'exploitation du minerai limoneux et d'alluvion de fer en grains a laissé partout dans cette région d'énormes entassements de ferriers, surtout à Tannerre et à La Ferté-Loupière. Le Liber Sacramentorum du diocèse de Sens, manuscrit du neuvième siècle, qui se trouve maintenant à la bibliothèque de Stockolm, et dont M. Quantin a publié un extrait en tête du second volume de son Cartulaire historique de l'Yonne, n'y mentionne encore que sept paroisses, très-rapprochées d'ailleurs les unes des autres, Saint-Denis, Domnum-Martinum (Saint-Martin), Grandem-Campum (Grandchamp), La Villotte (Villana), Dracy (Dracei), Campingol (Champignelles) et Tanotrum (Tannerre). Il y ajoute Sépeaux (Septempilis) et un second Saint-Martin qui est sans doute Saint-Martinsur-Ocre. Mais ces deux localités ont fait partie du comté de Joigny et non du Gâtinais. Toucy, Bléneau et Saint-Fargeau n'y pouvaient être mentionnés parce qu'ils étaient du diocèse d'Auxerre. Lorsque les comtes du Gâtinais eurent, comme nous l'avons raconté plus haut, conquis ce pays sur le comte du Sénonais, ils avaient, sans aucun doute, pour défendre cette acquisition, construit des châteaux-forts dans chacune des petites places situées entre leur ville de Montargis et celle de Saint-Fargeau, la plus importante de leur nouvelle conquête, c'est-à-dire à Charny, Châtillon-sur-Loing, Saint-Maurice-sur-Avéron et Champignelles, et ils avaient distribué aux hommes de guerre dont ils devaient récompenser les services, et auxquels ils avaient confié la défense de ces places, une partie du territoire à titre de fiefs, c'est-àdire sous la condition de leur rester fidèles et de les défendre contre tous leurs ennemis. On trouve dans les documents justificatifs annexés à l'Histoire de la maison de Courtenay, par Dubouchet, un acte de cette nature de l'année 1220. Le comte Robert y donne à deux de ses chevaliers appelés Guyot et Simon de Orbac une hébergeage (bâtiment d'exploitation rurale, que par erreur de copie on a écrit herbage), avec des terres, des prés, des bois, et le droit d'usage dans la forêt de Burcey, à condition qu'ils seront ses hommes-liges contre qui que ce soit, contra omnes homines. Les traces de cette division du sol sont longtemps restées dans des actes plus récents qui reproduisaient les formules des anciennes chartes. Un aveu et dénombrement de la châtellenie de Charny, de l'année 1404, contient la désignation de vingtquatre de ces fiefs dans sa circonscription. Celle de Champignelles en avait vingt-trois. M. Déy, dans son Histoire du comté de Saint-Fargeau, en compte une soixantaine pour cette dernière seigneurie. On en trouve seize pour Bléneau dans un acte du treizième siècle. Ces feudataires, à leur tour, cédaient souvent une partie de leurs possessions à leurs soldats, en stipulant les mêmes conditions à leur profit. C'est ce qu'on appelait les arrière-fiefs. C'étaient comme des colonies militaires chargées de défendre le pays. Beaucoup de ces nouveaux venus construisaient eux-mêmes pour leur défense de petites forteresses entourées de remparts et de fossés, ou tout au moins des tours élevées sur des tertres naturels ou artificiels, comme on avait coutume d'en construire dans les siècles précédents, en utilisant souvent pour cette destination d'anciennes places de refuge qu'avaient fortifiées les populations, pour s'y retirer en cas d'invasions, et dont quelques-unes pouvaient même dater des temps de la Gaule, divisée en un grand nombre de petites nations, qui, selon César, étaient sans cesse en guerre entre elles. Ils trouvaient déjà installés sur une partie de ces domaines des paysans plus ou moins serfs, qui y avaient été attachés par les anciens possesseurs à la charge de redevances annuelles, et ils appelaient, pour mettre leurs autres terres en valeur, d'autres cultivateurs auxquels ils assuraient la protection de leurs armes, et à qui ils concédaient à perpétuité la jouissance de ces terrains, moyennant un cens consistant dans une part des récoltes, ou, plus souvent, une modique prestation en argent.

De là deux classes d'habitants : les hommes de guerre chargés de la défense du pays, et les hommes de travail chargés de le cultiver et d'en payer le tribut; les premiers, soumis au commandement et à la puissance du baron, et lui rendant sous diverses formes une partie du produit de leurs fiefs, selon des règles qui s'introduisirent alors partout et que l'on appela le droit féodal. On les désigna plus tard sous les noms de nobles ou gentilshommes, et dès lors ils étaient seigneurs de leurs domaines. Mais leur condition était moins indépendante qu'il ne nous paraît. Le droit nouveau leur imposa des conditions, des assujétissements, et au moindre manquement dans le service, dans le paiement du tribut ou dans le simple renouvellement du serment, des amendes et même la saisie de leur domaine et leur expulsion du fief. De ces manquements et de leurs excuses le baron était le seul juge par lui-même ou par son bailli ou prévôt. La force venait immédiatement en aide à ce jugement, et le vassal en faute pouvait être immédiatement remplacé par un autre. Ce droit des fiefs,

qu'établit presque instantanément l'usage général, était tout à l'avantage des seigneurs justiciers. Un feudataire, quelque puissant qu'il fût d'ailleurs, n'y pouvait résister. Aussi étaitil passé en adage que « le seigneur de paille mange le vassal d'acier. »

Les possesseurs de fiefs pouvaient se dédommager sur leurs tenanciers et n'y manquaient pas. Ils leur avaient dans l'origine fait des conditions très-adoucies et accensé leurs terres et leurs bois à défricher, moyennant de modiques redevances. Leur intérêt était alors d'attirer beaucoup de cultivateurs pour mettre leurs domaines en valeur et en retirer plus de profit. Ils étaient, eux aussi, selon le droit des fiefs, seigneurs et maîtres absolus de ces vassaux, soumis au servage sous leur domination. Pour ne pas abuser de ce pouvoir illimité, il eût fallu qu'ils fussent plus que des hommes. Beaucoup en abusèrent. A leur despotisme oppressif il n'y avait aucun obstacle, car, le droit de justice étant devenu un attribut inséparable du droit féodal de propriété, eux aussi étaient, par eux-mêmes ou par leurs prévôts qui n'étaient souvent que leurs domestiques, les seuls juges des plaintes de leurs serfs. De là, sous divers titres, des exactions, des tailles et des corvées sans limite, et l'on en arriva à dire que le serf était taillable et corvéable à merci et miséricorde. Si, accablé par d'excessives exactions ou par des oppressions de tout genre, il voulait se dérober par la fuite aux misères de sa condition, la force le ramenait à son maître, car celui-ci avait le droit de suite sur son serf comme sur son bétail, et l'un et l'autre étaient au même titre attachés à la glèbe.

Telle était au commencement du douzième siècle la condition des malheureux cultivateurs. Le premier qui y mit ordre est le roi Louis le Gros, qui, selon son biographe, le sage et véridique Suger, qui fut aussi son ministre et son ami, était l'ami et le protecteur des pauvres. Il s'y employa par ses exemples personnels, par ses conseils et ses exhortations, et par sa sévérité qui alla jusqu'à des expéditions militaires contre les oppresseurs des malheureux serfs et de l'église qui, rapprochée du peuple, lui tendait souvent une main secourable.

Dans sa châtellenie de Lorris, où il résidait souvent pour ses grandes chasses de la forêt d'Orléans, il donna vers l'année 1140 la première charte de liberté, que confirmèrent plus tard son fils Louis le Jeune en 1452, et son petit-fils Philippe-Auguste en 1489. On n'a plus cette première charte. Celle de Louis le Jeune est conservée au t. XI du Recueil des Ordonnances, et celle de Philippe-Auguste, qui a été transcrite par dom Morin, l'historien du Gâtinais, ne fait, selon ce qu'elle énonce, que reproduire le texte des deux premières. Les conditions de ces franchises pourraient dans nos idées d'aujourd'hui sembler assez étroites. Elles n'en parurent pas moins alors un bienfait presque divin, qui relevait la dignité de l'homme d'odieuses et intolérables servitudes. Six clauses principales se distinguent au milieu d'autres dont l'importance est moindre ou dont le texte énigmatique a besoin d'être éclairci par des commentaires:

- 4º Nul habitant ne pourrait plus être retenu malgré lui dans la châtellenie. S'il s'y trouvait mal à l'aise, il était libre de vendre ce qu'il possédait et de s'en aller ailleurs.
- 2º Nul n'était soumis à aucun droit de marché pour vendre les produits de sa propre culture, ni à aucun droit de péage pour aller aux villes avec lesquelles Lorris avait ses relations commerciales, savoir : Orléans, Sens et Etampes.

- 3º Le seigneur ni aucun autre ne pouvait exiger des habitants aucune exaction, sous le titre de taille, d'oblation ou de prière. Ceux-ci ne devaient que le cens imposé sur leurs maisons et leurs terres, et ce cens était réduit à six deniers par maison et par arpent de terre, ce qui avait été le prix des accensements originaires.
- 4º Ils ne pouvaient être soumis qu'à une seule corvée par an.
- 5° Pour le service de guerre on ne pouvait les emmener si loin qu'ils ne pussent revenir le soir chez eux.
- 6° Après un an de séjour à Lorris, tout étranger s'y trouverait naturalisé et délivré du droit de suite qu'avait contre lui son précédent seigneur.

Dès que furent connues ces franchises, que l'on appela les coutumes de Lorris, elles furent à la fois un objet d'envie pour les habitants des contrées voisines, et un frein pour leurs seigneurs, qui craignaient de les voir déserter pour aller se réfugier à la ville des franchises. Lorsque Louis le Jeune, succédant à son père, en eut accordé la confirmation, son frère, le baron de Courtenay, s'empressa, dès l'année 4460, d'en faire la concession aux habitants de Montargis. De là, elles se répandirent dans tout le ressort de cette baronnie où elles devinrent le droit commun; et quand les descendants de ce seigneur acquéraient une terre nouvelle, ils s'empressaient de l'en faire profiter. C'est ainsi qu'en 1302 Jean Ier étant devenu, par un échange avec le comte de Sancerre, seigneur d'une moitié de la grande châtellenie de la Ferté-Loupière, qui mouvait du comté de Joigny, il donna à ses nouveaux vassaux une charte dont Dubouchet a publié le texte dans son histoire de cette maison, et qui reproduit littéralement celui de l'ordonnance de Louis le Gros. Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, avait accordé aux habitants de cette ville une grande partie de ces mêmes franchises en 1187 et 1194, et sa fille Mathilde les compléta et les dépassa même en 1223. Le frère puiné de ce comte, Robert de Courtenay, en fit autant à Vermenton dès qu'il en fut devenu seigneur. Le droit de liberté des personnes a toujours depuis subsisté intact dans le Gâtinais. En 1531, lorsque l'on rédigea par écrit la nouvelle coutume de Lorris-Montargis, on l'y consacra en ces termes: « Toutes personnes demeurants et « sujets à ladite coutume sont francs et de condition libre, « sans servitude. »

L'on n'avait apporté qu'une modification à la charte de 1140; c'était d'exiger vingt années de séjour des serfs étrangers pour qu'ils pussent acquérir leur franchise. Les coutumes de Lorris étaient partout sollicitées avec instance dans les provinces avoisinantes, et en un demi-siècle on compta plus de cinquante villes ou gros bourgs qui parvinrent à se les faire concéder. En même temps la jurisprudence féodale créa un autre et important progrès. C'était le droit d'appel de toutes les justices subalternes des fiefs devant le bailliage du seigneur suzerain. Si les vexations arbitraires n'étaient pas par là entièrement supprimées, elles subissaient au moins une grande et salutaire atténuation.

Grâce à ces inappréciables bienfaits les habitants du haut Gâtinais, naguère encore serfs de corps et sujets de la glèbe, pouvaient librement cultiver, commercer et disposer du fruit de leur travail, en payant seulement pour leurs héritages un cens déjà amoindri par la dépréciation que l'argent avait subie depuis l'époque de l'accensement, et qui de siècle en siècle devait par la même cause devenir encore plus léger. Le paysan n'avait avec cela que la dîme à payer au clergé.

Mais, au lieu d'être, comme en beaucoup de lieux, de la dixième ou de la treizième gerbe ou mesure, elle n'était que de la vingt-unième dans toutes les paroisses de cette contrée.

Ces franchises et l'ordre intérieur qui, depuis le règne de Louis le Gros, avait succédé aux troubles incessants de l'anarchie féodale, donnèrent un salutaire essor à l'agriculture et au commerce de ce pays, et on peut constater que dès le treizième siècle il avait acquis un degré d'aisance, nous dirions presque de richesse, tout à fait remarquable. Nous trouvons en effet dans les actes de cette époque que nous a conservés Dubouchet, que Charny, Champignelles, Saint-Martin-sur-Ouanne, Villiers-Saint-Benoît, Tannerre et Villeneuve-les-Genêts possédaient alors des établissements de bienfaisance qui supposent des ressources importantes, et dont aucune de ces localités n'est dotée aujourd'hui. Il y avait, dans chacune de ces paroisses, non-seulement un asile pour recueillir et isoler les malheureux qu'avait atteints ce terrible mal de la lèpre qui faisait alors tant de ravages, mais encore un Hôtel-Dieu pour recevoir et soigner les malades. En 4276 Guillaume de Courtenay, seigneur de Champignelles et de la Ferté-Loupière, après des libéralités aux églises et aux pauvres, légua diverses sommes à chacune des léproseries et maisons-Dieu de ces diverses communes (1). Ces bienfaits, renouvelés souvent par ses successeurs, témoignent, au reste, des sentiments élevés et de la générosité de ces nobles rejetons de la race royale. Les titres particuliers, notamment ceux des seigneuries de Charny et de Tannerre dont nous avons pu retrouver les originaux, sont d'accord avec les testaments des Courtenay, pour montrer que ces

⁽¹⁾ Dubouchet. Preuves, p. 63.

divers établissements de bienfaisance existaient encore au commencement de la longue et désastreuse guerre des Anglo-Bourguignons.

Le treizième et une partie du quatorzième siècle furent donc une période de prospérité pour l'agriculture de ce pays. Alors s'opérèrent sur une vaste échelle les défrichements des forêts qui, dans les chartes antérieures, apparaissaient sur chaque seigneurie par pièces de plusieurs centaines d'hectares. Il est probable aussi que c'est de cette époque que datent ces vastes fouilles à ciel découvert, attestées par des excavations encore béantes que l'on voit en si grande quantité dans ce pays, et qui avaient pour objet d'extraire du sol la marne crayeuse qui, répandue à sa surface, le féconde, en lui fournissant l'élément calcaire qui manquait seul à sa fertilité. Ces larges et profondes creusées qui existent en tant de lieux, et dont quelques-unes ont jusqu'à cent cinquante mètres de diamètre, portent encore le nom de mardelles pour attester qu'elles sont dues à des travaux d'extraction de ce précieux amendement, et leur étendue révèle le travail simultané de troupes nombreuses d'ouvriers, mis en action, pour l'utilité commune, sous la direction d'un maître puissant qui y employait simultanément, et pour le profit de chacun, les bras de tous les tenanciers de ses domaines seigneuriaux. Ces grandes et magnifiques exploitations accroissaient alors dans une grande proportion la richesse du pays. Elles disparurent ensuite pendant de longues années. La tradition s'en perdit complétement pendant quatre siècles d'appauvrissement. Et le souvenir même en était oublié depuis bien longtemps en 1785, lorsque, dans des opérations cadastrales, dont nous parlerons bientôt, les géomètres venus du dehors parlaient dans leurs procès-verbaux de la stérilité de ce so!, et s'étonnaient de n'y trouver nulle part l'emploi de la marne qui eût pu l'améliorer, et dont personne dans ce pays ne paraissait connaître la vertu fertilisante.

C'est que de grands malheurs avaient fondu sur cette contrée vers la fin du quatorzième siècle, à la suite des invasions anglaises qui amenèrent les funestes batailles de Crécy et de Poitiers, où la noblesse française fut écrasée par l'effet de son indiscipline et de la tactique supérieure de l'ennemi. Le roi Jean ayant été fait prisonnier dans la dernière de ces tristes journées, les efforts du Dauphin pour organiser la résistance se virent traversés à la fois et par l'ambition de son beau-frère, le roi de Navarre Charles le Mauvais, qui voulait lui ravir le pouvoir, et aussi par le soulèvement de la bourgeoisie de Paris qui, ne voyant, à la vérité, que trop de désordres à la cour, voulait s'emparer de la direction des affaires qu'elle n'était pas en état de conduire, et qui envoya dans les provinces des agents pour y propager la révolte et l'insurrection. Elle trouva disposés à la seconder les paysans que depuis plusieurs années la noblesse s'était mise à tyranniser et à accabler d'exactions pour réparer les pertes qu'elle avait faites, couvrir les ruineuses dépenses de guerre dans lesquelles elle était entraînée, et racheter ceux de ses membres qui étaient prisonniers des Anglais. Sous le ressentiment de ces injustices, le feu de la révolte s'alluma et gagna de proche en proche, et l'on vit bientôt d'immenses troupes de paysans, sous le nom de compagnons de Jacques-Bonhomme, se réunir, s'armer, tenir la campagne, assiéger et brûler les châteaux, massacrer les familles des gentilshommes, attaquer même les villes et commettre d'horribles dévastations. La noblesse à son tour s'organisa pour sa défense et, mieux armée, mieux commandée, dirigée avec plus de science et d'ensemble, elle ne tarda point à prendre de sanglantes revanches, et, par une terrible extermination, à noyer dans le sang cette révolte qui ne dura que quelques mois. Cette formidable Jacquerie était à peine étouffée, et l'armée des gentilshommes dissoute et rentrée dans ses manoirs, qu'apparurent des bandes nouvelles, formées de soldats aguerris qui, tout en s'annonçant au nom, tant du roi de Navarre que du roi d'Angleterre, faisaient en réalité une guerre de brigandage pour leur profit particulier. « Était le pays, dit la chronique « de Froissard, entrepris de forts guerroyeurs et pilleurs, « que nul n'osait issir (sortir) des cités et bonnes villes. Ni « rien ne durait devant eux, ni aussi nul ne leur allait au-« devant, mais étaient les barons, chevaliers et écuyers tous « embesoignés de garder leurs maisons et forteresses. Et « chevauchait à cheval le pays par troupeaux, ci vingt, ci « trente, ci quarante, et ne trouvaient qui leur détournât, ni « encombrât, pour eux porter dommages. » Une de ces bandes ne tarda guère à paraître dans notre contrée. Elle était nombreuse, comprenant bien un millier d'hommes, et conduite par un aventurier appelé Robert Knowles qui avait déjà une grande réputation d'habileté, et qui plus tard monta à un rang très-élevé, tant par ses succès militaires, que par les déprédations qui l'avaient enrichi. Il était parti de la Bretagne en remontant la rive droite de la Loire, et, tournant la ville d'Orléans, avait pris Château-Neuf-sur-Loire, puis la ville de Châtillon sur-Loing et la forteresse de Malicorne, où il avait laissé des garnisons qui saccageaient le pays, pendant qu'il continuait sa marche, qu'il surprenait et pillait Auxerre et plusieurs autres places moins importantes, dont il entassait les dépouilles dans ses châteaux du Gâtinais. Il s'emparait aussi des châteaux de Regennes et Champlay pour intercepter les communications entre l'Auxerrois et Paris. J'ai raconté en détail les circonstances de cette invasion dans une notice sur Hautefeuille et Malicorne, qui a paru dans l'Annuaire de l'Yonne de 1837.

Les villages de ce pays, et plusieurs bourgs et petites villes, malgré leurs ceintures de murailles, avaient été pris et pillés; après quoi, pour préserver leurs maisons de l'incendie et sauver leurs femmes et leurs enfants, les habitants se mettaient à rançon, en se soumettant à fournir dans un bref délai à ces envahisseurs, cantonnés dans le château de Malicorne, des vivres ou de l'argent. Mais un capitaine francais qui était venu tenir garnison dans le fort château de Courferaut, situé près du bourg de Dicy, pour les punir de leur faiblesse, se mettait à son tour à les attaquer, à les faire prisonniers et à les incendier. Nous avons publié dans le t. XXI du Bulletin de la Société des Sciences une charte de rémission accordée par le Dauphin aux habitants de Saint-Martin-sur-Ouanne et de Champignelles, au mois de mars 1368, pour les mettre à couvert de ces nouvelles violences. Elle contient sur la triste situation de ces pauvres gens de lamentables révélations.

« Savoir faisons, dit cette charte dont nous reproduisons « le texte dans l'orthographe moderne, que comme nos enne- « mis ont naguères pris et tiennent le châtel de Malicorne- « sur-Ouanne et pillent, brûlent, rançonnent, détruisent « tout le pays, mettent à mort et prennent prisonniers tous « les hommes et ravissent et déshonorent toutes les femmes « qu'ils peuvent trouver... et pour ce... les habitants... con- « sidérant que sur ce pays n'a à présent aucun de notre parti « qui... puisse résister... se sont rançonnés à ces ennemis « sans notre licence... jusqu'à Pâques prochain... afin que

- « pendant ce temps ils puissent retraire à forteresse et mettre
- « en lieu sûr eux, leurs femmes, enfants et biens, et que
- « lesdites villes ne fussent brûlées et détruites, et pour ce ...
- « notre amé Berard de Belegarde, capitaine de Courferaut,
- « ou son lieutenant a fait brûler plusieurs desdites villes en
- « tout ou en partie et a pillé et pris les biens desdits habi-
- « tants et avec ce... a pris ou fait prendre quelques-uns des-
- « dits habitants et les détient prisonniers au châtel dudit lieu
- « de Courferaut et ailleurs, et les veut rançonner et mettre à
- « rançon, bien qu'ils aient toujours été vrais et loyaux sujets
- « au roi... desquels il y en a eu quelques-uns qui, par doute
- « et pour qu'ils ne fussent mis à mort, ont déjà composé au-
- « dit capitaine pour certaine somme d'argent et autrement.
- « Pour lesquelles choses lesdits habitants craignent d'être
- « poursuivis, travaillés et dommagés et lesdites villes brû-
- « lées, comme ils nous l'ont fait signifier, en nous suppliant
- « que sur ce nous leur voulussions faire grâce et miséri-
- « corde. Nous, pour considération des choses dessus
- « dites, etc. »

Le dauphin leur fait grâce et ordonne la mise en liberté des captifs et la restitution du butin qu'on leur a pris, à condition qu'ils ne payeront ni ne fourniront plus rien à l'ennemi.

Il leur vint pourtant du secours. C'était une autre bande de routiers du Midi qui avaient d'abord saccagé la Provence et le comtat Venaissin et mis le pape à contribution dans Avignon. Elle était commandée par un gentilhomme gascon, Arnaud de Cervolle, que l'on appelait communément l'archiprêtre, parce que, quoique laïque, il jouissait dans son pays d'un bénéfice ecclésiastique. Le dauphin le prit à sa solde pour combattre les bandes anglaises et il vint dans le Haut-Gâtinais. Mais sa tentative pour reprendre Malicorne échoua,

et selon l'expression des Grandes-Chroniques de Saint-Denis « il s'en partit honteusement sans prendre ladite forte-« resse. » Le pays n'y gagna qu'un surcroît de dévastation, car ces condottieri ne voulaient que pillage et ne ménageaient pas plus les amis que les ennemis. L'année suivante le connétable de France faisait un traité avec les capitaines anglais qui occupaient Régennes et Champlay, afin que moyennant un tribut ils permissent le passage des marchandises allant à Paris, et qu'ils abandonnassent même ces châteaux, lorsqu'on leur aurait payé une somme de 26,000 florins. Une clause portait:

« Et en cas que lesdits capitaines auront à leur départir des gens malades ou chevaux qui ne pourraient travailler, ils demeureront sûrement en quelque lieu qu'il leur plaira, et après qu'ils seront guéris, nous obligeons de leur donner sauf-conduit et faire convoyer saulvement en quelque lieu qu'il leur plaira, à leurs propres dépens comme dit est et au mieux qu'il leur plaira, soit en la forteresse de Malicorne, Mare-au-Bois ou Châteauneuf-sur-Loire (1).

Le Haut-Gâtinais était donc leur quartier-général et leur pays de refuge.

La paix se fit à Bretigny avec le roi d'Angleterre le 8 mai 1360. Une clause portait qu'il ferait délivrer les forteresses prises et occupées par ses sujets, adhérents et alliés au pays de Bourgogne et de toutes les autres parties du royaume. Le 1^{er} novembre suivant il donnait commission à trois de ses chevaliers d'aller « de châtel à châtel délivrer.... en Auxer-« rois, Bourgogne, Orléanais et Gâtinais, Ligny, Regennes, « La Motte-Champlay, Malicorne.... en Orléanais et Gâti-

⁽¹⁾ Recueil de Rymer, t. VI, p. 147, 269, 278, 282, 296.

« nais, Châteauneuf-sur-Loire et Mare-au-Bois et toutes au-« tres forteresses occupées et empêchées. »

Le château de Malicorne fut alors délivré, mais brûlé et détruit par les Anglais, comme le portait une inscription que l'on voyait il y a trente ans derrière le chevet de l'église de ce village, et qui a disparu depuis sous une couche de recrépissage. Mais pour cela les bandes de pillards n'abandonnèrent pas ce malheureux pays, et les Anglais ne tardèrent pas d'ailleurs à recommencer la guerre, qui cessa quelque temps à la mort de leur roi Édouard III, survenue en 1375, et qui, reprise bientôt après et toujours avec l'aide du roi de Navarre, ne finit qu'en 1380. Les deux pays étaient épuisés et ruinés. Le commerce et l'agriculture étaient anéantis. Les chefs de bande seuls s'étaient enrichis dans cette misère universelle.

La trève de 4380 laissa respirer le pays pendant quelques années. Et encore fut-il pressuré peu de temps après pour les frais de folles expéditions de guerre de Charles VI, qui avortèrent misérablement après d'énormes dépenses.

Mais trente ans plus tard la guerre recommençait, et cette fois, comme nous l'avons raconté déjà dans notre étude sur la Puisaie, c'était une guerre civile entre les princes du sang et le duc de Bourgogne qui, à la faveur de la démence du roi, s'était saisi d'une influence exclusive sur les affaires du gouvernement. Les premiers réunirent à Gien en 1441 et cantonnèrent dans le Haut-Gâtinais une armée coalisée composée en grande partie d'aventuriers du Midi dont l'avidité et la fureur de dévastation étaient proverbiales. Elle avait à sa tête le comte d'Armagnac, beau-père du duc d'Orléans, qui donna bientôt son nom à tout le parti dont il était le véritable chef. Ils commencèrent par surprendre la ville et le château de Saint-

Fargeau, et de là se mirent en marche vers Paris, pillant et saccageant tout sur leur passage. Les Bourguignons réunis aux troupes du roi vinrent alors assiéger et reprendre Saint-Fargeau, ce qui maintint dans ce pays le théâtre de la guerre. La paix se fit en 1412. Mais elle ne dura guère. En 1415 les Anglais revenaient en France et la funeste bataille d'Azincourt livrait nos campagnes à leurs incursions. En 1419 la guerre devint à la fois étrangère, civile et de famille, bella plus quam civilia, comme disait Tacite, par l'assassinat du duc de Bourgogne sur le pont de Montereau, sanglante représaille de la mort du duc d'Orléans que lui-même avait fait assassiner à Paris douze ans auparavant. Un traité d'alliance, à jamais déplorable, entre son fils Philippe-le-Bon et les Anglais, livrait la France à ces avides ennemis, et, après le mariage de leur roi Henri V avec la fille de Charles VI, ils envahissaient tout le centre du royaume jusqu'à la Loire. Charles VII s'était retiré à Bourges en confiant au comte Georges de la Trémoille, sire de Craon, capitaine aussi brave qu'habile, la défense du Haut-Gâtinais. Le cardinal de Bar, seigneur de Saint-Fargeau et de Toucy, lui avait remis aussi la garde de ces places et plus tard les lui engagea pour sûreté des sommes qu'il en avait reçues à titre de prêt et d'avances. Celles des Courtenay, et entre autres, Charny, Champignelles, Dammarie, Saint-Brisson et St-Maurice-sur-Avéron, furent ensuite remises à la garde du connétable de Richemont. Pendant ce temps, Sens et Villeneuve-sur-Yonne tombaient au pouvoir des Anglais. Le maréchal de Lisle-Adam était envoyé, « et avec grand foison de gens d'armes, dit « Monstrelet, par le duc de Bourgogne à Joigny, dont le « seigneur Guy de la Trémoille était du parti Bourguignon,

« pour tenir frontière contre les dauphinois qui très-fort dé-« gâtaient le pays. » Il n'est que trop vrai que les gens de guerre des deux partis se livraient à l'envi au pillage et à la dévastation, et le Gâtinais était soumis successivement aux incursions et aux ravages de chacun d'eux. La ville de Toucy s'illustra alors par une défense héroïque dont les chroniques de Monstrelet et de Pierre de Fenin contiennent la relation.

« Le maréchal de Lisle-Adam, le seigneur de Croï et plu-« sieurs autres capitaines bourguignons vinrent avec seize « cents cavaliers assiéger Toucy, où repairait très souvent,

« dit Monstrelet, le seigneur de la Trémoille. »

« Ils arrivèrent devant soleil levant, dit Pierre de Fenin, « puis on assaillit cette ville dedans laquelle il n'y avait que « les bons habitants d'ordinaire avec deux ou trois gentils-« hommes seulement; par quoi le commun fut bien ébahi. « Mais nonobstant cela, ils se raffermirent et bien se défen-« dirent. Aussi les échelles étaient-elles trop courtes. Puis « on fit faire des échelles plus longues, avec des marteaux de « fer (crocs de fer et autres habillements de guerre, dit « Monstrelet), et au troisième jour on y livra un grand « assaut. Mais ils se défendirent encore mieux qu'ils n'avaient « fait au premier, tant qu'ils tuèrent un gentilhomme appelé « Auger de Saint-Wandrille, vaillant homme de guerre, lequel « demeura mort dans les fossés sans qu'il fût possible aux « bourguignons de le rapporter. Avec cela ils en navrèrent « plusieurs (et de pleine venue en tuèrent et navrèrent plu-« sieurs, dit Monstrelet). De plus il fut tué un capitaine de « brigands, appelé Tabary, qui avait autrefois mené guerre « aux Anglais. »

On appelait brigands des gens de guerre armés de brigandines, espèce d'armures de fer à lames étroites. Mais ces

troupes légères, sortes d'enfants perdus recrutés à l'aventure et faisant la guerre de partisans, étaient sans doute des pillards effrénés, puisque leur nom est resté pour désigner des gens de sac et de corde, capables de tous les excès et de tous les crimes. Pierre de Fenin poursuit son récit en ces termes :

« Les gens du duc Philippe virent que ces bons hommes « se défendaient si bien et qu'ils considérèrent qu'ils ne les « pourraient avoir d'assaut, ils se retirèrent en leur logis, « où tost après leur vint nouvelles que leurs ennemis les ve-« naient combattre. Lors le seigneur de Lisle-Adam monta à « cheval et tous les Picards qu'il avait avec lui, et alla au-« devant d'eux pour les trouver sur les champs. Les Dauphi-« nois, qui avaient leurs espies en ouirent les nouvelles, et, « pour ce qu'ils n'étaient pas assez puissants pour attendre « lesdits Picards, ils se retirèrent en une forte église nommée « Escamps-Saint-Germain, à deux lieues et près d'Aussoire « (Auxerre), là outre alla ledit seigneur de Lisle-Adam assié-« ger avec ses Picards, et y tint le siège dix-huit jours, et « tant fit que ceux qui étaient dedans cette église de Saint-« Germain se rendirent à sa volonté. Puis après, ce moustier « fut abattu, c'est à savoir la fortification qui était autour. « De là le seigneur de Lisle-Adam et ses Picards se rendirent « à Troyes. »

Le succès de la résistance de Toucy, balancé pourtant par l'échec subi à Escamps, fut suivi d'autres actions heureuses pour les troupes de Charles VII, et entre autres de la prise de Cravant, Mailly-le-Château et Coulanges-la-Vineuse. Mais les Anglo-Bourguignons reprirent peu après la forte place de Cravant, et l'armée de Charles VII, qui vint ensuite pour l'assiéger, fut battue et mise en déroute, ce qui amena la reddition de Mailly et de Coulanges. Alors les Anglais revin-

rent à Toucy qu'ils brûlèrent par rancune de sa défense de 1420, quoique cette ville se fût rendue à eux après quelques iours de siége. L'incendie fut si violent qu'il ne resta que les remparts pour marquer qu'il y avait eu là une ville. Un terrier de l'année 1683 constate qu'à la suite de cet affreux désastre tous les habitants émigrèrent et que la ville resta complétement déserte pendant de longues années (4). De là ils allèrent prendre Saint-Fargeau, dont le capitaine fut fait prisonnier et dut être racheté par son seigneur le cardinal de Bar. Ils s'étendirent ensuite dans les vallées de l'Ouanne et du Branlin. Charny, qu'ils prirent, fut fortement occupé par eux. Le fléau de la guerre se fixa pour longtemps dans ce malheureux pays, devenu la frontière et le champ de bataille des deux partis. Les petites villes, les bourgs et les villages furent tous pris, repris, pillés et en grande partie brûlés. Il en fut ainsi des châteaux qui y étaient en grand nombre et qui furent livrés aux flammes. Les ruines de la plupart d'entre eux n'ont jamais été relevées, et dans la plupart de ces communes on voit encore au milieu des bois un assez grande quantité d'enceintes de profonds fossés, avec des restes de remparts et de tours recouverts de chênes séculaires. Ils ont presque tous perdu leurs anciens noms. Quelques-uns ne portent plus que ceux de Châteaufeuillé, de la Tour, de Ponts-levés, de la Motte ou autres semblables. Quant aux simples maisons rurales, qui étaient dans ce pays très-disséminées, comme le sont encore beaucoup de celles d'aujourd'hui, elles furent détruites aussi en très grand nombre, car il n'y a guère de bois où l'on ne rencontre des petites mares sur le bord desquelles on voit des mouvements de terrains

⁽¹⁾ Archives du département. Fonds de l'évêché.

et des amoncellements de débris, restes évidents d'habitations violemment détruites.

Cet état de choses dura, sauf quelques intermittences, jusqu'au traité d'Arras qui, en 1435, détacha la Bourgogne du parti des Anglais. Montargis avait résisté. Il fut assiégé en 1427 par les Anglais et délivré par le comte de Dunois qui. ayant fait lever les pelles de tous les étangs des vallées du Loing et de l'Ouanne, inonda les prairies qui contenaient ou séparaient les deux corps des assiégeants, et, les attaquant successivement, en extermina une partie et mit l'autre en déroute. Mais ils revinrent en force l'année suivante, et occupant tout le pays jnsqu'à Orléans, mirent le siége devant cette ville, qui fut en 1429 délivrée par l'héroïque Jeanne d'Arc. La guerre recula alors vers le Nord. Le Haut-Gâtinais la vit s'éloigner, et Charny, qui avait été si longtemps occupé par les Anglais, fut repris par le connétable de Richemont. Mais ce pays ne fut pas pour cela entièrement préservé de leurs incursions, qui de la Brie et de la Beauce remontaient souvent plus haut dans leurs retours offensifs. D'ailleurs les dévastations n'étaient ni moins fréquentes ni moins ruineuses de la part des troupes du roi que de celles de l'ennemi. « Et était la pillerie, dit un chroniqueur du temps (1), en « telle manière que homme n'y pouvait mettre remède, et « le roi et tous les seigneurs, chacun en son endroit, sou-« tenait les pilleries, et tant, que une fois monseigneur le « connétable s'était délibéré de soi défaire et décharger du « gouvernement de France, mais rien n'y fit. »

Tout ne fut pas fini par le traité d'Arras et le refoulement

⁽¹⁾ Guillaume Greul, Mémoires sur le connétable de Richemont.

des Anglais au nord de Paris. Ils furent remplacés dans notre. contrée par les écorcheurs, gens dès longtemps habitués à vivre de la guerre, et qui, se réunissant en bandes nombreuses de brigands, la continuèrent pendant plusieurs années pour leur compte sur les frontières des états bourguignons; souvent battus et repoussés, mais revenant toujours à la charge, pillant, rançonnant le peu d'habitants qui restaient encore dans la campagne, incendiant par rage furieuse quand ils ne trouvaient rien à emporter et, par ces affreux désordres, achevant de dépeupler le pays. Dans le Haut-Gâtinais qui, étant éloigné de toute grande place de guerre, ne pouvait recevoir la protection d'aucune garnison, cette dépopulation était presque complète. La guerre, les maladies et les privations avaient fait périr un grand nombre d'habitants. D'autres, par excès de misère, s'étaient fait soldats ou brigands et n'étaient jamais revenus. Les autres s'étaient expatriés pour ne pas mourir de faim et pour échapper aux tortures ou aux massacres des gens de guerre. Beaucoup de villages étaient et restèrent pendant plus de vingt ans complétement abandonnés, sans qu'il y fût demeuré un seul être vivant.

Un document authentique que nous analyserons plus tard dans le chapitre relatif à la ville de Charny, constate qu'en 4443 toutes les maisons de cette ville étaient détruites, probablement par incendie, toutes celles de la campagne environnante abandonnées, et toutes les terres sans culture. Il n'y restait sans doute plus un seul habitant.

Un autre et non moins curieux document, qu'a publié M. Quantin en 1860, et que nous avons déjà cité dans notre étude sur la Puisaie, abonde en lugubres détails sur ce sujet. C'est l'extrait d'une enquête judiciaire faite en 1494, dans la paroisse de Sépeaux, à l'occasion des dîmes que les

chapelains de Saint-Thomas de Sens revendiquaient contre le curé. Les témoins font connaître le lamentable état du pays à la suite de ces effroyables guerres. Voici les faits dont ils rendent compte.

Dans les dernières années de la guerre il n'y avait plus dans ce village ni curé ni habitants. Les champs étaient partout incultes et la plaine, autrefois riche et bien cultivée, s'était couverte de broussailles. Le bois avait poussé jusque dans les rues, et les abords de l'église en étaient rendus impraticables. Vers 4450, il y revint trois habitants qui depuis longtemps s'étaient enfuis. Ils se mirent à défricher les broussailles et à cultiver la terre. Trois ans après il en survint un quatrième qui extrayait des pierres dans les bois et ne cultivait pas. Les premiers colons étaient là depuis quatre ans, quand un curé vint partager leur misère. N'avant pas d'asile, il logeait sous la tour de l'église. La dîme de la vingtième gerbe qu'il prélevait sur les récoltes ne pouvant suffire à sa nourriture, car il n'y avait qu'une trentaine d'arpents cultivés, ces paroissiens en déchaumèrent quelques autres pour lui. Il s'écoula onze ans après l'arrivée des premiers, avant qu'il en survint de nouveaux. Mais alors il en vint trois, puis cinq ou six un peu plus tard, et alors le nombre des habitants s'était élevé à douze. La plaine jadis cultivée était non-seulement couverte de buissons et de taillis, mais on y voyait de gros arbres, ce qui donnait à penser qu'il y avait bien cent ans que le bois avait commencé à y pousser. Les témoins ajoutent qu'à la fin des guerres les paroisses voisines, Perreux, Chevillon, Saint-Romain, la Ferté-Loupière et la plupart des autres paroisses de la contrée offraient le même aspect et étaient dans le même état, que les habitants avaient fui avec leurs récoltes pour se retirer dans les places

fortes ou se cacher dans les forêts et y vivre de ce qu'ils trouvaient ou y prenaient en gibier ou autres choses, qu'ils allaient vendre dans les villes; que ceux, en très-petit nombre, qui étaient restés chez eux se sauvaient dans les bois à l'approche des gens de guerre qui battaient le pays et que l'on appelait les écorcheurs, et qu'ils y restaient cachés jusqu'après le départ de ces routiers qui commettaient toutes sortes d'excès et qui maltraitaient, prenaient et emmenaient ceux qui n'avaient rien à leur donner, et souvent leur faisaient pis.

Une de ces dépositions mérite d'être transcrite textuellement. C'est celle du seigneur de la Ferté-Loupière, Pierre de Courtenay, écuyer, âgé de 63 ans.

Il dépose qu'il est originaire de Bléneau, fils du feu Jean de Courtenay, en son vivant chevalier et seigneur de Bléneau. par lequel, comme par beaucoup d'autres, il a entendu dire que les guerres qui ont sévi dans le pays Gâtinais et dans le comté de Joigny ont commencé à la mort du duc d'Orléans assassiné à Paris, et qu'elles ont duré cinquante ans et plus; que la ville de la Ferté-Loupière a été complétement déserte et dépeuplée pendant quarante ans et plus, omnino deserta et depopulata per quadraginta annos et ampliùs, et de même ont été dévastés et dépeuplés à l'occasion desdites guerres les villages de Sépeaux, Précy, Chevillon, Saint-Quaize (Sommecaise) et beaucoup d'autres, et presque tout le Gâtinais et le comté de Joigny, desquels, ou au moins de quelques-uns desquels il a connaissance personnelle, étant, à l'époque de la mort du roi Charles VII en 1461, venu, de l'armée où il servait, à Bléneau où son père venait de mourir, et alors il a vu que tout le pays était désert, et que dans la ville de La Ferté il n'y avait encore que huit ménages ou environ. Il ajoute qu'en l'année 1467 il quitta le service de

guerre et vint demeurer audit lieu de la Ferté-Loupière, et il n'y avait pas encore d'habitants à Saint-Romain, Sommecaise, Chevillon, etc., mais il y en avait déjà quelques-uns à Sépeaux. Il ditencore qu'après la guerre dont le pays avait été le théâtre, et lorsqu'il avait environ dix ans (1441), auquel temps il demeurait à Bléneau, il n'y avait ni paix ni sécurité dans les campagnes; que les habitants de cette ville étaient retirés dans le château dudit lieu, et qu'il ne restait dans la ville que les meuniers. Les cultivateurs n'osaient pas sortir pour leurs travaux, et, pour la sécurité de ceux qui s'y hasardaient, un homme faisait le guet dans le lieu le plus élevé du château et sonnait la cloche dès qu'il apercevait des gens de guerre que l'on appelait routiers ou Armagnacs, et aussitôt chacun se retirait dans les bois ou autres lieux cachés, parce que ceux que prenaient les gens de guerre étaient mis à rançon. Il ajoute enfin que lorsqu'il était plus avancé en âge et entré au service du roi, comme homme d'armes du capitaine Floquet, il entendit dire que, pour purger le royaume de ces pillards et brigands, on était parvenu à les réunir pour les emmener en Allemagne et au siège de Nancy.

Aux causes de dépopulation qui ressortent de ce triste tableau, il faut ajouter l'accroissement considérable de mortalité, produit d'abord par la famine, résultat nécessaire du défaut de culture et d'ensemencement des terres, et de l'interruption de tout commerce et même souvent de toutes communications extérieures, puis par les maladies contagieuses, ou comme on disait alors, la peste, conséquence inévitable des privations, des fatigues et de la misère, et surtout de l'entassement, dans les villes fortifiées, d'une énorme quantité de population rurale qui s'y était réfugiée avec ses bestiaux.

Lorsqu'ensin, à la suite de cette longue période d'afflictions

et de ruines, la paix et la sécurité furent revenues, ce qui ne fut au plus tôt que vers l'année 1450, les campagnes se trouvaient partout, et surtout dans ce malheureux pays de Gâtinais qui avait été constamment depuis tant d'années le théâtre de la guerre, dépeuplées et désertes. Les villages et beaucoup de petites villes étaient brûlés, les habitations détruites, les terres envahies par la végétation des bois, les champs changés en forêts, et il ne s'y trouvait plus ni hommes ni bestiaux pour les défricher et en faire sortir des récoltes.

Pour mettre ces déserts en valeur et leur faire donner des produits, il fallait y ramener des habitants et des bestiaux, reconstruire des bâtiments pour les abriter, et les nourrir jusqu'à ce que leur travail eût rendu à la terre ses facultés productives. C'était enfin une colonisation nouvelle à créer. L'œuvre était difficile. Il s'agissait de rendre au pays la prospérité et la richesse dont il avait joui cent ans auparavant. Elle devait être d'une longue durée, et alors même qu'elle eût été favorisée par les plus heureuses conditions, un siècle y pouvait à peine suffire. Elle a duré bien plus longtemps et nous verrons bientôt qu'elle n'était pas encore entièrement accomplie en 1789.

Des familles qui avaient autrefois possédé et cultivé ce sol, il n'en revint, pour en reprendre la culture, qu'un nombre fort restreint. Nous en trouverons plus tard la preuve. Beaucoup étaient entièrement éteintes, et les seigneurs durent rentrer dans une quantité considérable de terrains que leurs ancêtres avaient autrefois accensés, et dont les tenanciers ne reparaissaient pas. Ils cherchèrent à en attirer d'autres, mais le plus souvent ils n'y purent parvenir, et ils durent eux-mêmes créer et diriger des exploitations agricoles. De là une trans-

formation complète de la possession et de la culture dans ce pays. Autrefois, par l'effet des accensements du dixième et du onzième siècle, la propriété et la culture étaient très-morcelées. Chaque famille de cultivateur avait sa masure ou petit domaine qu'elle cultivait. Les titres du treizième et du quatorzième siècle nous montrent que les seigneurs n'avaient pas d'autres propriétés, si on excepte les forêts, quelques prairies, les moulins et les étangs, que les redevances foncières et féodales que leur payaient ces tenanciers. On ne trouve presque jamais, dans les vieux actes de partage publiés par Dubouchet, aucune terre labourable possédée par ces seigneurs. Elles l'étaient toutes à titre de cens perpétuel par les cultivateurs. A la fin du quinzième siècle, les terres désertes étaient presque toutes rentrées en la possession du seigneur qui, ne trouvant pas à les concéder à d'autres censitaires, était forcé, pour en tirer parti, de les cultiver lui-même. C'est ainsi qu'en 1485 le seigneur de Charny, dans un acte d'aveu et dénombrement, se reconnaît personnellement possesseur de trente-sept corps d'héritages parmi lesquels quinze sont ensemble de la contenance de 316 arpents. Si la contenance des vingt-deux autres était proportionnelle à celle-là, il avait alors en sa possession environ huit cents arpents de terrain à faire valoir par lui-même ou par des métayers. Alors naissent ces grandes exploitations, ces grands corps de ferme, dans lesquels se concentre et s'est maintenue depuis la plus grande partie de ce territoire. Au morcellement a succédé l'agglomération. La grande propriété et la grande culture ont remplacé les petites, les vastes domaines ont remplacé les masures, et cet état de choses a duré dans ce pays jusqu'au siècle actuel.

Les seigneurs cherchèrent pourtant, dans l'origine de cette

renaissance, à rétablir les petites masures d'auparavant. Mais ils y devaient renoncer devant la rareté extrême et la pauvreté des nouveaux cultivateurs et devant la vilité du prix qu'ils obtenaient de leurs concessions.

Des documents authentiques vont nous montrer dans quelle proportion le loyer ou la rente de la terre avait rétrogradé depuis le commencement de ces funestes guerres.

Les accensements du onzième siècle avaient été concédés à six deniers par arpent. Ce denier était la douzième partie du sou, et le sou la vingtième partie d'une livre d'argent. Selon la valeur, ou plutôt, comme disent les économistes, selon le pouvoir qu'avait alors l'argent, six deniers de cette époque équivalaient à peu près à neuf francs d'aujourd'hui.

En 1308 un acte de partage de la terre de Champignelles, qu'a inséré Dubouchet dans son Recueil (1), fait connaître que le taux du fermage des terres était alors de trois sous six deniers par arpent. Mais alors le sou n'avait plus qu'une valeur équivalant environ à cinq francs d'aujourd'hui. C'était donc 17 ou 18 francs de notre monnaie actuelle. Et cinquante ans après, vers le commencement des guerres, c'est-à-dire vers 1360, cela pouvait équivaloir à vingt francs.

En 1477, quand depuis vingt-sept ans la paix et l'ordre sont rétablis, le seigneur de La Ferté-Loupière, par un acte dont on peut voir la teneur dans le même recueil, donne à cens annuel et perpétuel à un cultivateur appelé Pierre Quenot une masure avec sa concise d'un arpent et trente-un autres arpents de terre, et de plus la faculté de mener en tout temps pâturer six porcs dans les bois du seigneur, le tout moyennant trente sous de rente annuelle. Comme le sou d'alors

⁽¹⁾ Preuves, p. 95.

n'équivalait plus qu'à un franc cinquante centimes de la monnaie d'aujourd'hui, c'était pour le tout un loyer d'une valeur actuelle de quarante-cinq francs, c'est-à-dire moins de trente sous par arpent, en ne comptant pour rien les bâtiments et le droit de pâturage dans les bois. Il en était pis encore à Toucy, où, de 4496 à 4503, l'évêque Jean Baillet, pour repeupler ses domaines devenus déserts, accensa par quarante actes séparés, à autant de cultivateurs amenés sans doute de pays qui avaient été moins éprouvés par la guerre, 1,550 arpents de terre, divisés en quarante masures, moyennant une redevance perpétuelle qui ne montait pour le tout qu'à 27 livres 42 sous et 485 bichets d'avoine, ce qui faisait environ trois deniers et demi (à peu près dix sous d'aujourd'hui) et six litres d'avoine par arpent (4).

Dans sa Notice historique sur l'Abbaye des Echarlis, publiée au t. VI du Bulletin de notre Société, M. Salomon a analysé des documents qui confirment ceux-là. En 1486 l'abbaye donne à bail emphytéotique cent arpents de terre moyennant sept setiers de blé et autant d'avoine. Le setier contenant 456 litres, cela fait onze hectolitres et demi de chaque nature de grains, c'est-à-dire environ un décalitre par arpent. En 1487, elle afferme un moulin avec quarante arpents de terre qui sont donnés à deux deniers par arpent. En 1488, elle donne à emphytéose 300 arpents de terre. L'auteur n'indique le prix qu'en disant que c'était une redevance sans importance. En 1485, un domaine qui, en 1488, rapportait encore 150 bichets de blé et autant d'avoine, est affermé avec 250 arpents de terre en bois et buissons, moyennant 22 setiers (34 bectolitres) de grain, moitié orge

⁽¹⁾ Archives du département. Fonds de l'évêché.

et moitié avoine. Enfin en 1490, 200 arpents sont donnés à bail emphytéotique pour 17 setiers (26 hectolitres et demi), ce qui fait 13 litres par arpent. On ajoute dans tous les actes que les terres sont dès longtemps en ruine et désert, en bois et buissons. Avec huit mille arpents de terre, dit l'auteur, l'abbaye était alors presque sans revenus.

De tous ces documents, on peut conclure qu'à la fin du quinzième siècle ce pays avait perdu au moins les neuf dixièmes de la richesse qu'il avait eue un siècle auparavant.

Les masuriers qui reprenaient les terres qu'ils avaient possédées, ou qui en prenaient à cens, n'avaient point de bétail, et faute d'engrais la terre ne donnait que de faibles produits. Aussi beaucoup d'entre eux, après d'inutiles et coûteux efforts, étaient amenés à les vendre. Les grands propriétaires seuls pouvaient les acheter et c'était une cause nouvelle de la concentration des propriétés. Nous avons pu constater cinquante-quatre acquisitions de ce genre, dans les cinquante premières années du seizième siècle, dans les titres de la seigneurie de Chevillon. Nous avons aussi remarqué qu'à partir de l'année 4500, les seigneurs ne font plus d'aliénations de terres aux cultivateurs, qui n'ont pas, en effet, les moyens d'acheter, mais seulement des baux à métairie, comprenant, avec les terres, les bestiaux nécessaires pour mettre et entretenir les terres en valeur.

Les deux premiers tiers du seizième siècle furent pour l'agriculture et le commerce une ère de renaissance, et, en quelque sorte, de résurrection. Mais à partic de 4561, les guerres de religion, dont le Haut-Gâtinais eut sa grande part, à raison du voisinage des possessions de l'amiral de Coligny et de son influence sur tout le pays d'alentour, y ramenèrent la ruine et la misère. Les troubles de la minorité de

Louis XIII et ceux de la Fronde y eurent aussi de grands contrecoups. Puis l'esprit de fiscalité qui, à partir de la mort de Henri IV, s'éleva et grandit dans le gouvernement, au point d'absorber, pendant les guerres du règne de Louis XIV, le revenu entier du pays, puis les désordres financiers du siècle qui suivit, ne permirent point à l'agriculture de se relever de sa ruine, et, spécialement dans les paroisses du Haut-Gâtinais, elle en était toujours restée presque à l'impuissance de la fin du quinzième siècle. La misère des cultivateurs leur interdisait tout progrès. Peu de bestiaux, et par conséquent presque pas de fumier dans des terres amaigries; ni chaulage ni marnage pour leur donner l'élément indispensable à leur fertilité; le laboureur négligeant sa culture par l'appât de gagner quelques écus en s'employant aux charrois des bois; les chevaux mal nourris résistant peu de temps à l'excès de la fatigue et de travail dans les chemins presque impraticables du pays, que l'on s'obstinait à ne pas entretenir et que l'ignorance et la routine du paysan refusaient de remplacer par de bonnes routes, alors même que l'on offrait de les faire pour rien, parce qu'il eût fallu les élargir d'abord aux dépens de sa terre, de ses haies et de ses arbres; le cultivateur ruiné par cette mauvaise spéculation, ses champs mis en vente et livrés à vil prix, voilà le tableau que faisait en 1780 du triste état des choses un seigneur de Montigny, dans une correspondance administrative que nous avons trouvée dans les archives du département. En 1785 un essai de cadastrement fut fait par ordre du gouvernement dans les paroisses de l'Élection de Joigny. Les géomètres qui furent envoyés à cette occasion dans celles du Haut-Gâtinais, en constatant l'état arriéré de la culture et la faiblesse de ses produits, consignaient dans leurs procès-verbaux l'étonnement qu'ils éprouvaient de ce que les gens du pays ne songeaient pas à corriger par l'emploi de la marne l'infécondité de leurs terres plus ou moins argileuses ou siliceuses, mais toutes dépourvues de calcaire. Personne n'y connaissait cet amendement. La plupart en ignoraient même le nom. Le siècle actuel a amené un autre esprit, d'autres pratiques et d'autres résultats. La création d'excellentes routes a ranimé l'agriculture et le commerce. Le bétail est devenu plus abondant, l'emploi de la marne, à peine introduit, s'est généralisé; l'abus des énormes haies qui occupaient et ombrageaient une grande partie du sol a été corrigé; la terre a retrouvé sa fertilité d'autrefois et le cultivateur marche vers une aisance progressive; aussi le mouvement de concentration de la propriété s'est arrêté et a commencé déjà à céder à une action contraire.

Constatons ici que la culture de la vigne était pratiquée autrefois, et jusq'uà la fin du siècle dernier, par presque toutes les communes de cette localité, mais qu'elle a déjà en très grande partie disparu depuis que des chemins praticables permettent d'y amener les vins, meilleurs et à aussi bon marché, des vignobles calcaires. ou crayeux.

Après ces aperçus généraux sur l'histoire générale du pays, entrons maintenant dans quelques détails sur l'histoire particulière de chacune de ses communes, en suivant pour cela l'ordre alphabétique.

Ш

Il y a dans ce département dix-sept communes dont le territoire a été possédé par la famille de Courtenay. Ce sont Bléneau, Champignelles, Charny, Chevillon, La Ferté-Loupière, Fontenouilles, Malicorne, Marchais-Beton, la Motteaux-Aulnais, Perreux, Prunoy, Saint-Denis, Saint-Martin-sur-Ouanne, Septsonds, Sommecaise, Tannerre et Villeneuveles-Genêts. Dans ces communes sont entre mêlées celles de Chambeugle, Champcevrais, Chêne-Arnoult, Dicy, Dracy, Grandchamp, Lavau, Louesme, Mezilles, Rogny, Ronchères, Saint-Fargeau, Saint-Privé, Toucy, Villefranche. Villiers-Saint-Benoît et la Villotte. Nous en parlerons aussi. Il se peut qu'elles aient été du domaine des Courtenay, quoiqu'il n'en existe pas de preuves. Leur histoire est d'ailleurs trop mêlée à celle des autres communes de leurs cantons pour que nous ne leur consacrions pas aussi quelques lignes.

BLÉNEAU.

Bléneau était du diocèse d'Auxerre et existait dès le septième siècle. Il porte le nom de Blanoïdus dans le règlement de l'évêque saint Aunaire de l'année 680. Après la guerre de la succession du duché de Bourgogne, du commencement du onzième siècle, il se trouva réuni, avec Saint-Fargeau, Mezilles, Rogny, Ronchères, Saint-Privé, Saint-Martin-des-Champs et Septfonds, à la partie du territoire de l'archevêché de Sens soumise à la suzeraineté du comte du Gâtinais. Le chef de guerre auquel il fut donné en fief le tenait peutêtre directement de ce suzerain. Mais, s'il en était ainsi alors, la conquête ou peut-être quelques arrangements contractuels avaient modifié plus tard la mouvance de ce fief. Il est constaté par une charte du roi Philippe-Auguste de l'année 1210, que nous avons déjà citée plus haut, que Bléneau était devenu un arrière-fief de la châtellenie de Saint-Fargeau, qu'il avait été ensuite inféodé par le seigneur de Saint-Fargeau au seigneur de Champignelles, lequel l'avait sous-Sc. hist. 11

inféodé au comte de Sancerre. Depuis cette époque un comte de Sancerre le transmit à un baron de Saint-Verain, dont un fils devint, par la succession paternelle, seigneur de Bléneau. La fille de celui-ci l'apporta en mariage vers l'an 1328 à Jean de Courtenay, seigneur de Champignelles, dont le fils puiné et sa postérité masculine le conservèrent jusqu'en 1665. Il comprenait alors seize arrière-fiefs, que Dubouchet désigne à la page 111 de ses Preuves. Gaspard de Courtenay, le dernier de ses descendants, légua sa terre de Bléneau à son cousin Louis de Courtenay, seigneur de Chevillon. Mais, comme sa succession était chargée de dettes, il fallut que le légataire rachetât ce domaine. Le fils de Louis, qui s'appelait Louis-Charles, le posséda après lui, et la fille de ce dernier, appelée Hélène de Courtenay, l'apporta en mariage au marquis de Bauffremont. En 1771, il fut vendu par elle à François-Noël Gaudry, dont le gendre, Jean-Baptiste Rougier de la Bergerie, a été préset de l'Yonne de 1800 à 1812. Cet administrateur, qui a laissé de bons souvenirs dans ce département, a publié sur la science agricole des travaux fort estimés. Son poëme des Géorgiques françaises, quoique inspiré aussi par l'agronomie, est loin d'avoir joui du même succès.

M. Déy, tant dans son Histoire du Comté de Saint-Fargeau que dans une notice historique spéciale, a donné de plus amples détails sur cette seigneurie et ses arrières-fiefs, sa maladrerie et son hôtel-Dieu. L'étymologie qu'il attribue à son nom mérite peut-être moins de confiance (1), et surtout il en est ainsi du nom primitif qu'il veut donner à la rivière du Loing, celui de Longa-Aqua, qu'une charte de l'abbaye de Cluny donne à un cours d'eau voisin de Tournus, Trinorchium, et bien éloigné du Gâtinais.

⁽¹⁾ Bulletin de la Société des Sc. de l'Yonne, t. 1er, p. 169.

CHAMBEUGLE.

Chambeugle, petite commune de 198 habitants, n'ayant qu'une superficie de 709 hectares, a appartenu, peut-être par une donation d'un Courtenay, à l'ordre des Templiers, qui avait aussi près de la Ferté Loupière un domaine aux dépendances duquel est resté le nom du Temple. Après la suppression de l'Ordre, Chambeugle fit partie de ceux de ses biens qui furent attribués aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, devenus depuis l'Ordre de Malte. Il dépendait de la Commanderie de Saint-Marc à Orléans. Le domaine comprenait en 4658 une maison, une grange, cent vingt arpents de terre, sept arpents de prés, des bois taillis et de haute futaie, des censives, des dimes et autres droits féodaux, et un moulin sur le Branlin, appelé le Moulin-Rouge, qui fait partie aujourd'hui de la commune de Saint-Martin-sur-Ouanne (4). En 1785, on y comptait trente-hait feux. Si l'on multiplie ce chiffre par cinq pour avoir le nombre des habitants, on voit que la population de cette commune est restée à peu près stationnaire.

CHAMPCEVRAIS.

Champcevrais était un fief de la châtellenie de Châtillonsur-Loing. Il est mentionné sous le nom de Campus Sylvestris dans le testament de Guillaume de Courtenay de l'an 1276, et dès cette époque il formait une paroisse, puisque ce testament contient un legs au profit de son curé. Le manoir de ce fief subsiste encore aujourd'hui. On lui a donné, à une époque inconnue, le nom de Prie, lorsque le fief est tombé

(1) Archives du département du Loiret.

dans la possession d'un membre de cette famille. M. Déy a décrit cette gentilhommière dans le quatrième volume du Bulletin de notre Société. Il fait remonter au douzième siècle l'aile nord de l'édifice. C'est peut-être un peu hasardé. Le pavillon central, construit en briques, est élégant de forme et curieux par sa distribution. Il date du seizième siècle.

Au siècle dernier, la seigneurie de Champcevrais était possédée, après les de Prie, par Antoine-Thomas Sadoc, maître de la Chambre des Comptes, qui mourut en 1751. Après lui, Antoine-Robert Pardet de Gonor en était seigneur. Sur le territoire de la même paroisse étaient les fiefs de Giverlay et de Châtre. Ils furent réunis au dix-septième siècle et possédés en 1660 par Antoine de Croze, et en 1750 par Louis-François-Joseph d'Aldard qui se qualifiait de baron d'Angleterre. Le château de Châtre, bâti vers l'an 1660 par Antoine de Croze, est aujourd'hui possédé par M. Espivent de la Villeboisnet. Le village ne comptait en 1785 que 116 feux (580 habitants). Le nombre de ses habitants a presque doublé, il est maintenant de 1025.

CHAMPIGNELLES.

Champignelles existait déjà au neuvième siècle. Il figure sous le nom de Campingol dans le Liber Sacramentorum du diocèse de Sens, manuscrit de cette époque, de la bibliothèque de Stockolm, dont M. Quantin a publié un extrait dans l'introduction du second volume de son Cartulaire historique de l'Yonne. Un Stephanus de Campignolis figure comme témoin dans une charte de Pierre de Courtenay, fils de Louis-le-Gros, en 1170. Dans une autre de 1197, Robert de Courtenay, fils du précédent et grand-bouteiller de France,

seigneur de Champignelles, dominus de Campignolis, confirme les donations faites par son père à l'abbaye de Fontaine-Jean. En 1218, sur ses instances et du consentement du curé, l'archevêque de Sens érige en nouvelle paroisse la villa que ce seigneur possédait près de Champignelles, et où il avait fait construire une église à laquelle il donna la maison contiguë à cet édifice, avec un verger et autres dépendances. Il y ajoutait les dîmes nouvelles au-delà des champs du Cuivre. ainsi que le droit d'usage dans ses bois, comme les possédaient, est-il dit dans l'acte, les hommes de Champignelles. C'était un nouveau bourg que le seigneur voulait former en cet endroit que l'on appela depuis, comme encore aujourd'hui, le Parc. Mais il paraît que ce projet ne se réalisa pas. ou bien ce village, s'il a été fondé, a disparu dans les siècles suivants et probablement pendant les guerres du quinzième siècle. Le prêtre qui desservait cette église n'a jamais dans les actes postérieurs que le simple titre de chapelain.

Comme Robert de Courtenay, bien qu'il eût de vastes domaines, avait sept enfants, sa châtellenie de Champignelles fut, après sa mort, partagée en deux lots, et l'aîné des deux co-partageants bâtit un château qui fut longtemps connu sous le nom de la Motte-Messire-Raoul. Puis il alla chercher des aventures en Italie, d'où il ne revint jamais; et après lui cette seigneurie appartint tout entière à son frère puiné, appelé Guillaume, qui mourut en 1280, et dont la descendance mâle la posséda pendant six générations.

En voici la série:

Jean Ier, mort en 1318.

Jean II, mort en 1334.

Jean III, mort en 1392.

Pierre Ier, frère du précédent, mort en 4395.

Pierre II, mort en 1411.

Et Jean IV, dit Jean sans Terre ou le mauvais Ménager, qui, ayant dévoré tout son patrimoine, vendit à Jacques Cœur cette terre en 1450, avec celles de Septfonds et de Saint-Maurice-sur-Avéron.

Le célèbre et malheureux argentier de Charles VII, qui venait de se créer dans ce pays une vaste baronnie en achetant, avec ces deux seigneuries, celles de Toucy, Saint-Fargeau, Perreuse, la Coudre, Lavau, Mezilles, Villeneuve-les-Genêts, Lenfernat, Melleroy et Fontenouilles, n'en jouit pas longtemps. Ses richesses étaient un objet d'envie pour trop d'avides gens de cour, et peut-être même pour le monarque ingrat dont il avait tant servi la cause par son crédit et son habileté. Dès le mois de mai 4851, il était emprisonné pour des crimes imaginaires, et un peu plus tard condamné à une prison perpétuelle avec confiscation de tous ses biens. On mit pour la forme ses domaines en vente, et le 31 janvier 1455 ses terres ci-dessus indiquées de la Puisaie et du Gâtinais étaient adjugées en masse à l'un des commissaires qui avaient prononcé son inique condamnation, Antoine de Chabannes, moyennant un prix de 20,000 écus d'or, que probablement, d'accord avec le roi, il ne paya jamais.

Jean de Courtenay, seigneur de Bléneau, oncle de Jeansans-Terre, usant de la loi qui permettait au plus proche parent de reprendre, à titre de retrait lignager, le domaine de sa famille en remboursant à l'acquéreur le prix de son achat, avait tenté de recouvrer ainsi la seigneurie de Champignelles. Il avait obtenu gain de cause devant le bailli de Sens le 11 octobre 1454. Mais le procureur-général en appela devant le parlement, et Antoine de Chabannes, à qui avaient été promis tous les domaines de Jacques Cœur dans

la Puisaie et le Gâtinais, fit jouer tant de ressorts que Jean de Courtenay finit par se désister du bénéfice de la sentence et renoncer à ses prétentions. Un arrêt du parlement, que M. Buchon a publié dans son Recueil du Panthéon français, donne acte de ce désistement, et le 30 janvier 1455 l'adjudication était prononcée au profit d'Antoine de Chabannes.

Champignelles devint donc partie intégrante de la grande terre de Saint-Fargeau, qui, après Antoine de Chabannes, appartint à son fils Jean. Il en fut séparé après la mort de celui-ci, et fit partie du lot de sa fille Avoye de Chabannes, qui en fit plus tard donation à sa nièce Françoise d'Anjou, laquelle, n'ayant pas d'enfants de son premier mariage avec Philippe de Boulainvilliers, épousa en secondes noces, en 4538, Jean de Rambures.

Les enfants de ce second lit vendirent la terre de Champignelles dans la seconde moitié du seizième siècle à Christophe Saucière de Tenance, qui la transmit à son fils François, lequel en rendait foi et hommage au roi en 4603, en la qualifiant de baronnie de Champignelles (4). Les Courtenay avaient toutefois conservé jusqu'alors deux des fiefs de cette châtellenie, savoir : Villars et la Motte-Messire-Raoul; Gaspard Ier les possédait en même temps qu'il restait seigneur de Bléneau. Il mourut en 4607, et François de Tenance épousa sa veuve.

A ces fiefs s'en joignaient vingt-un autres qui étaient demeurés dans les mains des descendants ou successeurs à autres titres des feudataires originaires, car l'acte de foi et hommage qu'avait passé Jean III en 1377 (2), en déclarait

⁽¹⁾ Archives nationales, 2e vol. des Hommages de France, Table des hommages du bailliage de Sens, communiquée par M. Quantin.

⁽²⁾ Ibidem.

vingt-trois, dont plusieurs assis sur la rivière du Branlin. On ne les connaît pas tous, mais seulement :

Le Parc.

Le Vieux-Parc.

Le Parc-Vieil, différent du Vieux-Parc, quoiqu'en ait dit M. Dév.

Les Perriaux.

La Choisellerie.

Borron, appelé aujourd'hui Crozille.

Le Colombier.

Asnières.

La Grange-Rouge.

Marchais-Beton.

Pancef lie.

La Cour-Alexandre.

La Briquetière.

La Finerie.

Les Herbes-Blanches.

Et la Motte-du-Cuivre.

Le manoir de ce dernier fief était construit dans une île artificielle formée au milieu du vaste étang du Cuivre, par une sorte de tradition des habitations lacustres des temps antéhistoriques, comme les géologues viennent d'en trouver dans plusieurs petits lacs, aujourd'hui desséchés, des vallées des Pyrénées. Le prieuré de Plan-Marchais, au milieu de l'ancien étang de ce nom, dans la commune de Lavau, dont parle M. Déy dans son histoire de Saint-Fargeau, en était un autre exemple, ainsi que la Motte-de-Villeneuve-les-Genêts, qui se trouvait aussi au milieu d'un étang.

On voyait encore, il y a peu d'années, à l'est de la ville de Champignelles, et contiguë à son enceinte dont elle n'était séparée que par de profonds fossés, une butte très-élevée dont le sommet était aplani. On l'appelait le Carreau. Aucun vestige de constructions ne s'y laissait voir. C'était sans doute la Motte sur laquelle avait été élevé au dixième ou onzième siècle le château primitif du seigneur. Ces châteaux et leurs donjons n'étaient souvent alors qu'en bois, surtout si le pays, comme celui-là, était abondant en forêts et n'avait pas de pierre de taille. Pour les rendre plus forts on commençait par former, à l'aide de terres rapportées, des buttes artificielles sur lesquelles on les construisait. Suger, dans la Vie du roi Louis-le-Gros, décrit plusieurs de ces châteaux et de ces hautes tours de bois. Après leur destruction il n'en restait d'autre trace que le tertre sur lequel on les avait édifiés. Les titres publiés par Dubouchet indiquent en plus d'un passage la Motte-lez-Champignelles. C'était sans doute ce qu'après sa destruction l'on appela le Carreau, qui aujourd'hui vient d'être aplani plus complétement, pour être ajouté au champ de foire de la commune.

En 1318 le revenu de la terre de Champignelles était évalué, dans un acte de partage des biens de Jean I^{er} (1), à 383 liv. 41 s., équivalant environ à 30,000 francs d'aujourd'hui. Voici quelques-uns des articles de cette évaluation:

Lover de la halle, 10 liv.

Le pâcage des porcs dans les bois, 400 sols.

Le bâton de la prévôté (redevance payée par le juge sur les produits de son office), 40 liv.

Le cens des usages, (redevance des droits d'usage dans les bois), 50 sols.

(1) Dubouchet, Preuves, p. 95.

Le sauf-faisant, (tribut payé par les étrangers qui voulaient acquérir droit de bourgeoisie,) 25 sols.

L'étang, la pêcherie et le rivage de l'Arche, 20 liv.

Les cens et terrages, (rèdevance annuelle de la concession originaire des terres), 6 liv. 45 sols en argent, et en avoine une valeur de 409 liv. 7. s. 6 d. Les redevances en argent qui étaient originairement de six deniers par arpent étaient restées les mêmes. Au contraire, la valeur de celles en nature avait grossi avec le taux successif de ces denrées.

Les grosses échoites (confiscations de la haute justice), 7 liv. 10 s.

Les mâsures affermées, 49 liv. 45 s.

Huit cent cinquante-un arpents de bois, rendant, à deux sols par arpent, 85 liv. 2 s.

Les fiefs, 17 liv.

Les arrière-fiefs, 3 liv. 9 s.

Le revenu d'un arpent de terre était, dans cet acte, évalué à 3 sous.

La ville était alors close de murs et de fossés, comme le porte l'acte de foi et hommage de Jean III de l'année 1377.

Les Courtenay n'avaient jamais donné à cette terre que le titre de châtellenie ou seigneurie. Leur successeur, François de Tenance, dans l'hommage qu'il fit au roi après son acquisition en 4603, la qualifia, comme nous l'avons dit plus haut, de baronnie. Après sa mort elle passa à son gendre Charles de Rogres. C'est le nom qu'il prend dans ses actes et son fils Charles-Louis fit de même jusqu'en 4717, où il y ajouta celui de Luzignan, en se qualifiant de marquis de Champignelles (1). C'était le train ordinaire des choses dans les trois derniers

(1) Archives du département. Emigré Rogres.

siècles. Le fils de ce dernier, Louis René, né en 4705, qui, après de longs services militaires, reçut en 4759 le haut grade de lieutenant-général, mourut en 4784. Il avait construit dans la ville même, en face de l'église, sur les bords de l'Agréau, un vaste et somptueux château. Son fils, Armand-Louis, ayant émigré en 4790, ses domaines furent confisqués, et le château démoli par un acquéreur, avant d'être complétement terminé. A son retour de l'émigration, il avait eu à soutenir un grand procès contre une audacieuse aventurière qui se disait la marquise de Douhaut, sa sœur, et dont les manœuvres habiles avaient soulevé en sa faveur presque tous les habitants du pays. On en trouve le récit détaillé dans l'Histoire de Saint-Fargeau, de M. Déy.

Il de restait de cette famille qu'une fille de ce dernier, Adélaïde-Marie, qui, mourant à Paris en 1830 dans une condition de fortune des plus modestes, légua une somme de vingt mille francs pour l'entretien de l'église où elle avait reçu le baptême, à la ville de Champignelles, dans laquelle s'étaient écoulées les douces années de sa jeunesse et qu'elle n'avait jamais revue depuis 1790.

Et dulces moriens reminiscitur Argos.

On a employé ce bienfait à la construction d'un clocher dans lequel on a installé deux cloches que les habitants avaient pu sauver pendant la révolution, et qui sont des plus anciennes du département, car l'une porte la date de 1582 et l'autre celle de 1505; moins anciennes pourtant que celle de Bléneau qui, selon M. Déy, est de l'an 1500, et probablement la doyenne des cloches du département.

Champignelles avait autrefois un octroi sur les vins, que l'on appelait la Courte-pinte, et qui produisait environ 280 livres. Il a cessé d'exister en 4790.

En 1780 son seigneur et celui d'Hautefeuille et Malicorne avaient, tant avec leurs ressources qu'avec les corvées des habitants, commencé la construction d'un grand chemin de Champignelles à Saint-Martin, qui devait se poursuivre ensuite jusqu'à Charny. Il était assez avancé en 1789. Mais la révolution avait interrompu cette utile amélioration qui n'a été reprise que quarante ou cinquante ans après. Maintenant Champignelles est percé en croix par trois chemins de grande communication qui ne laissent rien à désirer. Sa population qui, dans le recensement de 1785, n'était que de 242 feux, c'est-à dire environ 1,210 habitants, en compte maintenant 1,570. Des travaux intelligents ont nivelé ses rues et élargi ses places publiques. Son marché hebdomadaire est devenu important et offre un débouché avantageux aux denrées de son agriculture et à celles des communes voisines.

CHARNY.

Il est question pour la première fois de Charny sous le nom de Carneium dans une charte de l'abbaye des Echarlis de l'année 1120.

Robert de Courtenay, petit-fils de Louis le Gros, recueillit ce domaine dans la succession de son père, avec Château-Renard et Champignelles. En 1226, au moment de partir pour la guerre contre les Albigeois, il donnait aux moines de Fontaine-Jean, pour faire des hosties, ad hostias faciendas, une rente perpétuelle de six setiers de bon froment à prendre à Charny, apud Charniacum, sur les revenus de cette ville.

Cette châtellenie passa après lui, avec Château-Renard, à Pierre, son fils aîné, qui, mourant en 1250, la laissa à sa fille Amicie, mariée à Gaucher, comte de Joigny. La fille de celle-ci, appelée Pétronille, fut après elle dame de Charny Mariée au comte Robert d'Artois, frère de Saint-Louis, elle mourut en 1275, et cette seigneurie revint à son oncle Philippe de Courtenay.

Elle fut possédée plus tard par Jeanne de Courtenay, femme de Jean de Beaumont, qui était sans doute l'héritière médiate ou immédiate de Philippe. Ce Jean de Beaumont, qui avait été maître d'hôtel des deux rois Philippe-le-Long et Philippede-Valois, commit dans sa vieillesse quelque grave attentat, dont les actes qui nous restent ne définissent pas la nature, et fut en 4367 condamné et exécuté comme criminel de lèsemajesté (4). L'arrêt avait ordonné la confiscation de ses biens, et le roi Charles V avait probablement donné cette confiscation à son fidèle serviteur et premier chambellan Bureau de la Rivière, car une ordonnance royale du mois de mai 1367, citée par M. Dév (2), qui du reste a fait erreur dans cette affaire sur la date de l'arrêt, la cause de la condamnation et le nom du condamné, accordait à la famille des lettres de rémission, en l'autorisant à aliéner Charny, et Pierre de Beaumont fils cédait en conséquence cette seigneurie à titre d'échange à l'habile et heureux chambellan. Déjà quelques mois auparavant celui-ci avait obtenu du roi le don du château et de la terre de Césy repris sur les Anglais, et ce malgré les revendications de leur ancien propriétaire, qui fut écarté sous le prétexte que c'était « par son défaut, « coulpe et négligence que les Anglais avaient pu prendre « cette forteresse et, à l'occasion de cette prise, piller et « dévaster tout le pays d'environ. »

⁽¹⁾ Voir dans Dubouchet, *Preuves*, p. 89, la lettre du roi pour la publication de l'arrêt et l'exécution de la confiscation.

⁽²⁾ Histoire de Saint-Fargeau, p. 137.

L'acte d'échange de 1367 mentionne, comme mouvant en fief du roi « le chastel, ville et chastellenie de Charny et tous « les fiefs, arrière-fiefs, haute justice, moyenne et basse, no- « blesse, four, molins, eau, rivière, garenne, bois, terres et « prés, hommes, femmes, morte-main, formariage, maisons, « vignes, cens, rentes, coutumes, droits de corvée, dixmes, « champarts et tout ce qui en dépend. »

Ces mots « hommes, femmes, morte-main, formariage, » dans la longue énumération des droits seigneuriaux, pourraient faire croire que le servage existait encore dans cette seigneurie, mais on va voir par d'autres actes qu'il y était dès longtemps aboli, comme dans le reste du Gâtinais, par l'introduction des coutumes de Lorris. L'acte d'échange était passé à Paris, et là, loin des domaines cédés, le tabellion qui le rédigeait, étant incomplètement renseigné sur l'étendue des droits du cédant, les cotait, à tout événement, au plus haut.

Jacques Bureau de la Rivière hérita de son père, en 4400, la seigneurie de Charny, qui après lui passa à son frère Charles. A la mort de celui-ci, survenue en 1429, elle resta longtemps indivise entre ses béritiers qui n'avaient accepté la succession que sous bénéfice d'inventaire. Des lettres de prorogation qui leur furent accordées en 1443, et que cite M. Déy, donnent quelques détails sur l'état où elle se trouvait alors. Elles la qualifient de « place et chastel, « avec fossés, murailles, portail et manoir, » mais le tout était dans un tel état de dégradation que la réparation en est estimée à 3,000 écus d'or. L'acte ajoute que les maisons de la ville sont détruites, les terres sans culture et les fortifications démantelées. Il y avait eu une tannerie, un battoir à drap et un moulin à écorce, mais il n'en restait que l'emplacement,

ainsi que des moulins à blé qui étaient appelés les Moulins-Neufs. Les terres étaient en friche et leurs bâtiments abandonnés.

Lorsqu'enfin on arriva au partage de la succession cette terre échut à Perrette, sœur de Charles, dame de la Roche-Guyon, que M. Déy a mal à propos appelée Burelle.

Il a commis une autre et plus grave erreur en alléguant qu'après la mort de Charles Bureau de la Rivière ses héritiers vendirent la terre de Charny à Jacques Cœur, et qu'elle fut ensuite revendue avec Saint-Fargeau, par suite de la confiscation prononcée contre cette victime de l'avidité des courtisans, que La Thaumassière, l'historien du Berry, appelle des vautours de cour.

L'erreur se démontre par les procès-verbaux de saisie et de vente des domaines de Jacques Cœur, procès-verbaux qui existent en original aux archives du château de Saint-Fargeau, et qui ont été publiés par M. Buchon dans sa Collection du Panthéon français. Charny n'y figure aucunement, et l'adjudication prononcée le 30 janvier 1455 au profit d'Antoine de Chabannes ne porte que sur les seigneuries que nous avons énumérées ci-dessus dans le chapitre relatif à Champignelles.

La dame de la Roche-Guyon était, au reste, encore en possession de la Châtellenie de Charny au moment où commençait le procès intenté à Jacques Cœur, car le 27 mars 4454 elle en rendait foi et hommage au roi devant le bailliage de Sens (4).

Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, dont M. Dey, dans son *Histoire de Saint-Fargeau*, donne une biographie fort

⁽¹⁾ Archives nationales, 2e vol. des Hommages au roi, p. 228.

peu édifiante, mais malheureusement assez véridique, homme de guerre brave et habile, politique ambitieux et sans scrupule, fut condamné au bannissement par contumace, pour haute trahison, en 1462, et n'en revint pas moins, par des services occultes et ténébreux, à une haute faveur et mourut grand-maître d'hôtel de France et gouverneur de Paris. En 1463, après son jugement, le roi Louis XI avait restitué les domaines de Jacques Cœur à son fils Geoffroy qui en reprit possession. Mais Antoine de Chabannes, étant rentré en grâce en 1465, l'en expulsa. Il ne fut pourtant admis à en rendre foi et hommage au roi qu'en 4483, et, un an après sa mort. en 1489, ses héritiers mirent fin au procès qu'avait intenté la famille dépossédée, par une transaction moyennant le paiement d'une somme de 10,000 écus d'or. Après l'acte d'hommage de 1483, Antoine de Chabannes, devenu irrévocablement propriétaire de tous les domaines de Jacques Cœur dans la Puisaie et le Gâtinais, avait voulu reconstituer à son profit toute la grande baronnie de Courtenay. Pour cela, il avait d'abord acheté ou obtenu du roi la châtellenie de cette ville, puis, au plus tard en 1485, il devint acquéreur de celle de Charny.

Le 8 novembre 4485, prenant les titres de « comte de Damp-« martin, baron de Thoussy, seigneur de Courtenay, de Pui-« saie et de Charny, » il reconnait tenir de foi et hommage au roi, à cause de son château de Montargis, la terre de Charny. L'acte (1) contient de très intéressants renseignements, tant sur ce dont se composait cette seigneurie que sur l'état d'appauvrissement qu'elle avait subi dans les guerres de la première moitié de ce siècle, et dont elle ressentait encore

(1) Archives civiles du département, E 351.

cruellement les tristes conséquences. En voici d'abord la description;

- « Château, basse-cour, ville, châtellenie et place forte de « Charny, ainsi qu'ils se comportent de fossés, murailles,
- « deux portant l'une devant de l'autre, fossés et fortifications,
- « cour et manoir devant, ville fermée de murs et entourée
- « de murs et environnée de fossés d'eau de fontaine, avec le
- « droit de châtellenie, tabellionage, haute justice, basse et
- « moyenne, bailliage et autres droits seigneuriaux, maisons,
- « granges, colombier, métairies, masures, terres, prés, ri-
- « vière, vignes, étangs, bois, herbages, gruerie, grairie (droit
- « de police et de juridiction sur les bois), cens, terrages,
- « dîmes, four banal, moulins, etc. »

Puis sont relatés les produits de la prévôté (justice), du tabellionage, du péage, de la halle, du four banal, du minage (droit sur la vente des grains), de la pêcherie, des censives, etc., pour constater qu'ils sont considérablement diminués de ce qu'ils étaient jadis. Ainsi la prévôté, qui rapportait autrefois onze livres parisis et deux livres de cire, ne donne plus maintenant que cent sols tournois. La halle, qui produisait autrefois dix livres parisis et deux livres de cire, ne vaut plus que dix-sept sous six deniers. Le péage, qui valait dix livres parisis et dix livres de cire, ne vaut plus que dix sols.

La population et le commerce avaient donc diminué dans la proportion de plus des neuf dixièmes, et la circulation des marchandises étrangères dans celle de dix-neuf vingtièmes. Quarante ans auparavant, en 4443, il n'y avait plus d'habitants, puisque, selon les lettres de prorogation de cette date, citée plus haut, les maisons étaient détruites. Tout le progrès qu'on avait pu obtenir depuis, après quarante ans de paix,

c'était de reconquérir tout au plus la dixième partie de la richesse et de la prospérité des temps passés.

Notons en passant ce mode de paiement en cire d'une partie des affermements, qui semble indiquer qu'avant les désastres de la guerre l'élevage des abeilles avait dans le pays une grande extension. Il ne l'a jamais reprise. Encore aujourd'hui un rucher y est une rareté. Le miel du Gâtinais a pourtant une grande réputation. Mais c'est le bas Gâtinais, notamment entre Pithiviers et Etampes, qui seul le produit. Nulle situation ne serait pourtant plus favorable que celle de Charny pour l'apiculture.

L'acte donne ensuite la désignation des terres du seigneur, et l'on peut y reconnaître, à la fois, que la propriété foncière se trouvait alors très morcelée, et que la population n'était, après la fin des guerres, revenue qu'en si faible proportion, que le seigneur avait dû reprendre possession d'une grande partie du territoire qui, auparavant, était presque tout entier entre les mains des censitaires. Les tenants et les abourissants indiquent aussi que la léproserie et l'Hôtel-Dieu, quoique leurs bâtiments fussent probablement détruits comme les autres maisons, avaient conservé leurs propriétés rurales.

Vingt-quatre fiefs sont ensuite indiqués en détail comme mouvant de la seigneurie. Mais cette indication consiste seutement, pour plusieurs, dans les noms des feudataires. Voici pour les autres les noms que nous trouvons;

Malicorne; Les Aulnaies (la Motte aux Aulnaies); Boissy (Courboissy); Frécambault; Courferaut;

```
Le Clos;
Pancefolie;
Villiers;
Amoy;
Guay du Ravoy;
Courbron;
L'Ile Bardon;
Le Péruseau ou Plancy;
Cloix;
Montedoz;
Et les Poulets.
```

Le village de Saint-Martin faisait partie de la seigneurie de Charny.

Celui de Ponessant restait en dehors. Il existait dès le huitième siècle et s'appelait alors Pons Maxentii. Un évêque d'Auxerre appelé Hainmar, personnage riche et puissant, l'avait, avant l'an 763, donné à l'abbaye de Saint-Germain (1). Le roi Charles-le-Chauve, en 833, et le concile de Piste, en 864 (2), avaient confirmé cette donation. Selon un diplôme du roi Carloman, de l'année 884, il comprenait alors deux églises, ce qui semble prouver que c'était un bourg considérable. Il a toujours été possédé depuis en franc-aleu par l'abbaye, jusqu'à la vente qu'elle en a faite en 1577 pour acquitter les taxes extraordinaires imposées pendant les guerres de religion. Un parent de l'abbé l'avait acheté, et son héritier le revendit en 1617 au seigneur de Montigny. Il avait « droit de haute, moyenne et basse justice, bailli, lieutenant « et procureur fiscal, greffier et sergent, droit de fourches

- (1) Gesta pontificum Autissiod.
- (2) Cartulaire historique de l'Yonne.

« patibulaires, notariat, moulin banal, cens et rentes, droit « de gruerie et de boucherie. » Ce n'est plus aujourd'hui qu'un hameau de huit ou dix maisons. Mais il a conservé une chapelle qui paraît être du treizième siècle. Le nom de Pons Maxentii lui pouvait venir d'un pont sur l'Ouanne à un kilomètre de là, qui datait de l'époque gallo-romaine, et dont on a retrouvé les pilotis noircis par les siècles, et recouverts d'une couche de sable où on a ramassé plusieurs pièces de monnaie du deuxième siècle (1).

Réuni à la châtellenie de Saint-Fargeau, et possédé ensuite par Jean de Chabannes, fils d'Antoine, Charny passa en 1515 à Antoinette, fille de ce dernier, qui l'apporta en 1520 à son mari, Réné d'Anjou. Nicolas d'Anjou, leur fils, posséda après eux ces deux seigneuries, qui, par une ordonnance du roi François 1 er, du mois de février 1541, furent érigées en comté. L'héritière de Nicolas d'Anjou épousa en 4566 François de Bourbon, duc de Montpensier, et ses terres du Gâtinais furent, en faveur de ce dernier, érigées en duché-pairie, sous le titre de duché de Saint-Fargeau, par lettres patentes du roi Henri III, du mois d'avril 4575. Le duc avait d'abord cédé Charny, mais avec faculté de réméré, à son parent, Louis de Boulainvilliers, baron de Courtenay. Mais il y rentra quelques années après, en remboursant les 15,000 écus formant le prix de cette vente. Marie de Montpensier, sa fille et son unique héritière, épousa en 1626 Gaston, frère de Louis XIII et duc d'Orléans. Après la mort de celle-ci, survenue en 1627, ses biens passèrent à sa fille Anne Marie Louise d'Orléans, que l'on appelait à la cour de Louis XIV la grande Mademoiselle,

⁽¹⁾ Voir la notice que j'ai publiée sur ce sujet dans le 10° vol. du Bulletin de la Société, p. 573.

et dont les mémoires contiennent tant de curieux détails sur ses domaines de la Puisaie, où elle resta exilée pendant cinq ans. Elle avait eu d'abord la pensée de donner la terre de Charny à un jeune frère naturel qu'elle faisait élever sous ses yeux, et que l'on appela le chevalier et plus tard le comte de Charny. Mais, de retour à la Cour, elle changea d'idée, et en 1661, par acte du 2 mai, elle la vendit moyennant le prix de 93,550 livres au comte Charles Martin de Crèvecœur, seigneur de Vienne et de Prunoy (1). Celui-ci avait cédé à Germain Texier, seigneur d'Hautefeuille et de Malicorne, par un acte du 5 janvier 1662, avec un petit fief appelé Plancy, la mouvance de la seigneurie de Malicorne, qui devait être détachée de la suzeraineté et du ressort en appel du bailliage de Charny, et en même temps la mouvance de quelques fiefs de Champignelles, comme Marchais-Beton, la Cour Alexandre, les Poulets et la Grange-Rouge, qui, par un de ces bizarres enchevêtrements si fréquents dans la propriété féodale, et dont la cause et le point de départ étaient inconnus, se trouvaient soumis à l'appel de leur justice devant le bailliage de Charny. Ils devaient ainsi être à l'avenir soumis à la juridiction supérieure de celui de Malicorne et aux assises que le seigneur y devait faire tenir, comme elles se tenaient auparavant à Charny. Mais tous ces arrangements s'évanouirent devant un incident nouveau. C'était l'exercice du retrait lignager par lequel Nicolas de Boulainvilliers, seigneur de la Motte-aux-Aulnaies, déclarait son intention de reprendre, selon le droit de cette époque, comme parent de Mademoiselle de Montpensier, le marché qu'elle avait fait avec le comte de Crèvecœur.

Cette procédure eut pourtant un résultat auquel il était loin

⁽¹⁾ Archives civiles du département, E 351.

de s'attendre. Pour payer le prix du retrait, il avait dû emprunter. Le comte de Crèvecœur se fit céder cette créance, et, faute de remboursement, poursnivit contre le marquis de Boulainvilliers la vente, non-seulement de la seigneurie de Charny, mais aussi du manoir et de la terre de la Motte-aux-Aulnaies, située à deux kilomètres de cette ville. Après de longs sursis accordés par la justice, il fallut en venir à la vente, et le 18 août 1688 Germain Texier se rendait adjudicataire, devant le bailliage de Montargis, de ces deux grands domaines qui étaient contigus aux siens, et se trouvait ainsi propriétaire d'une vaste seigneurie, que ses héritiers ont conservée jusqu'à la révolution.

Le château de Charny et celui de la Motte-aux-Aulnaies étaient, lors de cette adjudication, dans un état de dégradation presque complet. Une expertise judiciaire constatait que la réparation du premier de ces deux manoirs exigeait 457 poinçons de chaux, 471 tombereaux de sable, 81 toises de pierres de taille, 9 milliers de carreaux, 200 tombereaux de cailloux, 50 tombereaux de terre, 50 bottes de paille (ces deux derniers objets pour les murs en torchis, dont l'usage, quelque vicieux qu'il soit, n'est pas encore perdu, tant s'en faut, dans le pays), 3 milliers de plâtre, 4,500 de briques, et ainsi de même pour la charpente et la couverture. On se dispensa de ces réparations. Le château tomba en ruines, ou fut vendu en détail. On en montre encore l'emplacement, mais il n'en reste plus aujourd'hui le moindre débris.

Le 17 juillet 1706 un grand incendie consumait presque toute la ville, y compris l'église. Celle-ci fut reconstruite immédiatement à la même place, mais, à ce qu'il parait, dans des proportions moindres. En 1707, on y baptisait quatre

cloches pour remplacer celles que l'incendie avait fondues; l'église ne fut pourtant bénie qu'en 4729 (1).

En 1766 une femme dont le nom doit être conservé en reconnaissance de ses libéralités, Edmée Prignot, légua deux rentes sur la chambre du clergé, l'une de 200 francs, l'autre de 450 francs, pour fonder à Charny une école de charité. En confisquant en 1790 les biens du clergé, l'Etat s'était chargé d'en acquitter les dettes. La commune a employé il y a une vingtaine d'années le capital de ce legs à la construction d'une maison d'école.

Charny avait, comme Champignelles, avant 1789, l'octro de la Courte-Pinte. Mais il ne lui rapportait guère qu'environ 200 francs. La situation de la ville était donc assez pauvre. L'élévation successive du seuil des vannages d'un moulin sur l'Ouanne, à trois cents mètres en aval, en retenant les eaux de la rivière, et en fermant l'issue à celles des sources qui descendent de la colline, avaient rendu son sol si aquatique, qu'en creusant, en toute saison, à moins d'un mêtre de profondeur, on voyait l'eau jaillir partout. De là une grande insalubrité et des fièvres paludéennes en permanence. Il y a été pourvu peu après 1830 par l'achat et la démolition de cette usine. A cette époque aussi l'ouverture de la route de Courson à Dicy, à la place d'un chemin qui était impraticable six mois de l'année, a ouvert au commerce des débouchés dont il a immédiatement profité, et le marché hebdomadaire a gagné une grande importance. La population qui, en 1785, n'était que de 167 feux (835 habitants) a presque doublé depuis. Elle était, au dernier recensement, de 4580.

⁽¹⁾ Inventaire des Archives du département, 1er supplément, L. Etat-civil.

CHÊNE-ARNOULT.

La petite commune de Chêne-Arnoult, quoique très voisine de Charny, était un fief de la châtellenie de Châtillon-sur-Loing. On la trouve mentionnée sous le nom de Casnetum-Arnulphi dans un acte de 1450 de l'abbaye de Vauluisant (1), et sous celui de Quercus-Arnulphi dans deux chartes de l'abbaye des Echarlis, de 1454 et 1470 (2). Ce nom, ainsi latinisé de deux manières, est le second nom d'un personnage appelé Joscelin, qui figure comme témoin dans ces chartes, et qui était sans doute le seigneur de ce lieu. En 1637 le seigneur s'appelait Antoine de Novinault. En 1668 c'était Jacques de Veillan. Puis, en 1729, César Bernard Dupuis, et en 1762 Gaspard Robert de Guérin de Bruslard, dont les enfants l'ont gardé jusqu'à la fin de ce siècle.

CHEVILLON.

Chevillon était, pour partie, un domaine de l'abbaye de Ferrières, qui y avait un prieuré fondé au douzième siècle. Le reste du territoire comprenait deux seigneuries qui avaient relevé, dans l'origine, de la grande châtellenie de la Ferté-Loupière, et dont la mouvance, après la division en deux châtellenies dont nous parlerons dans le chapitre de cette commune, s'était trouvée répartie entre elles, de manière que chacune d'elle était suzeraine d'un des fiefs de Chevillon. On appelait l'un d'eux Chevillon-lez-Ferrières, parce qu'il était contiguë au domaine du prieuré. Par la même raison, la seigneurie voisine de Prunoy était appelée Prunoy-lez-Ferrières. Ces dénominations, que nous avons trouvées dans

⁽¹⁾ Cartul. hist. de l'Yonne, t. 1, p. 466.

⁽²⁾ Dubouchet, Preuves, p. 8.

les anciens actes, ont induit en erreur l'auteur d'une excellente notice historique sur la Ferté-Loupière, qui a cru à un Chevillon et à un Prunoy dans le bas Gâtinais, et voisins de la grande abbaye de Ferrières. La principale de ces deux seigneuries de Chevillon, celle qui comprenait le village et la Motte devant l'église, fut acquise par échange, en 1457, par Jean II de Courtenay-Bléneau. Ses descendants la conservèrent jusqu'à la fin du dix-septième siècle, où, pour parer sans doute aux dépenses de son séjour à la Cour, dont il se flattait toujours d'obtenir la reconnaissance officielle de sa qualité de prince du sang, Louis Charles de Courtenay vendit ce domaine héréditaire. C'est un de ces Courtenay, probablement Pierre II, qui a construit le remarquable château à tourelles qui subsiste encore aujourd'hui.

En 4692, cette belle terre était vendue au comte du Roure, qui la revendit bientôt au marquis de Pelleport. Après la mort de ce dernier, elle fut vendue, par expropriation poursuivie contre sa veuve, à Claude Mathieu Radix, trésorier-général et payeur des rentes de l'hôtel-de-ville et des gages du Parlement, qui, en 4784, la revendit au marquis de Villaines. Ce dernier émigra et mourut en 4794.

On voyait avant 1789 dans l'église de Chevillon trois dalles tumulaires des Courtenay, celle de Jean I° mort en 4534, avec son effigie en habit de guerre, celle de Guillaume, son fils, avec une longue inscription et des armoiries, France et Courtenay, et une troisième de Jacques de Courtenay en 1617, sans écusson (1). La seconde a été effacée à coups de ciseau pendant la révolution. La troisième a été épargnée, mais elle a moins d'intérêt. La première, qui en a beaucoup plus, a traversé intacte la période du vandalisme, grâce à une ar-

(1) Almanach de Sens de 1771.

moire qui la recouvre presque entièrement. D'autres tombes de la famille de Courtenay se voient encore dans les églises de Bléneau, de Sommecaise et de la Ferté-Loupière.

En 1785, la paroisse de Chevillon ne comptait que 88 feux (440 habitants). La commune en a maintenant 592.

DICY.

Dicy existait dès le onzième siècle. Il est mentionné dans une charte de l'abbaye des Echarlis de 1153. L'abbaye de la Charité-sur-Loire y avait un prieuré, et possédait une partie de son territoire. Le reste était possédé par des seigneurs particuliers qui, depuis le quatorzième siècle, l'étaient aussi de Villefranche. Nous en indiquerons la série en parlant de cette dernière seigneurie. Les Courtenay n'ont jamais possédé ni l'une ni l'autre, qui cependant relevaient originairement de la baronnie de Courtenay. Sur le territoire de Dicy se trouvent les ruines du fort château de Courseraut, l'un des fiefs de la châtellenie de Charny, dont en 4358 la garnison française tenait tête aux Anglais qui avaient envahi le pays. Mais, selon un document que nous citerons au chapitre de Saint-Martin-sur-Ouanne, elle ne faisait guère moins de mal aux habitants que les Anglais. Les traditions qui restent dans le pays sur les désastres de cette triste époque confondent dans une même malédiction les bandes anglaises et le capitaine de Courferaut. Au moment où nous écrivons on achève de dédémolir les hauts et épais remparts de cette forteresse, et de combler ses profonds fossés à fond de cuve, qui n'avaient pas moins de douze et quinze mètres de largueur.

DRACY.

Dracy était une paroisse dès le neuvième siècle. Il est mentionné en cette qualité sous le nour de Dracei dans le Liber Sacramentorum du diocèse de Sens. A l'époque féodale il a été compris dans la châtellenie de Toucy. Il y avait deux fiefs et deux manoirs seigneuriaux sur son territoire, le château de Dracy et celui d'Arthé. Nicolas Pascal Petit de Bois d'Auvay était en 1735 seigneur du premier, et ses enfants ont conservé cette seigneurie jusqu'à 1790.

En 1749, Henri Pierre Alexandre du Motet, qui prenait le titre de marquis, possédait Arthé, que ses descendants ont gardé jusque vers l'année 1815. Ce dernier château était assis sur la limite des deux diocèses d'Auxerre et de Sens et la salle à manger avait été, dit-on, établie en partie sur chacun d'eux. Les jours d'abstinence n'étant pas exactement les mêmes dans les deux diocèses, la table était dressée ces jours là sur le diocèse le plus indulgent. En 1785, la population de Dracy était de 113 feux (565 habitants). Le nombre des habitants est aujourd'hui de 600.

LA FERTÉ-LOUPIÈRE.

L'histoire de la Ferté-Loupière a été traitée d'une manière approfondie par mademoiselle Servier, dont la modestie cachait sa science et son talent d'écrivain sous le pseudonyme de Félicien Thierry. Ceux qui voudront connaître à fond les origines et les vicissitudes assez compliquées de cette ville, devront consulter cet excellent travail dans les Annuaires de l'Yonne de 1857, 1858 et 1859. Nous nous bornerons à l'analyser, sauf un petit nombre d'additions ou de rectifications qui nous ont été indiquées par des actes dont l'auteur n'a pas eu connaissance.

Cette ville n'existait pas encore, au moins comme paroisse, au neuvième siècle, car il n'en est pas question dans le *Liber Sacramentorum* du diocèse de Sens. Il en est fait mention pour la première fois dans deux chartes de 1079 et 1080, où

l'archevêque de Sens atteste que deux seigneurs de la Ferté, Nevelon et Robert Wifel, domini de Feritate, ont fait des donations à l'église et aux moines de Sénan, et ont confirmé devant lui les donations qu'ils avaient faites à l'abbaye de Molême (1). Elle est encore mentionnée dans une charte de l'année 1120 qui, résumant tous les titres de la fondation de l'abbaye des Echarlis, rapporte qu'un chevalier de la Ferté-Loupière, miles de firmitate quæ vocatur Luparia, appelé Vivien, avait donné le terrain sur lequel le monastère était construit, avec permission de défricher une partie de ses bois pour en faire des prés. Longtemps après, l'archevêque de Sens avait pacifié un différend survenu entre les moines et le fils de Vivien, qui, ainsi qu'Isambart le gros, avaient donné au couvent leurs parts des dimes de la Ferté. Létéric, chapelain de la Ferté, lui avait aussi fait donation, dans la même charte, d'une manse appelée Colosa. Hervé, seignenr de la Ferté, y avait joint d'autres libéralités.

Ainsi, au onzième siècle la forteresse de la Ferté était déjà créée. Son nom est, en effet, dans le latin du moyen-âge, synonyme de forteresse, et l'on peut juger, par la profondeur de ses fossés encore existants du côté du couchant, et qui n'est pas moindre de douze mètres, quelle était la force de cette place. Cette création doit-elle être attribuée aux ducs de Bourgogne, pendant qu'ils ont possédé le comté du Sénonais, et avant qu'ils l'eussent inféodé à un comte particulier, vers l'an 940, ou vient-elle des comtes de Blois et de Champagne, quand, par un partage avec le roi, après la mort du dernier comte de Sens, ils obtinrent cette partie du comté, vers l'an 4055? En tout cas, ce n'était pas par le comte Rai-

⁽¹⁾ Cartulaire hist. de l'Yonne, t. II, p. 15.

nard qu'elle avait été construite, puisque la chronique de Saint-Pierre-le-Vif indique les places qu'il fortifia de ce côté, c'est-à-dire Châteaurenard et Joigny. Ce qui est évident, c'est que cette fondation si puissante eut pour objet de défendre le pays contre les envahissements des comtes d'Anjou et du Gâtinais. Quoiqu'il en soit, elle devint bientôt considérable comme agglomération aussi bien que comme forteresse, car elle est qualifiée ville forte, Castrum, dans une charte de 1142, contenant donation par un chevalier à l'abbaye de Saint-Germain du quart du moulin de Sommecaise (1).

Elle relevait alors du comté de Champagne, et les comtes de Champagne en rendaient foi et hommage aux ducs de Bourgogne (2). Le premier livre des vassaux de Champagne, dressé sous le comte Henri-le-Libéral (1127), mentionne au premier registre le fief de la Ferté, et dans le troisième registre les fiefs de ce nom (3), ce qui confirme l'énonciation de de la charte de 1080 sur la division de cette châtellenie en deux fiefs. Elle était très étendue et ne comprenait pas moins de guarante lieues carrées.

Après la mort du comte Thibaut le-Grand (1152), elle était tombée avec le comté de Sancerre dans le lot de son fils Etienne. Une contestation s'éleva entre le comte d'Auxerre et le comte de Joigny, en ce que tous deux prétendaient que le comte de Sancerre la leur avait engagée pour sûreté des avances qu'il en avait reçues. La confusion venait peut-être de ce qu'il y avait deux fiefs et de ce qu'il en avait engagé un

⁽¹⁾ Cart. hist. de l'Yonne, t. II, p. 57.

⁽²⁾ Art de vérifier les dates.

⁽³⁾ D'Arbois de Jubinville, Hist. des comtes de Champagne, t. II, p. IV et XX.

à chacun d'eux. Il paraît avoir repris celui du comte d'Auxerre et avoir laissé définitivement l'autre au comte de Joigny. Ce dernier fief comprenait le manoir seigneurial de la Coudre, sur le territoire de Perreux, avec de vastes dépendances. On l'appelait la seigneurie de la Ferté au manoir de la Coudre. Il releva dès cette époque de Joigny et les appels du bailliage de la Coudre y étaient portés. L'autre manoir seigneurial, que conserva le comte de Sancerre, était à la Ferté. Il continua à relever du comté de Champagne, et les appels de sa juridiction étaient portés au bailliage de Troyes.

Les arrières-fiefs de ces deux seigneuries étaient nombreux. En voici un relevé :

Chevillon-lez-la-Ferté. Montigny.
Prunoy. Les Brions.
Le Martroy. Les Fourneanx.
La Cailletinière. Boisseaux

Sommecaise. Les Terres-Franches.

Bontin. Rudache. Chaulmot. Marnay. Chêne-Simart. Le Prenx. La Bergerie. Visteau. Frauville. Bellefontaine. Fumerault. Rozière. Le Vau. Sépaulx. Le Bréau. Les Montois. Beauregard. Les Brossards. Les Hastes. Mouchart.

Le Petit-Asnières. Chef-Profonde.

Champvallon.

Les Pinabeaux.

La Grange-et-la-Daultre. Les Enfernats.

Fontaine-l'Hermite. Glatigny:
La Griffonnière. Fricambault.
La Diablerie. La Rennère.
Ralloy. Vauvoises.
La Chaisne. Donzy.

La Bruyère. La Queue-le-Comte. Couilly: Villiers-sur-Tholon.

Le Temple. Perreux.

L'Escuelle. Saint-Denis-sur-Ouanne.

La Motte.

Davigny.

Pressure.

Minon.

La Pacodière.

La Caille.

Cergeorges.

Loyseau.

Les justices des trente premiers arrière-fiefs de la Ferté-ville allaient en appel à Troyes, et celles des autres, étant de la Ferté-la Coudre, allaient à Joigny. Ajoutons, pour la singularité du fait, que le bailli de la Ferté au manoir ancien de la Coudre tenait ses audiences à Villiers-sur-Tholon, et ses assises dans un faubourg de la ville de la Ferté, et qu'enfin Perreux et Saint-Denis, qu'entouraient tant de justices seigneuriales, tout en étant des fiefs de la Ferté-la-Coudre, portaient leurs appels à Montargis.

En 1265, Jean I^{er} de Sancerre, arrière-petit-fils d'Etienne, donna cette châtellenie en échange pour la terre d'Argenton à Guillaume I^{er} de Courtenay, seigneur de Champignelles, son oncle maternel, dont les descendants la conservèrent jusqu'en 1455, époque où les deux filles du dernier rejeton mâle, Jean III, la revendirent à leur cousin Jean de Courtenay, I^{er} comme Seigneur de Bléneau.

Il y avait eu six générations des Courtenay, seigneurs de la Ferté-Loupière, depuis l'acquisition de 1265.

- 1º Guillaume, qui mourut vers 1280;
- 2º Jean Ier de Champignelles, mort en 1318.

Tous deux étaient en même temps seigneurs de Champignelles. Le second confirma en 1302 aux habitants de la Ferté les coutumes de Lorris que déjà leur avait données le comte de Sancerre.

- 3º Philippe, second fils de Jean, à partir duquel commence la branche spéciale des Courtenay-la-Ferté-Loupière. Il résidait, et ses descendants après lui, au manoir de la Vieille-Ferté. Il mourut vers 4346.
 - 4º Jean II, mort en 1412.
- 5° Jean III. Ses biens furent confisqués en 1418 parce qu'il avait suivi, contre le duc de Bourgogne, le parti du Dauphin, depuis Charles VII, qui, devenu roi, les lui rendit. Il mourut en 1438.
- 7° Les filles de ce dernier qui, en 1455, vendirent la terre à leur cousin, Jean I° de Bléneau.

Un document publié par Dubouchet peut faire juger de la prospérité du commerce de la Ferté-Loupière et de l'aisance de sa population au commencement du quatorzième siècle. C'est le partage de la succession de Jean Ier de Champignelles, en 4348, où sont évalués les produits de cette seigneurie.

La halle aux marchandises y est portée pour 50 liv. de revenu, ce qui équivant à 2,800 francs d'aujourd'hui.

Le minage (droit perçu sur la vente des grains) à 30 liv. ou 1,650 francs de notre monnaie.

La population aussi devait être considérable, puisque le produit des fours banaux est évalué à 20 liv. ou 1,100 francs d'à présent.

Mais le siècle suivant est l'ère des désastres, des ruines et de la dépopulation.

On a vu plus haut qu'à la suite de la guerre de la première moitié du quinzième siècle, la ville de La Ferté, que ses fortes murailles et ses profonds fossés n'avaient pu défendre contre les attaques de l'ennemi, n'était plus qu'une ruine que tous ses habitants avaient abandonnée. Elle avait été probablement incen diée. Les couches de cendre et de charbon que l'on trouve souvent en terre dans les fouilles le donnent à croire. Jean I^{er} de Bléneau n'avait donc acheté qu'une ville en ruine et des terres en désert. Ses successeurs eurent fort à faire pour réparer tant de misères.

De Jean I^{or} de Bléneau la terre de La Ferté passa à Pierre, son second fils, et il y eut, de cette seconde branche des Courtenay-la-Ferté-Loupière, trois seigneurs:

Pierre, mort en 1461;

Hector, mort en 4509;

René, mort en 4562, ne laissant point d'enfants mâles.

Après sa mort la seigneurie, d'abord partagée, se trouva ensuite réunie entre les mains de son gendre Guillaume de Saint-Phalle; puis, après une division qui introduisait pour partie Edme Gruyn dans cette possession, réunie encore dans les mains des fils et des petits-fils de Guillaume, appelés Edme et Georges de Saint-Phalle.

Le dernier la vendit en 4670 à Jules-Louis Bolé, qui par ses talents militaires s'était élevé aux grades de lieutenant-général et maréchal-général des logis des corps et armées du roi, le protégé de Turenne et l'ami de Louvois, qui s'était formé, dans la vallée d'Aillant, un vaste domaine composé de Champlay où il avait bâti un magnifique château, les Voves, Epineau, Charmeau, Villemer, Neuilly, Aillant et autres lieux. Aussi l'appelait-on à la cour de Louis XIV le marquis de Champlay.

Il mourut en 4719. Son héritier légua La Ferté en 4728 au duc de Villeroy, qui la revendit en 4760 à Claude-Mathieu Radix, déjà seigneur de Chevillon, lequel l'a lui-même vendue en 4784, avec ce dernier domaine, au marquis de Villaines.

L'église de La Ferté, dédiée à saint-Germain, avait sans doute été élevée pendant le onzième siècle. Mais elle a subi tant de remaniements qu'il ne reste presque plus rien de l'édifice primitif; celui d'aujourd'hui ne paraît pas remonter plus haut que le treizième siècle. Elle est dans la même situation qu'était la vieille église du prieuré de Saint-Sauveur, au bas de la ville, et comme celle-ci presque adossée aux remparts. Les eaux pluviales descendant du sommet ont pendant de longs siècles amené et déposé des couches successives de limon, qui ont élevé le sol environnant de près de deux mètres; la façade et le pourtour de l'église se sont trouvés remblayés d'autant. Et comme on a relevé, à trois reprises, ainsi que des fouilles opérées en 4857 l'ont constaté, le dallage intérieur, pour le mettre de niveau avec le dehors, les piliers ont l'air de s'être enfoncés en terre; mais c'est une pure illusion. Des verrières aux armes des Courtenay subsistent encore. Elles ne datent que du quinzième et du seizième siècle. Ce sont celles de la dernière branche des seigneurs de cette famille. Les fouilles de 1857 ont mis à découvert la pierre tombale d'Hector de Courtenay, mort en 1548

Avant la Révolution La Ferté avait un marché hebdomadaire. Elle fut, à la première organisation administrative, chef-lieu d'un canton formé de six communes. Plus tard, on la réunit au canton de Charny, ce qui lui causa des pertes sérieuses. Des routes récemment construites, et qui se croisent dans son sein, lui ont déjà rendu une activité remarquable, qui ne peut que s'accroître prochainement. En 4785 elle n'avait que 263 feux (1,015 habitants). Le chiffre de sa population est maintenant de 4,428.

FONTENOUILLES.

Fontenouilles était un fief de la grande seigneurie de Saint-Maurice-sur-Avéron. Les Courtenay en ont par conséquent été suzerains quand ils ont possédé cette seigneurie. On trouve sur son territoire, dans le bois de la Salle, nom qui au onzième siècle était synonyme de château, une enceinte de larges et profonds fossés d'un développement de 700 mètres, à l'un des angles de laquelle est une seconde enceinte de grands fossés et de remparts ruinés, où l'on remarque les débris de neuf tours. Il ne reste que de vagues traditions sur cet antique castel, et sur le siége meurtrier qui a amené son incendie et sa ruine. Cela date sans doute de l'invasion anglaise du quinzième siècle. L'acte de dénombrement de la châtellenie de Charny de 1485, que nous avons cité au chapitre de cette commune, mentionne un sieur de la Salle comme ayant alors un fief dans cette ville. En 1612, un Jean-Henri de la Salle était seigneur de Tannerre. Son fils Roger le fut après lui. La population de Fontenouilles, qui en 1785 était de 85 feux (445 habitants), en compte maintenant 571.

GRANDCHAMP.

Grandchamp est désigné sous le nom de Grandis-Campus dans le Liber Sacramentorum du diocèse de Sens, du neuvième siècle; son territoire est fort étendu. La partie la plus rapprochée de Villiers-Saint-Benoît relevait de la baronnie de Toucy, l'autre mouvait de la châtellenie de Champignelles. En 4534 Guy Leroy comparaissait comme seigneur de Grand-

champ à la rédaction de la coutume de Lorris-Montargis. En 1561 le seigneur était Joachin de Roussy qui, appelé à la rédaction de la coutume d'Auxerre, disait « que le lieu de « Grandchamp est mouvant des baronnies de Toussi et « Champignelles, lesquelles baronnies, ainsi que le lieu de « Grandchamp, ont été de tout temps régis et gouvernés sous « ladite coutume de Montargis et de Lorris. » En 1669 il avait pour seigneur Charles Lemaistre de la Robie, en 1719 Melchior de Jordy de Cabanac, et en 1780 Sacriste de Tombebœuf, de qui l'avait recueilli le comte du Roure, son gendre. La terre, ainsi que le château qui est d'une exquise élégance, appartiennent aujourd'hui à M. Defrance. Grandchamp avait autrefois un marché hebdomadaire qui depuis longtemps a cessé d'exister. Il avait en 1785 169 feux (845 habitants). Le nombre des habitants est aujourd'hui de 1,079.

LAVAU.

Lavau était au douzième siècle une paroisse du diocèse d'Auxerre. Son église, détruite par un incendie au seizième siècle, a été reconstruite à cette époque. Il appartenait aux barons de Donzy qui l'avaient inféodé aux seigneurs de Saint-Fargeau. Il est mentionné comme « château, ville et « seigneurie » dans le partage du duc Robert de Bar, de l'année 1409, et attribué alors au cardinal Louis de Bar qui, ayant hérité de son frère Jean la châtellenie de Saint-Fargeau, y réunit tous ses domaines. Lavau a toujours depuis fait partie de cette grande seigneurie. Cependant, en 1421, le comte de Nevers, baron de Donzy, en avait repris possession, à défaut par le cardinal d'en avoir fourni hommage et aveu. Mais il le rendit plus tard au marquis de Montferrat, héritier du cardinal.

Sur son territoire avait été fondé, en 1213, dans une île au milieu d'un étang, le prieuré de Plain-Marchais. En remontant à cette époque, on trouve d'autres exemples, dans le pays, de ces habitations lacustres que les eaux d'un lac artificiel mettaient à l'abri des malfaiteurs et des bêtes fauves. Celle-ci a subsisté jusqu'au seizième siècle. Aujourd'hui l'étang est desséché et l'ancien prieuré est devenu une maison de garde.

LOUESME.

Louesme dut être, dans l'origine au moins, un fief de la châtellenie de Champignelles. Nous ne pouvons l'affirmer, parce que les actes d'aveu et dénombrement de cette seigneurie sont perdus. Mais son voisinage paraît l'indiquer. M. Déy (Histoire de Saint-Fargeau) le classe parmi les fiefs de Saint-Fargeau, sans en citer aucun acte d'hommage. Il appartenait en 1394 à Pierre II de Courtenay, puis au commencement du seizième siècle à la famille de Thoisy, et non Choisy, comme le dit par erreur M. Déy, ensuite à Jacques Dupé par son mariage avec l'héritier de cette maison. Celui-ci le transmit à ses descendants, dont le plus célèbre fut Edme Dupé qui, dans les guerres de la Ligue, combattit vaillamment pour Henri IV, et ayant été, en récompense, nommé bailli et gouverneur d'Auxerre, quand cette ville se fut rendue au roi, fut un mois après assassiné par les ligueurs. On l'appelait le baron de Tannerre, parce que sa famille avait recueilli des Thoisy cette seigneurie, qu'elle avait jointe à celle de Louesme (1). Ses descendants ne gardèrent pas longtemps Tannerre, mais prirent successive-

(1) Procès-verbal de la coutume de Lorris-Montargis.

ment les titres de comte et marquis de Louesme. Ils avaient acheté la terre du Parc-Vieil, autre fief de Champignelles. Pierre Edme Dupé, le dernier d'entre eux, s'étant ruiné, soutint en 4767 un siége de trois jours au Parc-Vieil contre l'huissier qui vint, aidé par la maréchaussée, pour le saisir. La comtesse de Louesme y montra encore plus d'énergie que son mari. L'huissier et un gendarme furent tués. Arrêtés et condamnés à mort par arrêt du Parlement, le comte et la comtesse de Louesme furent graciés à la sollicitation de madame du Barry. M. Déy a raconté en détail cet épisode dans son Histoire. Louesme fut vendu ensuite à Louis-Pierre Saunier, maître des requêtes, qui le revendit à Sacriste de Tombebœuf, lequel en fut le dernier seigneur. Ce village est porté pour 52 feux dans le recensement de 1785, ce qui faisait environ 260 habitants. Il n'en a plus maintenant que 237. De toutes les communes que nous passons en revue, celle-là et Saint-Martin-des-Champs sont les seules dont la population soit en décroissance.

MALICORNE.

Malicorne était un fief de la baronnie de Charny. Il existait dès le onzième siècle, comme on le voit dans une charte de l'année 1420, constatant une donation par un seigneur de cette terre, appelé Aganon, à l'abbaye de Fontaine-Jean (1). Il avait un château dont les fortifications étaient sans doute formidables, car Froissart, en racontant qu'il fut pris en 1358 par une troupe nombreuse de routiers anglais, sous la conduite de Robert Knowles, l'appelle la forteresse de Malicorne. J'ai raconté dans l'Annuaire de l'Yonne de 1837 l'histoire

(1) Gallia Christiana, t. IX.

de cette invasion, et la destruction du château par les Anglais quand ils quittèrent le pays. Ce dernier fait était alors consigné dans une inscription tracée à l'extérieur du chevet de l'église et qui depuis a disparu sous une couche de recrépissage. L'enceinte des profonds fossés du vieux castel se voit encore dans un bois taillis à côté de l'église.

Le troisième volume du Cartulaire historique de l'Yonne, que va publier M. Quantin, contient, d'après la collection connue sous le nom d'Archives de Joursanvault, l'extrait d'une charte ou procès-verbal « de la revue passée à Mali-« corne, par Guillaume de Gazet, le 1er novembre 1387, de « six chevaliers bacheliers et trente-trois écuyers. » Si la seigneurie de Malicorne eût fourni un si grand nombre de gentilshommes, il en faudrait conclure qu'elle était alors fort étendue. Mais il est plus probable qu'il s'agissait de l'appel d'un ban ou d'un arrière-ban de la noblesse de toute la baronnie de Courtenay, réunie à Malicorne comme lieu central. C'était à l'époque des grandes armées follement réunies pour des expéditions insensées par le roi Charles VI. On en avait préparé une en 1386, pour un projet de descente en Angleterre qui ne fut pas exécuté. Cette fois, sans doute, c'était pour l'expédition en Allemagne, contre le duc de Gueldres, qui l'année suivante échoua misérablement.

Germain Texier, conseiller à la Chambre des Comptes, était seigneur de ce fief en 1652. Il l'avait acheté sur une poursuite d'expropriation dirigée par les créanciers de l'ancien seigneur. C'est sans doute lui qui a fait bâtir le magnifique château d'Hautefeuille, que sa famille a conservé jusqu'à la révolution, et qu'en 4812 a acheté M. le premier président Seguier qui, durant plus de quarante ans, venait constamment s'y reposer pendant toutes les vacances des

fatigues de ses hautes fonctions. Il y donnait avec prédilection des leçons et des exemples d'améliorations agricoles qui ont fructifié. Sa bienfaisance pour les pauvres et son obligeance pour tous ceux qui sollicitaient de lui quelque service étaient inépuisables. Il a reconstruit le clocher de l'église, ainsi que celui de Saint-Martin-sur-Ouanne, et a bâti pour ces deux villages une maison d'école de filles dirigée de son vivant à ses frais, et, depuis sa mort, aux frais de ses enfants, par des sœurs de Ligny. Ses restes reposent avec ceux de son frère et de sa sainte et digne femme dans une sépulture de famille adossée au cimetière de la commune. Le pavillon central du château a été récemment surélevé et orné de tourelles en poivrières d'un goût excellent par M. le baron Armand Seguier.

La population de Malicorne était en 1785 de 102 feux (510 habitants), elle en a maintenant 588.

MARCHAIS-BETON.

Marchais-Beton était un fief de Champignelles. Le territoire de la commune d'aujourd'hui comprenait cinq autres fiefs de la même seigneurie. Trois d'entre eux, Pancefolie, la Cour-Alexandre et les Poulets, avaient été rachetés des feudataires avant 1650, et réunis à Champignelles par François de Tenance qui en était seigneur. Ils formèrent avec Marchais-Beton un des lots de sa succession. Charles de Rogres, son gendre, les acquit de son beau-frère en 1715, et ils furent de nouveau joints à la seigneurie. Il en restait seulement deux, la Finerie et les Herbes-Blanches, qui avaient pour seigneur, en 1723, Jean de la Garde, dont les enfants les ont conservés jusqu'à la fin de ce siècle.

Marchais-Beton avait en 4785 51 feux (255 habitants). Le nombre de ses habitants est maintenant de 332.

MEZILLES.

Mezilles paraît avoir appartenu à saint Germain, évêque d'Auxerre. C'était alors un domaine rural (Ager) appelé Miciglis. Son biographe du Gesta Pontificum raconte qu'il le donna à l'abbaye de Saint-Côme et Saint-Damien qu'il avait fondée à Auxerre sur la rive droite de l'Yonne. Les actes de saint Marien rapportent que ce cénobite en avait la direction. Il est appelé Miciclis dans une charte de l'année 1480 de l'évêque Hugues de Novers, qui donne quarante sols à prendre annuellement sur son église au chapitre de la cathédrale pour célébrer la fête de Saint Pèlerin. Son territoire était divisé en plusieurs fiefs relevant tous de la châtellenie de Saint-Fargeau. Les manoirs de plusieurs d'entre eux subsistent encore, et entre autres le château du Fort appartenant à la famille de Vathaire. Il existait déjà au seizième siècle sous ce nom, et M. Déy l'a confondu à tort avec la Motte-de-Nesvoy.

LA MOTHE-AUX-AULNAIS.

Nous nous conformons, en écrivant ainsi ce nom, à l'orthographe officielle. Le nom de ce village était d'abord les Aulnaies. Quand un seigneur y eut fait bâtir sur une éminence artificielle un château entouré de murs et de fossés, on l'appela la Motte-aux-Aulnais; et la Motte féodale est devenue aujourd'hui la Mothe. On voit dans son église une pierre tombale de Pierre de Crèvecœur qui en était seigneur au commencement du seizième siècle. Le marquis Nicolas de Boulainvilliers l'était au dix-septième. Nous avons raconté, dans le chapitre de Charny, comment la Motte-aux-Aulnais avait été vendue alors par expropriation et adjugée en 4688

avec Charny à Germain Texier d'Hautefeuille, dont les descendants les ont conservés jusqu'à la révolution. Le château et le donjon étaient alors dans le plus mauvais état. Ils ont disparu depuis avec la motte elle-même.

Cette commune est la plus exiguë du département. Elle n'a pour tout territoire que 430 hectares. Sa population en 4785 n'était que dix-huit feux (90 habitants). Elle n'a pas augmenté depuis et n'en compte que 88. C'est, sauf la commune de Chichy, qui n'en a que 64, la moins peuplée de toutes nos communes. Mais Chichy a un peu plus de territoire. Il contient 229 hectares.

PERREUX.

Le manoir féodal de la seconde châtellenie de la Ferté-Loupière était la Coudre. Près de là se forma le village de Perreux, à une époque qu'aucun document ne précise. On trouve encore sur son territoire une ferme du nom de la Coudre, L'emplacement et l'enceinte du vieux manoir y sont toujours visibles un moulin qui s'y trouvait a été détruit il n'y a pas longtemps. En 1554, Edme de Montigny était seigneur d'un fief appelé la Grange et la Daultre. Lui ou ses sucesseurs y bâtirent un vaste château, on ne soit pas précisément à quelle date, mais avant l'année 1609, époque où, par suite de cette construction, le fief avait déjà reçu le nom de Montigny. Ils y joignirent plus tard la seigneurie de Perreux. Peu avant la révolution, le dernier seigneur de ce nom, ayant fait d'inutiles efforts pour amener les habitants de Perreux et ceux de Saint-Martin à céder à prix d'argent l'emplacement sur leurs héritages d'un grand chemin qui eût rejoint en droite ligne celui que l'on établissait de Champignelles à Charny, ouvrit sur ses propriétés de larges et magnifiques avenues que l'on voit encore, et dont les peupliers, qui seront bientôt séculaires, végètent toujours avec vigueur. Ses descendants ont conservé ce beau domaine jusque vers 1840 où M. le marquis d'Estampes s'en est rendu acquéreur.

Population, en 1785, de 133 feux (465 habitants), aujourd'hui 871.

PRUNOY.

Prunoy est mentionné sous le nom de Prunetum dans une charte de l'abbaye des Echarlis de l'année 1120, que nous avons déjà citée plusieurs fois. On trouve dans un document de 1333 le nom d'un bailli de Sens qui s'appelait Guillaume de Prunoy et qui était sans doute seigneur de ce village. Il y avait sur son territoire une autre seigneurie, c'était le fief de Vienne, dont était seigneur, dès l'année 1512, Guillaume de Crèvecœur. Un de ses descendants, Edme de Crèvecœur, seigneur de Vienne, figure dans un acte de 1571. En 1603, Charles de Crèvecœur avait réuni la seigneurie de Prunoy à celle de Vienne, et en 1710 on trouve qu'un de ses descendants y avait joint une troisième seigneurie, celle de la Cour de Prunoy. En 1661, Charles Martin de Crèvecœur est mentionné avec le titre de comte; il était devenu maréchal des camps et armées du roi, et en 1683, dans son acte de décès, avec cette qualité, on lui donne le titre de marquis. En 4785 ces domaines étaient passés à M. de Lalive, introducteur des ambassadeurs, dont le fils épousa mademoiselle Radix, fille du seigneur de Chevillon, et il les conserva jusqu'à sa mort. Son neveu, M. le duc de Fésenzac, en hérita, et ils sont possédés aujourd'hui par ses enfants. La mémoire de M. de Lalive et celle de M. le duc de Fésenzac sont restées en grande vénération dans ce pays.

Le château qu'habite cette famille a été bâti par les Crèvecœur, et s'appelait dans l'origine le château de Vienne.

La population de Prunoy qui en 4785 était de 120 feux (600 habitants), en a maintenant 709.

ROGNY.

Rogny était un fief de la grande châtellenie de Châtillonsur-Loing. Son manoir était le château du Chêne. Son existence comme bourg est récente. Elle ne date que de la construction du canal de Briare, qui en a fait, par sept magnifiques écluses, le point de sa jonction avec le canal du Loing. Le flottage à bûches perdues des bois de la Puisaie lui a, au siècle dernier, donné un grand surcroît d'activité et de richesse. La paroisse était auparavant à Saint-Eusoge, dont l'église est du douzième siècle. Saint-Eusoge n'est plus maintenant qu'un hameau, et son église une simple chapelle où l'on ne dit la messe que le jour de la fête patronale. Au reste, dès le dix-septième siècle, il n'y avait dans toute la paroisse que 80 habitants. Elle avait visiblement subi depuis son origine des désastres dont elle n'était pas encore relevée.

RONCHÈRES.

Fief de Saint-Fargeau, et village dont il n'est question pour la première fois que dans le pouillé du diocèse d'Auxerre, de la fin du quinzième siècle. Ce qu'il a de remarquable, ce sont les fresques de la voûte en berceau du chœur de son église, représentant les douze apôtres, les évangélistes et autres sujets. Le style en est remarquable.

En 4688, l'évêque André Colbert constatait, dans sa visite des paroisses de son diocèse, qu'il n'y avait de maître d'école ni à Ronchères, ni à Sept-Fonds, ni à Saint-Martin-des-Champs.

SAINT-DENIS.

Le village de Saint-Denis, aujourd'hui fort exigu, a été autrefois plus considérable et remonte à une haute ancienneté, car il est mentionné comme paroisse dans le Liber sacramentorum, du neuvième siècle, du diocèse de Sens. Lors de l'établissement de la féodalité son territoire a été partagé entre les châtellenies de la Ferté-Loupière, de Charny et de Champignelles. La partie qui appartenait à Champignelles a été comprise dans le fief de Grandchamp. Le village, bien qu'attribué à la Ferté-la-Coudre, avait, comme nous l'avons dit plus haut, continué à porter les appels de sa prévôté au bailliage de Montargis. Les Texier d'Hautefeuille ont été ses derniers seigneurs.

En 1785, Saint-Denis avait 69 feux (345 habitants), il en a maintenant 408.

SAINT-FARGEAU.

Nous renverrons ceux de nos lecteurs qui voudront connattre à fond l'histoire de Saint-Fargeau aux savants travaux que le baron Chaillou des Barres, M. Déy et M. le docteur de Smyttère ont publiés dans le Bulletin de notre Société. Nous nous bornerons à en analyser les traits principaux, sauf les rectifications et les additions résultant de documents nouveaux que ces auteurs n'ont pas connus.

La vie de l'évêque d'Auxerre, saint Didier, écrite au neuvième siècle, par les auteurs du Gesta Pontificum Autissiodorensium, raconte que ce prélat, qui gouverna le diocèse de l'an 603 à l'an 621, et qui fit de grandes donations aux établissements religieux, légua à l'église de Saint-Germain, pour son hospice des pauvres, un domaine rural appelé Ferrolæ, situé dans le pays auxerrois, sur la rivière du Loing, avec ses bâtiments, ses prés, ses forêts et ses troupeaux de bœufs, de vaches et de porcs. Item agellum Ferrolas situm in pago Autissiodorensi super fluviolum Lupæ, cum ædificiis, pratis, sylvis, cum grege armentis et grege porcorum, eidem basilicæ ad xenodochium pauperum delegavit.

Voilà ce qu'était Saint-Fargeau au commencement du septième siècle. Il se forma sans doute promptement une agglomération d'habitants autour des domaines de l'abbaye, et on y avait probablement bâti une église que, pour ne pas s'éloigner du nom primitif, on avait dédiée à saint Ferréol, car l'évéque saint Vigile, qui mourut en 733, en léguant à son église un domaine appelé Cardonaretæ, le désignait comme tenant à Saint-Ferréol, quæ conjacent apud Sanctum Ferroleum. Ce nom devint plus tard Saint-Fergeol, et par la suite Saint-Fargeau.

Cette terre de Saint-Fargeau, qui avait sans doute suivi le sort de beaucoup d'autres biens ecclésiastiques, confisqués par Charles-Martel pour récompenser les services de ses gens de guerre, fit retour à l'église vers la fin du dixième siècle, et un autre évêque appelé Héribert, qui était un puissant personnage, et frère naturel de Hugues-Capet, sous le prétexte de protéger le territoire et les domaines de l'église, mais en réalité, selon son biographe, pour favoriser ses grandes chasses dans les forêts de la Puisaie, y fit bâtir deux châteaux-forts, l'un à Toucy, l'autre sur la rivière du Loing dans le bourg de Saint-Ferréol, apud sancti Ferreoli villam.

Bientôt survint la grande guerre pour la succession du duc de Bourgogne. Geoffroy, comte du Gâtinais, y intervint comme auxiliaire du roi Robert avec Hugues, comte de Châlon et évêque d'Auxerre, contre Landry, comte de Nevers et d'Auxerre et gendre de celui qui disputait au roi le duché de

Bourgogne. Quand vint la paix, la partie méridionale du comté d'Auxerre se trouvait conquise par les hommes de guerre de l'évêque et du comte du Gâtinais, qui en conservèrent la possession. Saint-Ferréol et Bléneau appartinrent avec leurs annexes au comte du Gâtinais, qui, comme nous l'avons dit précédemment, en reçut le surnom du Ferrolien. On ne sait s'il les gouverna lui-même ou par un vicomte, ou s'il les inféoda immédiatement à un des capitaines qui avaient conduit ses hommes de guerre ou ceux de l'évêque. Il paraît résulter d'une charte de l'année 1147, qu'à cette époque le seigneur qui, sous la suzeraineté de l'évêque, possédait la moitié de la châtellenie de Toucy, et dont les ancêtres la détenaient depuis plus d'un siècle, tenait aussi, à titre de fief du comte du Gâtinais, celles de Saint-Fargeau et de Bléneau. Le nom de son premier ancêtre n'est pas connu. On sait seulement qu'il était de la famille des vicomtes de Narbonne. Le successeur de celui-là, qui sans doute était son fils, et qui s'appelait Itier, avait défendu en 4060 la ville de Toucy contre le comte de Blois et de Champagne qui l'avait prise et brulée. Nous avons dit plus haut, et nous expliquerons encore dans le chapitre de Toucy, dans quelles circonstances cet événement était survenu.

Il y eut après lui six seigneurs de la même famille, qui continuèrent la descendance masculine jusque vers l'an 4250. Le baron Chaillou des Barres, M. Déy, et après eux M. de Smyttère ont dit que ces premiers seigneurs prenaient le titre de seigneurs de Toucy, de Saint-Fargeau, et de Puisaie. C'est une erreur. On peut voir par leurs chartes qui sont en grand nombre dans le Cartulaire historique de l'Yonne, qu'ils s'intitulaient seulement seigneurs de Toucy, soit qu'ils ne possédassent pas encore Saint Fargeau et Bléneau, soit qu'ils

les considérassent seulement comme des annexes de Toucy. Toutefois, selon une charte de Philippe-Auguste de l'année 1210, que nous avons déjà citée à propos de Champignelles, le seigneur de Toucy avait, à une époque antérieure, reçu Bléneau en fief, soit du comte du Gâtinais, soit du roi lui-même depuis qu'il possédait ce comté, ce qui semble indiquer qu'il avait obtenu de même la châtellenie de Saint-Fargeau, qui a d'ailleurs toujours depuis relevé du roi.

On trouvera ci-après, dans le chapitre de Toucy, les noms de tous ces seigneurs. Après Jean, le dernier d'entre eux, Jeanne de Toucy, sa fille et son unique héritière, épouse en 1255 Thibaut II, comte de Bar, et avec lui commence la lignée de ces seigneurs de Bar, de Toucy et de Saint-Fargeau, qui, y compris les Montferrat, qui sont de la ligne féminine, se continue jusqu'à l'an 1450. Le nom de Saint-Fargeau entre pendant cette période dans les titres de ces nouveaux seigneurs. Mais ce n'est qu'au commencement du quinzième siécle que la châtellenie de Saint-Fargeau est par eux appelée la seigneurie de Puisaie, titre mal à propos usurpé, puisque la Puisaie comprenait beaucoup d'autres domaines que les leurs. Ceux-ci avaient été dits d'abord domaines situés en Puisaie. C'est ainsi que, dans une lettre du roi Charles VII, qui se trouve dans Georges Viole, et qui a pour objet de faire main-levée d'une saisie, il est dit: « La terre « de Toucy et autres terres que notre cousin a en Puisaie. » Ainsi encore, dans le partage fait par Robert, duc de Bar, à ses trois fils en septembre de l'année 1407, et que M. de Smyttère a publié au vingt-troisième volume du Bulletin de notre Société, il est dit : « Les châteaux, villes, terres et sei-« gneuries de La Val (Lavau), Faverelles, le châtel de la Cou-« dre et Pérouse (Perreuse), et toutes les terres, villes, châ« teaux et seigneuries que mondit seigneur avait au pays de « Puisaie. » Ce n'est que plus tard, et sous le cardinal Louis de Bar, que ses agents commencèrent à écrire: « Les seigneuries de Puisaie, » et qu'ils finirent par dire « la terre et seigneurie de Puisaie, » ce qui fut copié depuis dans les actes ultérieurs.

Voici la série, selon les recherches de M. de Smyttère, des seigneurs de Saint-Fargeau de la maison de Bar:

Thibaut II, comte de Bar, mort en 1317;

Jean II, mort avant 1325;

Edouard I, mort en 1337;

Henri IV, mort en 1344;

Robert, longtemps sous la tutelle d'Iolande de Flandre, sa mère, devenu duc de Bar par l'érection en duché du comté de Bar;

Jean III, tué à la bataille d'Azincourt en 1415;

Le cardinal Louis de Bar, mort en 1430.

Ce dernier avait légué ses domaines de la Puisaie à Jean Jacques Paléologue, marquis de Montferrat, fils de sa sœur Jeanne de Bar. Celui-ci mourut en 1445. Ses deux fils les possédèrent par indivis jusqu'à 1450, et les vendirent alors à Jacques Cœur, qui, emprisonné en 1451, fut condamné en 1453 et dépouillé par confiscation de tous ses biens.

Les baronnies de Saint-Fargeau et Toucy passent alors à Antoine de Chabannes, et après lui à Jean, son fils. A la mort de ce dernier, Toucy, séparé de Saint-Fargeau, échoit à sa fille Avoye, mariée en première noces à Aymar de Prie, premier du nom, et en secondes noces à Jacques de la Trémouille. Elle meurt sans enfants, après avoir vendu Toucy à l'oncle de son premier mari.

La ville et le château de Saint-Fargeau avaient été pris en Sc. hist. 14

1411 par l'armée des princes coalisés, qui voulaient se saisir du pouvoir dont, à la faveur de la démence de Charles VI, le duc de Bourgogne s'était emparé. Ils furent repris l'année suivante par les troupes combinées du roi et du duc, dont les seigneurs de Bar suivaient le parti. Quelques années après, lorsque éclata la querelle entre le Dauphin et le duc, le cardinal de Bar, qui était alors seigneur de Saint-Fargeau, tenait pour le Dauphin, dont les troupes eurent d'abord des succès dans l'Auxerrois. Mais, après leur défaite sous les murs de Cravant en 1423, les Anglo-Bourguignons vinrent dans la Puisaie, et s'emparèrent d'abord de Toucy, puis de Saint-Fargeau, dont le capitaine, appelé Pierre de Mons, fut fait prisonnier. Pour le racheter et pour satisfaire à d'autres besoins, le cardinal emprunta de grandes sommes d'argent de Georges de la Trémouille, comte de Craon, et lui donna en gage toutes ses terres de la Puisaie et du Gâtinais, qui étaient contiguës aux possessions de ce seigneur. La Trémouille parvint alors à reprendre St-Fargeau et Toucy et les garda jusqu'à sa mort. Après lui, Jean de Salezart, son gendre, les retint jusqu'en 1445, où les fils du marquis de Montferrat, légataires du cardinal, furent autorisés par lettres royales à les reprendre, en remboursant à Salezart deux mille écus d'or, que Jacques Cœur leur avança pour cette rentrée en possession (4). En 1450, ils vendirent à Jacques Cœur tous ces domaines qui, réunis à d'autres acquisitions de ce riche et malheureux argentier, furent, en 1455, adjugés à Antoine de Chabannes. Celui-ci y joignit la Châtellenie de Charny qu'il acheta plus tard; Saint-Fargeau et Charny passèrent, après la mort de son

⁽¹⁾ Pièces de la procédure contre Jacques Cœur dans la collection de M. Buchon, p. 629.

fils Jean, à Antoinette de Chabannes, qui épousa Réné d'Anjou, et furent érigés en comté en 1551, sous le titre de comté de Saint-Fargeau, par ordonnance du roi François I^{er}, en faveur de Nicolas d'Anjou qui les avait recueillis de sa mère.

Sa fille, Rénée d'Anjou, les apporta en mariage, en 1566, à François de Bourbon, duc de Montpensier, et, par lettres du roi du mois d'avril 1562, le comté de Saint-Fargeau fut érigé en duché-pairie pour ce prince et ses descendants.

Henri de Bourbon-Montpensier en hérita de son père et le transmit à sa fille Marie, qui épousa Gaston, duc d'Orléans et frère de Louis XIII, et qui mourut jeune, laissant pour unique héritière Anne Marie Louise d'Orléans, que l'on appelait, à la cour de Louis XIV, la grande Mademoiselle, et à qui la politique du roi fit expier, en entravant tous ses projets de mariage, la part qu'elle avait prise aux troubles de la Fronde.

Par mademoiselle de Montpensier, la châtellenie de Charny fut de nouveau séparée de Saint Fargeau et vendue en 1661. Vingt ans après, cette princesse s'unit en mariage secret à Lauzun que le roi, dix ans auparavant, l'avait empêchée d'épouser, et elle lui donna, avec d'autres domaines, le duché de Saint-Fargeau; bienfaits dont elle fut payée par une odieuse ingratitude et de tristes procédés.

En 1714, Lauzun avait vendu Saint-Fargeau au financier Crozat, qui, un an après, le revendit à Michel Robert Lepeletier des Forts, et cette terre reçut le titre de comté par lettrespatentes de janvier 1629. Le fils de ce dernier, Michel Etienne, et son petit-fils Louis Michel, ont été après lui comtes de Saint-Fargeau. Madame la marquise de Boisgelin a recueillice riche domaine dans la succession de son père.

Le château de Saint-Fargeau est de plusieurs âges. La

grosse tour, improprement appelée de Jacques Cœur, pourrait bien dater du temps de l'évêque Héribert. Le reste est en grande partie des quinzième et seizième siècles, et a été remanié et décoré par mademoiselle de Montpensier. Un corps de logis de forme assez vulgaire y a été ajouté dans le siècle dernier.

L'église, du treizième siècle, est d'un bon style. Elle avait un chapitre de sept chanoines qui avait été créé en 1472 par Antoine de Chabaunes.

Lors de la création des intendants, Saint-Fargeau, avec Toucy, Lavau, Saint-Eusoge, Chêne-Arnoult, Ronchères, Sept-Fonds, Mezilles, Saint-Privé et Saint-Martin des Champs, avaient été compris dans la généralité d'Orléans, Election de Gien. Toutes les autres communes dont nous nous occupons étaient de la généralité de Paris, Election de Joigny.

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS.

Saint-Martin était un fief de la châtellenie de Saint-Fargeau. L'existence du village ne parait pas remonter très haut; il est mentionné pour la première fois dans le Pouillé du diocèse d'Auxerre du quinzième siècle.

Sur le territoire de la commune se trouve le hameau de Latré, qui, selon Lebeuf, a dû être au sixième siècle la paroisse de Laoderus, mentionnée après celle de Bléneau dans le règlement de saint Aunaire. La similitude du nom, qui ne se retrouve dans aucun des villages de la Puisaie, donne beaucoup de vraisemblance à cette conjecture, que M. Quantin a appuyée dans son Dictionnaire topographique.

En 1688, l'évêque Colbert constatait que la population de ce village était de 760 habitants. Elle n'est maintenant que

de 607. C'est, avec Louesme, le seul exemple de décroissance que nous ayons trouvé dans toutes les communes dont nous nous occupons.

SAINT-MARTIN-SUR-OUANNE.

Saint-Martin est aussi mentionné comme paroisse dans le Liber sacramentorum du neuvième siècle. Il fut ensuite englobé dans la châtellenie de Charny, à l'exception du village de Ponessant, qui dès le huitième siècle appartenait à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. Elle le tenait, comme nous l'avons dit plus haut, d'un évêque d'Auxerre appelé Hainmar, et le posséda en franc-aleu jusqu'au seizième siècle. L'acquéreur de cette dernière terre la vendit en 1617 à Guillaume de Montigny, qui la réunit à sa seigneurie de Perreux. Elle a été vendue en détail par ses héritiers dans la première moitié du siècle actuel. Les Templiers, et après eux l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ont possédé jusqu'à la Révolution, sur le territoire de Saint-Martin, une enclave composée du Moulin-Rouge avec quelques terres, prés et bois. Nous avons raconté plus haut comment en 4358 le bourg de Saint-Martin avait été successivement pris, pillé et brûlé par les routiers anglais et par la garnison française du château de Courféraut. Les dévastations se renouvelèrent dès le commencement du siècle suivant. Dès l'année 1419 les moines de l'abbave de Fontaine-Jean, située près de là, étaient forcés, pour avoir de quoi vivre, de vendre leurs vases d'argent à l'église d'Auxerre.

Il y a eu sous la domination romaine, entre Saint-Martin et Ponessant, un pont dont les pilotis ont été trouvés à une grande profondeur, tant en 1832 qu'en 1863, lors de la construction et de la reconstruction du pont actuel. Les pièces de monnaie du second siècle que l'on a trouvées dans la

couche de sable qui recouvrait ces pilotis, en fixent la date d'une manière certaine. C'est ce pont qui a donné à Ponessant son nom, qui, au huitième siècle, était Pons Maxentii. Le nombre considérable de ces pièces et de celles que l'on a trouvées à la Cour-Alexandre, sur le territoire de Marchais-Beton, semble indiquer que c'était là le passage ordinaire pour aller d'Orléans à Auxerre par Châtillon-sur-Loing et Saint-Maurice-sur-Avéron. Froissart mentionne cette route comme celle qu'avait suivie en 4358 Robert Knowles, pour aller dévaster l'Auxerrois.

En 4785, Saint-Martin comptait 164 feux (820 habitants), il en a maintenant à peu près le même nombre, 816.

SAINT-PRIVÉ

Saint-Privé est-il le Laoderus mentionné dans les règlements des évêques saint Aunaire et Tétrice? M. Déy l'a supposé. Mais il faut reconnaître que cette supposition manque de toute preuve, et même de tout indice sérieux. Le premier document où soit écrit le nom de Sanctus Privatus est de l'année 4317. C'est alors un fief de la seigneurie de Saint-Fargeau, dont le manoir s'appelait la Motte-le-Vault, et plus tard la Motte-Saint-Privé. Le bourg ne s'est sans doute formé que depuis, car l'église, œuvre d'ailleurs fort remarquable, n'a été bâtie que vers le milieu du siècle suivant. Il y avait sur le territoire de la paroisse un autre fief appelé la Trémellerie.

SEPT-FONDS.

Le nom de Sept-Fonds, septem fontes, indique assez l'état marécageux de son territoire. Ce village date du commencement du douzième siècle. Nous avons raconté plus haut comment à cette époque le seigneur de Saint-Fargeau avait élevé le tertre qui subsiste encore aujourd'hui et qui a conservé le nom de la Motte, et y avait construit un château qui n'était pro-

bablement qu'une tour de bois, mais qui menaçait les frontières de la châtellenie de Champignelles, ce qui avait occasionné de grands débats et un commencement de guerre entre lui et Robert de Courtenay, seigneur de cette châtellenie. Le roi Philippe-Auguste, qui intervint pour les pacifier, y réussit, et consacra cette pacification par une charte de l'année 1210 que nous avons analysée.

L'histoire ne nous dit rien de plus sur cette petite seigneurie, si ce n'est que Pierre II de Courtenay la possédait en
4394, et qu'elle avait été ensuite achetée par un riche financier
appelé Blanchet Braque, qui était au quinzième siècle seigneur de Châtillon-sur-Loing. C'est de ce nom qu'a été nommée la rue de Braque, à Paris, dans laquelle il avait bâti un
magnifique hôtel. Sa fille Isabeau épousa en 4435 Jean IV de
Courtenay, seigneur de Champignelles. Il en eut de riches
domaines et entre autres celui de Sept-Fonds, qu'il vendit
en 4450 à Jacques Cœur. Sept-Fonds a toujours depuis fait
partie de la châtellenie de Saint-Fargeau.

SOMMECAISE.

Sommecaise était déjà paroisse au neuvième siècle. Il est mentionné en cette qualité sous le nom de Senquasia dans le Liber sacramentorum; sous celui de Suncazius dans une charte de l'abbaye de Saint-Germain vers 1450; sous celui de Sanctus Casius en 4452, 1295 et 4328; de Summa Casa en 4460; de Sommecasse en 1453. Le nom moderne de Sommecaise est définitivement sorti de ces dénominations primitives.

Sommecaise relevait de La Ferté-Loupière-Ville. Il était divisé en trois fiefs, deux qui portaient le nom de la paroisse et dont les Courtenay-la-Ferté étaient suzerains, et celui de Bontin, qu'ils possédaient directement.

L'un des deux fiefs de Sommecaise appartenait dès le douzième siècle, et depuis une époque inconnue, à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. L'autre appartenait à un seigneur laïque.

Le chemin de grande communication, récemment établi, d'Auxerre à Saint-Maurice-sur-Avéron, traverse, dans les bois au sortir de Sommecaise, la double enceinte de fossés d'un vieux château. On croit que c'est celui de l'abbaye. C'est là que, dans sa vieillesse, vint chercher, en 4309, le calme de la retraite, le vénérable abbé Guy de Munois, qui avait pendant trente-deux ans gouverné le monastère avec autant de zèle que de sagesse, et qui nous a laissé la biographie de ses prédécesseurs depuis l'année 989. Il y passa les cinq dernières années de sa vie, et ne fut pas inhumé dans l'église de cette paroisse, comme l'a écrit par erreur M. Leclerc dans une notice sur Bontin, publiée dans l'Annuaire de l'Yonne de 1842. Ses religieux et un concours nombreux des habitants d'Auxerre dont il était fort vénéré, vinrent chercher ses restes, pour les déposer dans l'église de l'abbaye à côté de ceux de ses prédécesseurs (1).

En 1504, le partage de la succession de Pierre IV de Courtenay attribua à Louis, son second fils, entre autres domaines, celui de Bontin. Il y réunit, par acquisition de l'abbaye, l'un des deux fiefs de Sommecaise, et mourut en 1640.

Son fils unique, appelé François, embrassa le protestantisme comme beaucoup de gentilshommes de cette contrée, sur lesquels l'amiral de Coligny, qui faisait de fréquentes résidences dans son château de Châtillon, exerçait une grande influence. Le grand et sage Maximilien de Béthune, devenu

⁽¹⁾ Georges Viole, t. III. — Hist. de l'abbaye de Saint-Germain, par l'abbé Henry, p. 293.

depuis duc de Sully, devint seigneur de Bontin par son mariage avec Anne de Courtenay, seule héritière de François; son fils et son petit-fils conservèrent ce domaine jusqu'en l'an 4692. Le général de la Prée l'acheta alors et obtint, à ce qu'il paraît, son érection en baronnie. C'est lui qui construisit le château actuel. Les charmilles qu'il planta sont encore d'un grandiose monumental. Sa fille épousa Alexandre Gislain de la Brosse, dont les descendants possédent encore aujour-d'hui cette belle terre.

TANNERRE.

Tannerre remonte certainement à une haute antiquité. On y a trouvé souvent des monnaies et des débris de poterie de l'époque gallo-romaine. C'était sans doute l'atelier le plus considérable de la fabrication du fer dans la contrée, car les vieux ferriers qu'on y rencontre forment de très hautes collines, et n'ont pas moins de trente hectares d'étendue. Sa seigneurie relevait, pendant les derniers siècles, de Saint-Fargeau; mais il semble qu'il en avait été autrement dans les temps antérieurs, et qu'originairement c'était un fief concédé par les seigneurs de Saint-Verain, car il est établi par un acte de l'année 1417 qu'Anne de Vallery, dame de Tannerre, ayant donné à son neveu Jean de Courtenay le fief de Chassenay qui en dépendait, et qui se composait d'un vieux château-fort avec une soixantaine d'arpents de terre autour, le tout enclavé dans le domaine et situé à trois ou quatre cents mètres seulement du bourg de Tannerre, celui-ci en fit foi et hommage aux héritières du château de Saint-Verain.

En 1327 Etienne de Courtenay était seigneur de Tannerre. Sa fille, Jeanne de Courtenay, mariée à Jean de Beaumont, en hérita et la transmit à Jeanne de Beaumont, sa fille, et non, comme le dit M. Déy, sa petite-fille, qui épousa Guy de Val-

lery. Anne de Vallery, fille de Guy, épousa Jean de Courtenay, fils de Jean III de Bléneau, et, devenue veuve, elle fit don en 1417, à son neveu, un autre Courtenay du nom de Jean, d'abord de la terre de Chassenay, puis de celle de Tannerre.

Jean de Courtenay ayant pris possession de Tannerre après la mort de sa tante, avait vendu, en 1457, avec faculté de réméré, moyennant 30 écus, à Jean de Seusines, la terre de Chassenay qui avait perdu toute valeur, parce que le vieux château venait d'être ruiné et brûlé pendant la guerre. Puis il échangea Tannerre avec Gaspard Bureau de Villemonble pour la terre de Chevillon, en autorisant ce dernier à reprendre Chassenay de Jean de Seusines, moyennant le remboursement du prix qu'il avait payé, ce qui fut effectué.

La terre ainsi reconstituée appartenait en 1531 aux enfants de Jacques Dupé et d'Antoinette de Thoisy. Celle-ci et un de ses fils qui était majeur comparurent cette année-là en cette qualité à la rédaction de la coutume de Lorris-Montargis. Les Dupé, dont j'ai parlé au chapitre de Louesme, conservèrent Tannerre jusque vers le milieu du dix-septième siècle. Jean Henry de la Salle, gendre de François Dupé, la possédait en 1612, puis, après lui, son fils Roger. Elle passa alors successivement à Henry Mathé, à Nicolas de Boisvilliers, à Claude Forcadel, à Berthellot de la Villeurnoy, au marquis de Bretonvilliers, puis au gendre de ce dernier, Sacriste de Tombebœuf, qui en fut le dernier seigneur.

Selon l'énonciation des actes de dénombrement, ce bourg avait, avant les guerres du quinzième siècle, « maladrerie pour « lépreux, et maison-Dieu garnie de lits et autres choses « pour les malades, des foires et un marché tous les same-« dis, qui ont été discontinués par les guerres, et que le pays « a été inhabité. » Les foires ont été rétablies depuis, mais le marché n'a jamais reparu.

Le seigneur avait, selon les mêmes actes, « droit de justice « haute et basse, prisons à garder délinquants, ceps de bois, « carcan, gibet patibulaire à pendre et punir de mort corpo- « relle les délinquants, droit de halle, droit de péage, droit « de mesure et d'étalonnage, banalité de moulin, droit de « ban vin (privilége au seig neur de vendre seul son vin pen- « dant un temps déterminé), droit de boucherie qui consis- « tait entre autres choses à prendre les langues de bœufs, « vaches et veaux tués à Tannerre, droit de four et pressoir « banaux, et, selon les termes de l'acte, y devaient les « hommes et sujets desdites terres, seigneurie et baronnie y « faire guet jour et nuit audit château et maison-fort. » C'étaient là plus que les droits habituels des seigneurs dans les châtellenies à haute justice de cette contrée. Mais Tannerre était plutôt de la Puisaie que du Gâtinais.

Chassenay, dont nous avons parlé ci-dessus, était le château-fort que les premiers seigneurs de Tannerre avaient bâti sur la plus haute des collines de ferriers amoncelées au nord de ce bourg. Lorsqu'Anne de Vallery l'avait donné à son neveu Jean de Courtenay, en 1417, il était encore entier. Mais dans les guerres qui suivirent il fut pris, saccagé et brûlé. Et ce n'était plus qu'une ruine quand, en 1457, ce seigneur le vendit à Jean de Seusine. Le faible prix de cette vente, trente écus, n'était que la valeur du terrain. Bureau de Villemonble tenait toutefois, en acquérant Tannerre, à ne pas délaisser les restes de cet ancien manoir qui était comme le témoin de la puissance de ses prédécesseurs. Il le laissa pourtant à l'état de ruine. Le goût du temps, depuis le retour de la paix, était de bâtir les châteaux dans les

vallées. Cela avait même été fait dès le temps d'Anne de Vallery, mais la guerre n'avait pas plus respecté l'habitation nouvelle qu'elle avait construite près de l'église sur le bord de la rivière, que le vieux castel du sommet des ferriers où résidait sans doute Jean de Courtenay. Bureau de Villemonble reconstruisit l'habitation d'Anne de Vallery, en en faisant ce que l'on appelait une maison-fort, c'est-à-dire une résidence d'un abord commode, mais entourée de remparts et de fossés remplis d'eau. Les actes de dénombrement continuèrent toutefois à mentionner la vieille forteresse comme un titre d'honneur pour la terre. Les noms de lieux se transforment presque toujours dans le cours des siècles : Chassenay était appelé Champlay dans l'acte ci-après de 1731. Cela ne venait peut-être que de ce que, dans un passage de son Histoire de la Maison de Courtenay, Dubouchet, dont l'ouvrage était très répandu dans le pays, avait, soit par l'erreur d'une copie, soit par une faute d'impression, écrit d'abord Champlay, au lieu du vrai nom. Il avait pourtant, avant la publication de son livre, rectifié l'erreur dans une erratum imprimé à la fin.

Quoiqu'il en soit, voici ce qu'on trouve dans l'acte de foi et hommage du 21 mars 4731, qui copie la description des aveux précédents:

- « La terre et seigneurie de Champlay, en laquelle de toute
- « ancienneté est, sur une montagne qui est au-dessus de
- « l'église de Tannerre du côté de Louesme, château et for-
- « teresse emparée de tours, grands édifices de murs et basse-
- « cour et clôture de murs, le tour dudit château garni de
- « fossés doubles, lequel château a été abattu pendant les
- « guerres des Anglo-Bourguignons, ledit château ayant
- « d'emplacement soixante arpents de terre ou environ étant

« présentement en bois, garennes et buissons qui s'em-« ploient au besoin de la maison de Tannerre (ce sont les « soixante arpents des antiques ferriers). Comme aussi de « maison-fort audit Tannerre dans la vallée du côté de la « rivière du Branlain, qui fut autrefois abattue et brûlée par « les guerres et depuis réparée et fait fort. »

L'aspect, non des ruines du vieux château, car il y a longtemps qu'elles ont disparu, mais des mouvements de terrain assez confus du sommet et des restes en partie comblés et en partie creusés par les eaux pluviales des anciens fossés, puis ce nom de Champlay, tout cela a ému M. Déy quand il a fait en 1849 une notice sur Tannerre, qu'a publiée le tome troisième du Bulletin de notre Société, et qu'il a ensuite à peu près reproduite dans son Histoire de Saint-Fargeau. Il a trouvé, dans le travail que j'avais inséré en 1837 dans l'Annuaire de l'Yonne, les détails que j'ai rappelés ci-dessus sur l'expédition de Robert Knowles dans l'Auxerrois en 4358, la prise du château de Malicorne, celle de la ville d'Auxerre qu'il avait pillée et mise à contribution, et qui avait été bientôt reprise et gardée par une garnison française, et enfin l'occupation par les Anglais du château de Régennes, dans une île de la rivière d'Yonne, et de Champlay sur le bord de la route de Joigny et à quelques centaines de mètres de la rivière, ce qui leur permettait d'intercepter toute communication entre Auxerre et Paris et avait mis la ville dans la nécessité de leur payer un tribut pour laisser passer les marchandises et les voyageurs. Et il s'est imaginé que c'était à Tannerre qu'il fallait placer la Motte de Champlay dont il était question dans ce récit. Il devait pourtant voir que, quelles qu'aient pu être les transformations du nom primitif, c'était sous le nom de Chassenay que le vieux château des ferriers de Tannerre était connuau quinzième siècle, car ce nom est écrit quatre fois dans les documents publiés par Dubouchet, deux fois dans un acte du 2 octobre 1417, une fois dans un second acte de la même année, et une fois dans un autre acte de 1457; que de plus, l'acte d'aveu de 1731, en relatant la destruction de ce château qu'il appelle Champlay, mentionne que c'est « pendant les « querres des Anglo-Bourquignons qu'il avait été abattu, » et il eût du se rappeler que la guerre des Anglo-Bourguignons n'avait commencé qu'en 1419, soixante ans, par conséquent, après l'expédition de Knowles. Il devait aussi savoir que dès le douzième siècle, Champlay, près Joigny, était un fief considérable du comté de Joigny dont les seigneurs avaient fait, notamment en 4493, 4217 et 1265, d'amples donations aux abbayes, et que l'église de ce village remonte au treizième siècle. Il eût dû surtout être éclairé par le texte du traité fait en 1359 entre le commandant de la garnison d'Auxerre, qui n'était rien moins que Robert de Fiennes, connétable de France, et les deux capitaines anglais auxquels était confiée la garde de Régennes et de Champlay, texte qui se trouve dans la grande collection de Rymer, et qui porte:

« Et avec ce, doivent lesdits capitaines, tant comme ils « sont à Régennes et à la Motte de Champlay, laisser passer « et repasser tant par yeau commepar terretoutes manières « de marchandises paisiblement, sans à eux faire empêche- « ment aucun et ouvrir la rivière d'Yonne tant comme ils se- « ront esdits lieux. » S'il est ajouté « parmi ce que de tous « les vins que nous et les gens du pays vourront passer et « faire passer par leur destroit, auront pour vingt queues de « vin trois moutons d'or, pour les officiers de Régennes, » c'est parce que Régennes étant sur la rivière même, c'est là

que le péage était acquitté. Peu importait aux vins d'Au-

xerre, dont Paris était l'unique débouché, et qui s'expédiaient constamment par la rivière d'Yonne, que les Anglais occupassent des châteaux dans le Gâtinais. Aussi n'est-il question dans ce traité ni de Malicorne ni de Châteauneuf, qu'ils y gardaient, et où, selon les expressions de Froissart, après la surprise d'Anxerre, « fut entassée toute la pillerie de cette ville. » Il y avait une route d'Auxerre à Orléans passant près de Malicorne, et une autre d'Auxerre à Gien par Saint-Sauveur. Mais il n'y en avait aucune conduisant aux lieux qui, comme Tannerre, sont au milieu de ces deux points extrêmes.

M. Déy a objecté qu'il n'y a aujourd'hui aucun lieu sur le territoire de Champlay-Joigny qui porte le nom de la Motte. Il n'v en a point non plus à Tannerre, et il n'v en a plus guère nulle part. Mais au quatorzième siècle il y en avait partout. Les châteaux antérieurs au dixième siècle, qui étaient le plus souvent construits en bois, avaient été, pour la plupart, afin de les rendre plus forts, élevés sur des éminences, soit naturelles, soit faites artificiellement de terres rapportées. De là le nom de motte était devenu synonyme de château. Plus tard, quand on les construisit en pierres, on donnau encore ce nom à tout manoir entouré de murs et de fossés dont on rejetait la terre toujours à l'intérieur. Chaque seigneurie avait sa motte, c'està-dire son château ou sa maison-fort. Voyez le dictionnaire de Ducange au mot Motta. Les titres publiés par Dubouchet en citent plusieurs, dont trois à Champignelles. Nous connaissons une ancienne seigneurie où le seigneur était dit seigneur de... et des Cinq-Mottes, parce qu'il avait cinq manoirs entourés de fossés. La Coutume de Troyes, tit. 2, art. 46, attribue à l'aîné de la famille noble, « le principal châtel, ou maison-fort, mote ou place de maison seigneuriale. »

Il faut se défier de son imagination quand on écrit l'histoire. C'est une amie dangereuse. M. Dév s'est laissé entraîner par la sienne. Cette enceinte du vieux Chassenay n'est pas plus vaste que plusieurs de ce'lles que l'on trouve dans les forêts du pays, ni même que celles de métairies autrefois fortifiées, comme par exemple celle des Michauts, à Moutiers, qui a un hectare et demi. Elle est loin de l'être autant que celle de l'ancien château de la Salle près Fontenouilles. Néanmoins elle lui paraît hors ligne, et il y voit une forteresse construite par les seigneurs de Saint-Fargean lors de la création de cette châtellenie, pour les défendre au nord, en même temps qu'ils en élevaient une à Perreuse pour les protéger du côté du sud. Cette supposition est en contradiction avec les documents authentiques. Ce n'étaient pas les seigneurs de Saint-Fargeau qui avaient bâti Perreuse. Elle l'avait été pour défendre le comté d'Auxerre contre les entreprises du baron de Donzy, et quand, en 4199, le Donziais se fut accru de ce côté par l'annexion d'Entrains, Saint-Sauveur et Perreuse, un baron de Donzy donna Perreuse en fief au seigneur de Saint-Fargeau, dont les successeurs ont jusqu'en 1789 rendu foi et hommage de cette terre aux comtes, puis ducs de Nevers, comme baron du Donziais.

Mais, une fois livré à ses illusions, notre auteur ne s'arrête plus. Dans les mouvements de terre qui dessinent encore tant bien que mal la forme des bâtiments intérieurs du château, il voit deux forts et un fortin; bien plus, il croit qu'ils communiquaient ensemble par des travaux souterrains. Je me suis informé sur les lieux de ces prétendus souterrains, mais personne ne les a jamais vus. Les ruines d'édifices dont parle l'acte de foi et hommage de Tannerre, et qui dans les titres de cette masure sont appelés des hébergeages ou bâti-

ments ruraux, c'étaient, dit-il, des casernes. Des casernes dans un manoir féodal! Comme si les hobereaux de Tannerre, petite seigneurie qui ne comprenant que cinq arrière-fiefs, avaient jamais eu des armées! Enfin, comme il a trouvé sur le territoire de la commune une pièce de bois entourée de grands fossés, dont l'origine est indiquée par le nom de cet héritage, qui s'appelle la Garenne du Mouton, il voit dans cette garenne un camp, et il affirme gravement que c'était là le camp de Robert Knowles quand il assiégea Chassenay.

Laissons cet ingénieux roman qui n'a jamais trouvé créance parmi les archéologues sérieux (1), et revenons au Tannerre d'aujourd'hui, pour constater que sa population s'est beaucoup accrue depuis quatre-vingts ans. Elle ne comptait en 4785 que 455 feux (754 habitants). Le nombre de ses habitants était, lors du dernier recensement, de 954.

TOUCY.

Toucy était, au cinquième siècle, un vaste domaine appartenant à saint Germain, le grand et illustre évêque d'Auxerre, et que celui-ci légua à son église. Au septième siècle c'est déjà un bourg, car on le voit mentionné dans le réglement de l'évêque Tétrice de l'année 691, soit comme une paroisse séparée, soit comme formant une paroisse avec Pourrain. En l'année 980, l'évêque Héribert, frère naturel de Hugues Capet, y construit un château-fort pour protéger à la fois, selon ce qu'il disait, et les habitants du lieu et les domaines de l'Eglise.

Une chronique du onzième siècle connue sous le nom de

Sc. hist.

⁽¹⁾ Voir notamment le Voyage pittoresque de M. Victor Petit, et le Dictionnaire topographique de M. Quantin.

Breve chronicon Autissiodorense mentionne sous la date de 1160 le fait suivant; « Factá seditione inter Iterium et Aganonem, Touciacum castrum concrematum est d Teobaldo comite superveniente cum grandi multitudine militum (1).

L'histoire générale nous donne l'explication de ce document si laconique.

Thibaut, comte de Blois et de Champagne, s'était allié au duc de Bourgogne pour attaquer et dépouiller Guillaume Ier, comte d'Auxerre, et, ayant réussi dans cette entreprise, ils s'étaient partagé leur conquête. Le duc gardait la ville et les domaines laïcs, le comte prenait les domaines ecclésiastiques. Ses successeurs conservèrent jusqu'au treizième siècle la garde de l'opulente abbaye de Saint-Germain. Toucy était possédé en franc-aleu par l'évêque, dont un prédécesseur avait donné en fief la moitié de cette terre à un chevalier de la famille des vicomtes de Narbonne, et son parent probablement, qui l'avait aidé dans la grande guerre de la succession de Bourgogne. Itier, fils de ce feudataire, s'opposait à la main-mise de Thibaut sur le riche domaine épiscopal de Toucy. Thibaut vint avec ses troupes, attaqua, prit d'assaut et brûla la malheureuse ville. Son expédition n'alla pas plus loin. Bientôt le comte d'Auxerre parvint à reconquérir sa ville, et Itier rentra dans son fief.

Comme il avait été seul à le reprendre, il parait qu'il voulut ensuite garder pour lui seul la seigneurie tout entière. Mais il avait affaire à un évêque puissant, qui était le propre fils du comte Guillaume, et qui, pour venir à bout de la rébellion,

^{(1) «} Un soulèvement étant fait entre Itier et Aganon, la ville

[«] forte de Toucy est brûlée par le comte Thibaut avec une troupe

[«] nombreuse de soldats. »

bâtit un fort à Parly, ce qui, pour le moment, fut sans résultat, parce que le chapître de la cathédrale, à qui Parly appartenait, réclama hautement contre cette entreprise qui ruinait son domaine. L'évêque Humbaud, qui vint ensuite, y réussit mieux, et parvint à se faire restituer ce qui lui appartenait (1).

Il y eut à Toucy neuf seigneurs de la maison de Narbonne:

Le premier dont le nom est inconnu;

Itier Ier, qui vivait en 1060;

Itier II, qui mourut à la première croisade en 4097;

Hugues, son frère;

Narjot Ier, qui mourut à la croisade avant l'an 1120;

Itier III, qui accompagna Louis VII à la croisade en 1147, après avoir fait des donations à l'abbaye des Roches;

Narjot II, mort vers 1180;

Itier IV, qui combattit à Bovines sous Philippe-Auguste en 1206;

Itier V, qui était aussi à Bovines, et alla ensuite aux croisades où il mourut en 1218;

Jean, qui partit à son tour pour la croisade en 1247.

Tous ces seigneurs ne prirent jamais dans leurs chartes d'autres titres que celui de seigneurs de Toucy. Cependant, il parait constaté que dès la seconde moitié du douzième siècle ils étaient en possession de Saint-Fargeau et de Bléneau, et qu'ils avaient inféodé Bléneau aux comtes de Sancerre. Toucy conserve encore un souvenir de leur domination dans le nom de Narbonne que porte une de ses rues.

Jeanne de Toucy, fille unique du dernier seigneur, épousa vers 1260, Thibaut II, comte de Bar.

Par lui commence une nouvelle dynastie de seigneurs de la

(1) Gesta pontific. autissiod.

puissante maison de Bar, dont nous avons donné les noms dans le chapitre de Saint-Fargeau, et dont les derniers vendirent leurs domaines à Jacques Cœur.

Les baronnies de Toucy et Saint-Fargeau passent, après la confiscation de Jacques Cœur, à Antoine de Chabannes, puis à Jean, son fils; et, après lui, Toucy, séparé de Saint-Fargeau, échoit à Avoye, sa fille, mariée en premières noces à Aymar Ier de Prie, mort en 4510, et en secondes à Jacques de la Trémouille, qui meurt sans enfants.

Aymar II de Prie, oncle du premier mari, est après elle seigneur de Toucy en vertu de la vente qu'elle lui avait faite, et meurt en 4527; il était grand-maître des arbolétriers de France et lieutenant-général du roi au duché de Bourgogne. Il rasa vers l'an 4520 la vieille forteresse qu'avait construite Narjot II, et son donjon que l'on appelait la tour de Narbonne, et les remplaça par un château dans le style du temps, qui a subsisté jusqu'en 4741.

Les héritiers d'Avoye de Chabannes avaient intenté contre lui, pour reprendre la terre de Toucy, un grand procès qui dura trente ans, mais qu'ils perdirent définitivement en 1557. Ils avaient même, par provision, pris le titre de barons de Toucy. Mais, après lui, ses descendants n'en succédèrent pas moins à la baronnie.

Ce sont: Aymar III, son fils, mort en 4536;

Aymar IV, gouverneur d'Auxerre en 1568, mort en 1570; René, mort en 1606;

Aymar V, mort en 1622;

Henri, en faveur de qui le roi Louis XIII érigea en 4622 la terre de Toucy en marquisat;

Louis, son frère;

François de Prie;

Le maréchal de la Motte-Houdancourt, en 4650, comme mari de Louise de Prie, fille du précédent. Il mourut en 4657; sa veuve vécut jusqu'en 4709.

Charlotte Eléonore Madeleine, leur fille, duchesse de Ventadour, baronne de Toucy après la mort de sa mère, en 4709.

Après elle, aux dynasties des nobles seigneurs succèdent celles des riches financiers. Elle vend, en 1720, sa terre au fameux Law, dont le système financier, qui substituait le papier à l'argent, avait eu d'abord un si éclatant succès, et qui, nommé contrôleur-général et enrichi en deux ans par ses opérations, songeait à assurer sa fortune par des placements fonciers. Moins d'un an après, sa banqueroute éclatait. Il fuyait en pays étranger, et ses créanciers mettaient ses biens en vente. Toucy était acheté par d'Yssoncourt, conseiller d'Etat de Lorraine, qui, après sa mort, le laissait à son fils de Sampigny. Le riche domaine passe ensuite par arrangement de famille à Pâris de Montmartel, garde du trésor royal, banquier de la cour de France, seigneur de Brunov, et père du fameux marquis de ce nom, si célèbre par ses excentricités. Claude Hugues de Perratière, receveur-général des finances en Normandie et neveu de Pâris de Montmartel, lui succède comme seigneur de Toucy, et en 1741, à la place du château du seizième siècle, bâtit le château actuel avec ses vastes caveaux qui s'étendent sous la cour d'honneur, fait élever la belle terrasse qui domine la ville et planter le parc. Il laisse par testament la terre et marquisat de Toucy à sa sœur Catherine Micault, veuve et douairière de Micault, commissaire-général des poudres et salpêtres, qui la cède à son fils puiné, Joseph Micault d'Harvelay, garde du trésor royal depuis son grand oncle Paris de Montmartel. C'est lui

qui fit paver les rues de Toucy, et planter en bois la plupart des terres mal cultivées et peu productives de ses domaines, ce qui leur donna un grand accroissement de valeur. Après sa mort, survenue en 1786, dans le partage de sa succession entre sa veuve et son frère Jean-Vivant Micault de Courbeton, président à mortier au parlement de Dijon, Toucy tomba dans le lot de ce dernier. Il émigra en 4790 ou 1791 et ses domaines furent mis sous le séquestre. Rentré en France pendant les orages de la révolution, il fut guillotiné à Dijon. La terre de Toucy, mise en adjudication, était rachetée le 29 floréal an 40 par son fils. Elle se composait à cette époque de 2,100 arpents de bois, de terres labourables et prés, d'un moulin et d'une briqueterie, d'un revenu total estimé alors à 57,052 francs, payant une imposition de 5,038 francs, ce qui faisait un revenu net de 52,014 francs. Les dettes qui la grevaient, dont les reprises que le fils avait à exercer du chef de sa mère faisaient la plus forte partie, absorbaient à peu près le prix de la vente. Micault de Courbeton fils mourut vers l'année 1810, en instituant pour légataire universel le marquis de Vérac. Après la mort de ce dernier, ses enfants se sont partagé la terre et ces années dernières l'ont vendue en détail.

Deux prélats illustres sortirent au douzième siècle de la première maison des barons de Toucy.

L'un, Hugues, devint archevêque de Sens, et l'autre, Guillaume, était évêque d'Auxerre. Ce dernier construisit à Toucy un château, qui n'était pas encore terminé lorsqu'il mourut, et que son successeur termina. Le biographe de ce prélat loue les vastes proportions et la magnificence de cet édifice (4).

(1) Gesta pontif. Autissiod.

La grosse tour et la tourelle en larges pierres de grès ferrugineux auxquelles est adossé le chevet de l'église, en sont probablement les restes. A la même époque, Narjot II construisait au sud-est de la ville un vaste château dont quelques tours à demi arrasées subsistent encore. Il est probable qu'on n'a rien conservé, lors de ces constructions, de la forteresse de l'évêque Héribert. On n'a toutefois aucune donnée sur ce point. En tout cas il n'en dut rien rester après le grand incendie de 1423, par lequel la brutalité anglaise avait vengé la glorieuse résistance opposée à l'ennemi trois ans auparavant par les habitants de cette ville, comme nous l'avons raconté plus haut. Les églises, comme les châteaux et les maisons particulières, avaient été détruites, puisque, selon une inscription en vers, aujourd'hui effacée et illisible, qui est au pied de la grosse tour, et que Lebeuf a lue au commencement du siècle dernier, il ne restait de la ville que les murs extérieurs.

Une courte notice manuscrite de la fin du siècle dernier, qui porte le titre un peu ambitieux d'Histoire de la ville de Toucy en Puisaie, et dont je dois la communication à M. le docteur Paqueau, contient une copie de cette inscription qui est probablement de la fin du quinzième siècle, lorsqu'après un long abandon de cette ville, l'évêque Jean Baillet cherchait à la repeupler en concédant à vil prix des terres à des cultivateurs appelés des pays que la guerre avait ménagés. Elle avait pour objet de constater à la fois et les droits de l'église sur cette tour, seul reste du vieux château épiscopal, et la suprématie de cet antique donjon sur une vaste banlieue, tant dans la Puysaie que dans l'Auxerrois, et l'histoire sinistre de la ruine de la ville et du château, et enfin les priviléges de liberté qui restaient attachés à l'enceinte de

la ville et dont devaient jouir ceux qui reviendraient l'habiter. Auparavant, en 1543, l'évêque Laurent Pinon avait tenté de faire reconstruire l'église de Saint-Pierre en accordant des indulgences à ceux qui y contribueraient par leurs a umônes et on plaça alors sur ce qui restait des murs à demi-renversés par le feu une autre inscription dont l'objet était de solliciter la générosité des fidèles en faveur de la réédification de ce vénérable sanctuaire.

L'auteur du manuscrit les avait copiées toutes deux dans un vieux livre de la Collégiale, mais sans alinéas et avec des lacunes et des erreurs de mots évidentes, dues sans doute à la difficulté du déchiffrement, et qui les rendaient parfois inintelligibles. J'ai essayé de restituer ces textes fautifs, spécimen assez curieux de la poésie locale du quinzième siècle. Je ne garantis pas l'authenticité absolue de tous les mots de ma leçon, mais celle du sens général ne pourra être contestée par aucun de ceux qui auront consulté le manuscrit.

Voici d'abord l'inscription de la grosse tour :

Cette antique tournelle
A l'église de Toucy appartient,
Ville des plus vieilles,
Et d'icelle tout tient
En la Puisaie et le pays d'ici;
Laquelle toutefois ne fut exempte
En l'an mil quatre ceut vingt-trois
De souffrir l'effort et les flammes cuisantes
Du vieil ennemi de la France, l'Anglois.
Ce fut ainsi, suivant les mémoires,
Un jour de Saint-Barthélemy,
Cimq ans auparavant les grandes victoires
Que Jeanne Pucelle eut sur l'ennemi.
Peu ou rien ne fut sauvé d'ici,
Hors les murailles, seule marqué de ville

Qui retient le nom de Toucy, Et est franche du joug servile.

L'inscription de l'église de Saint-Pierre, dont la construction remontait à l'an 4273, portait :

> Cent cinquante ans après que fus construite, Par les Anglois je fus toute destruite Quand de Toucy la ville et les bourgeois Brulèrent par le feu grégeois Qui parut longtemps en moi.

DE DIEU JE SUIS LA MAISON

LAISSEZ-MOI VOTRE OFFRANDE ET RANÇON.

Le cas piteux dont suis aussi plaignant Advient quand étoit Charles régnant, Seulement était lors roi de Bourges. Et m'assaillit ce cruel ennemi Au mois d'août, jour De saint Barthelemy, Mil quatre cent vingt-trois après Que pour notre salut Jésus mouroit exprès.

La chapelle seigneuriale de Saint-Pierre n'était pourtant pas entièrement consumée, car lorsque l'on bâtit l'église actuelle, sur l'emplacement du château épiscopal, ce qui se fit en 4536, on laissa subsister provisoirement, comme un appendice à la nouvelle construction, ce reste du vieil édifice religieux, que l'on avait sans doute l'intention de réédifier plus tard dans le style de celle-ci. Après trois cent cinquante ans écoulés depuis cette époque, ce provisoire subsiste encore. Le château actuel a été bâti sur l'emplacement de l'ancien château des seigneurs Il aremplacé, en 4741, celui qu'Aymar II avait élevé vers l'an 1520.

Pendant les guerres de la Ligue, Toucy, qui tenait pour les ligueurs, se défeudit encore vaillamment, en septembre 4591,

contre les royalistes commandés par Champlemy, Champlivault et le baron de Tannerre, qui avaient surpris et occupé les faubourgs, et qui, faute d'artillerie pour attaquer la place, se retirèrent le lendemain (4). Mais le 25 avril de l'année sui vante, ils réussirent à s'en emparer. Lebeuf dit que le capitaine Montalan, à qui le gouverneur d'Auxerre en avait confié la garde, s'entendit avec les royalistes pour la leur livrer (2). La résistance des ligueurs paraît pourtant avoir été éner gique, car, selon un manuscrit du siècle dernier, qui reproduit les traditions du pays, la ville « fut mise à sang par les « royaux. »

Georges Viole, vers l'année 1650, écrivait que Toucy «était « depuis longtemps renommé pour son marché qui tenait le « lundi de chaque semaine et était un des plus fréquentés de « la Bourgogne. » Il n'a rien perdu depuis, et cette ville est encore l'entrepôt du commerce agricole entre les cantons d'élevage du bétail de la Puisaie et du Gâtinais, et les communes viticoles de l'Auxerrois.

La baronnie de Toucy ne comprenait que la moitié de cette seigneurie. L'autre moitié, que l'on appelait la châtellenie, était possédée par l'évêque d'Auxerre. La ville était indivise, pour la justice, le hallage et le minage, entre le baron et l'évêque. Chacun d'eux y avait son bailli et autres officiers de justice. Les deux baillis y siégeaient pour la ville à tour de rôle, chacun pendant trois ans. Pour le dehors, chacun avait sa juridiction séparée. L'évêque restait toutefois suzerain de la baronnie. Le baron lui rendait foi et hommage, et son château était jurable et rendable sur la première réquisition du prélat.

⁽¹⁾ Voir notre Histoire des guerres du Calvinisme, t. II, chap. 4.

⁽²⁾ Mémoires sur l'Histoire d'Auxerre, p. 445.

La baron de Toucy était un des quatre grands barons du diocèse, avec le comte d'Auxerre et les barons de Donzy et de Saint-Verain, qui, depuis le douzième siècle, étaient soumis à l'obligation de porter l'évêque, lors de son intronisation, depuis l'abbaye de Saint-Germain jusqu'à la cathédrale. Le dernier prélat qui ait réclamé l'accomplissement de ce devoir est André Colbert. Il en adressa une sommation en bonne forme en 1676 à la maréchale de la Mothe-Houdancourt. Mais sur la plainte, qu'en termes plaisants la duchesse de Ventadour en adressa à Louis XIV, on en fit à la cour tant de gorges chaudes et de chansons, que l'évêque renonça à sa prétention, et ses successeurs ne la reproduisirent plus.

Au dehors de la ville de Toucy, le territoire était divisé entre les deux seigneurs par la rivière d'Ouanne; le baron avait tout ce qui était au midi, c'est-à-dire la rive gauche, comprise dans le ressort de la coutume de Lorris-Montargis, et l'évêque la rive droite qui restait soumise à la coutume d'Auxerre. Il n'y avait pas moins de soixante à quatre-vingts arrière-fiefs dans la baronnie. La châtellenie, au contraire, n'en comptait qu'un très petit nombre. L'évêque avait droit de four banal, et, de plus, un autre droit assez singulier que l'on appelait droit de tourteaux, qui consistait à faire porter au four les pâtes à cuire, que les habitants n'y pouvaient porter eux-mêmes, et qu'ils étaient tenus de faire porter par le préposé de l'évêque moyennant une certaine redevance. Il avait aussi, sous le titre de droit de boulangerie et pâtisserie, dix fours particuliers pour les petits pains et la pâtisserie, et nul n'en pouvait faire cuire que dans ces fours. Le droit de boucherie, consistant dans les langues de toutes les bêtes aumailles tuées dans la ville, était partagé entre l'évêque et le baron.

L'évêque avait à lui seul d'autres droits particuliers: ceux d'étalonnage, de mesures, de plaçage et d'étalage dans les foires et marchés, et un droit de huit deniers sur toute bête au pied rond qui s'y vendait. Il avait, en outre, un droit de péage singulier sur toutes les bêtes à laines qui traversaient le pays pour aller au-delà de la Loire ou de l'Yonne. De fortes amendes contre les contrevenants garantissaient bien ou mal cette perception. Enfin, il avait la dîme de la vingt-cinquième, sur les céréales, chanvres et agneaux, à Toucy, à Fontaine et à Avigneau (1).

Toucy avait un chapitre ou collégiale de six chanoines qui avait été créé vers l'an 1180 par l'évêque Hugues de Noyers. Il y avait alors dans la ville deux églises, celle de Saint-Pierre et celle de Notre-Dame, qui furent brûlées toutes deux en 1423. La première était reconstruite en 1522, comme je l'ai dit plus haut, et dédiée par un coadjuteur de l'évêque François de Dinteville. En 1356 on la prolongea du côté du couchant jusqu'à la grosse tour épiscopale, comme le constatait l'inscription qui y était mise, et toujours en vers, selon l'usage poétique du pays:

De cette église, A la grosse tour, L'an quinze cent trente-six, au mois d'août, huitième jour, Les fondations ont été mises.

Les chanoines avaient été dotés au douzième siècle d'une rente en argent. Mais les dépréciations successives des monnaies avaient tellement affaibli ce revenu, que, malgré la concession ultérieure de la moitié des droits de plaçage du marché, ils ne s'élevaient en tout qu'à six ou sept cents francs.

(1) Archives du département, Fonds de l'évêché.

Aussi, dans les trois derniers siècles, les canonicats de Toucy n'entrainaient pas obligation de résidence. Ce n'étaient que des pensions, dont l'évêque disposait à son gré en faveur de quelques curés mal rétribués.

VILLEFRANCHE.

Villefranche, comme Dicy, relevait du roi en sa qualité de successeur des comtes du Gâtinais. Les Courtenay ne paraissent pas l'avoir jamais possédé, et dès les premiers temps il a eu des seigneurs particuliers. En 1399 c'était Pierre de Dicy, puis ses descendants pendant le quatorzième siècle et une partie du quinzième. Nicolas de Blondeau leur avait succédé et il rendait son hommage en 1488. En 1499 c'était Pierre Bochart, en 1522 Berault de Blondeau, et en 1530 Hector de Blondeau. Ces deux seigneuries appartenaient en 1579 à Eustache de Saint-Phalle, dont la descendance les a conservées jusqu'à la Révolution. Dans une prairie, au midi et près du bourg, existe encore l'ancien manoir flanqué de tourelles. C'est aujourd'hui un bâtiment de ferme. Mais les gens du pays l'appellent toujours le château de Saint-Phalle.

Sur le territoire de Villefranche se trouvait l'abbaye des Echarlis, fondée au commencement du douzième siècle, près d'une fontaine dont les eaux, que les analyses modernes ont réputées sans aucune vertu médicale, n'en ont pas moins joui longtemps d'un grand renom. Le roi Louis-le-Gros est venu leur demander le rétablissement de sa santé, et l'on a des chartes datées de la résidence qu'il y tenait. M. Salomon a consacré à ce monastère une notice dans le sixième volume du Bulletin de notre Sociéte.

VILLENEUVE-LES-GENÊTS.

Ce bourg n'a été érigé en paroisse qu'en 1217, quand Robert de Courtenay y fit construire une église. Il est même probable qu'il ne s'est formé que lorsque ce seigneur eût construit de ce côté un château que la charte de 1210, que nous avons citée plus haut, appelle de Mon-Bois, de meo bosco, et qui fut, entre lui et le seigneur de Saint-Fargeau, un sujet de querelle que le roi Philippe-Auguste pacifia par son intervention. Depuis, il a été possédé par les descendants de Robert, dans la ligne masculine jusqu'en 4340, et ensuite par ceux d'Isabeau de Courtenay qui avait épousé le seigneur de Rogny. En 1388, Eudes de Rogny en passait un acte d'aveu, dénombrement, mentionnant « un étang séant en ladite ville « et plus de cinquante arrière-fiefs dont quelques uns ont un « arpent (1). » Cette division extrême du sol sous la forme d'inféodation est un fait assez remarquable. Un autre fait non moins curieux, c'est que le château primitif était bâti au milieu de l'étang dont il est question. Jacques Cœur avait acheté cette seigneurie en 1450 pour la réunir à sa terre de Saint-Fargeau. Elle fut comprise dans l'adjudication de ses domaines au profit d'Antoine de Chabannes, et a toujours depuis suivi le sort de cette châtellenie.

Villeneuve-les-Genêts comprenait 450 feux (environ 750 habitants) en 4785. Il est resté stationnaire, car le nombre de ses habitants est aujourd'hui de 746.

VILLIERS-SAINT-BENOIT.

Au dixième siècle Villiers était un domaine (prædium) possédé par un chevalier appelé Engelelme. Il avait une église.

(i) Archives nationales, Dénombrement des baillages, Sens et Auxerre, vol. P., 132.

Cependant il n'est pas compris au nombre des paroisses portées sur le Liber Sacramentorum du diocèse de Sens. Angelelme étant tombé malade à Paris en 975, pendant que les barons étaient réunis en assemblée générale, fit son testament avec l'approbation et sous le sceau de Hugues, duc des Francs (Hugues Capet, qui n'était encore que duc de France), du comte Eude (Eude II, sans doute, comte de Chartres et de Blois) et de la comtesse Adèle. « Considérant la fragilité de la nature humaine et craignant le redoutable jugement où seront mis à jour les secrets de tous les cœurs, » il offre au Seigneur et à son éminent confesseur le bienheureux Benoit, père des moines, un crucifix d'argent, et il leur donne, pour le salut, tant de son âme que de celle de son illustre seigneur Hugues duc de France, de son père, de sa mère, et de tous ses parents et amis, son domaine de Villiers dans le pays sénonais, avec l'église dédiée à la bienheureuse Marie, et avec les terres acquises ou à acquérir, les serfs des deux sexes, les bois, les prés, les eaux et les cours d'eau (1).

Tel est le titre en vertu duquel l'abbaye de Saint-Benoitsur Loire a possédé pendant neuf siècles le bourg de Villiers que, de son nom, on a appelé Villiers-Saint-Benoit. Cette possession n'a pas toujours été exempte de troubles. Vers la fin du onzième siècle, Narjot I^{er}, baron de Toucy, qui possédait aussi Dracy, trouvant à sa convenance le territoire de Villiers contigu à celui-là, voulut s'en emparer en soumettant les moines à sa suzeraineté, et exigea que les habitants lui payassent, comme ses vassaux directs, les redevances féodales. Puis, touché de la volonté de Dieu, il partit pour la croisade. Mais il tomba malade en route et, arrivé à Jérusalem dans

⁽¹⁾ Archives du département du Loiret.

un état désespéré, il se confessa de ses injustes usurpations au patriarche de Jérusalem, et, sur la recommandation de ce prélat, écrivit à sa femme et à ses parents de cesser les exactions et de rendre Villiers aux religieux de Saint-Benoit. Mais ceux-ci, loin de s'arrêter, portèrent plus loin et jusqu'aux dernières extrémités leurs injustes prétentions et recoururent, pour les imposer, aux plus affreuses violences. Les moines portèrent leurs plaintes à l'évêque d'Auxerre. Ils les adressèrent aussi au pape qui écrivit à l'évêque de réprimer par tous les moyens canoniques ces audacieuses entreprises. Avant même d'avoir reçu la lettre du Saint-Père, l'évêque Humbaud avait mis en interdit les églises de la baronnie de Toucy, et avait enjoint à la veuve de Narjot et à Hugues, son gendre, de comparaître devant lui en présence du comte de Nevers et d'Auxerre et de plusieurs autres seigneurs; et, tout en leur reconnaissant un droit de suzeraineté, il les avait contraints à rétracter leurs iniques usurpations et les actes de barbarie par lesquels ils avaient tenté de les établir. La sentence qu'il rendit en l'an 1410 nous a été conservée (1). Aucun document n'est plus propre à montrer l'état de misère et d'humiliation des pauvres serfs de ces tristes temps, qui, lorsqu'ils tombaient sous la domination d'un seigneur avide et impitoyable, trouvaient du moins parfois un défenseur dans l'Eglise. La charte énumère ce qu'elle appelle les mauvaises coutumes des oppresseurs de Villiers. Ce sont: la taille de deniers (l'imposition arbitraire), le rapt (enlèvement et emprisonnement), l'incendie, le vol avec violence, et une pratique vexatoire assez difficile à définir qu'elle appelle la vache

⁽¹⁾ Lebeuf, Preuves nº 12. — Cartulaire historique de l'Yonne, t. 1°r, p. 221.

du char, et qui consistait ou dans des corvées exorbitantes ou dans des excès outrageants pour la dignité humaine. Elle énumère en même temps, sous des dénominations dont la signification est aujourd'hui fort obscure, les divers prétextes que l'on employait, et certaines taxes dont on usait, pour arracher au pauvre cultivateur ses dernières ressources, après qu'il avait payé la taille et les redevances ordinaires.

Les exigences des seigneurs de Toucy se reproduisirent plus tard, et il fallut en 1147 l'intervention du pape Eugène III pour amener une transaction qui limitait à un setier d'avoine, huit deniers d'argent et deux poules, le tribut de chaque masure (manœuvrerie). Les masuriers étaient tenus en outre de contribuer à la construction et aux réparations du château seigneurial de Toucy, et, pour les masures nouvellement défrichées dans les bois, ils devaient payer vingt sols d'hébergeage (1). Ils payaient en outre des redevances à l'abbaye. Mais en compensation, les habitants reçurent des droits d'usage dans les bois, et, par le cours des siècles, ces droits se sont transformés en un droit de propriété sur près de 300 hectares de forêts.

Villiers avait, d'après le recensement de 1785, 177 feux (885 habitants). Il s'est fort accru depuis, car il en compte maintenant 1035.

LA VILLOTTE

La Villotte figure comme paroisse, sous le nom de Villena dans le *Liber sacramentorum* du neuvième siècle du diocèse de Sens. Elle était comprise au douzième siècle dans la ba-

(1) Bulle du pape Eugène III, du 5 des ides de septembre 1147. Archives du Loiret. Fonds de Saint-Benoit.

Sc. hist.

ronnie de Toucy sous le nom de Villete. Elle s'amoindrit ensuite et fut donnée en fief à un seigneur particulier qui avait son manoir dans le château du Bréau En 4700, Claude de Violaine en était seigneur, et ses descendants y sont restés jusqu'à la Révolution. Sa population, qui était de 53 feux en 4785, ne s'est pas augmentée. Elle est aujourd'hui de 267 habitants.

Dom Morin, abbé de Ferrières, avait fait des recherches sur l'histoire du Gâtinais et du Sénonais. Il les livra à l'impression, mais sa mort en suspendit la publication. Elle fut reprise, après lui, par ses religieux et parut en 1630 sous le titre d'Histoire générale des pays de Gastinois, Sénonois et Hurepoix, composée par feu le père dom Guillaume Morin, ci-devant grand prieur de l'abbaye royale de Ferrières en Gastinois, dédiée à Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, par les religieux de l'abbaye. La préface dit:

- « Nous avons mis cette histoire en lumière pour faire co« gnoistre à la postérité les grands travaux que le feu père
 » Guillaume Morin, d'heureuse mémoire, a pris pour en
 « assembler les mémoires, les voyages et visites incroyables
 « qu'il a faites aux recherches des antiquités du Gastinois et
 « du Sénonois, comprises en cette histoire, qui commença à
 « estre imprimée un peu avant son décès.... et laissa pour
 « héritiers de sa perte et successeurs les religieux, prieur et
 « couvent qui ont poursuivi l'impression de cette histoire. »
- Sur la foi de ce pompeux éloge, nous avions espéré de trouver dans cet ouvrage d'utiles renseignements sur la partie du Gâtinais qui fait aujourd'hui partie du département de

l'Yonne, mais, à l'exception de quelques notes sur Chéroy, Vallery et Cudot, on n'y trouve rien qui nous concerne, rien sur la maison de Courtenay et ses possessions, pas un mot sur une seule des paroisses situées au nord de Châteaurenard. Il semble qu'à ses yeux le Gâtinais ne remontait pas plus haut du côté du nord que cette ville et celle de Châtillon-sur Loing.

Cette lacune est, au reste, assez peu regrettable, car à l'exception de la généalogie de quelques familles seigneuriales, parmi lesquelles on ne trouve pourtant pas celle de Courtenay, et de ce qui concerne les abbayes, et surtout sa royale abbaye de Ferrières, une grande partie de tout le reste abonde en fables ridicules et en grossières erreurs.

Ainsi, si on veut l'en croire, « Samothès, quatrième fils de « Noé, étant âgé de cent vingt-quatre ans, vint après le dé- « luge fonder la ville de Sens, qu'il appela Aleuze. Mais sous « le seizième roi des Gaulois, nommé Allobrogus, elle est « appelée Allobria, puis, sous l'empire des Assyriens et le « règne d'Orphaterne, elle est nommée Orbandelle, parce « qu'elle était ceinte de chaînes d'or pur. Elle garda ce nom « jusqu'au quinzième an du règne d'Artaxerxe, et pour « cette raison, les Sénonois ont été appelés Auratæ, si ce « n'est qu'allant à la guerre et même en leurs maisons, ils « se doraient les membres. Mais quand sous Brennus ils « allaient conquérir Rome, les Romains les nommèrent Ze- « nones, de Zenoi, Hospites, parce qu'ils avaient demandé à « être recus comme hôtes. »

Quand vint l'invasion des Gaules par Jules César, notre auteur lui fait assiéger Sens, où il reste prisonnier à la suite d'un assaut, et la tour, où il fut retenu, subsiste encore avec le nom de Carcer Cæsaris. Après de si magnifiques bourdes, il ne faut pas s'étonner de tant d'erreurs énormes dans lesquelles il tombe sur des faits et des personnages historiques de son pays, même de l'époque contemporaine.

Ainsi, selon lui, ce n'est pas au prince Louis de Condé que fut donné le château de Vallery par sa maîtresse, la veuve du maréchal de Saint-André. Il fut donné, si on veut l'en croire, par le maréchal lui-même à Henry de Condé, fils du précédent, qui était à peine né quand le maréchal fut tué à la la bataille de Dreux. Quant au prince Louis de Condé, le digne abbé le fait mourir, non à la bataille de Jarnac, en 4568, mais vingt ans après, à celle de Coutras, qu'il place en 4588, quoiqu'elle ait été livrée en 4587.

Ne soyons pas surpris, après cela, de le trouver aussi ignorant sur les hommes et les choses du moyen-âge, par exemple, quand il fait de Pierre I^{er} de Courtenay, fils de Louis-le-Gros, un gendre de ce roi, et quand il qualifie Pierre II de Courtenay, comte d'Auxerre et de Tonnerre, de comte de Tournay, traduisant ainsi le nom de Tornodorensis.

A l'en croire, le formariage, interdiction aux serfs de prendre femme hors de la seigneurie sans la permission du seigneur, « était un certain droit que l'homme serf payait « lorsqu'il se voulait marier, et ce qu'en Angleterre le roi « fait encore payer, en abolition de l'ancienne coutume, que « lorsque quelqu'un de ses sujets se mariait, il couchait la « première nuit avec la mariée. » Même chez un moine, une si étrange idée des priviléges royaux, qui auraient donné chaque jour un si formidable nombre d'occupations galantes au monarque anglais, est vraiment à mourir de rire.

Mais voulez-vous des prodiges? Il vous en racontera presque à chaque page. Montargis brûle en 1525. C'est le diable qui y avait mis le feu. « On a dit que le feu avait été mis par « quelques démons folets et boutefeux. Paradin remarque « dans la vie de François I^{or} que plusieurs de ces démons « folets couraient par le royaume de France, desquels fut « brûlée la ville de Troyes en Champagne et plusieurs « autres. »

Voici ensuite l'histoire d'un religieux cordelier qui, « in-« quiété dans ses prédications par les hirondelles, les con-« jure au nom de Dieu de sortir de l'église, et aussitôt elles « sortirent et n'y sont plus retournées. » Il y a encore l'histoire du château des Chats, dans la forêt de Montargis, « ainsi « nommée, parce que les chats du pays s'y assemblaient et « y faisaient leur sabat : plusi urs allant de nuit ont vu les « sorciers y faire leurs adorations et sortiléges. »

Écoutez encore ceci. Avant la prise de Châtillon par les Huguenots, en 4569, « la désolation de cette ville fut de « vancée d'un événement prodigieux et effroyable d'un lutin « fantôme, qui s'élevait du lieu le plus haut de la ville en « forme d'un homme chargé de chaînes, qu'il faisait sonner « épouvantablement, avec des cris si terribles que plusieurs « femmes en avortèrent de peur, et le cœur gelait aux plus « hardis. Il y a encore des habitants qui disent l'avoir vu, et « que principalement la nuit il redoublait ses cris. L'on tira « maintes fois sur lui, mais le vain ne pouvait être frappé, et « soudain que l'on s'approchait, il s'évanouissait redoublant « ses cris. »

Il est pourtant juste d'ajouter qu'il y a aussi dans cet écrivain quelques renseignements intéressants, par exemple, sur l'état ancien du territoire Gâtinais, qui selon la centième des lettres que Loup, abbé de Ferrières, écrivait au IX° siècle, et que Baluze a publiées, était encore à cette époque presque

entièrement couvert de forêts; sur quelques événements de l'histoire de Sens à partir du quinzième siècle, et des guerres de religion dans le Gâtinais, pendant le seizième; et aussi sur le château de Montargis, dont la grande salle « n'avait « pas moins de vingt-huit toises quatre pieds de longueur, « et contenait six grandes cheminées de deux toises de long « chacune dans œuvre, et les manteaux enrichis de pein- « tures. La cuisine avait trois cheminées, et sous la salle « était un jeu de paume. » Seulement, l'auteur attribue à tort à Clovis la construction de ce vaste manoir, qui n'avait été bâti qu'au douzième siècle.

Ce livre est devenu très rare. La bibliothèque de la ville de Sens est la seule qui le possède dans notre département.

ERRATA.

```
Page 35, ligne 15: beau-père lisez beau-frère
               20 : Bourbon lisez Barbon
               13 : dépradations lisez déprédations.
               19: 1565 lisez 1655
    - 72,
               22: 12000 lisez 6000.
     72,
     84,
                4 : Puysaie lisez Puisaie.
                11 ; c'une lisez d'une
     97,
                8 : préférées lisez préférés
               46 : après étaient bornées lisez presque uniquement
  - 410.
 - 134, - 8: une lisez un
- 149, dans la note: Greul lisez Gruel
 - 168, ligne 25: Plan-marchais lisez Plain-marchais.
               11: octro lisez octroi
 -183
 — 186,
               26: 12 et 15 lisez 12 à 15
 - 188,

- 200,

- 213,

- 216,
              16 : une manse lisez un manse
                6 : rayez les mots : ainsi que celui.
               21 : Courféraut lisez Courférant
           - 24 : 1640 lisez 1540
 -\frac{220}{239}
               23 : système financier lisez système
           - 23 : onzieme lisez dixieme
```

CATALOGUE DU MUSÉE D'AUXERRE

(TROISIÉME SECTION)

Par M. B. PASSEPONT.

INTRODUCTION.

Nous croyons devoir, en commençant, dire en quelques mots aux personnes qui visiteront le Musée le but que nous nous sommes proposé tant dans le classement des œuvres d'art que dans la réduction de cette notice.

Les œuvres d'art n'étant pas assez nombreuses pour nous permettre un classement par écoles, nous avons adopté, afin de rendre aux visiteurs les recherches plus faciles, l'ordre alphabétique par noms d'auteurs dans le catalogue sans nous y astreindre pour la place assignée à leurs œuvres. Nous avons, au contraire, essayé par un placement réfléchi, d'éviter à chacune d'elles un malencontreux voisinage dans lequel elles pourraient se nuire mutuellement par la discordance des couleurs et cherché à faire valoir autant que possible toutes leurs qualités par l'harmonie des effets.

De patientes recherches nous ont permis de considérer comme authentiques quelques tableaux non signés et d'en rendre d'autres à leurs véritables auteurs en retrouvant leurs signatures ou leurs monogrammes. Nous avons été sobre d'attributions, préférant classer parmi les inconnus en attendant que la lumière se fasse, toutes les toiles qui nous paraissaient douteuses et incertaines. Loin de nous la prétention d'être infaillible dans nos appréciations! Aussi recevrons-nous avec reconnaissance toutes les observations qui pourraient nous être faites par des amateurs plus éclairés.

Ce catalogue n'a pas été écrit pour ceux qui savent, car ils s'en servent peu. Nous avons cherché, en le rédigeant, à répondre aux diverses questions qui nous sont faites journellement par des visiteurs ordinaires ou par des élèves en parcourant la galerie. Quel est l'auteur de ce tableau? nous dit-on. A quelle école appartient-il? A-t-il beaucoup produit? Où sont placées ses œuvres les plus remarquables? Et pour les contemporains: A quels salons a-t-il exposé? Quelles sont les récompenses qu'il a obtenues? Quel est le sujet de son tableau? etc.

Voilà pourquoi le Catalogue se divise en trois parties : Peinture; — Dessins, Aquarelles et Pastels; — Sculpture, et renferme :

- 4° Une notice historique sur la section des Beaux-Arts du Musée d'Auxerre ;
- 2º Inscription par ordre alphabétique des donateurs d'œuvres d'art au Musée;
- 3° Les noms des peintres, dessinateurs et sculpteurs, l'école à laquelle ils appartiennent et leur notice biographique;
 - 4º Le numéro d'ordre et le titre du sujet traité;
- 5° Les dimensions du tableau, le nom de la matière sur laquelle il est peint et la grandeur des figures;
- 6° Le trait d'histoire dont le peintre s'est inspiré et la description du tableau;
- 7º Une note indiquant par qui il a été gravé, si le cas se présente;

- 8° L'acquisition ou la provenance;
- 9° Un renvoi de la peinture aux dessins et à la sculpture et réciproquement, si l'artiste a des œuvres dans ces différents genres;
- 10° Si l'œuvre est signée, le fac-simile de la signature ou du monogramme de l'auteur.

B. PASSEPONT,

Peintre et professeur de dessin.

Auxerre, le 1er juin 1872.

NOTICE HISTORIQUE SUR LE MUSÉE D'AUXERRE.

SECTION DES BEAUX-ARTS.

L'origine du Musée des œuvres d'art que possède la ville d'Auxerre ne remonte guère au-delà de 1835. Avant cette époque, il se composait d'un très petit nombre de tableaux, douze environ, placés çà et là, dans les salles de la Bibliothèque, et à l'Hôtel-de-Ville, dans le cabinet du maire. On remarquait dans ce dernier une lionne et un portrait du baron Fourier; on voyait à la bibliothèque le portrait du père Lair, fondateur du Musée, ceux de l'abbé Lebeuf, de Soufflot et des frères Lacurne de Sainte-Pallaie.

En 4835, le Conseil municipal, sur la proposition du maire, M. Raveneau-Serizier, décida l'acquisition de vingt tableaux, choisis dans la collection de M. Bernard-Deschamps. Parmi ces toiles, qui ne sont pas toutes d'une grande valeur artistique, il s'en trouve cependant quelques-unes qui méritent de fixer l'attention. Ce fut le premier noyau du musée de peinture. Malheureusement, le local destiné à le recevoir ne remplissait aucune des conditions nécessaires à sa conservation. Placés au rezde-chaussée de l'ancienne bibliothèque, dans un couloir sombre et humide, privés d'air et de lumière; exposés comme ils l'étaient, à toutes les salissures occasionnées par le nettoyage des étages supérieurs, et surtout à la poussière, cette plaie des galeries mal soignées, qui, retombant incessamment sur les toiles, s'accroche à toutes les aspérités et forme peu à peu un mastic, qui, la moindre humidité agissant, dénature les tons légers et brillants de la peinture, ces tableaux ne pouvaient que souffrir.

Cette triste situation dura jusqu'en 4858 et fit perdre à la ville une occasion que nous lui souhaitons de retrouver. Vers 4852, un amateur éclairé, qui avait formé avec goût une riche collection où dominait l'école flamande, M. de Varanges, vint visiter le Musée avec l'intention de le doter peu à peu de tous les tableaux composant sa galerie; mais en voyant son état déplorable, sans renoncer complétement à son projet, il y mit des conditions : il désirait avant tout que la ville s'engageât à donner à ses toiles une hospitalité digne d'elles. Par malheur, la mort vint le frapper avant la réalisation de cette généreuse idée. (Voir dans le Bulletin de 4853 la notice biographique sur M. de Varanges, par M. Challe).

A cette époque, après avoir figuré à la première exposition de la Société des Amis des arts, qui eut lieu à l'occasion du congrès scientifique, les tableaux et statues, choisis pour cette circonstance, furent transportés à

l'Hôtel-de-Ville et placés dans le grand salon avec tout ce qui constituait alors le Musée de peinture, en attendant son emplacement définitif.

Ce n'est que dix ans plus tard, en 1868, que la section des beaux-arts, dont le développement avait été si lent qu'il nous permettait à peine d'enregistrer 80 numéros, vint prendre sa place dans la galerie spéciale, que la ville lui avait destinée, en appropriant l'ancien palais des comtes d'Auxerre, pour l'installation de ses diverses collections. Elle y trouvait une grande partie des avantages qui lui avaient toujours manqué depuis sa fondation : lumière abondante, venant du haut, tamisée par des glaces dépolies, assez éloignées des fenêtres extérieures pour mettre les peintures à l'abri des rayons du soleil; vastes couloirs de ventilation l'entourant et l'éloignant assez des murs de l'édifice pour que la grande chaleur n'ait aucune influence sur les objets qu'elle renferme. C'est grâce à cette nouvelle installation qu'elle s'accrut aussi rapidement pendant ces trois dernières années, qu'elle avait été lente à son début; aussi enregistronsnous aujourd'hui pour le Musée de peinture 140 objets divers.

Les œuvres d'art placées dans la galerie proviennent de sources différentes: 1° des dons faits au Musée par l'État depuis 1852 (date du premier envoi des tableaux dûs à sa munificence), comprenant 47 numéros, dont 13 tableaux et 4 sculptures; 2° des tableaux et sculptures offerts au Musée par leurs auteurs, 2 tableaux, 7 dessins et 13 sculptures, ensemble 22 numéros; 3° des dons faits ou légués par divers, 28 tableaux, 74 dessins et 10 sculptures, formant 57 numéros; 4° des acquisitions faites par

la ville, 23 numéros, 20 tableaux et 3 sculptures; par la Société des sciences, une sculpture (retable de Lucy); 5° de provenance inconnue, 48 tableaux et 2 sculptures, 20 numéros.

De l'ensemble des résumés ci-dessus, il résulte que le Musée d'Auxerre, section des beaux-arts, renferme au 1^{er} juin 4872, 440 numéros, comprenant 84 tableaux, 78 dessins et 33 sculptures.

Auxerre, 1er juin 1872.

RELEVÉ des Donateurs de Tableaux, Dessi	ins et
Sculptures au Musée de peinture, inscrits par	ordre
$alphab\'etique.$	
4. M ^{11e} Bachelet, nos 64 et 138	2
2. M. Barat (Jules), nº 407	1
3. M. Baudoin (A)., nº 60	4
4. M. Blanchin (L. C. P.), nº 406	1
5. M ^{me} la marquise de Blocqueville, n° 34, 36 et 99	3
6. M ^{me} Bresson, n ^{os} 75 et 76	2
7. M. Challe (président de la Société des sciences)	
nº 37	4
8. M ^{lle} Chenard, nos 14, 22 et 98 (contenant 48	
dessins)	50
9. M. Cherest (A.), conservateur du Musée, nºs 91,	
96, 414	3
40. M ^{me} Cœurderoy (Marie), peintre, nº 7	4
44. M. Cotteau (Edmond), no 48	1
12. M. Cotteau (Gustave), nos 89 et 90	2
43. M. Denormandie (E.), député de la Seine, nos	
14 et 68	
44. M. Dumont (A), statuaire, membre de l'Insti-	
tut, nº 112	4
45. M. Duplan, nº 33	4
46. M. Falconnier (L.), statuaire et peintre, nos 92,	
93, 94, 95, 445 et 446	6
47. M. Farcy, sculpteur, nº 447	4
48. M. Frémy (L.), gouverneur du Crédit foncier,	
n° 1, 29, 100 et 105	4
49. M. Gilland, nº 429	1
20. M. Guiblin, nº 74	4
A REPORTER	85

BEAUX-ARTS.	255
Report	85
21. M. Grubert, nº 97	4
22. M. le baron du Havelt, nos 143 et 134	2
23. M. Joly (E.), no 404	4
24. M. Jullien (A), peintre, nº 19	1
25. M. C. de Kirwan, nº 50	4
26. M. Kley (L.), statuaire, nº 119	4
27. M. Laire (le père), nº 433	4
28. M. Lantéry, sculpteur, nº 420	4
29. M. Lefebvre, ancien bibliothécaire, nos 27 et 49	2
30. M. Leclaire (EML.), statuaire, nos 424, 422,	
123, 124	4
31. M. Lobet (J.), nº 43	. 4
32. M ^{mc} de Maussion, n ^{os} 125 et 126	2
33. M. Michelon (A.), nº 82	4
34. M. Ninet (A.), nº 127	4
35. M. Paradis (Edmond), nº 26	4
36. M. Passepont (AB.), nos 101, 102, 103	3
37. MM. Pescheux (Paul et Victor), nº 128	4
38. M. Potel, chanoine, nº 52	4
39. M. Riocreux, conservateur du Musée de Sèvres,	
n° 83, 84, 85, 86, 87 et 88 (14 dessins)	4.4
40. M. Roudault, nº 53	1
41. M. Roux (A.) et sa famille, nos 4 et 140	2
42. M. Saladin, ancien préfet de l'Yonne, nº 439.	4
43. M. Sauvalle, ancien conseiller de préfecture,	
nºs 10 et 74	2
44. M. Soufflot (J.), n° 58 et 408	2
45. M. Yver, nº 64	4
Total	131

ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS CETTE NOTICE:

H. Hauteur.

L. Largeur.

T. Toile.

B. Bois.

C. Cuivre.

Fig. Figure.

Gr, nat. Grandeur naturelle.

Pet. nat. Petite nature.

CATALOGUE

DU

MUSÉE D'AUXERRE

BEAUX-ARTS

PEINTURE

ALLORI (ALESSANDRO), né à Florence le 3 mai 1535; mort dans la même ville le 22 septembre 1607. (Ecole florentine).

Il était très jeune lorsqu'il perdit son père. Son oncle, Angiolo Bronzino, peintre célèbre, graveur et poète, le prit chez lui, l'éleva et lui enseigna son art. Allori profita vite des leçons d'un tel maître, car de très bonne heure il se sit connaître à Florence par quelques tableaux, dont le plus remarqué était Un Christ en Croix. Il quitta son oncle à l'âge de dix-neuf ans, pour aller à Rome, où il entra dans l'atelier de Michel-Ange, dont il fut bientôt l'un des meilleurs élèves. Le premier tableau qu'il fit dans cette ville fut jugé digne d'être placé dans la chapelle d'Alexandre de Médicis. C'est sous la direction de ce maître qu'Allori sentit naître et se développer en lui le goût de l'anatomie, dont il écrivit un traité à l'usage des artistes, publié en 1590. Il fit, peut-être, trop sentir l'application de cette science dans ses œuvres, qui sont très Sc. hist. 17

nombreuses, surtout dans les églises et les palais de Florence. Allori peignait à fresque et à l'huile. Son travail le plus considérable est la chapelle de Montagut dans l'église de l'Annonciation. Il y peignit à l'huile : Un Jugement dernier. - Un Christ au milieu des docteurs. - Le Christ chassant les marchands du temple. Son Jugement dernier rappelle, dans plusieurs figures, celui de son illustre maître. Il excellait dans le portrait et souvent il lui arrivait d'en placer dans ses tableaux. Ainsi, dans celui du Christ avec les docteurs, on reconnaît parmi ces derniers plusieurs des plus célèbres contemporains, entre autres : Michel-Ange et Giacomo de Pontormo. Ses tableaux les plus renommés sont : La Femme adultère et Le Sacrifice d'Abraham. Il eut pour élève son fils, Christofano Allori, qui commença son éducation artistique dans l'atelier de son père, avant d'entrer dans celui de Grégorio Pagani. Christofano et Alessandro tinrent tous deux à honneur de porter le surnom de Bronzino, qu'avait pris Angiolo.

1. Vénus et l'Amour.

H. 1,30. - L. 2,15. - T. - Fig. de gr. plus que nat.

Vénus, nue, est couchée presque de face, sur une draperie bleue, la tête tournée à droite, regardant l'Amour, dont elle tient l'arc de la main gauche, tandis que de la main droite elle retient le bras du lutin qui cherche à le ressai sir. A droite, près de Vénus et au bas du tableau, deux colombes se becquettent sur des roses. Aux pieds de Vénus est un lapin. Dans le lointain, derrière les rochers et la cascade qui forment le motif principal du paysage, on apercoit des ruines et un homme et une femme qui courent vers des flammes.

Cette toile, qui avait été acquise d'abord par le prince de Condé, puis par Philippe d'Orléans, fut achetée, en 1798, par M. Thomas Hope, 150 guinées. Rentrée en France, elle a fait depuis partie de la galerie de Lucien Bonaparte, ensuite elle est entrée dans celle du Palais-Royal; c'est alors qu'elle a été gravée par Trierre. Enfin, on perd la trace de ce tableau, et tout permet de croire que c'est lui qui orne aujourd'hui notre musée, car, jusque dans ses moindres détails, il est conforme aux gravures citées plus bas, sans que rien ne laisse supposer une copie.

Ce tableau fut gravé par Réveil, par Ph. Trierre et tout récemment pour la collection dite Les Peintres de la Beauté, éditée par M. A. Chevalier.

Donné par M. L. FRÉMY, gouverneur du Crédit foncier de France, en 1870.

ANDRÉ (Jules), né à Paris le 18 avril 1807, mort à Auteuil le 17 août 1869. (Ecole française).

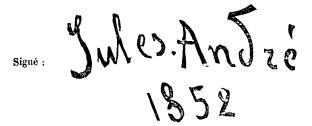
Cet artiste, élève de Watelet et de Jolivard, suivit leurs ateliers jusque vers 1827. Il fit ensuite un voyage dans le midi de la France, débuta au salon de 1821 et s'y fit remarquer. Il visita après la Belgique et les bords du Rhin. A l'exposition de 1833, il était honoré de la médaille de deuxième classe. Depuis cette époque, il prit part à tous les salons en y envoyant des toiles importantes; on en compte plus de trente, dont les plus remarquables sont : Vue prise aux environs de Tarbes (Hautes-Pyrénées); effet du matin. — Pont de Tauron sur le Torrion, près Bourganeuf (Creuse). -Bords de la Vienne près Limoges. — Bois près Saint-Hilairele-Château (Creuse). — Cinq panneaux décoratifs peints au pavillon Mollien du nouveau Louvre, et quatre pour l'hôtel d'Albe. Il recut la croix de la Légion d'honneur le 26 juillet 1853. Ses dernières œuvres sont : Etang des chênes à Lagrange (Seine-et-Marne). — Vue prise aux environs de Bourganeuf (Creuse). Jules André avait été nommé conservateur des dessins du musée du Louvre en 1848 et fut attaché à la manufacture nationale de Sèvres depuis l'année 1845 jusqu'à sa mort. Dans ses dernières années, il était vice-président du Comité de l'Association des artistes peintres.

2. Environ de Loéminé (Dauphiné).

H. 1.80. — L. 2.32. — T.

Au premier plan, dont les terrains sont modelés dans le clair-obscur, deux vaches se dirigent en paissant vers un ruisseau, qui serpente au milieu du paysage et s'enfonce clair et limpide vers l'horizon; deux autres se reposent dans la prairie, au second plan, à droite du spectateur. Vers la gauche et au troisième plan, des bestiaux, qu'accompagne un paysan monté sur sa charrette, descendent en s'avançant vers le centre de la composition. Deux massifs d'arbres, feuillés et peints avec la plus grande vérité, encadrent la plaine, qui se déroule lumineuse et profonde, sous un ciel clair, avec une grande entente de la perspective aérienne. Ce tableau, comme la plupart de ceux du maître, est rempli d'air et d'espace.

Donné par M. le Ministre de l'Intérieur en 1852.



BLANCHARD (JACQUES) [Attribué à], né à Paris en 1600; mort dans la même ville en 1638. (Ecole française).

Après avoir fait ses premières études dans l'atelier de son oncle Nicolas Bollery, Blanchard résolut d'aller en Italie. Il quitta Paris à l'âge de 20 ans; s'arrêta à Lyon, où il fit connaissance du peintre Horace Leblanc, avec lequel il travailla pendant quelques années. Il avait 24 ans lorsqu'il

arriva à Rome. Il y séjourna environ 18 mois, puis se rendit à Venise, afin d'y étudier plus particulièrement les œuvres de Titien. De retour à Paris, il exécuta pour sa réception à l'Académie de saint-Luc un Saint-Jean dans l'île de Patmos qui fonda sa réputation. Il exécuta un Plafond à Versailles et une galerie à l'Hôtel Bullion. Ses tableaux les plus remarquables sont: La descente du Saint-Esprit et saint André à genoux devant la Croix. (Notre-Dame de Paris).

3. La Communion des Apôtres.

H. 1,18. — L. 0,90. — T. — Fig. de 0,65.

Au centre de la composition, le calice est posé sur l'angle d'une table. Debout, un peu à gauche, Jesus s'avance, tenant dans ses mains le plat contenant le pain destiné à la communion de ses disciples, disposés autour de lui par groupes de trois. Derrière et près de lui, saint Jean, les mains croisées sur la poitrine, s'incline en avant pour mieux voir ce que va faire le maître bien-aimé. Au premier plan, à gauche, est saint Paul à genoux, les bras étendus. Au fond, du même côté, un troisième regarde par-dessus l'épaule de saint Jean. A droite, en face du Christ, trois des Apôtres sont à genoux dans des positions différentes : au premier rang, saint Pierre, les mains jointes, s'apprête à recevoir le pain que va lui présenter son divin maître. Debout derrière eux, Judas, sans doute, les mains appuyées sur son cœur, incliné en avant sur la table, paraît se justifier de l'accusation portée contre lui. A côté et plus au centre, deux autres, les bras droits étendus, les mains entr'ouvertes, s'entretiennent de ce qu'ils entendent, tandis qu'au fond, plus à droite, trois autres disciples, dont le plus rapproché a les bras et les mains entr'ouverts, cherchent à voir l'acte qui va s'accomplir. Du même côté, au bas du tableau, sont un bassin et une aiguière en métal.

Acheté par la ville en 1835.

BLONDEL (MARIE-JOSEPH), élève de Regnault, né à Paris en 1781, mort en 1853. (Ecole française).

Il remporta le premier grand prix de Rome à l'âge de 22 ans; trente ans plus tard il fut nommé professeur à l'École des Beaux-Arts et admis à l'Institut. Ce maître était éminemment classique par le choix des sujets qu'il a traités comme par sa manière. Les œuvres de Blondel sont nombreuses. Il exposa pour la première fois en 1812 Homère dans Athènes (gravé par Dien) et Zénobie sur les bords de l'Araxe (autrefois au musée du Luxembourg) - En 1814, L'Evanouissement d'Hécube (au musée de Dijon). - En 1815, Louis XII à son lit de mort (musée de Toulouse). - En 1817, Philippe-Auguste à Bouvines pour la galerie du duc d'Orléans. L'Assomption de la Vierge (à l'église de l'Assomption). - Le Christ enseveli. - Deux compartiments du plafond du grand escalier (au musée du Louvre). - La chute d'Icare. - Eole déchaînant les Vents, ce qui lui valut la grande médaille d'or. - En 1822, Blondel peignit les trois tableaux dont se compose le Plasond de la salle dite de Henri II, au Louvre. — En 1824, il expose une Sainte-Elisabeth de Hongrie qui décore l'église de Sainte-Elisabeth de Paris, et une Assomption pour la ville de Rodez. - En 1827, il exécuta le plafond, les voussures et les dessus de porte de la grande salle du Conseil d'Etat, c'est à dire le grand sujet pour le plafond, huit basreliefs et quatre groupes. - En 1828, il fit aussi, pour le plafond de la première salle du Conseil d'Etat, La France victorieuse à Bouvines. Enfin ce maître avait peint, dans l'intervalle de ces grands travaux : 1º Le salon de la galerie de Diane. à Fontainebleau, comportant 19 compartiments et dans la galerie 22 tableaux tirés de l'histoire de Diane chaste et de Diane chasseresse. — 2º Au Palais de la Bourse, dans la salle du tribunal de commerce, La Justice protégeant le Commerce et six bas-reliefs en grisaille. Au salon de 1830, il avait exposé Une glorification de la Révolution de Juillet sous la figure de la Force. - En 1831, il exposa Un Michel-Ange aveugle et quelques portraits. - En 1841, La Remise de Ptolémais à Philippe-Auguste (musée de Versailles). — En 1843, Une Judith en prière, etc.

4. La Mort de Phocien.

H. 1,12 — L. 1,48. — T. — Fig. de 0,70.

Phocion, fils d'un artisan, né en 402 avant J.-C., devint général et homme d'Etat athénien; chef de l'oligarchie, il se rapprocha de Philippe de Macédoine et fut accusé et convaincu par le parti démocratique, rentré au pouvoir, d'avoir livré le Pirée à Nicanor. Par suite de cette accusation, Phocion et quatre de ses plus intimes amis. Nicoclès. Thudippe, Hégémon et Pythoclès, passèrent en jugement et reconnus coupables de trahison par le peuple d'Athènes, ils furent condamnés à boire la ciguë, ce qui eut lieu le 19 du mois de mars 317 avant J.-C. Dès qu'ils furent en prison. Nicoclès, le plus fidèle de ses amis, demanda comme une faveur à Phocion de boire le poison le premier. « Quand tous les autres eurent bu, il n'y avait plus de ciguë, et le bourreau refusait d'en préparer d'autre, si on ne lui remettait le prix d'une livre, qui était de douze drachmes d'argent. Ce que voyant, Phocion fit appeler du dehors un de ses amis en le priant de remettre au bourreau l'argent qu'il demandait (Plutarque, traduction d'Amyot). » Le moment représenté par le peintre est celui où Emphylétus lui apporte la somme demandée, et où Phocion la reçoit en lui disant: « Puisqu'on ne peut pas mourir à Athènes sans qu'il en coûte de l'argent. » Au centre de la composition. Phocion, vu de face et à demi assis, la main droite appuyée sur le bras de son ami, le bras gauche étendu, lui indique du geste le motif de sa demande. A gauche, Emphylétus lui présentant les douze drachmes d'argent. Devant lui, Thudippe est en partie étendu sur le sol. Un peu plus loin, du même côté, Hégémon se tient debout. On apercoit Pythoclès dans le fond, au milieu du tableau, derrière le siège

de Phocion. Tous les quatre éprouvent déjà les effets du poison. A droite, le bourreau s'arrête sur les marches de l'escalier, tenant la coupe vide de la main gauche; il semble montrer qu'il n'a plus de poison. Tout à-fait à droite, sur un bloc placé près de l'escalier, est le mortier destiné à broyer la ciguë.

Ce tableau, qui a figuré longtemps dans le cabinet du docteur Roux, fut exécuté en l'an XII de la République (1893), pour le concours au grand prix de peinture. Cette même année, Blondel obtenait à l'Ecole le prix de la demi-figure.

Donné par M. Anatole ROUX et sa famille en 1854.

BOHN (Guermann), né à Stuttgard (royaume de Wurtemberg). (Ecole française).

Venu jeune à Paris, il s'y adonna à l'étude de la peinture, aidé des conseils de MM. Ary Scheffer et Henri Lehman de l'Institut. Depuis cette époque il ne quitta la France que pour aller en Italie, d'où il ne revint qu'après un séjour de trois années passées à Rome afin d'y étudier les maîtres. Il exposa pour la première fois en 1842. Il a envoyé ensuite à presque tous les salons annuels. Il obtint une médaille de troisième classe (genre) en 1844; une de seconde classe en 1849 et fut décoré en 1852. On cite parmi ses tableaux: Cléopâtre, La Sérénade, Desdémone, etc.

5. Gelsamina.

H. 0.58. — L. 0.47. — T. — Fig. buste gr. nat.

Une jeune fille en costume italien, vue de trois-quarts perdu, porte dans sa main droite une fleur de Jasmin, emblême de son nom.

Donné par l'Etat en 1868.

signé: Guermann. Bohn 1868

CARRACHE (Louis) [Attribué à], né à Bologne en 1555, mort en 1619 dans la même ville. (Ecole bolonaise).

Il fut élève du Tintoret et maître d'Augustin et d'Annibal Carrache, ses deux cousins. De concert avec ces deux derniers, il fonda à Bologne, une académie de peinture, qui avait pour but d'allier l'observation de la nature à l'imitation des meilleurs maîtres. Bientôt il appliqua ce principe dans un magnifique tableau: La prédication de saint Jean-Baptiste. Ses œuvres les plus remarquables sont dans sa ville natale. On lui fait quelques reproches relativement à la couleur; mais il excella dans le dessin.

6. Deux Docteurs.

II. 1^m. - L. 1,32. - T. - Fig. mi-corps gr. nat.

Placés près d'une table, ils s'entretiennent sur le texte d'un livre, que l'un d'eux, cclui de droite, vu de face, la tête tournée vers son interlocuteur, tient ouvert et debout sur la table. De la main droite, relevée et appuyée sur la poitrine, il semble affirmer. Celui de gauche, vu de profil, s'appuie, de la main droite, sur l'angle de la table, tandis que de la gauche, le bras étendu, il indique le passage sujet de leur discussion.

Acheté par la ville en 1835.

CŒURDEROY (Mad. MARIE), née à Chablis (Yonne), élève de M. Léon Cogniet. (Ecole française).

7. Entérieur de Caisine.

H.
$$0.40. - L. 0.50. - T.$$

Au centre, une jeune servante assise est occupée à éplucher des légumes. A gauche, sur un fourneau placé sous une fenêtre, est une casserole; une légère vapeur indique que l'eau qu'elle contient est en ébullition Du même côté, au fond, se trouve le dressoir garni de tous les ustensiles nécessaires à la cuisine. Au-dessous et en avant, une table sur laquelle sont des légumes. A droite, un coin de cheminée, une armoire, des chaises, sur l'une desquelles est un soufflet. Une horloge à boîte placée au milieu du fond, complète l'ameublement. On aperçoit une cour intérieure, au travers des fenêtres placées de chaque côté de l'horloge.

Donné par l'Auteur en 1869.

Signé: MARIE COEURDE'ROY.

COYPEL (NOEL-NICOLAS), né à Paris en 1691, mort dans la même ville en 1734. (Ecole française).

Lorsqu'il vint au monde, son frère Antoine était déjà célèbre, il avait 31 ans, cependant il ne prit aucune part à l'éducation artistique du jeune Nicolas. C'est son vieux père, Noël Coypel, qui lui enseigna les premiers éléments de son art. On dit même que sa mère, Françoise Perrin, n'y restait pas étrangère. La mort de son père, qu'il perdit à l'âge de 15 ans, le laissa sans fortune et il dut alors renoncer à visiter l'Italie, comme le faisaient les jeunes artistes de son temps. C'est en étudiant les tableaux des maîtres et les antiques qui sont à Paris, qu'il forma son goût. Nicolas Coypel entra à l'Académie le 29 décembre 1720, sous le rectorat de son frère Antoine. Le tableau qu'il offrit pour sa réception est l'Enlèvement d'Amymone par Neptune. Il fut nommé adjoint à professeur le 27 octobre 1731. Les tableaux les plus remarquables sont ceux qu'il fit dans la chapelle de la Vierge à l'église de Saint. Sauveur; pour celle de la Sorbonne et aux Minimes de la place Royale. On cite comme le plus célèbre La Naissance de l'Amour, qui fut exposé et couronné en 1727.

8. Le Triomphe de Galatée.

H. 0.60. - L. 0.74. - T. - Fig. de

Au milieu de la composition, Galatée, à demi couchée sur des coussins, dans un char en forme de coquille, est traînée par des Dauphins emmuselés avec des rubans, que tiennent en se jouant trois Amours, dont le plus élevé a dans la main droite un flambeau allumé. Vue de face, elle se promène tranquillement sur les eaux. Du bras gauche, elle s'appuie sur l'épaule de l'une des Néréides qui accompagnent son char, soutenue elle-même par un Triton. De la main droite, elle retient une draperie bleue, qui, après avoir recouvert une partie de son corps, s'élève et flotte au-dessus d'elle comme pour l'abriter. La tête un peu inclinée en arrière, Galatée écoute ce que lui dit un petit Amour placé derrière elle. Il lui indique du doigt et de la main gauche un groupe de petits Zéphirs, planant dans diverses positions au-dessus de la mer et soufflant dans toutes les directions. mais plus particulièrement du côté du char. Un peu plus haut, plus à droite du tableau, un autre petit Amour, appuyé sur des nuages, tient comme le premier, mais de la main gauche, un flambeau allumé. Dessous, au second plan, trois Naïades suivent le char à la nage. Près de ce groupe et en avant, deux Tritons sonnent de la conque. A gauche, près de Galatée, on apercoit deux autres Néréides. Au fond, du même oté, s'élève un énorme rocher : on voit, sur l'une de ses anfractuosités, Polyphême assis, tenant dans ses mains la flûte pastorale, dont les sons n'ont plus pour lui d'attraits, tant il est charmé à la vue du spectacle qui s'offre à lui.

Acheté par la ville en 1835.

DAUZATS (Adrien), né à Bordeaux en 1804, mort à Paris le 18 février 1868. Elève de Michel Julien Gué. (Ecole française).

Après être sorti de l'Ecole des Arts-et-Métiers d'Angers, où il ne resta pas longtemps, Dauzats suivit les cours de l'Ecole de dessin de Bordeaux, dirigée alors par M. Lacour. Il étudia ensuite la décoration théâtrale sous la direction d'Ollivier, décorateur en chef du grand théâtre; puis il vint à Paris afin de s'y perfectionner et travailla chez Blanchard, Mathis et Desroche, décorateurs du théâtre des Italiens. Vers 1825, il entra dans l'atelier de son compatriote Gué, pour y étudier la peinture de paysage. Il excellait déjà dans l'aquarelle et la lithographie, quand, en 1828, sur des études faites en Suisse, le baron Taylor l'admit au nombre des artistes attachés à la grande publication des Voyages pittoresques dans l'ancienne France. Touriste infatigable, il entreprit alors une large série d'excursions artistiques, d'abord dans le midi de la France, plus tard en Espagne et en Portugal (1831), en Egypte et en Orient (1832), etc. En 1839, il fit partie de l'expédition des Portes de Fer et parcourut l'Algérie. Il visita tour à tour la Turquie, la Sicile, la Belgique et l'Angleterre. Il accompagna aussi le prince Napoléon dans les contrées du Nord, en 1856. Il fut un des fondateurs de la Société des Artistes peintres, sculpteurs et graveurs, créée en 1844. Il était de toutes les commissions pour les hautes études du dessin ; il fut aussi de tous les jurys, même internationaux; car lors que les artistes avaient à se choisir un juge, le nom d'Adrien Dauzats sortait toujours un des premiers de l'urne. Il réorganisa la société des Amis des Arts de Bordeaux, à laquelle il donna une vive impulsion; en 1858, il accepta les fonctions de membre correspondant de celle de l'Yonne, et en 1866, il les remplissait encore alors qu'il était déjà bien souffrant. « Par sa discrétion, par son activité soutenue, par sa connaissance des hommes, des choses et des circonstances, par sa parfaite honorabilité, dit M. Philippe Burty, il s'était acquis une influence considérable, dont il n'usa qu'au profit des autres, car il vécut et mourut presque pauvre. » Depuis 1831, Dauzats a presque toujours exposé; on peut citer parmi ses nombreux ouvrages: La sainte Cécile d'Albi. - La Croix-Dieu. -Les Gitanos. — Une mosquée sur les bords du Nil (1835). — L'Eglise de Belein à Lisbonme. - La Giralda de Séville. -

Le passage des Portes de Fer (acquis par le duc d'Orléans). - L'Arc de Djimilac, à Constantine. - L'intérieur de Sainte-Catherine (1850). — Le Passage des Bibans. — La Chapelle de l'Escurial. - Une Fontaine près de la Mosquée du sultan Hassan. - L'intérieur de l'église de Lisbonne (1864). - Une Fontaine au Caire. - La Mosquée de Cordone. - L'Eglise Saint-Géréon à Cologne (1855). - Les environs de Damas. - Les environs de Blidah. - La grande place de Manzanarès, Espagne (1861), etc. On voit au musée de Versailles dans la galerie des gouaches, La bataille d'Almanza. — Les ruines de Djimilach et cinq aquarelles sur le passage des Portes de Fer. — Le couvent de Sainte-Catherine, au mont Sinaï (1845), et la vue intérieure de Saint-Jean-des-Bois, à Tolède (1855), sont au musée du Luxembourg. Il a de plus exécuté pour la relation de l'Expédition française au Mexique (1840) près de 52 vignettes et gravures, puis écrit ses impressions de voyage au Sinaï. Au salon de 1831, Dauzats a obtenu une médaille de deuxième classe (genre et intérieur), deux de première classe en 1835 et 1848, une de première classe à l'exposition universelle de 1855. Il avait été décoré en mai 1837.

9. Une Fontaine, près de la mosquée du sultan Hassan, au Caire. (Salon de 4864).

H. 0,65. - L. 0,50. - Panneau bois. - Fig. de 0,06

Trois fabriques, décorées avec toute l'élégance qui caractérise l'architecture orientale, occupent les premiers plans. A gauche, la fontaine, dont le bassin est masqué par un pan de muraille dégradé, au-dessus duquel on aperçoit la niche, percée d'une fenètre, ornée comme le grand mur dans lequel elle est placée, de palmettes, fleurons, nœuds, etc., sculptés légèrement dans le stuc. Ce mur, qui cache une partie de la mosquée, n'en laisse voir que le sanctuaire demi circulaire, aéré par des fenètres fermées de grilles en cuivre, véritable guipure de métal. Des colonnes accouplées en mosaïque verte en soutiennent l'arcature. Au-dessus,

sur un toit en terrasse et un peu en retraite, s'élève un pavillon octogonal, aux arcades en fer à cheval, soutenues par de légères colonnettes, reliées entre elles par une frise à hauteur d'appui, percée à jour. Son toit, comme l'auvent qui ombrage les fenêtres, sont en cuivre ou en métal jadis doré, ornés l'un et l'autre de bordures travaillées comme des bracelets. A droite, une maison enjolivée de rubans de briques, à fenêtres en verres colorés, à la porte surmontée d'un moucharabic, projette son ombre sur une partie du tableau, et fait mieux sentir la couleur vraie, lumineuse et chaude des parties éclairées. Plusieurs personnages animent cette composition: à gauche, un enfant se dirige vers deux de ses camarades assis à l'ombre, portant dans ses mains une écuelle pleine d'eau, qu'il vient de puiser à la fontaine; à droite, à l'entrée de la maison, deux Arabes causent ensemble. Au milieu, vers la mosquée, cinq autres personnages paraissent s'entretenir tranquillement, tandis qu'au fond, un peu à droite, trois cavaliers se dirigent au galop de leurs chevaux, vers le Caire, dont on aperçoit au loin les minarets et la coupole de l'une de ses mosquées.

Donné par l'Etat en 1865.

(Voir aux Dessins).

Signé :

A. Dauzats.

DESPORTES (ALEXANDRE - FRANÇOIS) [Attribué à], né à Champigneul en 1661, mort à Paris en 1743. (Ecole française).

A l'age de 12 ans il quitta son père qui était laboureur dans un village de la Champagne, pour aller à Paris chez un de ses oncles. Celui-ci le plaça chez un artiste flamand, peintre d'animaux, nommé Nicasins. Peu satisfait des leçons qu'il y recevait, Desportes ne voulut plus d'autres guides que la nature et l'antique. Inoccupé à Paris, malgré son habileté à peindre le portrait, il résolut d'aller en Pologne où il avait des amis. Arrivé à Varsovie en 1695, il fit les portraits du roi, de la reine et de plusieurs seigneurs de la cour. Rentré en France vers la fin de 1696, il peignit plus particulièrement des animaux et des chasses. Le 1er août 1699, il entra à l'Académie et fut élu conseiller le 17 mars 1704. Son portrait en costume de chasseur avec des chiens et du gibier est le tableau qu'il offrit pour sa réception. Louis XIV lui fit peindre les plus belles chiennes de sa meute et décorer plusieurs de ses résidences royales. Louis XV et les grands seigneurs de sa cour l'occupèrent successivement. Outre les animaux et le paysage, dans lesquels it excellait, Desportes a peint avec supériorité les fleurs, les fruits, les vases, etc. Il fut chargé en 1733 de renouveler aux Gobelins les tentures des tapisseries des Indes peintes dans le pays par des artistes hollandais. Plusieurs de ses tableaux ont figuré aux expositions de 1737, 1738, 1739, 1740, 1741 et 1742. Il a eu pour élèves son fils Claude-François Desportes et son neveu Nicolas Desportes.

10. Portrait d'un Chasseur.

II. 1,44. — L. 1,15. — T. — Fig. en pied gr. nat.

Ce chasseur est représenté la tête nue, vu presque de face. Il porte un habit de couleur violâtre par dessus un gilet de même nature, tous deux galonnés; chemise à jabot, guêtres gris foncé montant au-dessus des genoux. A sa ceinture est attachée une gibecière sur laquelle on aperçoit un écusson à demi effacé, laissant voir encore une étoile et surmonté d'une couronne de comte. Assis sur un tertre, au pied d'un arbre, il est tourné à gauche, il a les jambes croisées, la main droite appuyée sur les genoux; il est appuyé sur le coude gauche et de la main gauche il tient son fusil, debout à côté de lui, reposant sur la crosse. A ses pieds, son chien assis presque de face, tourne la tête

pour regarder son maître. Plus à droite, un lièvre mort, appuyé la tête en bas. Dans le fond à gauche, la campagne.

Des renseignements presque certains donnent lieu de croire que ce portrait est celui de Prix Richer, de Lucy, reçu lieutenant criminel au bailliage d'Auxerre, en 1733.

Donné en 1829 par M. SAUVALLE, ancien secrétaire général de la préfecture de l'Yonne.

DUGHET (GASPARD, dit le GUASPRE), né à Rome en 1613, mort dans la même ville en 1675. (Ecole française).

Dughet appartenait à une famille d'origine parisienne, dont le Poussin avait épousé la fille. Il fut élève de son beau frère. Cette parenté et son talent lui ont fait donner quelquefois le nom de cepeintre célèbre. Son goût particulier pour le paysage lui faisait rechercher pour les dessiner les sites de l'effet le plus piquant. Afin de mieux étudier la nature, il avait lové quatre maisons en même temps : deux dans les quartiers les plus éleves de Rome, une autre à Frascati et la dernière à Tivoli. A vingt ans Le Guaspre avait déjà une grande réputation. Il peignit dans toutes les villes principa'es de l'Italie, mais ses tableaux les plus remarquables sont à Rome. Il avait acquis une telle pratique, qu'il pouvait finir en un jour un grand tableau avec les figures. On distingue trois manières dans les ouvrages de ce peintre : la première péche par un peu de sécheresse; la seconde, qui est sa meilleure, est plus simple, plus vraie, plus étudiée; la dernière est vague, mais cependant agréable. Il a gravé lui-mêmême huit de ses paysages. Vivarès a aussi gravé d'après lui. Ses tableaux ne sont généralement pas signés.

11. Paysage.

A gauche du premier plan, qui est tout entier dans le clair-obscur, afin de repousser les autres parties du paysage qui, quoique sans soleil, sont lumineuses et pleines d'air, se trouve près de grands arbres indiquant l'entrée d'une forêt, un homme, vêtu d'une tunique courte, bras et jambes nus, luttant avec un lion, dont il tient de ses deux mains les mâchoires écartées. Au centre, sur le devant, un tronc de colonne et son piédestal reposent sur une arcade en briques. Derrière, au second plan, un lac baigne un rocher escarpé, au sommet duquel est une forteresse. Au milieu glisse sur l'onde tranquille une gondole à voile. Tout près et sur les deux rives de nombreuses fabriques italiennes aux tours crénelées s'avancent dans les eaux. Au fond, à droite, se déroule un vaste horizon, bordé par des collines d'une perspective profonde, au pied desquelles se voit une villa.

Donné, en 1868, par M. E. DENORMANDIE, député de la Seine.

FRANCK (François), dit le Vieux, né à Hérenthals (en Campine), vers 1544, mort à Anvers en 1616. (Ecole flamande).

Il vint à Anvers avec son père, Nicolas Franck, peintre médiocre, qui le plaça avec ses frères dans l'atelier de Frans Floris. En 1561, François Franck obtint le droit de bourgeoisie, fut reçu franc-maître de Saint-Luc en 1567, et plus tard remplit les fonctions de doyen de la Gilde en 1588 et 1589. Ses principaux tableaux sont: Le Christ à Emmaüs, Jésus au milieu des docteurs (1587), un des volets représente saint Ambroise baptisant saint Augustin; l'autre, le miracle d'Elie à Sarepta. Ce morceau, regardé comme le chef-d'œuvre du peintre, ornait l'autel de la chapelle des maîtres d'Ecole dans l'église de Notre-Dame d'Anvers. Il y a au musée de Dresde sept de ses tableaux, dont le plus remarquable est une fuite en Egypte. On cite encore de lui, à Blenheim (Angleterre), Une destruction de l'armée de Pharaon dans la mer Rouye, etc.

Sc. hist.

12. Passage de la mer Rouge.

H. 0,53. - L. 0,74. - Panneau bois. - Fig. de 0,17.

Le moment choisi par le peintre est celui où les Israelites, après avoir traversé la mer Rooge, dont les eaux, sur l'ordre du Seigneur et sur un geste de Moïse, s'étaient séparées pour leur livrer passage, viennent d'atteindre la rive opposée, et où Pharaon, qui avait rassemblé toute son armée pour les poursuivre, entre à son tour dans le lit de la mer, dont les flots, sur un nouveau geste de Moïse, se rejoignirent en engloutissant le roi et toute son armée Au premier plan, vers le milieu de la composition, plusieurs personnages entourent un cercueil ouvert, dans lequel est un squelette. Deux d'entre eux paraissent être des patriarches, dont le plus rapproché, s'appuyant sur une longue canne, est vétu d'une tunique rouge; un coin relevé et retenu par une ceinture dorce laisse voir un pardessous bleu frangé d'or. A gauche, un homme, portant une tunique jaune et coiffé d'un turban, indique du doigt et de la main droite le contenu du cercueil. Un jeune enfant, placé devant, en tient de ses deux mains le bord, se grandissant sur la pointe des pieds pour voir à l'intérieur. Près de l'angle gauche du tableau est un groupe de femmes et d'enfants. La plus rapprochée du spectateur est assise, elle s'apprête à boire quand une autre, plus âgée, lui adressant la parole, appelle d'un geste énergique son attention vers le groupe central. Près de la femme assise, vers le bord et l'angle du tableau, se trouve un paquet de linge blanc attaché par le milieu, sur lequel on voit le monogramme placé ci-dessous à gauche. A droite, sur le devant, un groupe d'une dizaine de figures, est occupé à vérifier le riche butin contenu dans une malle. Plus à droite, un homme portant sur ses épaules un ballot s'avance rapidement. A l'extrémité de ce ballot se lit la signature placée ci-dessous à droite. Plus loin, au troisième plan, on apercoit Moïse et Aaron. Le premier, le bras

étendu, ordonne aux flots de se refermer sur le roi et son armée. Au deuxième plan, tout-à-fait à gauche, un enfant est monté sur un chameau. On compte plus de trente figures sur le devant, puis une foule innombrable d'hommes, de femmes, d'enfants et d'animaux. Plusieurs colonnes, conduisant des bestiaux, s'éloignent en gravissant le chemin ouvert dans la montagne.

Acheté par la ville en 1835.

Signé:



FR

GAUTHEROT (CLAUDE), né à Paris en 1769, mort dans la même ville en 1825. (Ecole française).

Après avoir reçu de son père les premières notions de l'art et essayé avec succès le modelage du portrait, il entra en 1787 dans l'atelier de David, dont il fut l'élève et l'ami. Gautherot, qui ne put rester étranger aux agitations de son époque, vint dans le département de l'Yonne à la suite de Lepelletier de Saint-Fargeau. Plus tard, blessé d'un coup de feu en défendant la Convention le 13 vendémiaire an IV (octobre 1795), il résolut de se consacrer exclusivement à la peinture. A cette époque, il ouvrit une école sous le patronage de David et forma d'excellents élèves. Ses principaux tableaux sont: Marius à Minturnes (1796). — Pyrame et Thisbé. — Convoi d'Atala (1810). -- Portrait de Davout. -- Portrait de Portalis. - Napoléon haranguant ses troupes au passage du Leck (Prix de 1810). - Napoléon blessé devant Ratisbonne. - Entrevue des empereurs de France et de Russie à Tilsitt. - Saint Louis pansant les malades. - Saint Louis donnant la sépulture aux soldats de son armée, etc.

43. Portrait du baron Fourier.

H. 1,27. - L. 0,91. - T. - Fig. jusqu'aux genoux, gr nat.

Il est représenté debout, vu de face, la tête nue, vêtu de

noir. Appuyé du bras gauche au dos d'une chaise, sur laquelle est jeté son pardessus, il tient ses gants de la main gauche. Le bras droit descend le long du corps.

Provenance inconnue.

Signé: GAUTHEROT AN XI.

GÉRARD (François-Pascal-Simon, baron), né à Rome le 4 mai 1770, mort à Paris le 11 janvier 1837, élève de David. (Ecole française).

Son père, intendant du bailly de Suffren, suivit ce dernier à Rome, où il allait comme ambassadeur. Il s'y maria avec une italienne, dont il eut trois fils. En 1780, il revint à Paris avec sa femme et ses enfants. Gérard, qui montrait des dispositions pour le dessin, fut admis à l'âge de 12 ans dans la pension du roi, destinée à recevoir de jeunes artistes. Dixhuit mois après, il entra chez le sculpteur Pajou. Deux ans plus tard il fut admis parmi les élèves de Brenet, peintre de l'Académie. Ce fut en 1786 qu'il entra dans l'atelier de David. Au concours de 1789, Gérard obtint le second prix de Rome; le sujet donné était : Joseph se faisant reconnaître par ses frères (Musée d'Angers). Sa première œuvre importante fut le Bélisaire, exposé en 1795 (en Russie); vint ensuite Psyché recevant le premier baiser de l'Amour (1796). A ce même salon figurait le portrait en pied d'Isabey tenant par la main sa jeune fille, portrait qui le rendit célèbre en ce genre et fonda sa réputation. Dès cette époque, toutes les notabilités de l'Empire et de l'Europe voulaient être peintes par Gérard. Il fit près de cent portraits en pied et un nombre immense de portraits en buste dans l'espace de quarante années. Il a produit aussi près de trente tableaux de genre historique, entre autres: Les trois Grâces (1806). — La bataille d'Austerlitz et Ossian (1810). — Corinne improvisant au cap Misène et Thétis portant les armes d'Achille (1819). — Louis XIV déclarant son petit-fils roi d'Espagne (1828), etc. On lui doit encore La peste de Marseille (1832) et les quatre pendentifs de la Coupole du Panthéon. Il a exposé presqu'à tous les salons de 1793 à 1827 inclusivement. Le Musée du Louvre possède sept tableaux de ce maître: Entrée de Henri IV à Paris (1817). — Psychéet l'Amour. — Daphnis et Chloé (1824) — La Victoire et la Renommée. — L'Histoire et la Poésie. — Deux portraits: l'un Isabey, peintre en miniature; l'autre, Canova, célèbre statuaire Italien. Gérard avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur à la création de l'ordre et baron le 5 septembre 1819. Il était, en outre, membre de l'Académie des Beaux-Arts et professeur à l'école des Beaux-Arts.

44. Portrait de Chenard (4).

H. 0,65. - L. 0,55. - T. - Buste gr. nat.

Il est tourné à gauche; la tête nue est vue de face. Il est vêtu d'un pardessus gris-jaunâtre, habit bleu, gilet jaune et cravate blanche.

Ce portrait, non signé, est cependant très authentique. On y retrouve toutes les qualités qui distinguent son auteur. Peint avec une aisance magistrale; le pinceau en est soigneux sans sécheresse; tout est précis, tout est sobre et d'une

(1) Chenard Simon est né à Auxerre le 20 mars 1758, et est mort à Paris en 1831. Son père, qui était menuisier, habitait sur la paroisse Saint-Pierre-en-Vallée. Chenard commença par être enfant de chœur, puis s'engagea dans une troupe de province. En 1782, il débuta à l'Opéra, qu'il quitta pour la Comédie Italienne, où il créa plusieurs rôles. La Comédie Italienne ayant pris le nom d'Opéra Comique, il en devint l'un des secrétaires-directeurs. Sa belle bassetaille, son jeu vrai et plein de sentiment, l'ont placé au nombre des meilleurs artistes de la scène lyrique française. Il jouait aussi parfaitement du violoncelle. Chenard fut maître de la chapelle et de la maison particulière de Napoléon 1er,

simplicité remarquable. La couleur, ferme dans les chairs, est légère et spirituelle dans le costume, quoique solide et d'une grande unité. La tête, où se trouve toute la vérité d'expression de la physionomie, est peinte avec souplesse et dans une localité de tons argentins excellents; elle est rendue avec une telle magie, qu'elle sort de la toile et semble respirer. Ce tableau fut peint en 1797, deux ans après celui d'Isabey: il est de la meilleure époque du maître. (Voir à la Bibliothèque nationale, dans l'œuvre du baron François Gérard, la liste de tous les portraits qu'il a peints ou dessinés).

Donné par Mlle CHENARD en 1863.

M^{tle} Chenard, qui est décédée le 8 mars 1863, a, par testament olographe, déposé chez M^e Viefville, notaire à Paris, fait les dispositions suivantes:

- « Je lègue à la ville d'Auxerre, département de l'Yonne,
- « lieu de naissance de feu mon père, et pour être placés
- « dans son musée:
 - « 1º Le portrait en buste de mon père, peint à l'huile
- par feu François Gérard, membre de l'Institut;
 - « 2º Pour la même destination, le portrait en pied de
- « mon père, représenté dans le rôle du père Morin, de la
- « pièce de Félix;
 - a 3º Pour la même destination, l'album des costumes de
- « mon père, dans différents rôles, dessinés à la sépia. Ces
- « deux derniers articles sont peints et dessinés par feu
- « Xavier Leprince. »

M^{11e} Decoppet fut sa légataire universelle, et M. J. Dubost, chef de division à l'administration générale de l'assistance publique à Paris, son exécuteur testamentaire.

GUÉRARD (AMÉDÉE), né à Sens (Yonne), élève de Picot. (Ecole française).

M. Guérard a pris part à toutes les expositions depuis 1849.

Ses principaux tableaux sont: Souvenirs de Gargilles, paysans du département de l'Indre. — Un antiquaire (1850). — L'adoration de la Croix (1855). — Un jour de fête en Bretagne (1857). — Une messe du matin à Monterfil (Ille-et-Vilaine) (1859). — Un Repas de noce (Ille-et-Vilaine) (1861). — Promenade des fiancés à l'Assemblée de Saint-Aubin (Yonne), mœurs bourguignonnes (1863). — Pêcheuses de Saint-Cast, Côtes du Nord (1864). — Sur la falaise, Côtes du Nord (1863). — Les apprêts de la Noce (1867) — Devant la Maison-Dieu, souvenir de Bretagne (1869), et en 1870 le Réveil et les Miettes.

45. Convoi d'une jeune fille se rendant à l'Eglise. — Monterfil (Ille-et-Vilaine).

H. 1,23. — L. 2,04. — T. — Fig. de 0,50.

Dans un chemin serpentant au milieu d'une plaine profonde s'avance lentement le convoi, se dirigeant de gauche à droite. Sept jeunes filles marchent en tête du cortége. La première, un livre dans la main gauche, tient de la droite une sonnette qu'elle fait tinter de temps en temps. Elle est suivie de trois autres portant la croix, voilée d'un crêpe, le bénitier et une couronne de fleurs blanches; puis viennent celles qui portent les instruments de travail de la défunte et quatre autres portant le cercueil, recouvert d'un blanc linceul, surmonté d'une couronne. Derrière suit la famille en pleurs, escortée de ses nombreux amis, dont la longue procession se perd à l'horizon.

Amédée Guérard. 1861.

Ce tableau fut exposé au salon de 1861.

Donné par l'Etat en 1864.

Signé:

HUPIN (I.).

46. Vases d'or, d'argent, de cristal et tapis.

H.
$$0.90. - L. 1.20. - T.$$

Sur un socle recouvert d'un riche tapis retombant en plis nombreux, sont placés de gauche à droite: un brûle-parfums en or, une bouteille en argent, une aiguière d'or sur un plateau d'argent, une coupe à demi renversée, un vase couché, une pendule (style Louis XIII), un coffret surmonté d'une figure, un cornet en cristal à anses parallèles, garni d'un couvercle et monté sur un socle en argent, etc. A droite, au premier plan, dressé contre le tapis, un grand plateau en or, orné de figures et d'ornements repoussés.

Acheté par la ville en 1835.

JEAURAT (ETIENNE), né à Paris le 8 février 1699, mort à Versailles le 14 décembre 1789, élève de Nicolas Wleughels. (Ecole française).

Il étudia les premiers éléments du dessin avec son frère Edme, graveur assez distingué, élève de Picart. Il entra ensuite dans l'atelier de Wleughels, qui, nommé directeur de l'Académie de France à Rome, l'emmena avec lui en Italie, en 1724. De retour à Paris, il fut reçu à l'Académie le 24 juillet 1733. Il y devint successivement adjoint à professeur, professeur, adjoint à recteur, recteur et chancelier le 24 février 1781. Il était aussi, à cette époque, le garde-meuble honoraire des tableaux du roi à Versailles, où il s'était fixé dans les dernières années de sa vie. Il eut pour élève Henri Nicolas Jeau-

rat, dit de Bertry, son neveu, qui fut aussi membre de l'Académie royale de peinture. Les œuvres de Jeaurat sont en trèsgrand nombre: sujets religieux, compositions historiques, tableaux familiers et de genre. Ces derniers, pour la plupart. ont été reproduits par les plus habiles graveurs de son temps. Il a pris part à toutes les expositions de peinture de 1737 à 1760. Son tableau de réception à l'Académie, représentant La mort de Pyrame et de Thisbé, était au château de Compiègne. Celui que possède le Louvre, Diogène brisant son écuelle, avait été extraordinairement commandé pour le roi et fut exposé en 1747. Jeaurat, dont les parents étaient originaires de Vermenton, y possédait une maison, où il venait chaque année passer quelques mois. On voit encore aujourd'hui dans l'église de cette petite ville deux tableaux de ce maître : l'un, Saint Nicolas bénissant des enfants; l'autre, l'Institution du Rosaire, tous deux signés et datés, le premier de 1752, le second de 1753. Parmi ceux qu'on cite encore dans le pays, il faut noter les deux derniers tableaux qu'il exposa au Louvre en 1769: Une veillée en Bourgogne et Un pressoir, qui ornent à Auxerre le salon de madame Charié.

Pour plus de renseignements sur la vie et les ouvrages de Jeaurat, son séjour dans le département de l'Yonne, voir la notice biographique de M. Sylvain Puychevrier, dans l'Annuaire de l'Yonne de 1863.

17. La Leçon de la Grand'Maman.

H. 1,30. — L. 0,96. — T. — Fig. presqu'en pied, demi-nat.

A gauche du tableau, la grand'mère est assise, tournée vers la droite, les deux mains posées sur les genoux. De la main gauche elle tient un livre entr'ouvert, et paraît écouter attentivement la leçon que lui récite la plus jeune des trois petites filles placées devant elle. Ces trois enfants occupent la droite de la composition. Les deux plus grandes, dont l'ainée tient un petit portefeuille sous le bras gauche, et la cadette a les deux mains passées dans un manchon, paraissent attendre leur tour. A l'angle droit inférieur du cadre.

appuyé contre une chaise, est un carton à dessin sur lequel on lit la signature de Jeaurat.

Un certain air de famille donne à penser que ces personnages, qui sont des portraits, pourraient bien être celui de l'une des sœurs du peintre, M^{me} Quatremère et ses petites filles.

Acheté par la ville en 1835.

(Voir aux dessins).

Signé :

JEAURAT (NICOLAS-HENRI, dit de Bertry) [Attribué à]: élève et neveu du précédent, né à Paris, mort à Vermenton. (Ecole française).

18. Nature morte.

H.
$$0.41$$
, — L. 0.22 . — T.

Sur une table sont déposés différents légumes, une marmite en cuivre et son couvercle, une cruche en grès, une casserole jaune en terre vernissée, etc.

Donné par M. Edmond COTTEAU en 1870.

(Ancienne collection Duru).

JULLIEN (AMÉDÉE), né à Clamecy (Nièvre), élève de M. Rémond. (Ecole française).

Né avec le goût des Beaux-Arts, M. Jullien les cultiva de très bonne heure; d'abord en amateur, alors qu'il était notaire et maire de Tannay (Nièvre), puis, entrainé par sa passion, il abandonna ces fonctions pour se livrer exclusivement à la peinture et lui consacrer tous ses instants. Ses principaux tableaux sont: La ferme des Chamards, près Entrains (1863). — Une mare près de Clamecy (Nièvre (1864). — La prairie des Vallées, près de Lormes (Nièvre) (1865). — Prairie dans le Nivernais (1866), — La ferme des Chênois, près Entrains (1869). — La prairie, village de Brassy (Morvan) (1869). — Un coup de vent pendant la pluie, à Maupertuis (Yonne) et la Grenouillère sur les falaises de Villers (Calvados) (1870). — M. Julien a, en outre, en 1868, publié un volume sur les Beaux-Arts et leur administration.

Une Prairie dans la Vallée de l'Yonne. — Salon de 4863.

H. 0,90. - L. 1,20. - T.

L'Yonne coule au milieu de la prairie, sur le devant du tableau, qui est presque tout entier dans le clair-obscur. Sur la passerelle qui conduit d'une rive à l'autre, une femme adossée au parapet surveille ses vaches, qui paissent tranquillement au loin dans une partie du pré éclairée par un rayon de soleil. Sur le coteau, à gauche, on aperçoit quelques maisons du hameau, se détachant sur l'horizon vaporeux qui semble de ce côté se fondre avec le ciel gris et brumeux. A droite, un bouquet d'arbres assez élevés masque le ciel et projette au loin son ombre.

Donné par l'auteur en 1869.

Signé: A Julien:

LABRUZZI (PIÉTRO), XVIIIº siècle. (Ecole romaine).

Ce peintre fut sans doute élève de Pompéo Battoni; une

284

note trouvée au dos du tableau semble l'indiquer. On y lit que ce portrait a été peint à Rome dans l'atelier et sous la direction de ce maître, en l'année 1776. A cette époque, en effet, toutes les illustrations du temps voulaient être peintes par Pompéo et se donnaient rendez-vous chez lui. Trois papes et un empereur y posèrent pour leurs portraits.

20. Portrait du père Laire, minime.

H. 0.74. - L. 0.60. - T. - Fig. mi-corps, gr. nat.

Le père Laire, religieux de l'ordre des Minimes, ancien bibliothécaire du cardinal de Loménie, archevêque de Sens, fut le fondateur de la Bibliothèque et du Musée de la ville d'Auxerre. Il est assis dans un fauteuil, devant une table, tourné à droite. La tête nue, vue de face, est légèrement inclinée sur l'épaule. Il porte un camail noir, à capuchon rabattu. De la main droite, appuyée sur la table, il tient sa plume et un papier sur lequel on lit: In studio et amicis. De l'index de la main gauche, relevée à la hauteur de la poitrine, il semble se désigner. Au fond, un rideau vert entr'ouvert laisse voir une Bibliothèque.

Provenance inconnue.

LEFEBVRE (Jules-Joseph), né à Tournon (Seine-et-Marne), élève de M. Léon Cogniet. (Ecole française).

Après avoir commencé ses études à l'école des Beaux-Arts d'Amiens (Somme), M. Lefèbvre vint à Paris, entra dans l'atelier de M. Léon Cogniet, fut peu après admis à l'Ecole nationale des Beaux-Arts et y remporta le premier grand'prix de Rome (Histoire) en 1861. Il débuta au salon 1857 par le portrait de madame L. Il exposa trois portraits en 1859. Ses œuvres les plus remarquables sont : La veille de Noël. — Portrait de M. P. (1861) qui valurent à leur auteur une mention honorable à ce salon. - La Charité romaine (1864) appartenant au ministère de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts. — Pèlerinage au Sacro Speco, couvent de San Benedetto (Etats Romains) appartient à la princesse Mathilde. - Jeune fille endormie; ce tableau, après avoir appartenu au Prince Napoléon, est aujourd'hui chez M. Jules Desvalières; ces deux toiles ont été médaillées au salon de 1865. - Nymphe et Bacchus, actuellement au musée du Luxembourg. -Jeune homme peignant un masque tragique (1866) au musée d'Auxerre: ces deux tableaux ont eu les honneurs de l'exposition universelle de 1867. — Sa Sainteté Pie IX à Saint-Pierre de Rome (1867) à M. Lafon. — Femme couchée, tableau médaillé, acheté par M. Alexandre Dumas fils. - Portrait de madame L. L. (1868). - Portrait de madame L. - Pascuccia, jeune italienne, appartenant à M. G. de Reiset (1869). - La Vérité, etc., etc. M. Lefebyre a fait aussi à Florence une copie du Cénacolo di San Salvi, fresque d'André del Sarte (9 mètres sur 8 mètres), qui se voit au musée de l'école nationale des Beaux-Arts. Il a peint un plafond pour une salle de bains, dans l'hôtel de madame de Cassin, aux Champs-Elysées, représentant le Sommeil de Diane. Outre les récompenses qui lui ont été décernées à différents salons, cet artiste a obtenu des médailles d'or et d'argent aux expositions d'Amiens et de Bayonne.

21. Jeune homme peignant un masque de tragédie.

H. 1,83. - L. 1,20. - T. - Fig. gr. nat.

Placé au centre de son atelier, un jeune homme debout devant son chevalet, un genou appuyé sur son tabouret, la main gauche tenant le godet à couleur posée sur la tablette du chevalet, est occupé à peindre un masque qu'il regarde attentivement et avec malice. Il a la tête coiffée d'une toque, une draperie passée autour du torse et retombant sur l'épaule droite est tout son vêtement. A ses pieds un pot en grés contenant les brosses; à gauche, au fond, trois masques attendant leur décoration; à droite, la boîte à couleurs.

Donné par l'Etat en 1868.

LEPRINCE (A. XAVIER), né à Paris, en 1799, mort à Nice en 1826. (Ecole française).

Mort fort jeune, Leprince n'a exposé qu'aux salons de 1819, 1822 et 1824. A cette dernière exposition figuraient: Les Patineurs. — Le passage de Susten (canton d'Uri) en Suisse, (Musée du Louvre), et l'Embarquement de bestiaux dans le Passager, à Honfleur (Musée du Louvre). Ce dernier tableau fut remarqué et valut à son auteur les encouragements de la critique. Cet artiste a peint aussi le portrait, mais on ne cite que ceux de son œuvre lithographique, dont les plus remarquables sont: Le portrait de Morin (1823). — Listy (1824). — Chenard dans son rôle de Félix. — Lemonnier et mademoiselle Pradher, dans le Coq du Village (1822). — Guillaume et madame Bras dans Rataplan.

22. Portrait en pied de Chenard.

H. 0,39. — L. 0,33. — Fig. 0,28.

Chenard est représenté dans le rôle du père Morin de la pièce de Felix. Il est assis, tourné à droite, vu de face, la tête nue. De la main gauche appuyée sur une table il tient son mouchoir. La droite repose sur ses genoux. Au fond, un lit, les rideaux presque fermés.

Donné par Mile CHENARD, en 1863.

(Voir aux dessins et à Gérard, portrait de Chenard).

CC .30

Signé:

Leprince 1821.

MARQUIS (PIERRE-CHARLES), né à Tonnerre (Yonne), élève de Guyon-Lethière. (Ecole française).

C'est à Paris, dans l'atelier de Lethière, qu'il étudia la pein-

ture. Il débuta, au salon de 1831, par un portrait de femme en pied. Depuis cette époque, M. Marquis a produit un grand nombre de tableaux; on le voit figurer à toutes les expositions. Les plus remarquables sont: Charles VII (1833). — Magdeleine pénitente (1834). — La destruction de l'ordre des Templiers (1836). — Les Croisés au Saint-Sépulcre (1837). - Le Christ et la Samaritaine (1840). - Le Christ au tombeau (1843). — Obsèques de Guillaume le Conquérant (1846). - Jésus guérissant un aveugle, à l'exposition universelle de 1855. — Saint Louis se rendant à Notre-Dame avec sa mère (1857). — Le supplice de Jeanne d'Arc (1861). — Le sacrifice d'Abraham (1865). — La résurrection de Lazare (1869), etc. Il a en outre décoré la Chapelle du baptistère à l'église Saint-Eustache, à Paris; on y voit: Le baptême du Christ. — La piscine miraculeuse. — Jésus donnant les clefs à saint Pierre et Dieu remettant à Moise les tables de la Lei. Cet artiste a obtenu une troisième médaille en 1836 et un rappel en 1859 et en 1863.

23. Le Martyre de saint Denis & de ses compagnons (saint Rustique et saint Eleuthère). (Salon de 4863).

H. 2,48. — L. 1,44. — T. — Fig. demi nat.

Saint Denis, apôtre, envoyé de Rome dans les Gaules vers 250, fut le premier évêque de Paris. Il a souffert le martyre durant la persécution de Valérien vers 272. Au premier plan, saint Eleuthère est étendu sur le sol, les bras levés au ciel. Un des bourreaux lui tient le bras droit, s'apprêtant à le frapper. Près de lui, saint Rustique à genoux, les mains jointes, laisse patiemment retirer ses vêtements. Le soldat qui lui a découvert les épaules porte la main à son glaive, tandis qu'un troisième, l'arme levée, va porter le coup. A côté de ce dernier, un vieillard, drapé de rouge, indique par un geste menaçant qu'il prend part à l'action. Au second plan, saint Denis, à genoux, revêtu de ses habits

sacerdotaux, bénit ses compagnons. A gauche, un des bourreaux se dispose à lui trancher la tête, tandis qu'à droite on l'invite à sacrifier aux faux dieux. Le Proconsul, assis, entouré de sa suite, sous le péristyle du temple, veille à l'exécution de la sentence. Au sommet du tableau, à gauche, des anges apportent la palme et la couronne du martyre.

Donné par l'Etat en 1863.

24. Jésus enfant au milieu des Docteurs (Salon de 4869).

H. 2,48. - L. 1.44. - T. - Fig. demi nat.

Sous le péristyle d'un temple, Jésus est debout au centre de la composition, entouré des docteurs qui s'entretiennent avec lui. Sur le devant du tableau, à gauche, la Vierge arrive suivie de saint Joseph. Elle est heureuse de retrouver son fils et semble lui dire l'inquiétude qu'il leur a causée par son absence.

Donné par l'Etat en 1869.

signé: Marquis 1863.

PATROIS (ISIDORE), né en 1815 à Noyers (Yonne). (Ecole française).

M. Patrois se fit presque seul et sans maître: après quelques mois seulement consacrés à l'étude du dessin, armé de cette volonté persévérante qui est souvent le génie, il se livra avec une ardeur infatigable à la pratique de la peinture. Ses efforts furent bientôt couronnés de succès; outre les médailles et les diplômes d'honneur que lui décernèrent les villes de Montpellier et d'Amiens, il obtint au salon de 1861 une médaille

de troisième classe (genre historique); en 1863 une seconde médaille et en 1864 une médaille unique, ce qui le mit hors c ncours. A la suite d'une de ces expositions, la ville d'Amsterdam l'a nommé membre de son académie des Beaux-Arts. En 1839, il parcourait la Russie afin d'y étudier les mœurs de ses habitants; il en rapporta un grand nombre de matériaux et de costumes, indispensables pour les scènes russes qu'il a peintes. Ses tableaux sont répandus partout : en Angteterre, en Hollande, en Prusse, en Belgique, en Bavière, etc. Le nombre en est assez considérable; les plus remarqués aux différents salons auxquels il a pris part, sont : Une des entrées de la forêt de Charonne (1844) — Trois Portraits (1849 et 1850). — Le Doigt coupé. — Le Goût du Travail (à l'exposition universelle de 1855). - Le Choix des Fruits. - Les Apprêts pour le bal. - Les OEufs de Pâques. - Jeune Fille peignant des fleurs. — La petite Dévideuse. — L'Enfant gâtée (1857). - La Ruine au jeu. - Fauvette - Les Revers. - Un Souvenir (1850). - Procession des saintes Images aux environs de Saint-Pétersbourg; ce tableau, acheté par l'Etat, a été retiré du musée du Luxembourg, où il était placé, pour orner les salons de la Présidence de la chambre des députés. --L'Isba, intérieur russe, figurait à l'exposition universelle de 1867. - La bonne Aventure, jeunes filles russes et tziganes (1861), est placé dans les salons du ministère d'Etat. — Rouskaïa Pliaska, danse nationale russe, a fait partie de l'exposition universelle de 1867 et fut achetée par la ville de Lyon. -- La Rencontre des Fiancés, sujet russe, acheté par le ministre des Beaux-Arts, se trouve dans le salon de ce ministère. -- Le Bonheur, ce tableau fut acheté par l'Empereur et placé à l'Elysée (1863). - Jeanne d'Arc après la journée de Compiègne (à l'hôtel de ville d'Orléans). — Un Nuage (Oblatchko). scène intime russe, a pris part à l'Expesition de le société des amis des arts de l'Yonne en 1866. Ces deux tableaux ont en les honneurs de l'exposition universelle de 1867. — François I-r confère au Bosso les titres et les bénéfices de l'abbaye de Saint-Martin, en récompense de ses travaux de décoration au palais de l'ontainebleau (au musee de Dijon). - Le Pressoir en Touraine (1865). - Jeanne d'Arc insultée dans sa 19 Sc. hist.

prison (1866), — Jeanne d'Arc allant au supplice, Rouen, 1431; cette œuvre, la plus importante du maitre, se voit au musée de Rouen. — La bonne Nouvelie (1867). — Peines d'Ami (musée d'Auxerre). — Le Lien (1868). — Le général Buonaparte fait sa première visite à madame de Beauharnais et accorde à son jeune fils la permission de conserver le sabre de son père. — Jeune fille écrivant (1869). M. Patrois a aussi quelques tableaux dans le palais de l'empereur de Russie à Saint-Pétersbourg et dans celui du grand duc Michel.

25. Peines d'Ami.

H. 0,2%. — L. 0,32. — Bois. — Fig. assise de 0,15.

Deux gentilshommes, en costume Louis XIII, sont assis au milieu d'un intérieur de la même époque. L'un des deux, celui à droite, le corps tourné vers la gauche et vu de profil, raconte ses chagrins; de la main gauche, il tient son chapeau appuyé sur ses jambes croisées, tandis que de la droite il aide à son récit par le geste, en cherchant à fixer l'attention de son ami, qui, vu de face, le bras droit appuyé sur le dos de sa chaise, écoute avec tant d'intérêt qu'il en a cessé de fumer. Le bras appuyé sur le genou, il tient sa pipe de la main gauche. Un chien noir, placé près de son maître, paraît, lui aussi, très attentif. Une grande cheminée en briques, à pilastres surmontés de chapiteaux, occupe le fond du tableau. A gauche, une chaise, une faïence et un cuivre repoussé complètent l'ameublement.

Donné par l'Etat en 1868.

Signé: I. PATROis 68

PETER (Venceslas), né à Carlsbad, ville de Bohéme, en 1742, mort à Rome en 1829. (Peintre bohémien). (Ecole italienne).

Après avoir exercé pendant plusieurs années la profession

d'armurier, Peter fut appelé à Rome par le comte de Kaunitz, qui, ayant remarqué son habileté dans les travaux de ciselure, lui donna alors les moyens d'apprendre la sculpture. Peu de temps après, cet artiste s'adonna à l'étude de la peinture, mais plus particulièrement à la peinture d'animaux, genre dans lequel il excella; ce qui lui valut d'être nommé professeur à l'académie de Saint-Luc. On cite parmi ses travaux un bas-relief en terre cuite de vingt figures; trois tableaux d'histoire, représentant David-Hercule-Junon. On voit de lui, en Italie et en Angleterre, un grand nombre de toiles, où il a peint avec un rare talent les animaux les plus divers. Il saisissait avec une sagacité extrême le caractère particulier à chaque espèce. Son Paradis terrestre est regardé comme le plus célèbre de tous ses tableaux.

26. Lionne.

Elle est accroupie, le corps tourné à droite et la tête, vue de trois quarts, semble regarder le spectateur. Une source, à laquelle elle vient sans doute de se désaltérer, covle à droite entre les rochers qui lui servent de fond. L'artiste a peint ce tableau à Rome en 1783; il avait alors 41 ans.

Donné à la ville, par M. Edmond PARADIS, en 1818.

(Au dos est écrit sur la toile : VENC-PETER).

PEYRANNE (Philippe), ancien professeur de dessin à Auxerre; élève de David.

M. Peyranne a exposé plusieurs tableaux, parmi lesquels on peut citer: Un Aveugle et sa Fille. — Un Villageois blessé dans la journée du 29 juillet 1830 (salon de 1831). — Le petit Guillaume à la fontaine. — Le Portrait de l'Auteur (salon de 1837). — Savoyards égarés dans la campagne par un temps de neige. — Deux pauvres Orphelius sur un chemin. — Intérieur des grottes d'Arcy. — Costume de bal.

27. Portrait de M. Lefebvre, bibliothécaire de la ville d'Auxerre (Salon de 4836).

H. 0,65. - L. 0,55. - T. - Buste gr. nat.

Il est représenté presque de face, la tête nue. Il porte un habit noir et un gilet blanc.

Signé :

Pago Jegrane 1833

PUJOL (ALEXANDRE-DENIS, ABEL DE), né à Valenciennes (Nord), le 31 janvier 1765, mort à Paris le 28 septembre 1869, élève de David. (Ecole française).

M. Pujol de Mortry, son père, fonda l'académie de Valenciennes. Le premier maitre d'Abel de Pujol fut Jacques-François Momal, membre de cette compagnie. Le jeune artiste y remportait en 1822 la première médaille d'honneur; peu après il arrivait à Paris et était admis gratuitement dans l'atelier de David. En 1811, il obtenait le grand prix de Rome; son tableau de concours: Lycurgue présentant aux Lacédémoniens l'héritier du trône, est encore à l'école des Beaux-Arts. De 1810 à 1855 il prit part à tous les salons, obtint la médaille de deuxième classe (histoire) en 1810 et celle de première classe à l'exposition de 1814. Fait chevalier de la Légion d'honneur le 20 juillet 1822, officier le 13 août 1835, il fut nommé membre de l'Institut le 8 août de la même année. Ses tableaux les plus remarquables sont: Saint Etienne prêchant

l'Evangile, à Saint-Etienne-du-Mont (salon de 1817) — La Sainte Vierge au tombeau, à Notre-Dame de Paris (salon de 1819). — La ville de Valenciennes encourageant les arts. — Les Danaïdes, grisaille imitant le bas-relief (salon de 1855). — Les grisailles du palaïs de la Bourse, qu'on a beaucoup vantées et la Renaïssance des Arts, peinte en 1819 à la voûte du grand escalier du Musée; ce tableau passait pour son chefd'œuvre.

28. La Fin du Monde.

H. 4.10. - L. 3.00. - T. - Fig. plus gr. que nat.

Le Temps, assis sur des roches abruptes, occupe le centre du tableau; il semble se reposer en méditant sur son œuvre de destruction. L'Amour, dont le flambeau est éteint, le carquois vide et l'arc brisé, est étendu mort à ses pieds. De tout ce qui a vécu dans la nature, il ne reste, avec le temps, que les débris d'un astre prêt à s'éteindre et un tronc d'arbre dont la sève est desséchée. Ce tableau cosmogonique, le dernier du maître, fut exposé au salon de 1852.

Donné par le Ministre de l'Intérieur en 1852.

signé: Abel Sc Pujol 1852

REGNAULT (JEAN-BAPTISTE, Baron) [Attribué à] né à Paris en 1754, mort dans la même ville en 1829. (Ecole française).

Il avait à peine dix ans lorsque son père, qui partait en Amérique, l'emmena avec lui. Là il s'enrôla dans la marine marchande, où il servit commemousse pendant environ 5 ans. A la mort de son père, il fut rappelé à Paris par sa mère. C'est alors que Regnault entra dans l'atelier de Bardin, avec lequel il fit son premier voyage en Italie. En 1775, il revint à Paris et remporta le deuxième prix de peinture. Il obtint le premier

en 1776 et retourna alors à Rome en qualité de pensionnaire du roi. Six ans plus tard, sur la présentation d'Andromède et Persée il fut agréé de l'Académie. L'année suivante il y prit place et offrit pour son tableau de réception l'Education d'Achille, qui avait figuré au salon de cette même année (1783). Il exposa ensuite aux salons de 1785, 1787, 1789 et 1795. Le musée du Louvre possède quatre tableaux de ce maître: Le Christ descendu de la Croix. — L'Education d'Achille par le centaure Chiron. — Pygmalion à genoux prie Vénus d'animer sa statue et l'Origine de la Peintur?. En 1795, il fut nommé professeur à l'école des Beaux-Arts et en 1816 professeur de dessin à l'école Polytechnique. Regnault était membre de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et fut nommé baron en 1819.

29. Achille tendant son arc.

Debout, vu de face, tourné un peu à droite, il tient son arc de la main gauche, de l'autre il le tend et se dispose à làcher le trait. Il tourne la tête à gauche. A droite, à ses pieds est un lion mort.

Cette toile, qui appartenait à l'un des anciens élèves de Regnault, fut achetée après sa mort. Elle est attribuée à son maître comme une étude pour le tableau de l'Éducation d'Achille.

Donné, en 1870, par M. L. FRÉMY, Gouverneur du Crédit foncier de France.

RIÉSENER (LOUIS-ANTOINE-LÉON), né à Paris le 21 janvier 1808, élève de Gros. (Ecole française).

Son père, fils d'un artiste industrial, ébéniste de Louis XVI, dont les meubles sont aujourd'hui très recherchés, était de l'école de David et peignait le portrait avec un certain talent. C'est dans son atelier et sous sa direction que son jeune fils étudia les premiers éléments des Beaux-Arts, en compagnie

d'Eugène Delacroix, son parent. Peu après, Delacroix entra chez Guérin et M. Riesener fut placé chez Gros pour y étudier la peinture historique. Il avait à peine vingt-deux ans lorsque ses œuvres furent admises pour la première fois au salon. Ses productions sont nombreuses; outre un grand nombre de portraits à l'huile et au pastel admis à différentes expositions on peut citer: Deux Femmes et une Chèvre. - Jeune fille tenant une chèvre (1833). - Jeune fille des environs de Paris (1834). — Sainte Madeleine repentante (1835). — Flore (1836). - L'éducation de la Vierge (1838). - Sainte Catherine (1839). — Thalie (1841). — Ulytie changée en Héliotrope (1842). — Naissance de la Vierge. — Naissance du Christ (1849). A l'exposition universelle de 1855, ont figuré Léda (1841) qui, après avoir appartenu à M. Villot, puis à M. A. Dumas fils, est aujourd'hui chez le prince Napoléon. — Vénus (1838). - Bacchante (1836). - Petite égyptienne et sa nourrice (1839), appartient à madame Cavé. Puis aux salons suivants, quatre paysages, Vues prises à Beuzeval, fonderies (1863 et 1868). - Erigone. - Une Nymphe, achetée par le ministre de la maison de l'empereur (1864). - La Victoire rassure la Paix (1866), etc. M. Riésener a peint aussi, dans les compartiments du plafond de la bibliothèque au Sénat, la Guerre, l'Industrie, la Philosophie, la Poésie, l'Evangile, la Justice, l'Histoire; à la maison nationale de Charenton. dans l'hémicycle de la chapelle, une grande composition sur fond d'or, Mater Dei, consolatrix afflictorum; en 1852, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, un plafond de l'une des salles des échevins, la ville de Paris triomphant de l'anarchie, grande composition d'au moins cinquante figures. A l'église Saint-Eustache, dans la chapelle des sept douleurs: Prédiction de Saint-Siméon. — Présentation au temple. — La fuite en Egypte. — Jésus succombant sous la Croix. — La Montée au Calvaire. — Le Christ en Croix, etc. M. Riésener a obtenu la médaille de troisième classe (genre historique) en 1836; une pareille à l'Exposition universelle de 1855; il a été médaillé de nouveau en 1864.

30. La Mort des enfants de Niobé.

H. 3,10. - L. 3,50. - T. - Fig. gr. nat.

Niobé, fille de Tantale, épousa Amphyon, roi de Thèbes; elle en eut 14 enfants, autant de filles que de garçons. Niobé se glorifiait d'être la mère de tant d'enfants et méprisait Latone, qui n'en avait que deux. Latone, offensée de son orgueil, pria ses enfants, Apollon et Diane, de l'en venger. Ceux-ci, voyant un jour dans les plaines de Thèbes cette heureuse mère entourée de tous ses enfants, les tuèrent à coups de flèches. Placés dans le haut et au centre du tableau. Apollon et Diane tirent sur les enfants de Niobé. qui tombent percés de leurs flèches. Niobé, pénétrée d'une profonde douleur, se tourne un peu à gauche, le regard fixé sur le danger qu'elle voudrait éviter à chacun de ses enfants; elle implore en vain la clémence des dieux. Le mouvement du bras gauche exprime le désir de parer les flèches mortelles dirigées sur ceux qui se sont réfugiés près d'elle. De son bras droit elle enveloppe la plus jeune de ses filles, qui a les bras élevés, comme pour l'embrasser. Astyoché, à genoux, s'abrite derrière sa mère, qu'elle tient embrassée par la partie inférieure du corps. A l'angle droit et au premier plan du tableau, Phthia est vue en raccourci, étendue sur le sol, les yeux presque clos et recouverte de son manteau; elle tient de la main gauche le bras droit de sa sœur Thira, qui, à genoux, vue de dos et presque nue, cherche à éviter de la main gauche la flèche qui lui est destinée. Un peu plus rapprochée de sa mère, Cléodoxa, blessée au dos, est de face, les bras élevés, le torse nu. Elle semble regarder Phædimus, l'un de ses frères mourants, dont la tête repose sur ses genoux; il tient encore à la main le chalumeau dont il jouait sans doute au moment où il fut frappé. Au centre, sur le premier plan, se trouve le fils aiué, Sipylus, couché sur une peau de lion, le bras droit étendu sur le sol, le bras gauche posé sur le corps; il a la poitrine percée

d'une flèche. A côté de lui, assis, appuyé sur la main gauche, est Agénor, le bras droit posé sur la jambe de son frère. La tête, vue de profil, est coiffée d'un casque. Blessé au côté gauche, il a le côté droit recouvert d'un manteau bleu, attaché sur l'épaule. Vers l'angle gauche, toujours au premier plan, l'une des filles, Pélopia, blessée à l'épaule droite, est vue en raccourci, couchée sur le côté gauche. Elle tient encore de la main gauche une couronne de fleurs qu'elle était en train de tresser. Au troisième plan, dans l'ombre à gauche, Isménus est étendu sur l'herbe; du bras droit levé il tient dans la main les guides de l'un des chevaux du char d'Amphyon. De l'autre côté, sur le même plan, Mynitus, vu de dos, monte un cheval, à la vitesse duquel il paraît demander son salut. Le plus jeune des fils, vêtu d'une tunique verte, vu de face, marche précipitamment, les bras étendus, croyant éviter la mort. Au fond, les spectateurs de cet horrible drame s'enfuient épouvantés.

Donné par l'Etat en 1858.

Signé: L. RIESENER. 1855.

RUDDER (LOUIS-HENRI DE), né à Paris en 1807. (Ecole française).

Il fut d'abord élève de Gros, puis entra dans l'atelier de Charlet en même temps qu'il suivait les leçons de l'école des Beaux-Arts. Le premier de ses tableaux qui parut au salon fut un sujet de genre: Deux Enfants profitent du sommeil d'un garde-chasse pour lui dérober son gibier. Depuis cette époque, les œuvres de M. de Rudder sont nombreuses. On le voit figurer à toutes les expositions. Outre le genre, il a traité l'histoire et peint des sujets religieux. L'aquarelle et le dessin à la sanguine lui sont aussi familiers. On peut citer parmi ses tableaux: La Mort de Jehan d'Armagnac (1835). — Claude Frollo (1837). — Saint Georges rendant grâces à Dieu après sa victoire (1842). — Baigneuses (1850), à l'exposition univer-

selle de 1855. — Le Christ couronné d'épines. — En 1861, Nicolas Flamel. — Le Christ au jardin des Olives (1863). — Une Tête d'Homme, dessin à la sanguine, figurait à l'exposition universelle de 1867. — Poésie et Matérialisme (1869), etc. En 1840, M. de Rudder a obtenu une médaille de troisième classe; en 1848, une de deuxième classe; en juillet 1863 il fut décoré de la légion d'honneur.

31. Portrait de M. le prince d'Eckmül.

H. 0,65. - L. 0,53. - T, - Buste gr. nat.

Vu de trois quarts, le corps tourné à gauche, la tête nue et presque de face, le prince est vêtu de noir.

Donné par Mme la marquise de BLOCQUEVILLE en 1870.

SAINT-PRIX (ALI DE).

32. Un Joueur de Mandoline.

H. 1,05. — L. 0,83. — T. — Fig. gr. nat.

Vu à mi-corps et de trois quarts, tourné à droite, la tête nue, il est incliné en avant, appuyé sur le coude du bras gauche. Il a quitté son paletot et chante en s'accompagnant.

Donné par l'Etat en 1872.

signé: ali de S.P.ix

SEVIN (Pierre-Paul), né à Tournon (Ardèche) en 1650, mort au commencement du XVIII° siècle. (Ecole française).

Les renseignements sur la vie de cet artiste sont rares, on

sait seulement qu'il est allé à Rome à l'âge de 20 ans, en 1670. En rentrant en France, il passa par Lyon, où les jésuites le firent travailler, et ce fut là qu'il fit connaissance avec le père Ménestrier, qui le vante beaucoup. Ce fut sans doute en se rendant de Lyon à Paris qu'il peignit le tableau que possède notre musée, car la date de sa facture est de 1686 et Sevin n'arriva à Paris que l'année suivante en 1687. On trouve à la bibliothèque de la ville une petite gravure qui vient confirmer cette date. Elle reproduit les compartiments du lambris d'un plafond du chœur de la chapelle des Dames religieuses de Sainte-Catherine, qui était rue Saint-Denis à Paris. (Peints par P. Sevin 1687). Il piitta ensuite Paris pour retourner à Lyon; il y était en 1692. En 1701, il vivait encore et fit dans cette année les décorations de l'entrée à Grenoble des ducs de Bourgogne et de Berry. Le musée du Louvre possède 21 dessins de cet artiste, représentant des projets de décoration.

33. Le Massacre des Innocents.

H. 2,09. — L. 2,75. — T. — Fig. demi nat.

A gauche, placé sur un tertre, Hérode, la tête couronnée, le sceptre à la main droite, assiste au massacre qu'il a ordonné et paraît s'entretenir avec un des soldats placés près de lui. Au centre et à droite de la composition, des soldats furieux arrachent les enfants à leurs mères éplorées et les tuent jusque dans leurs bras. Au premier plan, plusieurs des jeunes victimes sont étendues à terre dans toutes les positions. Au fond, à gauche, la ville de Bethléem. Dans le lointain, la Vierge, montée sur un âne, l'enfant Jésus sur ses genoux, suivie de saint Joseph, se rend en Égypte.

Donné par M. DUPLAN en 1855.

Signé sur la cuirasse d'un soldat : P. Seuin

SYLVESTRE (JOSEPH-NOEL), né à Béziers (Hérault) le 4 juin 1847, élève de M. Cabanel. (Ecole française).

34. Le Soldat de Marathon.

H. 1,48. - L. 1,15. - T. - Fig. demi-nat.

Après la bataille de Marathon, où les Athéniens, commandés par Miltiade, mirent en déroute l'armée des Perses, qui, sous la conduite de Datis et d'Artaphène, guidés par le traître Hippias, était débarquée près du rivage de cette petite ville, dans l'intention d'envahir la Grèce, un soldat courut jusqu'à Athènes pour y porter la nouvelle de la victoire. Il tomba mort de fatigue aux pieds des Archontes en s'écriant: Réjouissez-vous, nous sommes vainqueurs.

Sur le devant du tableau, le soldat est étendu sur une draperie rouge, appuyé sur le bras gauche; de la main droite élevée autant qu'il le peut, il montre la palme de la victoire. A droite, sur les marches d'un temple, sont les Archontes. Le premier s'est baissé pour recueillir les dernières paroles du mourant. L'un de ceux qui sont debout, semble de la main et du bras droit étendu indiquer le retour de l'armée victorieuse. A gauche, un vieillard à genoux, les mains jointes, qu'une jeune fille tient embrassé, paraît être le père du jeune militaire. Au centre de la composition, une femme, tenant son enfant du bras droit, se penche en avant pour mieux entendre; de l'index de la main gauche appuyé sur la bouche elle commande le silence. La foule se presse dans les rues et sous les portiques.

Ce tableau a obtenu le troisième accessit au concours pour le grand prix de Rome en 1869.

Donné par l'Etat en 1872.

VOLLON (Antoine), né à Lyon. (Ecole française).

Cet artiste débuta au cercle de la rue de Choiseul par des

fleurs qui furent remarquées. Ensuite il envoya au salon de 1864 deux tableaux: Art et Gourmandise et Un intérieur de cuisine. Depuis, le Singe et l'Accordéon (1866). — Poissons de mer et Raisin du midi (1867).—Curiosités (1868).—Après le bal (1869) et Un coin de men atelier (1870). M. Vollon a été médaillé en 1865, 1868 et 1869.

35. Retour du Marché.

H. 1.00. — L. 0.82. — T. — Fig. de 0.45.

Dans une cuisine, au premier plan, à gauche, des légumes et du gibier sont déposés sur le sol. Du même côté un mannequin, une feuillette debout et un dressoir sur lesquels se trouvent divers ustensiles de ménage. Au centre, placée derrière la porte, la cuisinière debout, le poing sur la hanche, regarde s'emplir une cruche placée sous le robinet de la fontaine. Sur cette fontaine, à côté d'une volaille, est un grand pot en terre vernissée. A droite, les fourneaux couverts de vaisselle.

Donné par l'Etat en 1866.

Signé: A. Yollon

INCONNUS.

ÉCOLE RUSSE

36. Une jeune femme portant des fruits.

H. 0,48. - L. 0,38. - Zinc. - Fig. à mi-corps, demi-nat.

Vue de trois quarts, tournée à gauche, elle a la tête ornée d'un ruban garni de feuillages. Son vêtement laisse à nu une partie de la poitrine et le bras gauche. Elle a une lance de la main droite; de l'autre elle soutient des fruits posés sur son manteau relevé en plis nombrenx.

Cette peinture a été achetée par le général de Cissey, à Sébastopol, lors de la guerre de Crimée.

Donné par Mme la marquise de BLOCQUEVILLE en 1869.

XVIe SIÈCLE

ÉCOLE BOLONAISE

37. Le Repos de Vénus et de Vulcain.

H 1,45. - L. 1,50. - Toile de forme octogonale. - Fig. de 0,43.

A gauche, au premier plan, Vénus est couchée sur un lit de repos et Vulcain, placé derrière elle, tient son marteau des deux mains. Du même côté, au second plan, trois Amours forgent des traits. Deux autres les aiguisent sur une meule; un troisième plane au-dessus d'eux, tenant un vase, dont il verse l'eau sur la meule. Il en est qui, placés sur le devant, faconnent des arcs et les essayent. Plus loin,

à droite, un groupe de petits amours s'exerce à tirer sur un bouclier suspendu à un arbre et sur lequel on voit un cœur. Au pied de l'arbre un petit amour ramasse les flèches qui n'ont pas porté. Un autre, placé plus haut, du même côté, apporte un faisceau de traits. Au sommet du tableau, à gauche, Diane, portée sur un nuage et accompagnée de deux nymphes, tient un javelot.

Ce tableau, qui a quelqu'analogie avec celui de François Albane, qui est au Louvre, en diffère cependant par la composition.

Donné en 1869 par M. A Challe, président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne

ÉCOLE FRANÇAISE

38. Le Christ an Tombeau.

H. 0,92. — L, 1,22. — Panneau bois. — Fig. de 0,58.

Au milieu de la compositiou, le corps du Christ, tourné vers la gauche, soutenu par un des apôtres, est étequu sur un linceul et repose sur le bord du tombeau où il doit être déposé. Au premier plan, à gauche, la Madeleine, à genoux, tient dans ses mains le vase aux parfums. De l'autre côté du corps et vue de face, la Vierge est debout, ayant à sa droite une des saintes femmes et à sa gauche saint Jean. A gauche, derrière sainte Madeleine, un des apôtres à genoux; plus loin saint Joseph d'Arimathie, la tête coiffée d'une espèce de turban, s'entretient avec une des saintes femmes. Dans le fond, à droite, on aperçoit le calvaire.

Provenance inconnue.





An bas se trouvent les armes de la famille de Perthuis:

champ d'azur chargé de trois écus d'argent placés deux en haut et un en bas. Au pourtour sont les trois lettres G. L. B.

39. Portrait d'un gentilhomme.

H. 0,77. - L. 0,62. - Toile. - Fig. en buste, grand. nat.

Vu de trois quarts, tourné à droite, il a la tête couverte d'une toque noire, garnie d'un cercle de perles et de pierreries et ornée d'une plume blanche recourbée. Il porte barbe et moustache, vêtement jaunâtre, manteau noir, fraise à gros tuyaux et le collier de l'ordre de Saint-Michel en perles et pierreries.

Provenance inconnue.

40. Le Scrpent d'airain.

H. 0,62. — L. 0,96. — Forte. — Fig. 0,18.

Les Israëlites, oubliant les bienfaits dont Dieu les avait comblés, se livrèrent à l'idôlatrie en adorant le veau d'or. Dieu, pour les punir de leur infidélité, les soumit à des épreuves rigoureuses. Ceux d'entre eux qui murmuraient sur la longueur du voyage, furent livrés aux morsures brûlantes de serpents vénimeux et ils ne pouvaient se guérir qu'en regardant le serpent d'airain élevé par Moïse, comme symbole du rédempteur des hommes. Dans un paysage, composé de rochers abruptes, sous un ciel obscur, Moïse et Aaron, placés au second plan sur un tertre élevé, près du poteau sur lequel est placé le serpent d'airain, adressent des reproches au peuple idolâtre. Un vieillard se prosterne près d'eux. Sur le premier plan, une foule nombreuse, répandue de tous côtés, étend les bras vers le serpent d'airain : une femme présente son enfant. Plusieurs sont à genoux et demandent grace. Un groupe, à droite, est dans la consternation en voyant des serpents enlacer et mordre quelquesuns d'entre eux. Un enfant, qu'un serpent a mordu, est déjà mort. A gauche, deux Israëlites soignent un mourant; un cavalier paraît placer un mort sur sa monture. Du même côté, au second étage de la montagne, un grand nombre de personnages et de tentes. Au loin, à droite, on aperçoit aussi d'autres tentes.

Acheté par la ville en 1835.

41. La Tour de Babel.

H. 1,08. — L. 2,14. — Toile. — Fig. 0,50.

Les descendants de Noé, établis dans les plaines de Semaar, se multiplièrent tellement qu'il leur fut impossible de vivre ensemble. Ils résolurent de se séparer et avant ils entreprirent la construction d'une tour qui devait s'élever jusqu'au ciel afin d'éterniser leur mémoire. Mais Dieu confondant leur langage, ils ne s'entendirent plus et la tour demeura imparfaite. Le moment représenté est celui où ils vont se disperser sur la terre. Au deuxième plan, au milieu de la composition, une tour circulaire. A droite, un temple; à gauche, un obélisque. Au centre, sur le devant, trois personnages debout, en costume asiatique; deux enfants, places près d'eux, tiennent un petit chien dans leurs bras; un peu à droite, une femme assise allaite son enfant. Plus loin, deux hommes en costume turc; l'un d'eux, la main gauche sur la poignée d'un cimeterre, regarde la tour inachevée; l'autre fixe son attention sur deux des leurs, placés sur une éminence assez élevée, regardant au loin. A droite, au premier plan, des hommes, des femmes et des enfants, s'éloignent emportant leur butin : quelques-uns sont armés de lances, des cavaliers couverts d'armures ferment la marche. On en voit qui, déjà fatigués, se reposent. Au pied du temple, un grand nombre s'en vont montés sur des chameaux. A gauche du premier plan, d'autres, nus, assis et debout, accompagnés de femmes et d'enfants, sont coiffés de toques à cornes, du bonnet phrygien et de chapeaux à larges bords.

Au second plan, du même côté, des cavaliers ouvrent la marche d'une caravane avec des bestiaux; d'autres cavaliers suivent à dos de chameau. Plus loin, au pied de la tour, un très grand nombre d'individus défilent sur un pont.

Au bas du tableau est écrit : « Confusio babylonica. »

Provenance inconnue.

ÉCOLE ITALIENNE.

42. La Vierge et l'Enfant Jésus.

H. 0.82. — L. 0.65. — T. — Fig. petite nat.

Vue de face, tournée un peu à droite, la Vierge est assise, de la main gauche elle tient l'enfant Jésus posé sur ses genoux; il a dans les mains une branche de lys, la tête tournée à gauche il regarde une fleur que lui présente sa mère. La Vierge se penche et semble lui adresser la parole.

Acheté par la ville en 1835.

ÉCOLES INCONNUES.

43. La Cène.

, F

H. 0,41. — L. 0,35. — Panneau bois. — Fig. de 0,25.

Le Christ et ses disciples sont assis autour d'une table modestement servie. Jésus placé au centre, la main gauche élevée, leur dit: « Celui qui mettra la main au plat avec moi « me trahira. » Saint Jean, placé près de lui, à sa droite, s'incline en avant, les deux coudes appuyés sur la table, il tourne la tête pour voir Judas, qui se tient debout, tout-à-fait à gauche. Saint Pierre se penche vers saint Jean. Trois disciples placés au bout de la table s'entretiennent entre eux. Du côté opposé, trois autres causent du même sujet; sur le devant, il en est un qui est vu de face tandis que deux autres, plus rapprochés du Christ et à sa gauche, par-

lent entre eux. Au milieu sur le devant, une amphore posée à terre. A gauche dans le fond, un valet entre portant un plat. Dans le haut, au centre, un lustre.

Donné par M. J. Lobet en 1870.

44. Le Supplice.

$$H. 0.58. - L. 0.45. - Bois. - Fig. 0.17$$

A gauche d'une place publique s'élève un échaufaud, au centre duquel est assis le condamné, à qui le bourreau crève les yeux Sur le devant, un huissier lit la sentence. Auprès de lui sont plusieurs personnages, spectateurs privilégiés. Trois soldats, placés derrière le siége du condamné, sont armés de lances. Un vieillard, assis également, paraît indiquer ce qui se passe aux spectateurs placés de son côté. Une foule compacte d'hommes, de femmes et d'enfants remplit la place; quelques cavaliers paraissent maintenir l'ordre. A droite, un char à quatre roues, sur lequel sont plusieurs personnes, s'arrête au milieu de la foule.

Derrière le panneau on lit : « Pour Mons Rondé, à Auxerre. »

Provenance inconnue.

XVIIº SIÈCLE.

ÉCOLE ALLEMANDE.

45. Animaux.

Trois têtes composent ce tableau: Lama, Vigogne et Métis du Thibet.

Acheté par la ville en 1835.

ÉCOLE BOLONAISE.

46. Paysage.

H.
$$0.52.$$
 - L. $0.85.$ - Toile.

Une rivière ombragée par un bouquet d'arbres placé à gauche. Près de là trois personnages, drapés à l'antique, se reposent à l'ombre. A droite, des vaches, conduites par deux pâtres, s'approchent de la rive opposée pour se désaltérer. Sur une éminence, qui occupe le fond à gauche, les ruines d'un temple demi-circulaire.

Acheté par la ville en 1835.

ÉCOLE ESPAGNOLE.

47. Une fileuse.

H. 0,64. - L. 0,52. - Toile. - Fig. mi-corps. - Gr. nat.

Une vieille femme, vue de trois quarts, tournée à gauche, coiffée d'un mouchoir, tient sa quenouille de la main gauche.

Acheté par la ville en 1835.

48. Fruits du Midi.

Au milieu, par terre, des melons, une courge, une prune; au-dessus, des œillets; une branche de prunier, feuilles et fruits, est appuyée sur les melons. A droite, s'étageant sur des pierres, de gros raisins noirs et blancs, des figues, des pêches, des grenades.

Acheté par la ville en 1835.

ÉCOLE FRANÇAISE.

49. Clytic.

H. 1,02. — L. 0,80. — Toile. — Fig. à mi-corps. — Gr. nat.

Fille d'Eurynome et d'Orchamus, roi de Babylone, elle

fut aimée d'Apollon qui bientôt lui préféra Leucothoé, sa sœur. Clytie devint jalouse et trouva moyen de la faire périr. Désespérée du mépris qu'Apollon lui témoigna après, elle se laissa mourir de faim, tournant sans cesse les yeux vers le soleil, jusqu'à ce que ce Dieu l'ait métamorphosée en tournesol. Clytie, debout, vue de face, la tête nue et un peu inclinée en arrière, a le regard fixé vers le soleil. Du bras et de la main droite élevés elle cherche à protéger sa vue; de la gauche elle tient une branche d'héliotrope dont la fleur se tourne aussi vers l'astre de la lumière. Une draperie bleue, retenue par le bras gauche, voltige derrière les épaules en laissant à nu tout le haut du corps.

Donné en 1849 par M. LEFÈVRE, ancien bibliothécaire.

50. Décollation de saint Jean-Baptiste.

H. 0,90. — L. 0,74. — Toile. — Fig. petite demi-nature.

Sur le devant du tableau, le corps de saint Jean, les mains liées derrière le dos, est vu en raccourci, couché sur un billot. Un voile couvre le tronc. Le bourreau, debout derrière, tient de la main gauche le plat sur lequel est placée la tête du martyr, et de la droite son coutelas encore ensanglanté. Hérodiade, qui vient d'ordonner le supplice, se tient debout à droite accompagnée de sa suivante. A gauche, une vieille femme. On aperçoit quelques têtes de spectateurs placés plus loin.

Donné par M. C. de Kirwan en 1871.

54. Portrait d'un Cardinal.

H. 0,74. - L. 0,60. - Toile. - A mi-corps, gr. nat.

Il est représenté assis, presque de face, tourné à gauche, la tête coiffée d'une calotte rouge. Sur sa poitrine est sus pendue par un large cordon noir la croix de l'ordre du Saint-Esprit.

Provenance inconnue.

52. Portrait de Colbert (Nicolas), évêque d'Auxerre.

H. 0,73. - L. 0,60. - Toile. - Fig. en buste. - Gr. nat.

Ce prélat, frère de Jean-Baptiste Colbert, ministre d'Etat sous Louis XIV, est né à Reims en 1628. Il fut bibliothécaire du roi en 1656, nommé évêque de Luçon en 1661, puis évêque d'Auxerre, le 29 janvier 1672. La ville d'Auxerre lui doit l'établissement du petit séminaire et de l'hospice. Nicolas Colbert est mort dans cette ville en 1676, à l'âge de 48 ans.

Il est représenté le corps tourné à droite; la tête, tournée à droite, est découverte. Il porte un camailjet une croix d'or sur la poitrine.

Donné par M. POTEL, chanoine, en 1780.

53. Portrait de la duchesse de Montpensier, connue sous le nom de Mademoiselle, née à Paris en 4627, morte en 4692.

H. 1,12. — L. 0,98. — Toile. — Fig. jusqu'aux genoux, gr. nat.

Elle est représentée assise près d'une table, le corps tourné à gauche et vu de trois quarts. La main droite tient une couronne posée sur la table; la gauche s'appuie sur le bras du fauteuil. Son manteau, doublé d'hermine, retombe derrière elle, laissant voir sa robe de satin blanc, garnie de dentelle, avec plastron chargé de broderies. Une riche guipure couvre la poitrine. Colliers et bracelets en perles, etc.

On pense que ce portrait, qu'un large repentir indique comme original, a été exécuté pendant que la Duchesse était exilée au château de Saint-Fargeau. Ce tableau, qui a beaucoup souffert, provient du château d'Hautefeuille.

Donné par M. Roudault, propriétaire à Charny, en 1861.

54. **Portrait du grand dauphin, Louis de France,** dit **Monseigneur,** fils de Louis XIV, né en 4661, mort en 4741.

Il est debout, tourné à gauche; la tête, portant perruque, est vue de trois quarts. Il est vêtu d'une cuirasse à ornements dorés et porte une cravate garnie de dentelle et un manteau rouge passé sur l'épaule droite.

Provenance inconnue.

55. Portrait d'homme.

Il est représenté le corps tourné à gauche, la tête vue de face, légèrement inclinée en arrière, portant une perruque, une cravate ornée de guipure. L'épaule droite est couverte d'un manteau rouge, galonné d'or ainsi que l'habit grisjaunatre. Ce portrait, qui est d'une bonne facture, est attribué dans l'ancien inventaire à l'école de Largillière.

Provenance inconnue.

56. Portrait de Femme.

Tournée de trois quarts, vers la gauche, la tête uue, elle tient de la main gauche relevée sur la poitrine la dentelle qui garnit le corsage de sa robe.

Provenance inconnue.

57. Portrait de Jacques-Germain Soufflot, né en 4744, à Irancy, près d'Auxerre, mort en 4781. On lui doit le panthéon et l'école de droit de Paris.

H. 0,82. - L. 0,64. - Toile. - Fig. à mi-corps., grand. nat.

La tête vue de face, le corps tourné à droite, il est assis devant une table sur laquelle est étendue une feuille de papier où se voit l'esquisse du Panthéon. Sur le devant une règle et un compas. Il s'appuie de la main gauche sur la table, de la droite il tient son porte-crayon. Il a chemise à jabot, manchettes à dentelle et habit de velours rouge.

Donné par la famille SOUFFLOT.

58. Résolution prise par Louis XIV de faire la guerre aux Hollandais, 4674 (allégorie). Esquisse peinte de l'un des compartiments du plafond de la grande galerie du château de Versailles.

H. 0,98. — L. 0,72. — Toile. — Fig. de 0,98.

Au centre, le roi est assis sur son trône, délibérant s'il doit porter les armes au sein de la Hollande. Minerve expose à ses yeux, sur une vaste tapisserie, une image des malheurs et des fatigues de la guerre. La justice qui préside à ce conseil est au milieu du tableau, derrière le trône; l'épée qu'elle tient indique qu'elle opine à la guerre, et Mars, pour y déterminer le roi, l'invite à monter sur un char de triomphe et lui montre des trophées d'armes couchés près des marches du trône. La Victoire, prête à couronner le vainqueur, est auprès du char, de même que la Renommée, qui, la trompette à la main, se prépare à publier sa gloire. Le lion de la Hollande, placé plus bas, semble, par son air abattu et son humble posture, ressentir déjà les suites de cette délibération. Un aigle se repose sur son dos.

Acheté par la ville en 1835.

59. Le Roi arme sur terre et sur mer, 1672 (allégorie). Esquisse peinte de l'un des

compartiments du plafond de la grande galerie du château de Versailles.

Le prince, debout au milieu du tableau, donne des ordres de tous côtés. La Prévoyance est auprès de lui, assise sur un nuage, tenant à la main un compas et un livre ouvert. pour marquer qu'il ne fait rien qu'après une mûre délibération. Neptune, dans un char traîné par des chevaux marins et suivi de tritons, présente au roi son trident et semble lui offrir l'empire de la mer. De l'autre côté du tableau on voit Mars qui s'avance sur son char. Mercure lui présente un bouclier. Vulcain lui donne une cuirasse et des armes portées par un cyclope. Minerve, qui est au-dessus du roi, tient un casque d'or qu'elle va mettre sur sa tête. Apollon, la lyre à la main, fait élever des forteresses. Cérès laisse derrière elle son char traîné par des dragons et vient, la faucille à la main, lui offrir la subsistance de ses armées. La Vigilance, qui préside à cette entreprise, occupe le haut du tableau; elle est peinte avec des ailes, tenant de la main droite un sablier et sur le bras gauche un coq, symbole de l'activité.

Acheté par la ville en 1835.

Les peintures de la grande galerie de Versailles ont été exécutées par Charles Le Brun.

60. Un Maréchal dans sa forge.

Au milieu du tableau, vu de face, le maréchal, les bras et les jambes nus, lève son marteau pour frapper sur un fer rouge, qu'il tient avec des tenailles appuyé sur l'enclume, placée à gauche. Un marteau est dressé contre le billot de l'enclume. On voit à droite la forge allumée.

Donné par M. A. BAUDOIN en 1869.

Ce tableau faisait autrefois partie de la collection Duru.

ÉCOLE FLAMANDE.

64. Diogène brisant son écuelle.

H. 0.41. — L. 0.76. — Toile. — Fig. de 0.10.

Un peu à droite et sur le devant du tableau, un berger, appuyé sur la main gauche, s'incline au bord d'un ruisseau et boit l'eau qu'il y a puisée dans sa main droite. Diogène, arrivant à droite, l'a vu; aussitôt il montre à ses disciples, qui le suivent, l'inutilité de son écuelle et la jette. Auprès d'eux, au bas du tableau, un berger, vu de dos, est étendu sur le sol. Au second plan, paissent vaches et moutons, qui se répandent au loin dans la prairie. A gauche, au troisième plan, une chaumière; au premier plan un bouquet d'arbres.

Acheté par la ville en 1835.

62. Platon au cap Sunium.

H. 0.42. — L. 0.66. — Toile. — Fig. de 0.10.

Au centre de la composition, les disciples, accoudés sur la roche ou est assis Platon, enveloppé de son grand manteau, l'écoutent disserter. Un peu à gauche un groupe de personnages, hommes, femmes et enfants, s'entretiennent de ce qu'ils entendent. Au premier plan, une jeune femme allaite son enfant; derrière deux cavaliers se sont arrêtés; plus à gauche, un berger, debout sur un tertre, s'appuie sur son bâton. A droite, des rochers, au sommet desquels sont des ruines. On aperçoit à l'horizon quelques fabriques construites sur des rochers dont les pieds baignent dans la mer.

Acheté par la ville en 1835.

ÉCOLE HOLLANDAISE.

63. Une Marchande de Poisson.

II. 1,10. - L. 0,91. - Toile. - Plus qu'à mi-corps, gr. nat.

Vue de trois quarts, tournée à droite, la tête nue, ornée d'un ruban, vêtue d'un corsage lilas, laissant voir les manches de la chemise relevées, la marchande est debout, devant une table chargée de poissons de différentes grosseurs. Du bras droit et de la main droite, dans laquelle elle tient un couteau, elle s'appuie en s'inclinant sur la table, tandis que de la main gauche elle prend un poisson qu'elle offre sans doute à un acheteur. Du geste et du regard elle semble attendre sa réponse.

Ce tableau a fait autrefois partie du mobilier du château de Villefargeau.

Acheté par la ville en 1835.

ÉCOLES INCONNUES

64. Assomption de la Vierge.

La Vierge debout s'élève sur des nuages, soutenue par six anges, placés trois de chaque côté, les ailes déployées et portant de longues tuniques. Au sommet, des têtes de chérubins ailés sont placées par groupe de trois, de chaque côté du ciel entr'ouvert:

Donné par Mile BACHELET.

65. Le Christ couronné d'épines.

H.
$$0,22$$
. — L. $0,18$. — Cuivre. — Fig. de $0,15$.

Dépouillé de ses vêtements, les bras liés, un roseau à la main, les jambes recouvertes d'une draperie, le Christ est assis entre deux soldats, qui s'efforcent de lui faire entrer une couronne d'épines sur la tête. Au fond, à gauche, on aperçoit la tête d'un troisième soldat.

Provenance inconnue.

66. Judith et Holopherne.

H. 0,92. - L. 0,75. - T. - Fig. mi-corps gr. nat.

L'héroïne de Béthulie se tient debout, de trois quarts,

tournée à droite. De la main gauche elle montre la tête d'Holopherne qu'elle tient par les cheveux; de la droite elle élève l'arme, encore tâchée de sang, qui lui a servi à trancher cette tête. Derrière elle, à droite, on voit la figure have et sèche de la suivante.

Provenance inconnue.

Derrière la toile est écrit ; Mr. Br.

67. Le Jugement de Salomon.

H. 0.50. - L. 0.79. - Panneau bois. - Fig. de 0.33.

Deux femmes habitaient la même maison et avaient chacune un fils du même âge. Une nuit, l'un des enfants mourut; sa mère le transporta dans le berceau de l'autre et mit celui-ci à la place de son fils. Mais sa compagne ayant reconnu la fraude se présenta devant le roi pour réclamer son enfant L'instant représenté est celui où Salomon ordonne que l'on coupe en deux l'enfant vivant et qu'on en donne une moitié à chacune des femmes. Ce que voyant, la véritable mère s'écrie qu'elle aime mieux que son fils appartienne à une autre que de le voir tuer sous ses yeux. « Cette femme est la mère, » dit Salomon, et il lui rendit son fils.

A gauche, Salomon est assis sur son trône, entourée des anciens; il a le sceptre dans la main droite et de la gauche il ordonne d'exécuter sa sentence. Au centre, le bourreau, vu de face, tient l'enfant suspendu par un pied et s'apprête à le frapper. La bonne mère, à genoux, implore pour la vie de son enfant. A droite, la mauvaise mère debout, suivie d'une autre femme, tend son tablier pour recevoir sa part de l'enfant. Sur le devant du tableau est placé à terre l'enfant mort, qu'un chien, passant entre les jambes du bourrean, s'avance pour flairer. Au fond, des soldats armés de lances montent la garde.

Donné par M. YVER, en 1869.

68. Panneau décoratif.

H.
$$0.90$$
. — L. 0.74 . — T.

Il représente les chiffres et les différentes armoiries de la famille de Colbert, marquis de Seignelay.

Donné, en 1870, par M. E. DENORMANDIE, député de la Seine.

69. Vases et Fruits.

Sur une table sont placés, en allant de gauche à droite, une coupe pleine de cerises (d'autres sont répandues sur la table); un bol à demi renversé, appuyé sur un pot à bière, à anse et à couvercle, couché sur la table, et une cuillère placée sur le bord du bol. Derrière ce groupe, un vase en cristal, à couvercle et à pied, contenant de la bière. A côté un vase à couvercle en porcelaine et à décors bleus, monté en or; l'anse est formée par un satyre en pied. Plus loin un panier en osier, contenant des pêches, des prunes, des poires, et des framboises. Au-dessus, à l'angle supérieur, une draperie rouge.

Acheté par la ville en 1835.





XVIIIº SIÈCLE.

ÉCOLE FRANÇAISE.

70. Atala et Chactas.

H. 0,38. — L. 0,48. — T. — Fig. de 0,25. — Esquisse peinte.

Assis sur un radeau, Chactas a le bras droit posé sur

l'épaule d'Atala qui, à demi couchée près de lui, s'appuie sur les genoux de son ami. Elle porte la main à la croix d'or qu'elle a sur la poitrine. Chactas tient de la main gauche la branche destinée à diriger l'embarcation abandonnée au cours du Ténase, près de la chaîne des monts Alléghanys. Près de lui sont déposés son arc, ses flèches et le produit de sa chasse.

Provenance inconnue.

74. Mort d'Abel.

H. 1,60. - L. 1,25. - T. - Fig. plus que demi-nature.

Au milieu de la composition, le corps d'Abel est étendu à terre sur des peaux de moutons. A droite et en avant du corps, Adam est debout les mains crispées. Éve, à genoux de l'autre coté, se penche désolée sur le corps de son fils, en étendant les bras vers sa tête. A gauche, on aperçoit Caïn qui se retourne en s'éloignant. On voit, au fond, le feu qui brûle encore sur l'autel dressé par Abel.

Ce tableau a fait partie de l'ancienne collection de M. Champton.

Donné par M. GUIBLIN en 1870.

72. La Musique.

H. 0,56. — L. 0,95. — T. — Fig. en pied petite nat.

Assis sur des nuages au milieu du tableau, trois enfants nus jouent de divers instruments. Celui du milieu frappe sur des timbales, celui de droite joue de la flûte et le troisième, placé à gauche, bat sur un tambour de basque. Sur le devant une trompe couchée.

Le sujet de ce tableau a été gravé dans l'Art pour Tous, d'après un dessin de Boucher, intitulé: la Musique.

Provenance inconnue.

73. Portrait de l'abbé Jean Lebeuf.

H. 0,80. — L. 0,65. — T. — Fig. à mi-corps, gr. nat.

L'abbé Lebeuf est né à Auxerre, d'une des plus anciennes familles de cette ville, le 6 mars 1687, sur la paroisse Saint-Regnobert. Il est mort le 10 avril 1760, à l'âge de 73 ans. Auteur de travaux considérables, il fut surtout l'historiographe d'Auxerre.

Vu de trois quarts, tourné à droite; de la main il tient un livre debout sur une table placée devant lui. Sur le dos du livre on lit: *Histoire d'Auxerre*, tome I, 1743.

Ce portrait pourrait bien être celui offert au Chapitre de l'église Saint-Etienne d'Auxerre par MM. Lebeuf et Potel en 1777.

Le portrait de l'abbé Lebeuf, placé en tête de l'Histoire d'Auxerre par MM. Challe et Quantin, a été gravé d'après ce tableau.

Donné plus tard à la ville.

74. Portraits des frères de La Curne de Sainte-Palaye.

H. 0,60. — L. 0,97. — T. — Fig. en bustes gr. nat.

Frères jumeaux nés à Auxerre en 1677. L'un d'eux, Jean-Baptiste, fut élu membre de l'Académie des Inscriptions en 1724 et de l'Académie française en 1758. Il est mort en 1781, laissant de nombreux travaux.

Vus de trois quarts, ils sont placés en face l'un de l'autre; l'un tourné à droite, l'autre à gauche. Ils sont tous deux la tête nue, les cheveux poudrés, le manteau sur l'épaule. Celui de gauche, dont le manteau est entr'ouvert porte un habit de velours noir.

Donné en 1829 par M. SAUVALLE, ancien secrétaire de la préfecture de l'Yonne.

75. Portrait de Boucher Jean-Baptiste, sieur de la Rupelle, lieutenant particulier au bailliage d'Auxerre.

H. 0,92. — L. 0,75. — A mi-corps, gr. nat.

Il est représenté debout, vu de trois quarts, tourné à droite; la tête nue et en costume de magistrat. De la main gauche il tient un volume des Coutumes d'Amiens, entr'ouvert et appuyé sur une table. Du geste de la main droite il semble préciser le passage du texte qu'il vient de lire. Un rideau relevé laisse voir une bibliothèque.

Donné par Mª BRESSON en 1869.

76. Portrait de M^m Boucher de la Rupelle, née Jeanne Lemuet.

H. 0,98. - L. 0,75. - T. - Jusqu'aux genoux, gr. nat.

Elle est assise dans une bergère, le corps tourné à gauche, la tête presque de face. Elle a dans ses cheveux, retenus par un ruban, un bouquet de coquelicots, de bleuets et d'épis. De la main gauche, dont le coude est appuyé sur le dos du siège, elle tient une faucille et de la droite une petite gerbe de blé. Elle porte une robe décolletée et une écharpe de soie violette.

Donné par Mme BRESSON en 1869.

77. Portrait de Louis XV.

H. 1,32. - L. 0,98. - Toile. - Jusqu'aux genoux gr. nat.

Il est représenté debout, de trois quarts, tourné à gauche, devant une console sur laquelle on voit un manteau de velours bleu, semé de fleurs de lis et doublé d'hermine, la couronne et la main de Justice. De la main droite il tient le sceptre posé sur son manteau, l'autre est appuyée à la ceinture, vers la garde de son épée. Il porte une cuirasse sur son vêtement largement brodé, cordon bleu en sautoir et ceinture blanche flottante.

Provenance inconnue.

78. Portrait de M. Jacques - Marie de Caritat de Condorcet, évêque d'Auxerre de 4754 à 4760.

Le corps tourné à droite, un bras relevé. La tête nue est vue de trois quarts, tournée à gauche. Il porte un camail sur son aube.

Provenance inconnue.

79. Vue d'un camp.

H. 1,89. — L. 1,44. — T. — Fig. de
$$0.55$$
.

Au centre de la composition, un soldat, s'appuyant sur sa lance, en regarde d'autres assis à terre auprès d'une tente d'où sortent une femme et un enfant placés derrière eux. On voit à droite différents groupes de militaires près de leurs tentes. Plus loin, au fond, l'ensemble du camp.

Acheté par la ville en 1835.

80. Tabagie.

H.
$$1,08$$
. — L. $1,28$. — T. — Fig. de 0,55.

Dans un intérieur d'auberge, à l'entrée de laquelle un soldat armé d'une lance monte la garde, plusieurs soldats, assis de chaque côté d'une table, boivent et fument: l'un d'eux tient une jeune fille embrassée sur ses genoux. Sur la table, une cruche de grès et des pipes dans une écuelle. A droite, une grande cheminée dans laquelle une marmite en fer est suspendue. Devant, un officier aux gardes françaises, debout, le dos au feu, regarde ce qui se passe. A gauche, une femme entre portant un plat. Sur le devant, à droite, un chien rouge des os.

Acheté par la ville en 1835.

Sc. hist. 21

81. Vue de l'abbaye de Saint-Julien d'Auxerre.

H. 0.80. — L. 0.72. — T. — Petites fig.

Au milieu du tableau, l'abbaye et son enclos; l'une des façades est surmontée de la flèche de la chapelle. A droite, quelques fabriques. Des personnages se promènent autour du mur d'enceinte. Sur le devant des moutons dans la prairie.

Provenance inconnue.

DESSINS, AQUARELLES, PASTELS

DESSINS, AQUARELLES & PASTELS

BODMER (KARL), né à Zurich en 1805, élève de Sébastien Cornu. (École française).

Quoique d'origine étrangère, M. Bodmer n'en est pas moins considéré comme peintre français. Sa vocation naturelle le porta plus particulièrement vers l'étude du paysage, à laquelle il se livra avec ardeur jusqu'en 1830. Ayant aussi le goût des grands voyages, il en avait déjà entrepris plusieurs dans le but d'étudier les mœurs et les habitudes des Indiens. En 1833, il accompagna dans l'Amérique du Nord le prince Maximilien de Wied-Neuwied et vécut dans le voisinage des Maddans. peuplade sauvage établie sur les bords du Missouri. M. Bodmer vint ensuite à Paris et fit sa première apparition au salon en 1836. Depuis ce temps il a presque toujours exposé. Ses œuvres principales sont : Personnages Indiens (aquarelle). -Forêt vierge de l'Amérique septentrionale (dessin). - Vue prise sur le Missouri (aquarelle). - Forêt près du Wabasch (aquarelle). - Forêt des monts Alleghanys. - Famille d'Ours dans les monts Alleghanys. - Au Bas-Bréau. - Forêt de Fontainebleau. — Dindons sauvages sous bois etc., etc. En dehors des Expositions on peut encore citer de cet artiste : Vues pittoresques, prises d'après nature, dans la Vallée de la Moselle, de Trèves à Coblentz. — Atlas de voyage de l'Amérique du Nord. — Il fit aussi la gravure à l'eau forte et la lithographie, ainsi qu'un très grand nombre de dessins pour le magasin pittoresque. M. Bodmer a obtenu une médaille de deuxième classe en 1851; une detroisième à l'Exposition universelle de 1855 et un rappel en 1863.

82. Surprise des Pieds-noirs par les Assinibains, fort Mackensie (28 août 4833).

Dans un enclos fermé de palissades, où se trouve quelques tentes, les Assinibains entrent par la droite, sous la conduite de leur chef, qui tient le la main gauche son scalpel, de la main droite une chevelure avec laquelle il paraît exciter ses guerriers au combat. Ceux-ci sont armés de fusils, d'arcs et de massues Ils tirent et frappent en se précipitant sur les Pieds noirs, qui, surpris, combattent en protégeant la retraite de leurs familles. Les femmes fuient et quittent leurs tentes, emportant leurs enfants et leur butin. Elles chassent devant elles leurs bestiaux. Au milieu de la palissade, sur une tige formant la croix, flotte un pavillon. A droite, un cavalier s'arrête pour recevoir sur sa monture un mourant que lui présente un indien.

Dessin à la sépia et à l'encre de Chine. — H. 0,20. — L. 0,43. — Fig. de 0,11.

Donné par M. A. MICHELON, avocat, en 1869.

Signé: Ch. Bod mer ad nat

BOUILLIAT (EDME-FRANÇOIS), né en 1741, à Brienonl'Archevêque (Yonne), mort à Sèvres en 1810. (École française).

Cet artiste, sur la vie duquel on a très peu de renseignements, est né à Brienon le 20 janvier 1741. Son père, Olivier Nicolas Bouilliat, qui avait épousé Suzanne Girard, y remplissait les fonctions de sergent au bailliage. Bouilliat, auquel son parrain, Edme Chaillot, marchand de bois, et sa marraine Perrette de la Fonge, s'intéressaient beaucoup, commença ses études auprès de sa famille. Mais, soit par circonstances

inconnues, soit poussé par son goût naturel, il ne les acheva pas et quitta son pays natal bien jeune encore. D'après les notes remises par M. Riocreux á M. Chérest, conservateur du Musée, il figure sur les états du personnel de la manufacture de Sèvres dès novembre 1758, il n'avait que 17 ans. Bouilliat avait déjà passé quelques années à Nevers, pour y apprendre à peindre sur faïence. De là il était entré à la manufacture de Sceaux où la précocité de son talent lui fit assez de réputation pour le faire admettre à celle de Sèvres. A partir de ce moment, son talent grandissant toujours, il devint peintre de porcelaine habile et distingué. Désormais fixé, il se maria à l'age de 27 ans, avec Geneviève Thevenet, fille d'un autre peintre de la même manufacture. Modeste et consciencieux, Bouilliat, dont les œuvres sont nombreuses, travailla considérablement. Après 1789, lorsque la France fut divisée en départements, se souvenant du pays où il était né, il adopta pour monogramme l'Y, première lettre du département où se trouvait sa ville natale et signa de cette lettre le plus grand nombre de ses productions. Il avait 67 ans, lorsque Riocreux, dont il fut le premier maître, comme peintre de fleurs sur porcelaine, entra à Sèvres. L'élève a toujours été reconnaissant de ses bonnes leçons, il ne parlait jamais de son professeur qu'en termes affectueux et dévoués. Depuis son entrée à la manufacture, Bouilliat y est constamment demeuré attaché jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 26 septembre 1810, alors qu'il avait 69 ans.

83. Bouquet de fleurs.

Dans un vase bleu, posé sur une tablette, sont : des roses, des chrysanthèmes, des coquelicots et des bugloses d'Italie.

Aquarelle. — H. 0,22. — L. 0,18.

84. Bouquet de fleurs.

Dans un verre, posé sur une tablette, sont : des roses, des volubilis, des coquelicots et des bleuets.

Aquarelle. — H. 0,22. — L, 0,18.

85. Fleurs éparses & guirlandes.

Roses, pensées, tulipes, roses tremières, etc., etc.

Aquarelle. - H. 0,21. - L. 0,15.

86. Trois guirlandes.

1º Roses jaunes, oreilles d'ours, bleuets, myosotis, etc.

2º Roses rouges.

3º Marguerites.

87. Deux paysages.

- 1° A gauche un bouquet d'arbres, à droite un moulin à vent.
 - 2º Un hameau au pied d'une colline.

Dessins à la mine de plomb. - H. 0,07. - L. 0,11.

88. Trois paysages.

1° Vue d'une église de village.

2º Une rivière encadrée par des bouquets d'arbres. Elle baigne les pieds de petites montagnes au sommet desquelles on voit quelques fabriques.

3º Un cours d'eau; à gauche, de grands arbres; au fond, une montagne avec des ruines au sommet.

A l'encre de Chine. - H. 0,07. - L. 0,11.

Ces onze dessins ont été donnés en 1870 par M. RIOCREUX,

conservateur du musée céramique à la manufacture nationale de Sèvres.

Signés: Bouilliat

CRAPELET (LOUIS-AMABLE), né à Auxerre (Yonne), le 2 juin 1822, mort à Marseille le 19 mars 1867, élève de MM. Séchan, Corot et Durand-Brager. (École française).

Son père, agent-voyer central à Auxerre, y est mort en 1854, généralement estimé et vivement regretté de tous ceux qui l'ont connu. Crapelet sit ses études au collège de cette ville et y recut les premières lecons de dessin d'un excellent professeur, M. Peyranne, élève de David. Sa vocation naturelle se révélait déjà dans de nombreux croquis où se trouvaient des animaux et des sites imaginaires qui laissaient pressentir le paysagiste. Au sortir du collége, il débuta dans l'architecture, puis entra dans l'atelier de Séchan pour y étudier la peinture de décors. Pendant son séjour à Paris, il ne négligeait aucune occasion de voir les productions artistiques vers lesquelles l'attiraient ses dispositions naturelles et aucun salon n'avait lieu sans qu'il y fit de fréquentes visites. En 1847, un paysage de Corot, où se voyait la nature elle-même, avec sa poésie mélancolique, enveloppée de fraîcheur enivrante, de silence et de calme, tout ce qui fait aimer les prairies et les bois, captiva l'attention de Crapelet, qui, sous l'impression morale qu'il en ressentit, résolut de quitter la peinture de décors pour se faire admettre au nombre des élèves de ce peintre. Guidé par un tel maître, il fit de si rapides progrès que deux ans après il envoyait au salon un paysage plein de vérité et de fraîcheur, où l'on remarquait déjà de la facilité et une grande habileté de main: Matinée (1849). C'est à cette époque, qu'ébloui par les splendeurs orientales, rendues avec tant de poésie dans les aquarelles et les tableaux de Delacroix. Decamps et Marilhat, il résolut lui aussi de visiter ces contrées. C'est par l'Algérie, où il séjourna quelque temps, qu'il

commença son voyage; de là, il passa en Egypte, visita Alexandrie et le Caîre, où il a étudié cette foule composée de types si divers, aux costumes de couleurs si variées et si brillantes. Il a remonté le Nil et a pénétré jusqu'au village de Ouadhi-Alfakh. Après ce long parcours, pendant lequel il avait butiné partout comme l'abeille, il revint, ses cartons pleins d'études de toutes sortes. Il a vu aussi Constantinople, la Grèce et l'Italie; puis, rentré en France, il s'arrêta et se fixa à Marseille, d'ou il envoyait de temps en temps aux expositions de Paris des tableaux et des aquarelles exécutés d'après les études faites pendant ce long voyage. La première fois qu'il parut au salon après son retour, ce fut à l'Exposition universelle de 1855. Il y envoya une Vue du village de Luxor (Haute-Egypte), peinture d'une grande vérité de couleur locale, soleil brillant, tons chauds et harmonieux. En 1857, il exposa deux aquarelles vigoureuses et d'une bonne réalité: Une Vue au Caire et un Intérieur oriental. On vit de lui à l'exposition de 1859 le Temple de Médinet-Ilabon, peinture). - La Mosquée de Mounayod-Sultan et un Carrefour au Caire (aquarelles). - En 1861, quatre nouvelles aquarelles: Intérieur de l'Eglise Saint-Jean à Pise (Italie). -Vieille cour arabe au Caire (Egypte). — Quartier de la Mosquée de Touloun, au Caire. - Ruines du Temple de Koun. - Ombos sur le Nil. Il exposa deux tableaux en 1865: L'Ancien village des Catalans (Marseille). - Site Provençal. -Peu de temps avant sa mort, il envoyait au salon de 1866 les vieux Quartiers du Caire (aquarelle). - Un Bazar au Caire (aquarelle). Cette même année, sa ville natale vit figurer à son Exposition de la Société des Amis des Arts de l'Yonne, un Paysage, tableau plein de lumière et de fraîcheur. Enfin, après avoir pris part à la décoration des théâtres de Lyon et Marseille, Crapelet a vu plusieurs de ses dessins reproduits par le Monde illustré, l'Illustration et le Tour du Monde. Son dernier travail fut l'ornementation du Mahar, navire constru it pour le vice-roi d'Egypte.

89. Vue d'Avignon.

Le Rhône, qui enveloppe une partie de la ville, coule sur

le devant au premier plan. A gauche, on voit les restes de l'ancien pont, qui joignait autrefois Avignon à Villeneuve, et dont l'inondation de 1669 occasionna la destruction : sur les vingt-cinq arches qui le composaient, quatre seulement ont pu braver les efforts du fleuve et du temps. Entre la deuxième et la troizième arche, se trouve la chapelle de Saint-Benazet, qui posa la première pierre de ce pont en 1177 et dans laquelle il voulut être enterré. Vers l'entrée du pont, de l'autre côté de la première arche, on apercoit les remparts qui commencent au pied des rochers des Doms. Au sommet de ces mêmes rochers, qui s'élèvent à pic sur le Rhône, on voit la chapelle de Notre-Dame des-Doms, et un peu à droite se dessine sur le ciel la statue de Jean Althen. A droite, une partie de la ville dominée par quelques-uns de ses édifices : l'église Saint-Pierre, la tour de l'ancien palais du cardinal Colonne et le château des Papes, avec ses machicoulis formés d'une immense arcature ogivale, les pro-· fondes entailles de ses herses et la tour découronnée de Saint-Jean.

Aquarelle-gouache. — H. 0,17. — L. 0,39.

Donné en 1869 par M. G. COTTEAU, (ancienne collection Duru).

90. Entrée de la rade de Toulon.

Les deux rades, à l'eau calme comme un miroir, semblent en ce moment paresseusement endormies sous les montagnes armées de forts qui les protègent, et s'étendent de gauche à droite sous l'œil du spectateur. Quelques gros navires, dont l'un d'eux vaisseau de ligne, quatrième rang, s'apprête à franchir le détroit qui unit les deux rades; un brick de guerre, un vaisseau de ligne au mouillage et un bateau trois mâts paraissent, sentinelles avancées, faire faction sur la grande rade. Quelques pins parasols, répandus çà et là et peints en vigueur sur le devant du tableau, repous-

sent et font valoir les différents plans perspectifs de cette vue.

Aquarelle-gouache. — H. 0,17. — L. 0,39.

Donné en 1869 par M. G. COTTEAU (ancienne collection Duru).

Signés tous deux: 3 Able Grapelet 1848.

DAUZATS (ADRIEN), né à Bordeaux, élève de Julien-Michel Gué. (École française). — Médaille de deuxième classe (intérieur et genre), 4834. — Médaille de pre-mière classe 4835, 4848 et 4855. — Décoré en mai 4837.

94. Femmes de Moissac.

Quatre femmes debout en costume des environs de Montauban, dont deux sont vues de dos, une de profil, tournée vers la droite, et une de trois quarts tournée vers la gauche, semblent poser pour l'étude du peintre.

Aquarelle. — H. 0,40. — L. 0,52. — Fig. de 0,15.

Donné en 1869 par M. A. CHEREST, conservateur du Musée.

Signé:

Dauzats. Moissac. 1832

Voir à la peinture.

- FALCONNIER (Léon), né à Ancy-le-Franc (Yonne), élève de Drolling, de Drolling fils et de A. Dumont. (École française).
- 92. Fortrait de M. Falconnier père, né à Argenteuil (canton d'Ancy-le-Franc).

Il est représenté assis, le corps tourné vers la gauche, la tête nue est vue de trois quarts. Il est vêtu de noir. Le bras droit, dont la main retombe, est appuyé sur le dos de sa chaise. La main gauche, posée sur les genoux, tient un livre à demi fermé.

Pastel. - H. 1^m. - L. 0,80. - Fig. jusqu'aux genoux, de grand. nat

Donné par l'auteur en 1868.

A droite est écrit verticalement : A mon excellent père, respectueux hommage de l'auteur.

93. Portrait de M^m Falconnier mère, née à Onistream (petit port de mer près Caen).

Elle est debout, vue de trois quarts, tournée vers la droite : elle a les mains jointes et porte le costume normand.

Pastel. — Forme ovale. — H. 0,80. — L. 0,64. — Fig. à mi-corps, grandeur nature.

Donné par l'auteur en 1868.

A droite est écrit verticalement : A ma mère, l'auteur.

94. Portrait de l'Auteur.

Il s'est représenté tête nue et de trois quarts, tourné à droite, drapé dans son manteau.

Pastel. - H. 0,65. - L. 0,54. - Fig. buste grandeur nature.

Donné par l'auteur en 1868.

95. Regrets.

Une jeune femme, vue de face, le bras gauche relevé à la hauteur de la poitrine, la tête recouverte d'un voile noir, légèrement inclinée, regarde tristement un médaillon qu'elle tient de la main droite.

Pastel. — Forme ovale. — H. 0,75. — L. 0,62. — Fig. mi-corps, gr. nat. Donné par l'auteur en 1868.

Signés tous quatre : Leur odcomies

Voir à la sculpture.

JEAURAT (ÉTIENNE), né à Paris en 1699, mort à Versailles en 1789. (École française).

96. Les Marchandes de Pommes.

Deux femmes des halles se querellent; la plus jeune, dont l'éventaire est vide, paraît expliquer un compte, que la plus vieille, qui a encore quelques pommes devant elle, ne semble pas approuver. La lutte va s'engager, car cette dernière, la main droite sur la hanche, se dispose à frapper son adversaire de la main gauche. Une jeune fille s'est cramponnée au bras de la mégère; elle emploie toute sa force pour l'empêcher de porter le coup. De son côté, un vieux moine cherche à apaiser l'autre querelleuse et l'engage à éviter la lutte.

Dessin lavé à l'encre de Chine. - H. 0,13. - L. 0,18. - Fig. de 0,10.

Donné en 1870 par M. Aimé CHEREST, conservateur du Musée.

signé: Jeaurat. D'it

Voir à la peinture.

LALAISSE (François-Hippolyte), né à Nancy (Meurthe), élève de Charlet (École française).

La première fois qu'on le voit paraître au salon, c'est en 1845 : son tableau représentait Un Maquignon normand. Depuis il a figuré à toutes les expositions. Il obtint une mention honorable à celle de 1859, où il avait envoyé huit tableaux. Il peint le portrait, le genre et les animaux et se fait surtout remarquer dans la représentation du cheval, qu'il dessine avec justesse. Ses principaux ouvrages sont: Une Batterie d'artillerie montée (1846). — Juments de Chasse et de Haras (1847). — Portrait de D. P..., professeur d'équitation (1847). - Chevaux dans la Prairie (1850). A l'exposition universelle de 1855, une Foire de Chevaux en Bretagne (acheté par l'État). Viennent ensuite: Les Amis (1857). — La Famille du Turcos. — Avant-garde de Spahis (école arabe (1859). — Portrait du Jeune Prince D. (1863). - Jument trotteuse (1864). — Rentrée de la Moisson sur les bords du Rhin (1867). - La Fille du Garde-chasse (1869), et le Maquignon allant à la Foire (1870).

97. Soldat de la campagne de France.

Un troupier debout, tourné à droite, la tête couverte de son bonnet de police, le sac au dos, les buffleteries croisées sur la poitrine, est sur la défensive. De la main gauche il tient son fusil couché; de la droite il puise dans sa cartouchière. Derrière lui, dans un berceau formé par les replis du terrain, est couché un enfant au maillot, peu touché du danger qui semble le menacer. Près de lui, le pain de munition et la gamelle du soldat.

Dessin à la mine de plomb, rehaussé de blanc. — H. 0,32. — L. 0,25. — Fig. de 0,22.

Donné par M. GRUDERT, en 1869.

Signé

J. Salaiss

LEPRINCE (A. XAVIER), né à Paris en 1799, mort à Nice en 1826. (École française).

98. Album des Portraits de Chenard, dans le costume de ses différents rôles à la Comédie italienne et à l'Opéra comique.

Il se compose de 48 feuilles, contenant 51 dessins à la sépia.

H. 0,28 à 0,21. — L. 0,21 à 0,14. — Fig. de 0,25 à 0,18.

Donné par Mile CHENARD en 1863.

Tous signés :

de.x Leprince

Voir à la peinture et à Gérard, portrait de Chenard.

MATOUT (Louis), né à Charleville (Ardennes). (École française).

Ce peintre, qui a produit beaucoup, a envoyé plus de trente tableaux aux diverses expositions qui se sont succédé depuis 1833. Les plus remarquables sont, outre un grand nombre de vues de monuments et d'édifices: Marie d'Egypte morte dans le Désert (1839). — Pan, Silène, Daphnis et Naïs (1845). — Le Printemps (1846). — Episode de la Vie du Désert (1850). A l'exposition universelle de 1855, Femme de Boghari tuée par une lionne, tableau acheté par l'Etat et qui se trouve aujourd'hui au musée du Luxembourg. En 1861, Le Riche et le Pauvre. - Un Soir dans la Sabine (Etats Romains). — Plusieurs Portraits. En 1863, Moïse abandonné sur le Nil. - La rencontre de saint Joachim et de sainte Anne. En 1864, Présentation de la Sainte-Vierge au Temple. Là ne se borne pas l'œuvre de M. Matout, ses plus grands travaux sont dans les monuments publics, où il faut les aller voir pour connaître son véritable talent. 1º Au grand amphithéâtre de l'Ecole de médecine, il a peint Ambroise Paré pan-

sant les blessés sur le Champ de Bataille. - Lanfrand ouvrant dans une église le premier Enseignement oral de la 'Médecine. — Dussault professant la Clinique chirurgicale au temps de Louis XV, sujets traités avec beaucoup d'énergie et de savoir ; 2º La Chapelle de Sainte-Anne, à l'église Saint-Gervais; 3º La Chapelle de Saint-Louis, à l'église Saint-Sulpice; 4º La décoration entière de la chapelle à l'hôpital Lariboissière, où dans six tableaux: Le Christ au milieu des Douleurs humaines. — La Mort du Christ. — Le Christ insulté par des Soldats. - Christ au Jardin des Oliviers. -L'Adoration des Bergers. - Marthe et Marie, il s'est montré d'un style plus élevé et plus sérieux; L'Immense Plafond de la Salle des Empereurs Romains, au Louvre, musée des antiques, où dans une vaste composition, comprenant cinquantedeux figures de grandeur plus que naturelle, l'artiste a représenté Le Génie de la France se développant sous l'influence des civilisations qui le précédèrent. « Travail solide, d'un dessin sévère, et sier, d'une couleur douce, dans lequel, dit M. Charles Blanc, l'auteur a réussi à produire une des meilleures décorations qui soient à Paris. » M. Matout a obtenu une médaille de troisième classe, Histoire (1853); Rappel en 1857, et fut décoré la même année.

99. **Femme de Boghari tuée par une** lionne.

Elle vient d'être surprise au moment où elle se disposait à puiser de l'eau à une fontaine, sur le bord de laquelle une lionne la tient couchée sous ses robustes pattes. La jeune femme, dont le haut du corps est découvert, est étendue à terre, de gauche à droite, la main droite baignant dans l'eau, le bras gauche passé sur la tête comme pour la protéger, allant s'appuyer de la main sur le sol. La lionne, la patte droite sur la tête et les griffes de l'autre patte sur la hanche de la victime, tourne la tête en rugissant vers la droite. De ce coté, on apercoit au fond un cavalier qui paraît venir au secours de cette jeune femme, aux pieds de laquelle son amphore brisée est renversée dans la fontaine. Une forêt seit de fond à ce sujet.

Ce dessin, exécuté aux crayons noir et blanc, sur papier gris vert, est la première pensée du tableau acheté par l'État après l'Exposition universelle de 1855 et placé au musée du Luxembourg. A l'angle gauche inférieur est écrit : à madame la marquise de Blocqueville, respectueuses sympathies. — L. MATOUT.

H. 0,41. — L. 0,50. — Fig. de 0,37.

Donné en 1869 par Mac la marquise de BLOCQUEVILLE.

Signé: I Matout

PALIANTI (CHARLES), né en mars 1815, à Barcelone (Espagne), élève de Cicéri père, Charlet et Jules Dupré. (École française).

C'est en 1820, à l'âge de cinq ans, que M. Palianti vint en France, où, après avoir fait ses études, cédant à sa vocation artistique, il entra dans l'atelier de Cicéri père, alors peintre décorateur de l'Opéra, afin d'y étudier ce genre de peinture. Ensuite il travailla pour son propre compte à la décoration de plusieurs théâtres de Paris et de la province. Plus tard, toujours entrainé par sa passion dominante pour la peinture de paysage, il étudia avec Charlet, puis avec M. Jules Dupré et enfin n'eut plus pour maître que la nature. Ses productions sont nombreuses, on cite surtout: Vue prise dans la vallée de la Moselle. - Vue du Château de Jouy (Moselle). - Effet du Matin (peinture). — Quatre Vues prises à Jouy-aux-Arches (Moselle), aquarelles, (salon de 1870.) Rue à Eu (Normandie). — Environs de Rouen. — Fontaine à Alger. — Vue des Vosges. — Bords de l'Isère (aquarelles), etc. M. Palianti a obtenu une médaille en 1856.

100. Environs d'Interlaken (Suisse-Berne).

A droite et au centre, une rivière coule tranquille et om-

bragée. De grands arbres en bordent les rives. Des vaches, qui descendent du bois, à gauche, se dirigent sur le devant au bord de l'eau où l'une d'elles boit déjà. Près de là est une femme vue de dos.

Ce dessin, qui a fait partie de l'Exposition de la société des Amis des Arts de l'Yonne en 1866, fut acheté par elle et échut à M. Fremy, lors du tirage des lots.

Donné en 1866 par M. L. FREMY, gouverneur du Crédit foncier de France.

Signé: c. Salianti

- **PASSEPONT** (Annet-Bertrand), né à Seignelay (Yonne), élève d'Ary Scheffer. (École française).
- 101. Ruines de l'abbaye de St-Evroult.

Vue des cloîtres intérieurs.

Aquarelle-gouache. — H. 0,16. — L. 0,11. — Fig. de 0,03.

102. Vue prise aux environs de Montmartre.

Aquarelle. — H. 0,125. — L. 0,19.

403. La Seine au-dessous d'Argenteuil.

Aquarelle. — H. 0,10. — L. 0,15. — Fig. de 0,015.

Tous trois donnés par l'auteur en 1869.

Tous trois signés.

TROYON (CONSTANT), né à Sèvres (Seine-et-Oise), le 28 août 1810, mort à Paris en 1865, élève de Riocreux. (École française).

Son père était employé secondaire à la manufacture de porcelaine à Sèvres. Troyon y passa une partie de sa jeunesse et y grandit en enfant de la maison. Il commença d'abord par peindre sur porcelaine, genre auquel il se destinait même spécialement, mais ses promenades dans les grandes allées de Saint-Cloud, sur les pentes boisées de Bellevue, lui révélèrent sa véritable vocation. Dans ces solitudes enchantées il se sentit naître peintre de paysage et commença ses premières études de la nature, guidé et encouragé par les conseils de M. Riocreux, le savant organisateur du musée céramique de la manufacture nationale de Sèvres. Il fit ensuite plusieurs voyages qui, tout en élargissant ses horizons de paysagiste, en firent un peintre d'animaux très distingué. En 1835, il visita les bords de la Creuse et les prairies du Limousin; en 1838, il fit une excursion en Bretagne; de 1844 à 1846 il vint souvent à Fontainebleau; en 1847, il fit un voyage en Hollande; en 1852, il passa une saison en Normandie. Les diverses phases progressives de son talent correspondent à ces dates. Cet artiste, dont la vie fut des plus laborieuses, est mort le 20 mars 1865. Les œuvres de Troyon sont nombreuses. Il exposa pour la première fois en 1833. Depuis il a figuré à toutes les expositions jusqu'en 1859. Ses tableaux les plus remarquables sont: Le Dessous de Forêt (1844). — Coure de Bois (1846). - Environs de la Haye. - Environs d'Amsterdam (1847). -Moutons. — Le Moulin (1849). — En 1852, la Vallée de la Touque, qui passe pour son chef-d'œuvre, et appartient à madame la comtesse Lehon. A l'exposition universelle de 1855, Bœufs allant au labour, acheté par l'Etat. - Vaches à l'Abreuvoir. - Vue prise en Normandie. Après sa mort, on voyait de lui à l'exposition universelle de 1867, Vue prise aux environs de Honfleur, qui appartient à mademe Troyon. — Une Plage, embouchure de la Seine, à M. Lallemand. - Chiens écossais, à M. Lagarde. - Le Chien et la Perdrix, à madame Debans.

— Vache blanche au Pré, à madame Troyon. — Le Retour à la Ferme, au musée du Luxembourg. Il a obtenu la médaille de troisième classe en 1838, celle de seconde classe en 1840, de première classe en 1846, de première classe à l'Exposition universelle de 1855, et recut la croix le 13 septembre 1849. Il était aussi décoré de l'ordre belge de Léopold et membre de l'Académie d'Amsterdam.

404. Etude d'arbres.

Vue prise à l'entrée d'un bois. A droite, un homme à cheval se dirige vers la forêt.

Fusain rehaussé de blanc sur papier gris. - H. 0,54. - I. 0,51.

Donné par M. Ernest JOLY en 1870.

Signé: (7.

VALÉRIO (Théodore), peintre et graveur, né à Herserange, près Longwy (Moselle), élève de Charlet. (École française).

Cet artiste, né aux forges d'Herserange, en 1819, vient faire ses études à Paris; il s'y livra de bonne heure à divers essais de lithographie, de gravure et de peinture et entra en 1834 dans l'atelier de Charlet dont il fut à la fois l'élève et l'ami. Quelques années après, il commença cette longue série de voyages d'où il rapporta de nombreuses études, d'après lesquelles il exécuta ces beaux dessins qui ont excité l'intérêt des artistes, des savants et des gens du monde et lui ont fait une place à part comme peintre ethnographe. Il commença par l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et la Sicile qu'il visita en 1836. Il parut la première fois au salon de 1838, où il débutait par un Intérieur de Corps de Garde flamand. Il exposa en 1842 le Portrait de Charlet et de sa Famille, dessin qui fut principalement remarqué à cette époque. Puis vinrent des aquarelles et des eauxfortes, où le peintre anthropologiste se

faisait déjà pressentir. Il lui valurent les encouragements du savant M. de Humboldt, qui l'engagea à persévérer dans cette voie. A partir de ce moment, voulant remplir la mission qui lui était pour ainsi dire imposée par la plus haute autorité scientifique, il n'y eut guère d'année qui ne l'ait yu pendant la saison des voyages se diriger tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Visitant tour à tour, malgré des difficultés matérielles et des dangers sans nombre, toute la Hongrie, la Croa. tie, la Bosnie, etc., il revenait le portefeuille rempli de nouvelles études faites sur les races hongroises de la plaine, sur les races slaves et hongroises des Carpathes, les tribus tsiganes et valaques des frontières de Transylvanie, d'après lesquelles il exécuta cette nombreuse collection ethnographique qui fonda sa réputation. L'œuvre de M. Valério est considérable. Il a pris part à près de quinze salons, où il était représenté par plusieurs tableaux, plus de quarante aquarelles, dont quelques-unes où se trouvaient la rêverie du regard, la fierté des attitudes, le pittoresque des costumes, en un mot toute la poésie de la vie sauvage et libre, furent surtout remarquées à l'exposition universelle de 1855. Il a produit aussi un grand nombre d'eaux-fortes exécutées avec une habileté et une liberté de main des plus remarquables. Ce peintre a obtenu une médaille de troisième classe en 1859 et fut décoré en août 1861.

105. Le Coin du feu.

Placée devant une grande cheminée dans laquelle une chaudière est suspendue sur le feu, une jeune mère, à l'air maladif, assise, tournée à droite, tient sur ses genoux et dans ses bras son jeune enfant endormi. Elle est vêtue d'un corsage rose, d'une jupe violet foncé et d'un tablier lilas. Elle porte un collier en corail. Une draperie bleu clair est placée sur le dos de sa chaise. Près d'elle, à gauche, une cruche en grès blanc; à droite, quelques brindilles de bois sur le sol.

Aquarelle, — H. 0,26. — L. 0,20. — Fig. de 0,18.

Ce dessin, qui a fait partie de l'Exposition de la société des Amis des Arts de l'Yonne en 1866, fut acheté par elle et échut à M. Fremy, lors du tirage des lots.

Donné en 1866 par M. L. FREMY, gouverneur du Crédit foncier de France.

Signé: VALERIO.

INCONNUS

XVIIIº SIÈCLE.

ÉCOLE FRANÇAISE.

406. Portrait du baron Fourier.

Il est représenté debout, le corps tourné à gauche. La tête nue, presque de face, regarde vers la droite. Il porte son costume d'académicien: habit bleu brodé; chemise à jabot et manchettes en dentelle. La croix de la Légion d'honneur est attachée à son habit. Il a la main gauche passée dans son habit, sur la poitrine; de la main droite il tient un livre entr'ouvert dans lequel on lit: Philosophia natura, principia mathematica. — Newton. — Devant lui est une table recouverte d'un tapis, sur laquelle sont déposés son épée et son chapeau, près desquels sont quelques volumes où on lit: Platon — Ciceronis Opera. A l'angle droit inférieur on aperçoit une portion de sphère.

Pastel. - H. 1,08. - L. 0,98. - Fig. jusqu'aux genoux, de grand. nat.

Reçu au Musée en 1865.

Dessin légué en ces termes par testament olographe de M. Louis Claude-Pierre Blanchin, en date du 8 mars 1861 : « Je lègue et donne le portrait au pastel du baron Fourier, oncle de ma femme, à la ville d'Auxerre, lieu de naissance de cet homme célèbre.

107. Guirlande de fleurs.

Elle est composée de roses, de tulipes et d'œillets.

Aquarelle-gouache sur fond d'or et sur parchemin. - H. 0,14. - L. 0,40.

Donné par M. Jules BARAT en 1870.

SCULPTURE —

SCULPTURE

DANTAN (JEAN-PIERRE), dit le Jeune, né à Paris le 26 décembre 1800, mort à Bade, le 6 septembre 1869. (École française).

Élève de Bosio et de l'école des Beaux-Arts, il visita l'Italie où il fit le Buste de Pie VIII. De retour en France, il s'abandonna à sa verve satirique. Habile à saisir et à exprimer le côté grotesque des célébrités contemporaines, il a travesti avec une ressemblance frappante, dans des figurines qui eurent une vogue extraordinaire, presque tous les personnages marquants de son époque. Quelques-uns même recherchaient la faveur de poser devant lui. Dantan jeune a eu aussi des œuvres plus sérieuses : le nombre des bustes (pertraits) qu'il a exécutés est considérable. Il fit aussi plusieurs statues. De 1827 à 1869 compris, il a pris part à trente-trois salons. On trouve de ses bustes aux musées du Louvre, de Versailles, de Rouen, etc. Ses statues les plus remarquables sont celles de Adélaïde Kemble (rôle de Norma), marbre; de Corneille, en bronze, à Rouen; de Saint-Pierre, à l'église de la Trinité; de la Reine Victoria, exécutée en zinc bronzé, pour l'exposition de Londres. Cet artiste avait obtenu une médaille de seconde classe en 1831 et avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 22 juin 1841.

408. Portrait de Soufflot, architecte du Panthéon.

Il est représenté le corps de face, la tête vue de trois

quarts, tournée à gauche; cheveux en cadenettes, attachés derrière avec un large ruban. Habit ouvert, chemise à jabot, manteau relevé sur l'épaule gauche.

Buste en bronze. - H. 0,80. - Grand. nat.

Donné par Jules SOUFFLOT à la ville.

signé: Dointoin J. 1844.

(Placé dans la salle des séances du Conseil municipal).

109. **Portrait de Soufflot**, architecte du Panthéon.

Buste en platre, moulé sur le précédent.

DELIGAND (Auguste-Louis), né à Sens (Yonne), le 8 novembre 1815, élève de MM. Ramey et Dumont. (École française).

Cet artiste, qui a produit considérablement, a débuté à l'école des Beaux-Arts en même temps qu'il recevait les conseils de deux membres de l'Institut, MM. Ramey et Dumont. Il obtint quelques succès à l'Ecole: 1° en 1842, une deuxième médaille, pour la figure modelée d'après la bosse et une première pour la figure modelée d'après nature; 2° le second prix (mention honorable) pour la tête d'expression. C'est en 1846 qu'il paraît au salon pour la première fois; il y exposait deux statues en plâtre, l'une l'Enfant et l'Echo, l'autre Jeune Fille consultant une Marguerite, première pensée (sans doute) du marbre que possède notre musée. L'année suivante, il envoyait une Bacchante jouant avec un jeune Faune, groupe en plâtre. En 1849, il exposa le portrait en pied de Mademoiselle Lucie P., statuette en plâtre. Il exécuta aussi pour l'hôtel-de-ville de Paris la statue en pierre de Buffon.

grandeur de nature (Le modèle en platre a été offert par l'auteur au Lycée de Sens, où il est placé dans la salle d'histoire naturelle). A l'exposition de 1850 figurait Saint-Martin, évêque de Tours, statue en pierre de 3^m60 de hauteur, destinée à l'église de la Madeleine. Ces deux dernières statues ont été commandées par le ministère de l'intérieur. En 1851, à l'occasion de fêtes publiques, M. Deligand exécuta pour les Champs-Élysées et le pont de la Congorde cinq statues colossales: Duguay-Trouin, - la Science, - les Arts, - l'Agriculture, - et le Commerce. Trois ans après il fut chargé de faire les bas-reliefs pour les annexes du Palais de l'Industrie représentant les arts, l'industrie, l'agriculture, le commerce venant recevoir de la France les récompenses qui leur étaient dues — la Métallurgie, — la Chimie. Il fit en 1852 un buste en marbre de l'empereur Napoléon Ier, placé dans le jardin public dit de Marengo, avenue des Palmiers, à Alger. Puis dans des proportions doubles de nature les médaillons de Watt, - Guttenberg, - Michel-Ange, - Papin, qui décorent la façade du Palais de l'Industrie. Il avait à l'Exposition universelle de 1855 un buste en plâtre, portrait de M. Alfred II. La ville de Pithiviers (Loiret) lui commanda en 1856 la statue en bronze du baron Poisson, célèbre mathématicien (Erigée sur la place de la Mairie). En 1838, on lui commanda pour le Louvre la statue en pierre de l'historien de Thou, de treis mètres de hauteur. Après ces nombreux travaux, M. Deligand, membre de plusieurs sociétés savantes, entra en 1861 dans les ordres. Quoique chanoine et aumônier de Monseigneur l'évêque de Coutances, il trouve encore le temps, malgré ces fonctions, de reprendre le maillet et le ciseau. On a de lui, depuis cette époque, figure, ornements et inscriptions de la pierre tumulaire de Monseigneur Daniel, mort évêque de Coutances (placée dans l'église de Coutrière), statue en bronze, grandeur de nature, de Monseigneur Le Brec, mort premier vicaire général de Coutances et d'Avranches, à Montviron (Manche). - Bas-relief élevé à la mémoire de l'abbé Toulorge, mort pendant la révolution, dans l'église de Munevillele-Bingard (Manche). - Saint-Jean, évangéliste, statue miniature (portail de l'église de La Haye-du-Puits) (Manche). -

Et une statue polychrome de *la Vierge*, grandeur de nature (dans la cathédrale de Coutances).

440. L'Oracle des champs.

Une jeune fille debout, vue de face, le haut du corps un peu tourné à droite, la tête inclinée en avant, regarde une marguerite qu'elle tient de la main gauche. Du pouce et de l'index de la main droite, dont le bras, relevé à la hauteur de la poitrine, s'appuie sur un tronc de chêne placé à côté d'elle, elle tient un pétale de la fleur qu'elle effeuille en disant: il m'aime un peu, beaucoup... et paraît attendre avec anxiété le résultat de son épreuve. Une draperie retenue par le bras et une légère bandelette enveloppent la jambe droite jusqu'à la hanche, laissant nu le reste du corps. Au pied du chêne, autour duquel grimpent plusieurs branches de lierre, croissent le plantain et la marguerite.

Cette œuvre, qui a figuré au salon de 1857, a obtenu la médaille d'or de 3° classe.

Statue en marbre blanc. - H. 1,45. - Grand. nat.

Donné par l'État en 1858.



DIEUDONNÉ (JACQUES-AUGUSTIN), né à Paris le 17 mai 1797, élève de Gros et Bosio: (École française).

Entré de bonne heure dans les ateliers de Gros et de Bosio, il avait 21 ans lorsqu'il suivit les cours de l'école des Beaux-Arts, où il remporta le second prix de gravure en médailles

au concours de 1819. Il a pris part à différents salons depuis 1831. On cite plus particulièrement parmi ses œuvres: La Piété filiale (1831). — Renaud retournant au camp (1831). Alexandre-le-Grand tenant un lion, groupe (1843). — La Résurrection du Christ, groupe (1845). — A l'Exposition universelle de 1855, le Christ au Jardin des Oliviers. — Au salon de 1859, le Portrait du général comte de Goyon. — Buste en marbre du Pape Pie IX (1861). — A l'Exposition universelle de 1867, Alexandre-le-Grand, vainqueur du lion de Bazaria. — La chute d'un Ange. — Il a fait en cutre un grand nombre de bustes en marbre et en plâtre dont plusieurs sont au musée de Versailles. M. Dieudonné a obtenu une médaille de troisième classe en 1843, une de seconde classe en 1844, une de première classe en 1845, et fut décoré en 1867.

144. Portrait de Philippe Dupin, avocat.

Il est représenté tête nue et vu de face.

Buste en plâtre. - H. 0,58. - Grand, nat. jusqu'aux épaules.

Donné en 1870 par M. A. CHEREST, conservateur du Musée.

Dundonne. 1835.

Signé:

DUMONT (AUGUSTE-ALEXANDRE), né à Paris le 14 août 1801, élève de son père et de Cartellier. (École francaise).

Issu d'une famille d'artistes qui remonte jusqu'aux Coypels, M. Dumont, fils d'un statuaire distingué, fit ses études au collége de Sainte Barbe et reçut de son père, Jacques Edme Dumont, les premières leçons de sculpture. Il entra ensuite dans l'atelier de Cartellier en même temps qu'à l'école des Beaux-Arts. Dès 1821, il y remportait le second grand prix de sculpture et deux années plus tard, en 1823, il partageait avec M. Duret le premier grand prix. On avait donné

pour sujet de concours Evanure pleurant son fils Pallas. C'est de Rome, où il resta sept ans, que sont datées ses premières productions; il y exécuta: Un jeune Faune jouant de la flûte. — Alexandre étudiant pendant la nuit, bas-relief (musée de Saint-Omer). - L'Amour tourmentant l'âme, sous l'emblême d'un papillon (acquis pour le Luxembourg). — Puis Leucothée et Bacchus, groupe en marbre, et le portrait de Pierre Guérin, buste en marbre, qui figurèrent tous deux au salon de 1831. Ce dernier est placé dans une des salles de l'École française à Rome. M. Dumont est rentré en France en 1832. Les œuvres qu'il a produites depuis cette époque sont très nombreuses; voici les plus remarquables : La Justice, statue marbre (salon de 1833) (Chambre des députés). — En 1836, le Génie de la Liberté, très heureux modèle de l'élégante et vaillante figure qui surmonte la colonne de Juillet. -Nicolas Poussin, statue marbre (salle des séances de l'Institut). - En 1838, Louis-Philippe, roi, statue marbre (musé) de Versailles). - En 1839, la Vierge, statue marbre (église Notre-Dame-de-Lorette à Paris), et François Ier, statue marbre (musée de Versailies). Il a exécuté aussi une Sainte-Cécile, statue pierre (église de la Madeleine à Paris). - La Sagesse, bas-relief pour le monument de Cartellier, son maître (au Père-Lachaise). - Le Maréchal Bugeaud, statue (à Angers). - Le Commerce, statue pierre (Bourse de Paris'. Après s'être abstenu de figurer av salon depuis quelques années, il envoyait à l'Exposition universelle de 1835 une Étude de jeune femme, statue marbre, dont le modèle en plâtre, première pensée, orne notre musée (1844. Musée du ! uxembourg) - Leucothée et Bacchus enfant, groupe, marbre (1831). Appartient à l'État. - Buffon, statue bronze (ville de Montbard). - Le maréchal Bugeaud, modèle du monument élevé à sa mémoire, platre (Alger). Puis viennent successivement la statue du maréchal Suchet, salon de 1857 (ville de Lyon). -La Gloire et l'Immortalité, fronton. - La Guerre et la Paix, trophée. - Et la France, statue pierre (Nouveau-Louvre). -En 1859, Mahé de la Bourdonnais, statue bronze (Ile Mauric). En 1864, l'Empereur Napoléon Ier, statue bronze (p ur la colonne Vendôme). — Le prince Eugène, statue, bronze (Paris).

Le général Carrera, statue, bronze (Sartiago, Chili). — Le duc Decazes, statue, bronze (Decazeville, Aveyron). — En 1866, le Pape Urbain V, statue, bronze (Mende). — La Prudence et la Vérité, statues, pierre (Palais de Justice de Paris). — En 1867, le maréchal Davout, statue, bronze (Pour la ville d'Auxerre). — En 1868, Alexandre Lenoir, buste, marbre (Ecole nationale des Beaux-Arts de Paris). — En 1869, la Sculpture et l'Architecture, statues, pierre (Palais du Louvre). M. Dumont a obtenu le grand prix de Rome en 1823, une médaille de première classe en 1831; il fut décoré en 1836, créé officier en 1841 et obtint la grande médaille d'honneur à l'Exposition universelle de 1855. Il fut nommé membre de l'Institut à la mort de M. Ramey père (1838), et professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, lors de la réorganisation de cette école.

112. La Coquetterie.

Elle est debout, reposant sur la jambe droite; la gauche, un peu pliée en avant, s'appuie sur un tabouret. Elle a la tête légèrement inclinée du côté droit et se regarde dans un miroir qu'elle tient de la main gauche, dont le bras à demi relevé supporte une draperie qui, quoique retombant en plis profonds et nombreux, enveloppe les jambes sans en dissimuler le galbe. De la main droite, elle place des fleurs de pervenche dans sa couronne d'olivier. Elle a le bras droit orné d'un bracelet et le cou d'un collier antique. L'œil s'arrête avec plaisir devant cette œuvre qui renferme des détails charmants et des formes si pures.

Statue en platre.

Donné par l'auteur en 1869.

Signé: AUDUMONT. MDCCCXLIII.

La ville d'Auxerre doit aussi au talent de cet éminent artiste la statue en bronze du Maréchal Davout, prince d'Ecknühl, qui orne la promenade à la porte du Temple.

ETEX (Antoine), né à Paris le 29 mars 1808, élève de Dupaty, de Pradier, de Ingres et de Duban. (École française).

Il appartient à une famille d'artistes originaire de Lyon, qui compte Coustou parmi ses ancêtres. Après avoir appris de son père les premiers éléments de la sculpture, il entra à l'école des Beaux-Arts, puis dans les ateliers de Dupaty et de Pradier et recut ensuite des leçons d'Ingres et de Duban. En 1828, il obtint le second grand prix de Rome; le sujet du concours était le jeune llyacinthe tué par Apollon. Il abandonna les concours de l'Ecole à l'âge de 22 ans. Après 1830, il se rendit en Italie avec une indemnité de 1,500 francs et étudia la peinture, la sculpture et l'architecture à Pise, à Florence, à Venise, à Rome, à Naples et à Pompéi. Il visita ensuite successivement l'Algérie, la Corse, l'Espagne, l'Allemagne et l'Angleterre. La première fois qu'il parut au salon (1833), M. Etex s'y fit remarquer par son groupe du Cain maudit. Depuis cette époque, les œuvres qu'il a produites en tous genres, sculpture, peinture et architecture, sont nombreuses. On connaît de lui un nombre considérable de bustes et médaillons, plâtre, marbre et bronze. On lui doit les deux groupes de 1814 et de 1815 à l'Arc de triomphe de l'Étoile. -Le tombeau de Géricault, marbre (1841). Il faut citer aussi plusieurs de ses statues : Léda. — Olympia. — Rossini (à l'Opéra). — Héro et Léandre (au musée de Caen). — Le Choléra. — Blanche de Castille (musée de Versailles). — Charlemagne (au palais du Luxembourg). — Saint-Augustin (à la Madeleine), etc., etc; plusieurs bas-reliefs: Les Médicis. — Françoise de Rimini - Le Radeau de la Méduse. Il a figuré aux Expositions universelles de 1855 et de 1867. Il a fait en outre plusieurs monuments, ceux de Monseigneur Affre, du poëte Brizieux, de Félix Liouville, de Louis Martinet, de J.-D. Ingres, etc. Comme peinture, il a exposé La nymphe Eurydice (1855). — Funérailles de Joseph. — Les Médicis (1861). - Jacob va trouver Joseph en Egypte (1863). - Les deux fils de Joseph bénis par Jacob. — La Fuite en Égypte (1864), etc., etc. Comme architecte, on a de lui: Projet d'Opéra pour 2,000 spectateurs. — Projet de fontaine monumentale (1861). — Avant-projet d'une école de natation pour les lacs des bois de Boulogne et de Vincennes (1863). — Avant-projet pour une église des sept péchés capitaux et des sept sacrements (1864), etc., etc. Cet artiste a écrit aussi un livre sur la Grèce tragique. — Une Revue de l'Exposition de 1855. — Un Essai sur le Beau. — Étude sur Pradier. — Étude sur Ary Scheffer. — Étude sur Paul Delaroche. — Et un Cours élémentaire de Dessin, dont il a fait don au musée d'Auxerre. M. Etex a obtenu comme sculpteur une médaille de première classe en 1833, et la croix d'honneur en 1841.

143. Portrait de M. le baron Chailleu des Barres, né le 6 juin 4784, mort le 22 août 4857. Ancien préfet de l'Ardèche et de la Creuse, ancien président de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Il est représenté, vu de face, la tête nue, vêtu de son habit de préfet, sur lequel il porte les insignes de la Légion d'honneur et de divers autres ordres.

Buste en bronze. - Grand. nat.

Donné par M. le baron DU HAVELT.

Signé: Etesc I culps

FAILLOT (EDME-NICOLAS), né à Auxerre le 5 août 1810, mort à Paris le 9 juin 1849, élève de l'École des Beaux-Arts et de Georges Jacquot. (École française).

Son père, pauvre voiturier, habitait la rue des Buttes à Auxerre; marié une première fois à Lucie Edmée Ruby, il en eut cinq enfants, dont l'ainé, malingre et souffreteux, avait peu de part dans l'affection paternelle, réservée tout entière à ses frères et sœurs, qui, gros et robustes, promettaient d'alléger la misère qui se faisait quelquefois sentir dans la maison, en aidant le chef de famille dans ses rudes labeurs. C'est à sa manvaise santé que Faillot dut d'ètre envoyé à l'école des Frères. Il v apprit à lire, à écrire, à compter et un peu à dessiner. Il étudiait avec ardeur et apprenait avec docilité; mais il se sentit bientôt découragé en voyant que les récompenses obtenues par son travail, loin de diminuer le dédain que son père lui témoignait, paraissaient l'augmenter encore et n'étaient accueillies que par des brutalités. Il résolut alors d'abandonner l'école pour partager les travaux de ses frères. Son père, enchanté de cette résolution, le chargea de conduire dans les environs d'Auxerre les marchands ambulants à qui il louait des chevaux. Telle fut sa vie jusqu'à l'age de 14 ou 15 ans. A cette époque, un de ses oncles, herboriste à Paris, le fit demander pour l'aider dans son commerce. Son pére, heureux de se débarrasser de ce chétif ouvrier, l'embarqua avec un pain de quatre livres sous le bras sur un bateau qui partait à Paris en chargement de vins. Arrivé chez son oncle, il dut rester emprisonné dans le magasin, situé rue du Petit-Lion-Saint-Sulpice, où pour se désennuyer il crayonnait le portrait des nombreuses pratiques qui le fréquentaient. Ces premiers essais furent remarqués de quelques artistes qui obtinrent de son onc'e que le jeune herboriste suivrait les cours de l'école gratuite de dessin établie rue de l'École de médecine. Faillot étudia avec avidité et sit de rapides progrès. Un jeune praticien avec lequel il se lia l'attira dans l'atelier de Bridan et lui donna les premières leçons de modelage; après quelques mois l'élève rapportait chez son oncle un buste colossal de Pythagore qui fixa l'attention de ceux qui le virent. Le sculpteur Jacquot, grand prix de Rome, qui rentrait en France, consentit à recevoir Faillot dans son atelier et c'est là qu'il apprit les principes de son art. Il travaillait avec tant d'intelligence, qu'à la fin de la première année son maître n'hésitait pas à lui confier l'exécution d'un bas-relief funéraire, le bon Pasteur, placé au cimetière de Passy. Ayant quitté la maison de son oncle et loué une petite

chambre, il fut obligé par la nécessité de travailler pour vivre ; il créa alors des modèles de pendules pour les fabricants de bronze, spécialité dans laquelle il se distingua. Tout en suivant les cours de l'école des Beaux-Arts où il avait été admis, il exécutait en marbre, d'après les plâtres de son maître, le buste de M. Quatremère de Quincy. - La statue de la fontaine de la place Guillon. - Les figures des cheminées de l'hôtel Hope, d'après Gechter, etc. Ces divers travaux, quoique laborieux, étant très-peu rétribués, lui procuraient de maigres ressources. Quand survint la révolution de 1830, le travail lui manquant, il devint plus pauvre qu'il n'aété jusque là. Alité par la fièvre et la faim, après avoir vendu jusqu'à ses outils, il entra à l'hôpital. Lorsqu'il en sortit, il se trouva sans aucunes ressources, sans travail; désespéré, il pensa au fover paternel et, profitant de la bienveillance de M. Turqui, directeur des coches, qui lui offrit son passage gratuit, il revint à Auxerre. Mais il n'y fit pas long séjour; c'est pendant ces courts instants qu'il exécuta le monument funèbre élevé à la mémoire de Dom Laporte, dans l'église de Saint-Germain. Malgré cela, mal accueilli dans sa famille, il pnisa de nouvelles forces dans sa mauvaise fortune et retourna à Paris pour tenter de nouveaux efforts. A peine arrivé, il improvisa et créa sans relâche des modèles de pendules, de vases, de coupes, en un mot, de ces mille objets de fantaisie qui composent le luxe parisien; ce qui lui permit de vivre et de reprendre ses études sérieuses. C'est à ce moment qu'il obtint une médaille à l'école des Beaux-Arts. Mais seul, sans guide, sans instruction, se ressentant de sa première éducation, il se laissa aller quelque temps à la vie insouciante du bohémien de Paris. Grâce à la bienveillance de quelques personnes qui appréciaient le talent du jeune sculpteur, Faillot renonça à ses mauvaises habitudes, il se maria et connut un instant le bonheur du foyer domestique. Pendant ces jours de calme, il exécuta des motifs sans nombre pour l'industrie, compositions traitées avec une grande habileté et qu'il dédaignait de signer, rêvant des œuvres d'un ordre plus élevé. Le portrait de l'abbé Viard, médaillon en marbre, qui orne le monument élevé dans une des chapelles de la cathédrale

d'Auxerre, remonte à cette époque. La première fois qu'il parut au salon, c'est en 1838; il exposait une Scène du Déluge, groupe en platre. Ceux qui l'ont vu n'ont pas oublié l'affliction et l'énergie de cet homme qui, parvenu au sommet du dernier rocher que les eaux vont envahir, appuyé sur ses orteils, se redresse avec une force surhumaine, étreignant convulsivement le corps inanimé de sa compagne qu'il vient d'arracher aux vagues. Il est à remarquer que les œuvres de Faillot sont toujours le reflet des dispositions de son esprit au moment où il les conçoit. Pour celle-ci il avait le pressentiment de la mort de sa femme qu'il perdit quelques jours après l'ouverture du salon. Se retrouvant seul, il se laissa facilement aller au découragement et ne se remit au travail qu'en voyant le berceau de ses enfants. A l'exposition suivante, 1839, il envoyait un nouveau groupe en plâtre, le Sianal du Sabbat, œuvre vive, originale et colorée qui eut les honneurs et les éloges de la critique (Voir dans l'Artiste, Jules Janin, salon de 1839 et dans le Constitutionnel de la même année, celui de T. Thoré). Deux ans après (1841), il exposa un nouveau groupe d'une rare énergie, un Gladiateur aux prises avec un Lion. Moins heureux l'année suivante, il se vit refuser une Sylphide et un jeune Faune. L'artiste ne fut point découragé par cet échec; au contraire, résolu à prendre sa revanche, il fit un effort héroïque et produisit un morceau capital, le Saint-Jérôme au Désert, chef-d'œuvre de l'auteur, qui parut à l'Exposition de 1843, et obtint la médaille d'or. Faible récompense qui laissait l'artiste dans la pauvreté! Quelque temps après, un concours s'ouvrait dans sa ville natale pour l'érection d'un monument à la mémoire du baron Fourier. Faillot l'emporta sur ses concurrents et exécuta la statue en bronze de cet illustre compatriote, ainsi que les bas-reliefs qui décorent son piédestal (Placée au centre du Jardin botanique). Cette œuvre ne le tira pas de la misère, qui allait pour lui toujours grandissant : on dit même que faute de vêtements assez propres, il ne put assister aux fêtes que la ville d'Auxerre donnait pour l'inauguration de la statue de Fourier. Ce fut son dernier travail important; à partir de cette époque, le découragement l'emportant de nouveau sur la volonté de l'artiste, il retomba dans les errements de sa vie de Bohème. Les privations donnant prise à la maladie, lorsque le choléra vint s'abattre sur Paris en 1849, Faillot fut une de ses premières victimes. Il mourut le samedi 9 juin de cette même année.

114. Saint-Jérôme au désert.

Assis à terre, à demi couché, les reins et les jambes à peine couverts d'un pagne grossier, le saint a la tête inclinée en arrière, le regard fixé vers le ciel, il l'implore de la main et du bras droit étendus; de la gauche, dont le coude est appuyé sur un fragment de rocher, il tient une pierre et se frappe la poitrine. Près de lui, sont l'emblème de la croix et le livre sacré. Ce livre est ouvert et appuyé sur une tête de mort.

Médaille d'or au salon de 1843.

Statue en plâtre. — Plus grande que nature. — II. 1,18. — Larg. 1,65

Achetée par la ville en 1854.



Signé

FALCONNIER (Léon), sculpteur et peintre, né à Ancy-le-Franc (Yonne), élève de Drolling, de Ramey fils et de A. Dumont. (École française).

Comme beaucoup d'artistes, M. Falconnier eut les commencements difficiles. Né en 1811 à Ancy-Lefranc, où son père était instituteur, il n'avait que trois ans lorsqu'il quitta le département de l'Yonne, pour aller avec sa famille habiter Ouistreham, petit port de mer près de Caen. L'enfant avait apporté en naissant le goût des arts du dessin. Il n'était pas rare de le rencontrer, jeune encore, assis sur la plage, parmi

les marins, occupé à dessiner les navires stationnant dans le port. C'est à l'âge de 10 ans qu'il recut les premières leçons de dessin. Son père venait d'ètre nommé à Douvres, lorsque dans un voyage à la ville voisine il fit connaissance de M. Deshayes, peintre et professeur, qui lui procura des modèles et chez lequel il venait chaque semaine recevoir des conseils. Ces études, à peine commencées, furent bientôt interrompues. Son père, quile voyait avec peine entrer dans cette voie, l'euvoya au collége de Caen. Peu de temps après, il entra au petit séminaire de Bayeux, où pendant quelques années il ne vit en fait d'objets d'art que les décorations de la chapelle. Cependant, dans un voyage fait en famille pendant les vacances au pays de sa mère, le jeune homme rencontra un de ses anciens camarades qui faisait déjà de la sculpture. A la vue d'un meuble que son ami décorait de figures et d'ornements. il sentit éclore sa vocation; il se dit que, lui aussi, il était sculpteur. A partir de cet instant, ses parents eurent beau lui faire envisager les rudes éprenves et les cruelles déceptions attachées à la vie d'artiste, ils durent céder devant une résolution inébranlable, et M. Falconnier entra en apprentissage chez M. Picquenot. Le soir, il fréquentait l'école de dessin et s'y faisait remarquer des professeurs. C'est en 1819 qu'il vint à Paris pour la première fois, alors qu'il avait fini son apprentissage et qu'il savait couper le bois. Mais sa manvaise fortune l'éloigna encore de ses travaux de prédilection : faute de travail et de ressources, il fut obligé d'entrer commis en parfumerie chez un de ses parents. En 1830, il retourna à Caen et se remit à la sculpture en bois Trois ans après il vint de nouveau à Paris; il avait 22 ans. Cette fois, plus heureux, il fut employé à la décoration de l'église de la Madeleine et de l'Arc de triomphe de l'Étoile. Il suivit pendant quelque temps les cours de l'école des Beaux-Arts où il obtenait les premières places. Mais obligé d'abandonner ses études scholastiques, il entra dans l'atelier de M. Ramey, puis dans celui de M. A. Dumont. C'est aux conseils de ces illustres maitres que l'artiste doit son talent et le développement de ses heureuses dispositions artistiques. M. Falconnier exposa pour la première fois en 1841, une Vierge dite Stella Maris, statue

en plâtre qui est aujourd'hui chez les Dames du Saint-Sacrement. Ses principaux ouvrages sont : Mucius Scævola, statue en plâtre (1842). - Buste de M. E. B., plâtre (1843). - Un médaillon, plâtre. — Portrait de M. L., poète. Après plusieurs travaux exécutés à l'église Saint-Vincent-de-Paul, le modèle en plâtre de Cain maudit, statue, parut au salon de 1850 et valut la médaille d'or à son auteur. A cette même exposition figurait un Saint-Sébastien, tableau peint à l'huile, placé actuellement dans l'église de Fontainebleau. On doit au ciseau du même artiste l'exécution du grand fronton de la caserne Napoléon, sur la rue de Rivoli. - Celui de la caserne du Prince-Eugène. - Un fronton, un couronnement et la restauration des travaux d'art à l'École militaire. Il fit, sous les ordres de M. Lefuel, les premiers modèles de décoration du nouveau Louvre. Il fit aussi deux bas reliefs pour le Palais de Justice de Caen. - Le modèle de la Vierge dite Notre-Dame-des Flots, placée sur le haut du pignon de la chapelle Sairt-Adresse au Hâvre. — Un projet de couronnement pour l'Arc de triomphe, etc. On cite aussi du même auteur la statue en marbre du Maudit (Exposition universelle de 1855). -Le portrait du général de B., buste, marbre (1857). - La Paix dans la Force, groupe, plâtre, projet de fontaine (1867). - Affranchissement des esclaves d'Amérique, par le président Lincoln, groupe, plâtre (1868). — Plusieurs portraits au pastel et quelques tableaux à l'huile.

445. Caïn maudit.

Assis nu sur un fragment de rocher recouvert d'une peau de bélier, le maudit, courbé sous le poids du remords, semble accablé par le cri de sa conscience. Le haut du corps courbé et un peu contourné en avant s'appuie sur le bras gauche, dont la main crispée s'attache aux anfractuosités du siège. La tête au front bas, garnie d'une épai se chevelure, légèrement tournée vers la droite et inclinée sur la poitrine, fléchit sous la réprobation. D'un geste, la main droite semble vouloir éloigner la lumière, tandis que du

bras il cherche à se voiler la face, où se peint la lutte des passions et du repentir. Cette figure, empreinte d'une poésie presque farouche, est bien assise. Le mouvement donné aux jambes et aux bras, la savante courbure du dos, ont permis à l'artiste de déployer toute sa science anatomique.

Statue en marbre blanc. - H. 1,75. - Grand. nat.

Donné par l'auteur en 1868.

446. Affranchissement des esclaves d'Amérique par le président Lincoln.

Debout, en habit bourgeois, le président Lincoln reçoit les témoignages de reconnaissance d'un jeune esclave nègre, agenouillé devant lui. A ses pieds sont le fouet et la chaîne brisée. Ce groupe est placé sur un socle de 0,28, dont les angles sont ornés de palmiers. La reproduction en bronze de ce modèle est placé dans la salle du Club de l'Union à New-York.

Groupe en plàtre. - H. 0,80. - Fig. de 0,52.

Donné par l'auteur en 1868.

Voir aux dessins.

Signés tous deux :

Falconnier_

FARCY (G).

447. Jeune athlète mourant.

Le corps nu, il est étendu sur le sol s'appuyant sur la main droite; de la gauche élevée et le bras étendu il supplie. La tête, les yeux levés vers le ciel, est chagrine et semble implorer. Son pallium, attaché sur l'épaule droite,

retombe sur le sol en plis nombreux et vient en se relevant couvrir une partie du corps.

Staluette en plâtre. - H. 0,40. - L. 0,70.

Signé: Farcy W_ 1860

FESSARD (PIERRE-ALPHONSE), né à Paris en 4798; mort dans la même ville en 1844; élève de Bridan et de Bosio. (École française).

On voit figurer cet artiste à plusieurs salons. Il débuta à celui de 1822 par une statue de Capanée foudroyé sous les murs de Thèbes. Ses principaux ouvrages sont : Adonis mourant changé en Fleur (1824). — Daphné suppliante à l'autel de Diane (1827). — La ville de Mâcon, statue, 1833 (hôtel de ville de Mâcon). — La première visite au Tombeau, bas-relief, 1835 (église de Campèche, Mexique). On lui doit aussi le buste en bronze pour le monument de Fourier, placé au cimetière de l'Est à Paris; les bustes de Simon Vouet et de Valentin, placés au musée du Louvre; un second buste en marbre du baron Fourier pour le musée de Grenoble, 1841; un buste du baron Boyer, professeur à l'école de médecine, marbre; une statue de l'abbé Grégoire demandant l'abolition de l'esclavage (Haïti), etc. Fessard est mort jeune et avait déjà obtenu une médaille d'or en 1824.

448. **Portrait du baron Fourier**, membre de l'Institut.

Il est représenté vu de face, la tête nue

Buste en platre. - Jusqu'aux épaules. - Grand. nat. - H. 0,55.

Ce buste, qui a figuré au salon de 1831, est le modèle de ceux exécutés en bronze pour le cimetière de l'Est à Paris et en marbre pour le musée de Grenoble.

signé: Fessard paris 1830.

KLEY (Louis), élève de M. Lequien père, né à Sens (Yonne), en 1830. (École française).

Il fut d'abord ouvrier bijoutier : c'est en modelant et en ciselant des parares et des bijoux, qu'il sentit naître sa véritable vocation. Il avait 17 ans, lorsqu'il s'adonna sérieusement à l'étude de la sculpture et fit de rapides progrès. Mais sentant que le véritable artiste doit mûrir ses œuvres avant de les produire, il a travaillé longtemps les siennes avant d'aborder le salon. M. Kley a réduit presque tous les chefsd'œuvre de la statuaire antique. Il a fait pour M. Forck une statue destinée à donner les proportions du corps humain, selon Polyclète. On cite parmi ses œuvres : Chacun portera sa Croix, bénitier en plâtre. — Un Vanneau. — Une Bécasse. - Une Perdrix. - Natures mortes, platre (Exposition universelle de 1853). - Amour et Jeunesse, groupe en plâtre. -Bacchante, statuette, bronze (1857). - Rosée du Matin. -Rosée du Soir, statuettes (1859). — Égyptienne puisant de l'eau, statuette (1861). -- Pénélope, statue en bronze argenté (1863). — Portrait, buste en terre cuite (1865). — Vénus à la Coquille, terre cuite (1866). - Aspasie. - Pandore, statuettes, plâtre (1868). — La Tragédie, buste en plâtre. — Portrait de mademoiselle K., buste en terre cuite (1869).

419. Allégorie de la Renaissance sous les traits de Diane de Poitiers.

Diane debout, légèrement appuyée sur la jambe gauche, le bras droit relevé à la hauteur de la poitrine, soutenu par un tableau où sont inscrits les noms de Miehel-Ange, Raphaël, Jean Goujon, Jean Cousin, placé verticalement sur

un cippe, retient dans sa main fine aux doigts délicats les plis relevés d'une sorte de manteau glissé assez bas sur son beau corps pour le laisser voir presque nu, tout en s'y ajustant heureusement. Le bras gauche, étendu gracieusement le long du torse, semble écarter la draperie, afin de laisser libre la grande ligne serpentine dont les ondulations ne perdent rien de leur souplesse, même sous la mince étoffe qui les recouvre.

Statue exécutée spécialement pour notre musée.

Statue en plâtre. - H. 0,94. - Fig. de 0,86.

Donnée par l'auteur en 1869.

Signé: L. KLEY_ 1869.

LANTÉRY né à Auxerre (Yonne), élève de l'école des Beaux-Arts. (École française).

120. Ulysse.

Il est debout; du bras gauche étendu et de la main fermée il fait le geste de tenir son arc; de la main et du bras droit celui de lancer le trait. La jambe droite, un peu inclinée en arrière, repose sur un carquois plein de flèches. Son pallium, retenu sur l'épaule, retombe par derrière en plis nombreux.

Statue en plâtre. - H. 0.90.

Ponné par l'auteur en 1866.

LECLAIRE (EDME-MARIE-LAURENT), élève de M. Vital-Dubray. (École française).

M. Leclaire est né à Vermenton (Yonne) en 1827. Il s'essaya d'abord à la sculpture décorative; ses premiers essais furent bien accueillis, ce qui encouragea le jeune artiste, qui sentait Sc. hist.

24

grandir et se développer en lui, à mesure qu'il produisait, les qualités artistiques qui donnent le vrai talent. Il débuta à l'Exposition universelle de 1853. Un bas-relief et un cadre en bois, qu'il y destinait, furent compris dans l'envoi du département de l'Yonne. On cite comme les plus remarquables de ses productions: la Source, statue, plâtre. — Berger, statue, plâtre (salon de 1868). — Dormeuse, statue, plâtre. — Germain Soufflot, buste, plâtre (salon de 1869). — Le Souvenir et Le Repentir, statues, plâtre 1870. — Portrait de M. C...., buste, plâtre. — Jean Cousin, buste, plâtre, 1872. Cet artiste a exécuté aussi pour le ministère des Beaux-Arts, le buste en marbre du général Regnault, destiné au musée de Versailles.

121. Dormeuse.

Elle est assise à demi-couchée, la tête légèrement inclinée repose soutenue par le bras droit, dont le coude est appuyé sur un tronc d'arbre servant de dossier à son fauteuil de pierre. Le bras gauche étendu s'appuie sur le corps, tenant à la main un éventail fermé. Les jambes croisées se devinent aisément malgré l'ampleur de la jupe. Cette jeune femme est endormie, et pour que rien ne vienne troubler son repos, un ami fidèle, son levrier, est couché près d'elle, l'oreille au vent, l'œil aux aguets, qui veille sur le paisible sommeil de sa maîtresse.

Groupe en plâtre. — H. 1,43. — L. 1,45. — Grand. nat. **Donné par l'auteur en 1869**.

122. Portrait de Jean Cousin.

La tête, tournée à gauche, est nue; il est drapé dans un ample manteau.

Buste en plâtre. — Plus grand que nat. — H. 1,05.

Donné par l'auteur en 1872.

123. Portrait de M. A. Challe, ancien maire

d'Auxerre, président de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Il est de face, la tête tournée à droite. Son manteau, relevé sur l'épaule, laisse voir son habit de maire, auquel sont attachées la croix de la Légion d'honneur, les palmes académiques et la médaille de Saint-Hélène.

Buste en terre cuite. - Grand. nat. - H. 0,7'.

Donné par l'auteur en 1870.

124. Portrait de la mère de l'auteur.

Vue de profil et tournée vers la droite, elle porte le costume du pays.

Bas-relief en marbre. - Médaillon rond de 0,20 de diamètre.

Donné par l'auteur en 1860.

Signés tous quatre

LECLAIRE.

MAUSSION (M^{me} E. du Pont de), née en 1799, au Château de Renard (Loiret), élève de J.-L. Demarne. (École française).

Madame de Maussion reçut d'abord de sa mère, qui aimait les Beaux-Arts et les cultivait avec un certain talent, les premières notions des arts du dessin; plus tard, aidée des conseils de Demarne, paysagiste et peintre d'animaux, la jeune fille fit de rapides progrès; elle sentitse développer en elle le goût du dessin, de la peinture et de la sculpture. Mariée jeune, habitant presque toujours la campagne, elle travaillait constamment pour occuper ses loisirs; elle acquit ainsi du talent dans plus d'un genre et maniale pinceau et l'ébauchoir avec habileté et délicatesse.

125. Portrait de M^{me} de Fougère, fondatrice de la Charité maternelle en MDCCLXXVIII, ayeule de l'auteur.

Buste, vu de profil, tourné à gauche; médaillon; bas-relief.

Donné par l'auteur.

126. La Vierge et l'Enfant Jésus.

Vue à mi-corps, tournée à droite et de profil, la Vierge tient l'enfant Jésus debout sur ses genoux; elle l'embrasse. L'enfant est vu de face, tourné vers la gauche. C'est la reproduction d'un bronze florentin qui est au château de Fontainebleau. Médaillon; bas-relief.

Donné par l'auteur.

NINET (Auguste), né à Nitry (Yonne), élève de MM. Dumont et Bonassieux. (École française).

127. Vieillard méditant.

Il est assis sur un rocher, le corps penché en avant, la tête inclinée sur la poitrine, le bras gauche reposant sur la jambe étendue. De la main droite, appuyée sur son siége, il tient un parchemin roulé et semble plongé dans ses réflexions.

Statue en platre. - Demi-nature. - H. 0,80.

Donné par l'auteur.

signé: Digret 1862

PRÉAULT (Antoine-Augustin), né à Paris en 1809, élève de David d'Angers. (École française).

Son père, qui était artisan, le destina d'abord au commerce, que l'enfant, poussé par sa vocation naturelle, abandonna bientôt pour entrer chez un sculpteur ornemaniste, puis dans l'atelier de David d'Angers. C'est au salon de 1833 qu'il parut pour la première fois; il exposait un Cadre de Médailles. -Gilbert mourant à l'hôpital. — La Mendicité, bas-relief en plâtre. - Deux pauvres Femmes, groupe en terre cuite. En 1834, on vit de lui un grand bas-relief, Tuerie. En 1837, une Tête de Vieillard. Refusé aux salons suivants, M. Préault n'y reparaît qu'à partir de 1849. Il produisit pendant cette absence les Parias. - L'Ondine. - La Rivière des Amazones et la Reine de Saba. Depuis 1849, il exposa successivement : La Douleur, statuette en bro ze. - Ophélia, bas-relief (1850). - Nicolas Poussin, buste en marbre (musée du Louvre). -Christ en Croix, bronze (église des Thernes à Paris). — Hécube, statue, plâtre (1863). — Le Meurtre d'Ibycus. — La Parque, bas-relief, platre. — En 1864, 1868, 1869 et 1870, plusieurs médaillons en bronze, entre autres les portraits d'Adam Mikiewicz et de Paul Huet. On lui doit encore Clémence Isaure (au Luxembourg). — Le Tombeau de l'abbé de l'Épée (à l'église Saint-Roch à Paris). — Le général Marceau (à Chartres). - Un Cavalier gaulois (sur le pont d'Iéna à Paris). — Mansard et Lenôtre, à Versailles, et enfin pour le nouveau Louvre, André Chénier. - La Paix. - La Guerre. - Génies ailés.

M. Préault a obtenu une deuxième médaille en 1849.

128. Le Silence de la mort.

Un masque de femme, aux formes anguleuses et accentuées, où la douleur humaine est puissamment exprimée, douleur calme et sèche, est profondément encadré dans une draperie aux plis multiples qui semble l'étreindre. L'index de la main droite, qui paraît sortir de la tombe, est posé sur la bouche qu'il tient close.

Exposé au salon de 1849.

Ce masque funéraire est la deuxième pensée du même sujet, exprimé une première fois par l'artiste sur un tombeau et dont M. Michelet, dans son Livre du Peuple, édition de 1846, a parlé en ces termes : « L'horreur de la fatale énigme, ce sceau qui ferme la bouche au moment où l'on sait le mot, tout cela a été saisi une fois, dans une œuvre sublime, que j'ai découverte dans une partie fermée du Père-Lachaise, au cimetière des Juifs. C'est un buste de Préault, ou plutôt une tête, prise et serrée dans son linceul, le doigt pressé sur les lèvres, œuvre vraiment terrible dont le cœur soutient à peine l'impression et qui a l'air d'avoir été taillée du grand ciseau de la mort. » Ici, le bronze est peut-être encore plus énergique que le marbre.

Médaillon en bronze. - Diamètre de 0,38. - Grand. nat.

Donné en 1872 par MM. Paul et Victor PESCHEUX.

signé: auguste preault 1848

TRAVAUX (PIERRE), né à Corsaint (Côte-d'Or), le 12 mai 1822, mort à Paris le 19 mars 1869. (École française).

Cet artiste, élève de l'école de Semur et de M. Jouffroy, entra à l'École des Beaux-Arts de Paris le 7 avril 1847. Il a pris part aux salons de 1852, 1853, 1855, 1857, 1859, 1861, 1863, 1864, 1866, 1867, 1868. Le jour même de sa mort, il envoyait au salon de 1869 une nouvelle Réverie, statue en marbre. Ses principaux cuvrages sont: La Réverie. — Sapho. — Amyot. — Turgot, pour la cour du Louvre à Paris. — A Marseille, La Vigilance et la Sagesse, au Palais de Justice. — Le roi Réné. — Belzunce. — Le chevalier Rose et Palamède, à l'hôtel de la Préfecture. Le musée de Semur possède de lui un Lutleur, modèle en plâtre. Trayaux avait obtenu en 1883 et 1855 une

médaille de troisième classe, qui lui fut rappelée en 1857, 1859, et 1861.

429. Jacques Amyot, ancien évêque d'Auxerre, fondateur du Collége de cette ville.

Modèle original de la statue de 3^m32, exécutée en pierre pour la cour du nouveau Louvre.

Statue en plâtre - H. 1,55. - Fig. debout.

Donné à la ville par M. GILLAND, en 1859.

Signé :

Cravaux 1856-

INCONNUS

ANTIQUES:

130. Portrait d'un personnage romain.

La tête, tournée un peu à gauche, est légèrement inctinée en avant.

Ce marbre, cassé en deux endroits, a été refixé. Le sommet de la tête au-dessus du masque; la tête au milieu du cou.

Buste en marbre blanc. - Musée Campana. - H. 0,58.

Donné par l'État en 1863.

431. Portrait d'une dame romaine.

Drapée dans sa palla, qui laisse voir sa stole au-dessus de la poitrine, elle a la tête nue et soigneusement coiffée. Ses oreilles percées ont dû jadis recevoir des anneaux.

Le nez paraît avoir été cassé et refixé.

Buste en marbre blanc. — Musée Campana. — H. 0.60.

Donné par l'État en 1863.

132. Scène bachique.

Sur une panthère, se reposant sur l'arrière-train, la patte droite de devant appuyée sur un vase renversé, est assis, à la manière des femmes, un satyre, nu, pris de vin, s'appuyant de la main gauche sur la tête de sa monture. De la main droite il tient une branche de vigne à laquelle est

attaché un raisin. Un plus jeune, placé derrière lui, le soutient de ses deux mains.

Groupe en marbre blanc. — Musée Campana. — Pet. nat. — H. 0,80. — L. 0,70.

Donné par l'État en 1863.

433. Portrait d'un enfant romain.

La tête nue, dont la bouche est entr'ouverte et les yeux en creux, s'incline légèrement sur l'épaule droite. Il porte un collier composé de petits tuyaux sur lesquels, malgré l'oxyde, on distingue des écailles de poisson. Ces tuyaux sont reliés entre eux par des anneaux auxquels sont fixées des fleurs. Ce collier est attaché sous les cheveux par un ruban dont on voit les extrémités.

Buste en bronze. - Plus petit que nature. - H. 0,20.

Rapporté de Rome par le père LAIRE, bibliothécaire du cardinal de Loménie.

D'APRÈS L'ANTIQUE.

134. Apollon du Belvédère.

Copie en marbre, exécutée à Rome, d'après l'antique.

On y retrouve autant que possible toutes les qualités de l'original : tête haute, au front noble, à la bouche éloquente, au regard profond, couronnée par les boucles légères de sa chevelure. Les plans de la poitrine, les plis de la chlamyde relevée sur l'épaule, tout est rendu avec une fidélité rigoureuse.

Buste en marbre. — Grand. nat. — H. 0,76.

Donné en 1858 par M. le baron DU HAVELT.

435. Artémise chasseresse, dite Diane à la biche.

Copie en platre d'après l'antique.

Vêtue d'un chiton court, finement plissé, le manteau en écharpe sur l'épaule gauche, elle est coiffée d'un diadème; ses cheveux forment un corymbe sur l'occiput.

Buste en plâtre. - Grand, nat. - H. 0,66.

Acheté par la ville en 1860.

XVIº SIÈCLE.

436. Mort et couronnement de la Vierge.

Nous ne saurions mieux faire ici que d'emprunter à M. Challe, président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, la savante description qu'il a donnée de cette composition, dans le *Bulletin* de l'année 1870.

« Ce rétable, dit-il, où sont reproduites en haut relief et avec figures détachées les scènes légendaires de la mort, de la sépulture et du couronnement de la sainte Vierge, se compose de deux étages superposés. L'étage inférieur est divisé en cinq compartiments séparés par des pilastres ornés de niches et couronnés de pinacles dentelés, qui supportent des arceaux en plein cintre festonnés de gracieuses arabesques et surmontés d'une frise décorée de semblables ornements. L'arceau du centre, plus large que les autres, se développe en arc trilobé. Cette même forme est reproduite à l'étage supérieur, qui n'offre qu'un seul compartiment. Trois scènes, dont la composition est à la fois d'une simplicité biblique et d'un intérêt émouvant, se partagent la partie inférieure de ce tableau. Dans le premier compartiment à gauche la Vierge est agenouillée la tête couverte du voile traditionnel et tenant sur un prie Dicu un livre de prières. Un ange, descendu du ciel, vient lui annoncer la fin prochaine de sa vie terrestre et sa prochaine assomption au séjour de son divin fils. Elle reçoit avec une vive joie le mes-

sage de l'envoyé céleste. Les trois compartiments suivants sont occupés en entier par l'épisode de la mort de la Sainte-Vierge. Elle est couchée sur son lit, toujours voilée et entourée des douze apôtres réunis pour recevoir son dernier soupir. L'un d'eux, qui paraît être saint Pierre, tient un livre et récite sur sa tête les dernières prières qu'elle écoute en tenant à la main un cierge que saint Jean l'aide à porter. Un second apôtre, agenouillé au pied du lit, répète les prières sur son chapelet. Quatre autres, qui entourent saint Pierre portent l'encensoir, la navette, le bénitier et l'aspersoir. Les six derniers sont groupés à droite et à gauche, les uns à genoux, les autres debout, portant pour la plupart des livres, priant ou lisant. Leur attitude variée et l'expression de leurs visages respirent la douleur de la séparation qui va leur enlever leur consolatrice, leur guide et leur soutien. Le dernier compartiment représente le convoi funèbre de la mère de Dieu, dont le cercueil est religieusement porté par six apôtres. Le douloureux cortége a été troublé par l'audace d'un soldat qui a voulu arracher ce précieux fardeau. Mais un prodige éclatant a vengé aussitôt cette profanation. Le soldat impie a été frappé et renversé par la foudre, qui a tranché ses deux mains et les a clouées sur le cercueil. Il est couché par terre, se tordant dans les convulsions de l'agonie. L'étage supérieur du tableau figure dans son compartiment unique la réception au ciel et le couronnement de la Sainte-Vierge. Dieu le père, la tête ceinte d'une couronne royale, porte sur sa main gauche le globe du monde. Près de lui est Jésus-Christ, dont la couronne symbolique rappelle par sa forme la couronne d'épine de sa passion. Tous deux sont assis sur un trône à trois sièges dont l'un, celui du milieu, n'est pas encore occupé. Les bras droits de ces deux figures ont malheureusement disparu. Leur geste caractérisait sans doute l'admission au trône céleste de la Vierge-Mère, qui se tient agenouillée aux pieds de Dieu le père, ses longs cheveux flottants sur ses.

épaules jusqu'à la ceinture et relevés d'un riche diadème. A droite et à gauche deux anges chantent les divins cantiques, en s'accompagnant l'un du rebec et l'autre de la harpe. Le Saint-Esprit était sans doute figuré sous la forme traditionnelle d'une colombe planant au haut du ciel. Mais il a disparu dans les vicissitudes que ce petit monument a subies. Tel est l'ensemble de cette composition, dont le dessin est, jusque dans les moindres détails, d'une pureté et d'une élégance irréprochables. Tous les personnages de ces tableaux sont vêtus de longues robes recouvertes, à l'exception des anges, de chappes ou manteaux à plis flottants. Ces vêtements sont tous richement dorés. Leurs bordures et leurs doublures sont peintes de couleurs vertes, rouges ou bleues, relevées de broderies d'or dont le dessin varie pour chaque figure. Le scintillement métallique de ces couleurs, ravivées par un lavage récemment fait avec le plus grand soin et sans addition d'aucune peinture, est aussi brillant que l'or qui, grâce à ce nettoiement, revit après trois siècles avec autant d'éclat que le jour où il fut appliqué. Les figures, les cheveux et la barbe ont recu à cette époque leurs couleurs naturelles qui conservent encore toute leur vivacité. La chevelure de la Vierge et celle de saint Jean et d'un second apôtre sont d'or. Toute cette polychromie est d'un effet saisissant. Les trones, sièges et prie-Dieu sont également dorés. Le fond du tableau était lui-même revêtu d'une lame d'or ciselée d'un gracieux dessin de branches et de feuillages, dont il reste matheureusement trop peu pour que l'on puisse juger de son ensemble. Enfin, le socle de cette riche composition est fouillé à jour d'une guirlande de feuilles de chêne et de glands finement découpés. »

Ce rétable, qui comprend vingt-six figures, est en hautrelief et figures détachées.

Bois. — II. 1,25. — L. 2^m . — Fig. de 0,38.

Provient de l'église de Lucy-sur-Cure, qui l'avait reçu de l'abbaye de Crisenon.

Acheté par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne en 1862.

XVIIIº SIÈCLE.

137. Emblème de l'Ancien Testament.

Un ange ailé s'élève sur un groupe de nuages; du bras et de la main gauche il tient une croix au sommet de laquel le est le serpent d'airain, symbole du rédempteur des hommes; de l'index de la main droite, placée au-dessus de sa tête, il indique qu'il suffit de le regarder pour être guéri des morsures mortelles. La tête nue, coiffée de longs cheveux bouclés, inclinée en arrière, a le regard fixé vers le ciel. Une draperie flottante couvre une partie du corps sans en altérer les formes, laissant à nu les extrémités. Au pied de la croix un enfant, dont la figure exprime la douleur et la crainte, regarde le serpent en implorant. Sur le devant, deux autres, le corps nu, étendus l'un sur l'autre, paraissent engourdis du sommeil de la mort.

Bas-relief ovale. - Marbre blanc. - II. 0,90. - L. 0,56.

Le cadre est lui-même orné de sculptures et décoré aux armes de Colbert; il porte au sommet les tables de la loi sur lesquelles on lit: « Diliges dominum ex toto corde tuo et proximum sicut te ipsum. » Elles sont soutenues par des volutes de cartouche placées à droite et à gauche, entre les branches desquelles sont des serpents entrelacés. Puis audessous descendent des guirlandes de fruits. Au bas, sur un autel, deux têtes de chérubins ailés; dessous et de chaque côté deux cornes d'abondance d'où sortent en remontant des fruits divers surmontés de serpents qui s'en échappent en glissant sur le cadre.

En considérant attentivement ce médaillon pour lui chercher une attribution, un certain charme, le rendu des attitudes, la morbidesse des chairs, le jet et la légèreté des draperies, le savant laisser-aller du dessin, toutes ces qualités qu'on y trouve en germe vous font penser involontairement à Nicolas Coustou. Si l'on sait que ce bas-relief, ainsi que son pendant, l'emblème du Nouveau-Testament, a fait partie du mobilier du château de Seignelay, demeure de Colbert; que ce ministre, qui s'intéressait au jeune sculpteur, voulut le couronner lui-même lorsqu'à 23 ans il devenait pensionnaire du roi en remportant le grand prix de Rome, on est tenté de croire que ces deux médaillons sont un témoignage de reconnaissance du jeune lauréat pour son protecteur.

XIXº SIÈCLE.

138. Portrait du docteur Edme-Joachim Bourdois de Lamotte, né à Joigny le 14 septembre 1754, mort le 7 décembre 1835.

Buste en platre. - H. 0,53.

Donné par MII BACHELET.

439. Portrait en pied de Philippe Dupin, avocat.

Il est représenté debout, la tête nue, en habit bourgeois, la main gauche passée dans son gilet. De la main droite il tient des papiers roulés et s'appuie sur deux in-folio posés sur un tabouret placé près de lui.

Statuette en plâtre. - H. 0,43.

Donné en 1868 par M. SALADIN.

440. Portrait du docteur Joseph-Philfbert Roux, né à Auxerre le 26 avril 4780, mort à Paris le 24 mars 4854.

Il est vu de face, la tête nue, vêtu de la robe de profes-

seur sur laquelle, au-dessous de la palme académique, est attachée la décoration de la Légion d'honneur.

Buste en plâtre. - H. 0,75. - Grand. nat.

Donné en 1859 par M. Anatole ROUX.

Placé dans la salle des séances du Conseil municipal.

NOTE HISTORIQUE

SUR LA

CONSERVATION DES PONTS D'ORLÉANS

Par M. le Général DE MARSILLY.

M. de Freycinet a publié, sur la campagne de 1870-1871, un ouvrage où, recourant à un procédé fort ancien, mais fort commode, il reporte autant que possible la responsabilité de nos désastres sur les généraux qu'il a voulu diriger au grand détriment de la France. Mis en cause, M. le général d'Aurelle de Paladines a publié son ouvrage « La première Armée de la Loire » pour réfuter M. de Freycinet; mais, s'il y blâme énergiquement le procédé de son adversaire, il l'emploie un peu à son tour envers les autres. Ancien commandant du génie du 15° corps, j'éprouve le contre coup. Le général impute à ma négligence la conservation des ponts d'Orléans sur la Loire et dit que ce fut une grande faute. Bien que, depuis lors, M. le général Martin des Pallières ait publié, sous le titre de « Orléans, » un ou-Sc. hist. 25

vrage où il raconte la part prise à cette campagne par le 15° corps sous son commandement, et qu'il y rectifie les faits et les appréciations qui me concernent, je crois devoir imiter mon ancien général en chef, et je vais rectifier son récit comme il l'a fait pour celui de M. de Freycinet; avant tout je m'efforçerai de rendre justice à chacun.

Ce fut la seconde fois que, pendant notre funeste campagne, les ponts d'Orléans échappèrent à la destruction qui atteignit, des deux côtés d'Orléans, tous les ponts de la Loire, de la Charité à Tours. Un court exposé des faits qui précédèrent le 4 décembre fera mieux comprendre ce qui s'est passé ce jour-là.

Au lendemain de Sedan, le général Véronique, directeur du génie au ministère de la guerre, venu à Tours avec la Délégation de la Défense nationale, ordonna de préparer les moyens de destruction des ponts sur la Loire et d'entourer Bourges de fortifications passagères pour y mettre nos établissements à l'abri d'un coup de main. Directeur alors des fortifications à Bourges je fus naturellement chargé d'assurer l'exécution de ces ordres; et, pendant qu'avec le lieutenant-colonel Hermel je faisais simultanément tracer et entreprendre les travaux de défense, je sis reconnaître les ponts de la Loire par le commandant Anfrie, entre Blois et Tours, par le capitaine Delemer, entre Orléans et Blois, et par le capitaine Papuchon entre Nevers et Orléans. A la suite de cette reconnaissance et d'un concert à Tours avec le commandement et les chefs de service, on arrêta les mesures de destruction qui devaitent être préparées d'avance. L'administration du chemin de fer devait faire creuser, sur la culée de son pont à Orléans, une tranchée profonde de quatre mètres et large d'autant, qui servirait, au moment du

besoin, de point de départ au déblai total de ce côté de l'arche; on pensa que le temps de faire disparaître cet obstacle équivaudrait à celui du rétablissement d'une arche au pont national, où les piles sont plus rapprochées. On évitait ainsi la destruction d'un ouvrage d'art dont la construction avait exigé trois ans de travaux et coûté trois millions. Quant aux autres ponts, les dispositifs de destruction devaient y être exécutés par les services des ponts et chaussées et de la voirie sous la direction des officiers du génie. En particulier, le pont national d'Orléans, situé à un kilomètre environ en aval du chemin de fer, devait avoir trois fourneaux de mine préparés dans l'une de ses piles, et M. Yèvre, conducteur des ponts et chaussées, les fit percer. Mais, plus tard, un commandant militaire d'Orléans jugea la tranchée insuffisante au pont du chemin de fer, et y fit préparer un dispositif de mines sous la direction d'un capitaine du génie envoyé de Tours et nommé Vautier. Il existe dans ce pont des vides entre les arceaux auxquels on arrive de l'extérieur par des œils-de-bœuf percés dans les murs de tête. Au moyen d'échafaudages établis à l'extérieur du pont, on arriva sur une pile par les œils-de-bœuf correspondants, et on y pratiqua trois chambres de mine. M. le général Peytavin, qui occupait Orléans vers le 15 septembre, comptait peu sur ses troupes; aussi, se décida-t-il, sur un avis d'une marche en avant de l'ennemi, à évacuer Orléans dans la nuit du 19 au 20, en laissant aux ingénieurs des ponts et chaussées l'ordre de détruire les deux ponts d'Orléans, ainsi que les ponts suspendus de Jargeau et de Châteauneuf en amont d'Orléans, de Beaugency et Meung en aval. Dès la matinée du 20 septembre, les ingénieurs se mirent à l'œuvre; les ponts de Beaugency, de Meung, de Jargeau et de Châteauneuf furent détruits. Mais, pendant qu'on travaillait à charger les fourneaux des ponts d'Orléans, la population, effrayée de l'arrivée prochaine de l'ennemi, traversait en longues files la Loire qui n'avait pas d'eau, et allait se réfugier sur la rive gauche. Les ingénieurs comprirent à cette vue que la destruction des ponts, coûteuse pour l'Etat, ne créerait aucun obstacle à la marche de l'ennemi. Le préfet du Loiret, M. Pereyra, partagea leur avis et obtint de Tours l'ordre de conserver les ponts. Ils étaient sauvés pour la première fois.

Il y avait eu simplement erreur et panique. Les Prussiens ne parurent pas; et quelques jours plus tard le général de Polhès revenait occuper Orléans avec des mobiles et des régiments de marche; mais il y eut bientôt après une alerte et une retraite aussi peu motivées que les premières; seulement le général, qui savait la Loire parfaitement guéable, ne laissa point d'ordre de détruire les ponts.

M. le général de la Motterouge, commandant le 45° corps d'armée en formation à Bourges, vint avec une partie de ses troupes remplacer le général de Polhès à Orléans. On y avait déchargé les fourneaux de mine afin d'éviter les accidents; on profita de la circonstance pour les améliorer sous la direction du capitaine du génie Delemer, de l'état-major du génie du 45° corps. Les Bavarois marchèrent enfin sur Orléans; on se battit le 10 octobre à Artenay et en avant d'Orléans, que le général de la Motterouge abandonna le 11, mais sans faire sauter les ponts, la Loire étant toujours excessivement basse. C'est à la suite de cette retraite que le commandement de la première armée de la Loire fut confié à M. le général d'Aurelle de Paladines.

Les Bavarois, une fois maîtres d'Orléans, se préoccu-

pèrent des moyens de détruire les ponts en cas de besoin. Ils conservèrent les fourneaux du pont national; mais, négligeant ceux du pont du chemin de fer, dont ils ne connurent peut-être pas l'existence, ils y pratiquèrent une tranchée sur la clef d'une des arches et l'approfondirent jusqu'aux voussoirs de la voûte. Cette tranchée pouvait d'ailleurs amener la destruction du pont au moment du passage d'un convoi et les garantissait ainsi d'une surprise de cette nature. Néanmoins un convoi y passa sans accident après notre réoccupation d'Orléans; mais, le danger une fois connu par l'administration du chemin de fer, celle ci s'empressa de le conjurer à l'avenir en remplissant la tranchée de ciment romain.

Le 9 novembre 1870, la première armée de la Loire, commandée par le général d'Aurelle de Paladines, battait les Bavarois à Coulmiers et reprenait le lendemain possession d'Orléans. On s'y occupa uniquement d'en fortifier les positions avancées afin d'en faire une base d'opérations pour marcher sur Paris. Aux deux ponts de pierre et à la passerelle sur pilotis, faite par les ennemis, on ajouta un pont sur bateaux du pays et un pont avec les pontons de l'artillerie. J'étais chargé d'abord, en qualité de commandant du génie du 15e corps, de diriger les travaux de défense des Barres à Cercottes et de Huêtre à Gidy et Chevilly. Je restai avec mon état-major aux Ormes, puis à Cercottes jusqu'au 21 novembre, époque où, par suite du départ du colonel du génie Noché, je fus envoyé à Orléans pour y diriger, conjointement avec le colonel d'artillerie Hugon et les ingénieurs Dupuy et de Bazire, les travaux de la défense immédiate d'Orléans. Le lieutenant-colonel Barrabé, chef d'état-major du génie du 15° corps, me remplaça à Cercottes.

Il était plus que jamais question de marcher en avant, et les premières rencontres jusqu'au 4° décembre inclusivement furent heureuses. Mais tout changea dans les journées des 2 et 3 décembre, et le général en chef, retiré au château de Saran pendant la nuit du 3 au 4, y arrêta les mesures propres à assurer la retraite. Parmi celles-ci était comprise la destruction des ponts. Je devais y préparer les mines et les charger; mais je devais attendre l'ordre du général en chef pour mettre le feu aux poudres. Les pluies du mois de novembre avaient gonflé la Loire qui charriait alors des glaçons en abondance; la rupture des ponts nous assurait un répit d'au moins douze à quinze heures et était par conséquent bien justifiée.

Dès le matin, le 4 décembre, je vis arriver le lieutenantcolonel Barrabé et j'en appris que la 1^{re} division du 15° corps, battue la veille à Chilleurs, rentrait à Orléans après s'être repliée dans la soirée sur Chevilly qu'elle avait trouvé occupé par les Prussiens. Nous primes immédiatement les dispositions nécessaires pour arrêter dans les faubourgs d'Orléans et tenir à la disposition du commandement les compagnies et le parc du génie du 15e corps. Vers dix heures et demie du matin, je fus convoqué à un conseil de guerre présidé par le général d'Aurelle, où l'on me fit connaître pour la première fois les mesures arrêtées pour la destruction du pont d'Orléans. A l'armée, l'artillerie seule est chargée du transport des poudres; je rappelai ce fait et demandai la poudre nécessaire. Il fut alors convenu que je verrais le directeur du parc d'artillerie, puis le service de la régie et la mairie qui pouvaient avoir de la poudre de mine pour les débitants ou pour les chemins vicinaux. De son côté, le général Des Pallières devait demander de la poudre à Bourges

et à Tours; si ces divers moyens échouaient, on devait m'en faire remettre par l'artillerie et par les marins quand ils passeraient les ponts en se retirant; on ne pouvait pas en effet leur en demander pendant le combat : l'eût-on fait qu'il eût été presqu'impossible de faire circuler seules au milieu de rues remplies de monde des voitures chargées de poudre. Aussitôt arrêté, ce programme fut mis à exécution; je convins avec le lieutenant-colonel Barrabé qu'on ferait, comme les Bavarois, une tranchée dans la maçonnerie d'un arceau du pont du chemin de fer, et qu'on déboucherait au pont national les deux fourneaux creusés sur les trottoirs. C'était tout ce que nous permettaient le passage continuel des troupes sur les ponts et la dureté du sol gelé profondément. Pendant que, pour exécuter ces dispositions, le lieutenantcolonel Barrabé plaçait une compaguie et le parc du génie au pont du chemin de fer, et l'autre compagnie dont nous disposions, au pont national, j'allais moi-même, faute d'officiers disponibles, à la régie et à la mairie. J'y reçus la même réponse négative. Les poudres avaient été prises ou détruites lors de la première occupation prussienne, et on n'en avait pas fait revenir depuis. C'est ce dont j'informais le général en chef par le billet qu'il publie, et qui ne fut pas notre dernière communication de la journée. Le général Des Pallières avait demandé de la poudre à Bourges, et comme il n'y en avait pas, il en avait demandé à Tours. Vers une ou deux heures après-midi, après l'envoi de mon billet, on attendait de la poudre qui devait venir de Tours par le convoi même sur lequel était monté le ministre de la guerre, M. Gambetta. En ce moment les compagnies du génie étaient chacune à leur poste; nous avions en plus, au pont national, l'agent voyer du département, M. Gotevin, qui avait dirigé les travaux de destruction après M. Yèvre, et s'était mis avec les ouvriers à la disposition du lieutenant-colonel Barrabé. Son concours nous fut fort utile, car nos hommes, pris pour la plupart dans les dernières levées, étaient fort novices dans les travaux spéciaux d'une arme à laquelle ils n'appartenaient guère que par l'uniforme. On n'avait pas retrouvé les agents employés aux mines du chemin de fer, et la compagnie du génie y était seule.

Vers trois heures, le général en chef réunit les généraux et chefs de corps pour ordonner une défense à outrance. J'assistais à cette réunion et y rendis compte de notre position au général d'Aurelle. Il fut convenu qu'on chargerait les fourneaux aussitôt l'arrivée de la poudre de Tours, mais qu'il me serait donné des ordres ultérieurs pour la destruction des ponts s'il y avait lieu. Je suivis ensuite le général en chef à l'hôtel du Loiret et m'y tins à sa disposition.

Mais deux heures après, tout changeait de face. Les Prussiens attaquaient nos lignes et semblaient les avoir forcées en un point; le convoi qui amenait le ministre avait rétrogradé sous le feu de l'ennemi, et le général en chef se résolvait à transporter son quartier-général sur la rive gauche, dans le voisinage du pont national. Je devais l'y accompagner, mais ne pus pas le faire au moment où il partit vers six ou sept heures du soir; et lorsque j'arrivais de l'autre côté du pont, une demi-heure après lui peut-être, il me fut impossible de me renseigner sur la direction qu'il avait suivie. Ceux que j'interrogeais étaient, ou des fuyards arrivés sur le pont depuis son passage, ou des gens qui le croyaient parti pour Olivet. On disait le commandement des troupes remis au général Des Pallières, et je partageais la conviction du départ du général ui eut lieu en réalité à dix

heures du soir seulement. Il y avait d'ailleurs un inconvénient sérieux à s'engager sur la route d'Olivet où la foule rendait en ce moment un retour fort difficile, sinon impossible. Je me décidai en conséquence à rester auprès de mes travailleurs, avec mon état-major, pensant qu'il serait ainsi plus facile d'être retrouvés si on nous cherchait, et indiquant par suite où j'allais quand je m'écartais. Dans sa réponse à une lettre que je lui écrivis après la publication de son ouvrage, le général d'Aurelle dit qu'il me fit chercher vainement dans la soirée. Il ne fut pas plus heureux que moi dans les essais que je fis de le retrouver. Depuis cette lettre au général, j'ai recueilli des témoignages, et je peux rétablir d'une façon assez exacte les faits qu'un intervalle de quinze mois avait obscurcis dans ma mémoire. Je garantis donc le récit suivant de ce qui s'est passé.

Après avoir vu au pont national la compagnie du génie et M. Gotevin avec ses agents, attendant la poudre pour charger les fourneaux tout préparés, mon premier soin fut d'aller au chemin de fer. Malheureusement je n'y trouvais plus ni compagnie, ni parc du génie; ils étaient partis déjà depuis un certain temps, et il n'y avait pas moyen de les faire revenir. J'appris plus tard, par l'enquête à laquelle je me livrai lorsque j'eus retrouvé la compagnie, que la division à laquelle elle appartenait avait passé la Loire; les officiers, se méprenant sur l'importance de mes ordres et ayant à leur sens terminé le travail ordonné, avaient cru devoir suivre cette division dans la crainte de ne pas pouvoir la rallier facilement ensuite. Le parc, commandé par un sous-officier, avait suivi. Ce départ nous créait de grands embarras en nous enlevant les moyens de mettre le feu aux mines. Nous résolûmes d'y suppléer au moyen de traînées de poudre et d'amadou que M. Gotevin parvint à nous procurer. De plus, pour le pont national, où il y avait des puits de 2 à 3 mètres de profondeur, nous pensâmes qu'en ne bourrant pas les poudres dont il fallait dès lors augmenter la quantité, et mettant des bottes de paille imbibées de pétrole au-dessus de l'orifice des puits, nous remédierions au défaut de communication par la chûte des matières enflammées. Nous nous décidâmes en conséquence, le lieutenant-colonel Barrabé et moi, à attendre la poudre et des ordres, et à garder avec nous les capitaines de notre état-major. C'étaient MM. Blanc, Papuchon et Revault d'Allonnes.

Dans la soirée, vers onze heures peut-être, les marins, après avoir mis le feu aux ponts en bois et fait partir à la dérive celui de pontons, traversèrent le pont national, et d'après les ordres du commandant Ribourt, nous remirent de la poudre renfermée dans des caisses métalliques au nombre de huit autant que je puis me le rappeler. On commença aussitôt le chargement d'un des fourneaux, ne pouvant pas entreprendre simultanément le chargement des deux fourneaux, faute d'hommes spéciaux et d'engins suffisants. Mais le passage incessant de monde sur le pont, l'obligation de descendre les caisses sur une échelle par un passage fort étroit, en s'éclairant avec des lanternes, rendaient l'opération très-pénible et très-lente. On ne pouvait pas songer à ouvrir les caisses pour en vider la poudre puisqu'on agissait à la lumière; on se décida à les ranger de manière qu'on pût les ouvrir à tâtons au dernier moment.

Une demi-heure peut-être après le passage des marins eut lieu un long défilé de troupes. C'étaient, ainsi que je l'ai appris depuis, les défenseurs des tranchées sous les ordres de M. le général Martin des Pallières qui passaient la Loire. Il finit vers minuit et demi. Pendant qu'il avait lieu, un capitaine d'artillerie que je connaissais, mais dont le nom m'a échappé, vint me trouver d'après l'ordre du général de Blois, commandant l'artillerie du 15^e corps, et me prévint que la réserve d'artillerie traversant en ce moment le pont du chemin de fer devait me remettre la poudre dont nous pouvions avoir besoin. J'allai avec lui au chemin de fer, et nous en traversâmes le pont deux fois en cherchant à reconnaître la tranchée qui avait du y être faite. Nous ne pûmes la découvrir; il est vrai que le pont était couvert de monde et que nous pouvions marcher seulement sur les trottoirs. Il fallait dès lors au moins deux à trois heures de travail pour organiser quelque chose sur un sol si profondément gelé, et cela après l'achèvement du passage des troupes. L'artillerie ne pouvait me donner personne; elle n'avait ni outils, ni hommes dressés à cette nature de travaux. Aller chercher une partie de la compagnie du génie à un kilomêtre de là, c'était augmenter d'une demi-heure le temps nécessaire. D'ailleurs, il était près de minuit, et on ne pouvait pas espérer que les Prussiens, qui allaient entrer dans la ville, laisseraient une trentaine d'hommes sans soutien travailler jusqu'à trois heures du matin à demi-portée de fusil pour leur ôter le moyen de traverser la Loire. L'affaire était complétement manquée; il fallait en prendre son parti; je refusai la poudre et retournai au pont national. Il se dégarnissait de monde. Nous n'avions reçu aucune instruction sur les mesures d'exécution; il y avait lieu d'en provoquer et de prévenir le commandement de notre insuccès sur le pont du chemin de fer. Je supposais alors le général d'Aurelle à Olivet; mais je croyais qu'il y avait encore en ville un commandant militaire, ou le moyen de correspondre par télégraphe. Nous

y allâmes en conséquence, le lieutenant-colonel Barrabé et moi, et nous gagnâmes la Préfecture. Nous y apprimes que les agents du service télégraphique étaient partis emportant leurs appareils, qu'il n'y avait plus de commandant militaire sur la rive droite et que le préfet avait envoyé des émissaires en ville pour hâter la retraite des isolés, parce que les Prussiens se préparaient à occuper Orléans. Nous retournames donc en hâte sur le pont et rencontrâmes en route des émissaires de la Préfecture qui nous indiquèrent une voie plus courte que celle que nous suivions. Nous trouvâmes en arrivant le pont à peu près vide, et bientôt les postes placés au débouché du pont sur la rive gauche se replièrent en vertu des ordres qu'ils avaient reçus. Nous restions seuls avec la compagnie du génie, M. Gotevin et ses agents. Je fis alors partir la compagnie qui pouvait être enlevée par une charge de cavalerie, et nous était inutile; quant à nous, nous avions dans une rue à côté nos chevaux sellés et bridés pour nous retirer en cas d'alerte. M. Gotevin et ses agents devaient se retirer dans une maison voisine où on les attendait. Il nous était dès lors impossible de faire œuvre utile et nous le sentions; mais nous voulions attendre un ordre jusqu'au bout ou ne nous retirer qu'en la présence constatée de l'ennemi. Alors nous vimes arriver en bon ordre un gros d'infanterie, peut-être un demi-bataillon, qui avait été séparé de son corps dans les tranchées, n'avait pas été averti de la retraite, et se retirait, quand il s'était aperçu de l'abandon de nos lignes. Il était immédiatement suivi de plusieurs fuyards qui nous affirmèrent s'être échappés de la place de la Cathédrale au moment où les Prussiens y arrivaient, et avoir failli être pris. Le deuxième fourneau n'était pas encore entièrement chargé, aucune caisse de poudre

n'était ouverte, la destruction d'un pont, supposé que je la réussisse dans d'aussi mauvaises conditions, n'arrêtait pas l'ennemi; je n'avais d'ailleurs recu aucun ordre d'exécution contrairement à ce qui était convenu. Je me décidai alors à faire retirer des fourneaux les barils de poudre qui y étaient descendus, et à les faire jeter tous à la Loire pour qu'ils ne tombassent point au pouvoir de l'ennemi; puis, l'opération terminée, je remerciai M. Gotevin et ses agents du concours loyal et dévoué qu'ils nous avaient prêté, montai à cheval avec mes officiers et pris la route d'Olivet. Nous rencontrâmes l'arrière-garde de notre armée aux dernières maisons du faubourg. Je ne me rappelais plus l'heure de ce départ; M. Gotevin qui vit sa pendule en rentrant chez lui, et a gardé un souvenir précis de l'heure, m'a depuis affirmé qu'il était bien près d'une heure et demie du matin quand nous avons quitté le pont national.

Ainsi les ponts sont restés parce que la poudre est arrivée trop tard et en un moment de confusion où il était à peu près impossible de prendre les ordres du commandement. Le général en chef a suivi toutes les phases de cette affaire tant que cela lui a été possible; mais ayant quitté l'armée le 7, avant d'avoir reçu les rapports, il n'a pas bien connu les derniers détails.

Lorsque son récit me fut connu, je protestai, et lui écrivis pour lui donner les détails tels à peu près que je me les rappelai alors; je lui dis que la mesure eût été d'une exécution facile si elle eût été ordonnée beaucoup plus tôt, et de fait, si j'avais eu la journée du 3 décembre, j'aurais eu les ponts libres et le temps de faire venir poudre et cordeau de mine; tout eût été prêt. J'ajoutais que la destruction des ponts n'aurait pas, contrairement à ce qu'il avançait, empêché

l'arrivée des Prussiens à Vierzon, mais qu'elle eût retardé de vingt-quatre heures environ leur poursuite, s'ils avaient voulu ne pas nous laisser de répit, ce qu'ils n'ont pas essayé. Le sens de sa réponse fut que j'avouais moi-même ainsi avoir donné mes ordres trop tard, et que j'avançais une énormité militaire en regardant comme insignifiante une avance de vingt-quatre heures pour une armée en retraite. Il est difficile de se mettre plus à côté de la question et je laisse aux gens de bonne foi le soin de juger une pareille argumentation. J'ai depuis eu la satisfaction de voir les faits rétablis dans l'ouvrage de M. le général des Pallières sur la campagne de 1870-1871, intitulé Orléans. Cet officier général remplaça le général d'Aurelle pendant quelques jours dans le commandement de l'armée, et il commandait auparavant notre 45° corps. Il a eu en mains tous les renseignements et s'est livré à toutes les recherches possibles pour assurer la véracité de son récit.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

TROISIÈME PARTIE.

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

VÎNGT-SIXIÈME VOLUME TOME VI DE LA 2° SÉRIE.

1872.

MEMBRES DU BUREAU.

IVA IVA .
A. CHALLE.
A. Chérest. G. Cotteau.
G. COTTEAU.
M. QUANTIN.
H. Monceaux. A. Savatier-Laroche
A. SAVATIER-LAROCHE
E. LORIN.
CH. JOLY.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1872.

III.

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES.

Décembre 1871, Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin 1872.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1871.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, et M. le Président énumère les différents ouvrages parvenus au Bureau pour la bibliothèque de la Société.

- Dons. Les objets suivants ont été adressés à la Société pour le Musée départemental:
- 1° Une carpe, variété à tête de dauphin; don de M. Souty, restaurateur à Auxerre;
 - 2º Un timbre ancien des notaires de Chablis.

Deux clefs, un carreau d'arbalète, un lot de monnaies et médailles diverses, le tout offert par M. Mignot;

3º Un vase en faïence de la région, offert par M. Monceaux;

4º Une pièce ramassée dans les décombres de la préfecture de police et concernant un individu né à Auxerre, un nommé Robert, ancien exécuteur des hautes œuvres, pièce offerte par M. Richard;

5º Une planche dessinée par M. Eugène Daudin et représentant plusieurs types des grêlons énormes tombés le 29 juillet à Auxerre. Une notice sera jointe à ce dessin et figurera au Bulletin;

6º Le même membre offre plusieurs dessins (au nombre de 11), des sculptures de la cathédrale d'Auxerre.

Nomination. — M. Gillet, nommé inspecteur d'Académie à Lorient, ayant demandé à la dernière réunion à échanger son titre de membre libre contre celui de correspondant, il est procédé à cette nomination.

Présentation. — M. le Président, après avoir exposé les titres scientifiques de M. Dansin, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Caen, demande à la Société de vouloir bien accorder à ce savant, né dans le canton d'Avallon, le titre de membre correspondant. Conformément au règlement, deux membres, MM. Chérest et Savatier-Laroche, se joignent à M. le Président pour cette présentation, sur laquelle il sera statué à la prochaine réunion.

Renouvellement du Bureau. — M. Challe expose ensuite que la durée des fonctions du Bureau étant expirée il y a lieu de le reconstituer. Le scrutin est ouvert à cet effet: 38 membres y prennent part, et le dépouillement des votes

ayant confirmé dans leurs fonctions les mêmes dignitaires, M. le Président déclare le Bureau constitué pour deux ans de la manière suivante:

Président: M. Challe.

Vice-présidents: MM. Chérest et Cotteau.

Secrétaires: MM. Monceaux et A. Savatier-Laroche.

Trésorier: M. Joly. Archiviste: M. Lorin.

Communications. — M. Chérest, directeur du Musée, fait l'exposé de la situation du Musée départemental dans ses diverses sections. Il rappelle que, malgré la malheureuse année que nous venons de traverser, les dons ne se sont point arrêtés et que 83 objets ont été offerts. Il passe successivement en revue ces dons et signale ceux qui ont une importance spéciale.

— M. le secrétaire donne ensuite communication à la Société de la notice suivante, sur les nouvelles découvertes botaniques faites dans l'Yonne en 4870 et 4871, par MM. Ravin et Moreau:

Adonis autumnalis, L. — Moissons, à Evry.

Cardamine amara, L. - Bords des ruisseaux, à Joigny.

Erysimum cheirantoides, L. — Cultures humides, à Baon, Nuits-sous-Ravières.

Diplotaxis muralis, S. C. — Berges de l'Yonne, à Sens.

Calepina corvini, Desv. - Moissons, à Pailly

Lepidium graminifolium, L. — Silicule aiguë au sommet, élargie à la base; feuilles caulinaires linéaires entières, celles des rosettes stériles dentées ou lyrées. — Ravières; bords des routes, décombres. — Juin, septembre, RR. (Plante nouvelle pour la flore de l'Yonne; Lorot, instituteur à Arthonay).

Viola patustris, L. - Feuilles arrondies, crénélées, échancrées

à la base; fleurs d'un bleu pâle, veinées de violet. — La Pierrequi-Vire; terrains marécageux. — Mars, mai, (Plante nouvelle pour la flore de l'Yonne; frère Célestin, à la Pierre-qui-Vire.)

Sagina nodosa, Fenzl. — Tige étalée, puis redressée; feuilles mutiques ou à peine mucronées; corolle 2 à 3 fois plus longue que le calice; pédoncules dressés. Evry, prairies marécageuses de la vallée de l'Oreuse. — Juin, septembre, RR. (Plante nouvelle pour la flore de l'Yonne; — Séguino', instituteur, à Evry).

Elantine hexandra, D. C. — Autour des étangs, à Bléneau.

Linum gallicum, L. — Moissons, bords des chemins, à Bléneau.

Althra officinalis, L. — Bords des prés humides de Ste-Nitasse à Auxerre.

Colutea arborescens, L. - Haies, à Cuy.

Spilea filipendula, L. - Prés, à Perrigny.

Verbascum nigrum, L. — Lieux incultes, herbeux, à Tanlay, Charentenay.

Epilobium palustre, L. — Prés marécageux à la Pierre-qui-Vire.

Hippuris vulgaris, L. — Eaux tranquilles, à Tanlay.

Herniaria glabra, L. — Bords des champs, à Coulanges-la-Vineuse.

Corrigiola littoralis, L. — Bords des étangs, 4, Bléneau.

Sison amomum, L. — Bois humides à Venoy.

Pimpinella magna, L. — Lieux frais, ombragés, à Branches.

Sel num carvifolia, L. — Prairie de Quincy, à Tanlay, bois, humides, à Jonches.

Laserpitium latifolium, L. — Bois montueux, à Vincelles, Val-de-Mercy, Coulanges-la-Vineuse, Ravières.

Adoxa moschatellina, L, — Bois de Fumerault, à Saint-Aubin-Château-Neuf, (Bazin).

Rubia tinctorum. L. — Pied des murs, à Saint-Denis près Sens, (Séguinot).

Dipsacus piloscus, L. — lles de l'ocrerie à Auxerre.

Petasites officinalis. mænch. — Moulin de Saint-Maurice-le-Vieil.

Inula helenium, L. - Lieux frais, à Saint-Fargeau.

Gnaphalium dioïcum, L. — Bruyères, à Fumerault, commune de Saint-Aubin-Château-Neuf, (Bazìn).

Arnica montana, L. — Bois montueux à la Vilotte, (Bazin).

Crepis setosa, Haller. — Moissons, à Villiers-Bonneux.

Phyteuma spicatum, L. -- Bois humides, à Tanlay, ruisseaux des bois, à Jonches.

Hypopitys multiflora. Scop. — Bois de Fumerault, à Saint-Aubin (Razin); bois, à Saint-Martin-sur-Oreuse.

Anablis tenela, L. — Tige filiforme, redressée; feuilles oppocées, pétiolulées, presque rondes; fleurs roses; capsule plus petite que le calice. — Terrains humides à la Pierre-qui-Vire, ® RR. (Plante nouvelle pour la flore de l'Yonne; frère Célestin).

Centunculus minimus, L. — Tige petite, glabre, 3, 6 cent.; feuilles petites, ovales, pétiolulées, la plupart alternes; fleurs axillaires, solitaires, presque sessiles; 4, 5 étamines saillantes, capsule globuleuse, s'ouvrant en travers. — Appoigny; lieux humides, (général de Marsilly); Bléneau, autour de l'étang des Luneaux © RR (Plante nouvelle pour la flore de l'Yonne).

Samolus valerandi, L. - Lieux marécageux, à Evry.

Cicendia pusilla, gris. - Autour des étangs à Bléneau.

Microcala filiformis, Linck. — Autour des étangs, à Bléneau; flaques d'eau à Joigny.

Linaria prætermissa, Delast. — Cultures humides à Baon.

Lindernia pyxidaria, All. — Autour de l'étang des Blondeaux. à Bléneau.

Limosella aquatica, L. - Autour des étangs à Bléneau.

Veronica montana, L. - Bois, à Villiers-St-Benoist. (Bazin).

Rhinantus minor, Ehrh. — Prés à Saint-Vinnemer.

Orobranche ramosa, L, — Parasites sur les racines du chanvre à Evry.

Mentha sylvestris, L. — Bords de la Cure, à Chastellux.

Nepeta cataria, L. - Bords des haies, à Auxerre.

Littorella lacustris, L. - Bords des étangs à Bléneau.

Blitum rubreum, reich. - Autour des étangs à Bléneau.

Daphne mezereum, L. — Bois montueux à Ravières, Cry. (Lorot).

Euphorbia salicetorum, jord. — Vernées marécageuses de la vallée de l'Oreuse, à Gizy-les-Nobles. (Séguinot).

Quercus pubescens, Wild. - Coteaux à Cry.

Butomus umbellatus, L. - Bords des ruisseaux, à Joigny.

Polamogeton lucens, L. — Eaux tranquilles, à Tanlay; étang des Luneaux, à Bléneau.

Juncus obtusiflorus, Ehrh. - Prairie de Quincy à Tanlay.

Juncus pygmeus, Thuil. — Glomérule verdâtre ou rougeâtre, en corymbe souvent dépassé par la feuille florale qui part de sa base; capsule pointue, plus courte que le périgone. — Juillet, septembre, Bléneau, autour des étangs, ® RR. — (Plante nouvelle pour la flore de l'Yonne; Gallet).

Pâris quadrifolia, L. — Bois humides, à Quarré-les-Tombes.

Narcissus poeticus, L. — Prés à Perrigny.

Orchis militaris, - Bois, à Vincelles.

O. viridis, All. - Prés, à Perrigny.

Nottia nidus-avis. Rich. — Bois de Fumerault (Bazin); bois à Perrigny; Tanlay.

Carex ampullacea, Good. - Lieux humides bois, à Perrigny.

Carex ciperoides, L. — Epillets en capitules serrés, entourés à la base de 2, 3 follioles inégales: feuilles nombreuses de 2, 3 décimètres, égalant les tiges. — Juillet, septembre ①, Bléneau, autour de l'étang des Luneaux. (Plante nouvelle pour la flore de l'Yonne; Gallet.).

Calamagrostis epigeos, Roch. Bords des bois à Perrigny.

Gastridium lendigerum, Gaud. — Moissons sablonneuses à Perrigny.

Crypsis alopecuroides, Schrad. — Bords de l'étang des Blondeaux, à Bléneau,

Melica uniflora, Retz. - Bois à Saint-Martin-sur-Oreuse.

Avena pubescens, L. - Lieux ombragés, haies, à Appoigny.

OBSERVATIONS. — La végétation des bords des étangs, à Bléneau, mérite une mention spéciale. Les plantes y sont souvent rabougries, c'est ainsi que par la pauvreté du sol le bidens tripartita atteint à peine parfois un certimètre de hauteur, et que le corrigiola littoralis, qui dans l'Avallonnais mesure jusqu'à un mètre de diamètre, a à Bléneau des échantillons de un demi-centimètre. Le Carex æderi, à l'étang des Blondeaux, est arrêté dans sa végétation et l'épillet mâle manque complétement, tandis que les épis femelles restent presque sessiles et donnent à la plante un aspect tout particulier qui pourrait faire croire à un carex nouveau.

— Après cette communication, M. Chérest donne lecture de plusieurs passages du travail biographique qu'il a entrepris sur M. Marie, avocat, ancien ministre, né à Auxerre.

Cette lecture termine la séance.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1872.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

La lecture du procès-verbal de la précédente séance est, en l'absence, pour cause de maladie, du Secrétaire qui avait été chargé de le rédiger, renvoyée à la séance de Février.

Nomination. - M. Dansin, professeur d'histoire à la Fa-

culté des lettres de Caen, présenté à la dernière séance, est, à l'unanimité, élu membre correspondant.

Présentation. — M. Jarry, inspecteur d'Académie à Lille, est présenté comme membre correspondant par MM. Challe, Chérest et Piétresson.

- Dons. M. Mignot-Pradier fait don de 717 pièces de monnaies étrangères en cuivre et d'une pièce baronale française;
- M. Ch. Thévenin, rue Valentin, à Auxerre, d'un quart d'écu d'argent de Charles VI;
 - M. Chalmeau, d'une ammonite et d'une échinide fossile;
- M. Savatier-Laroche, de sept silex taillés, de l'âge antéhistorique, trouvés en avant de la grotte des Fées, à Arcysur-Cure;
- M. Eugène Daudin, de la seconde série de ses dessins des sculptures du portail de la cathédrale d'Auxerre et de deux matrices de sceaux reproduites par lui sur d'anciennes empreintes;
- M. Devouges, de la brochure dont il est l'auteur, et qui a pour titre: Essai sur les eaux minérales des Monts-Boussard, près Saint-Florentin;

Et enfin M. Ch. Lucas, membre correspondant, de sa publication: Les temples et églises circulaires d'Angleterre.

Communications. — M. Mignot-Pradier communique des mémoires d'histoire naturelle de la Société mexicaine, dont un Français, M. Sallé, est un des principaux organisateurs. Les mémoires communiqués sont renvoyés à l'examen de M. Lasnier qui en fera un rapport à l'une des prochaines séances.

- M. le Président donne lecture d'une notice insérée dans

le Bulletin monumental publié par M. de Caumont, et concernant M. Victor Petit, membre de la Société de l'Yonne, artiste et archéologue distingué que nous avous eu la douleur de perdre.

Publications échangées avec d'autres Sociétés. — M. le Président indique les différents ouvrages adressés dans le courant du mois à la Société.

Parmi ces ouvrages, il relève dans la Revue des Sociétés savantes des départements (livraison octobre, novembre et décembre 4870) l'extrait suivant concernant les redevances dues à l'abbesse de Remiremont:

« Parmi les pièces les plus curieuses du xive siècle il faut citer l'extrait d'une reconnaissance des cens et redevances dus à l'abbesse de Remiremont à Girancourt, où les héritiers sont exempts d'une poule qu'ils doivent sur un mezel à Lassault, parce qu'ils sont tenus et obligés, lorsque madame de Remiremont serait logée audit Girancourt, au mois de mai, aller trois fois battre en l'eau avec un baston pendant que les rennes brachent (que les grenouilles coassent) et de dire en cette sorte: Paix de par Dieu et de par madame de Remiremont qui dort. »

Dans le tome XI du Bulletin de la Commission historique du département du Nord, M. le Président signale, page 213, une notice de M. Taillier, concluant de certains documents dont le texte est relaté, que saint Amé (Amatus), patron de l'ancienne collégiale de Douai, serait bien réellement un archevêque de Sens ayant occupé ce siége de 670 à 687, au temps de Thierry, et qui aurait été à tort, dit cette notice, rayé en 1754 de la nomenclature des métropolitains de Sens. Selon l'auteur de la notice, l'archevêque de

Sens dont il s'agit serait un personnage historique distinct d'un autre saint Amé, évêque de Sion.

M. Chérest, prenant la parole à ce sujet, produit à la Société la lettre nº 409, tome II, page 572 des Lettres de Lebeuf publiées par la Société de l'Yonne et dans laquelle l'abbé Lebeuf discute la question et établit que saint Amé aurait été, par méprise, qualifié de Senonensis, lorsqu'il était Sedunensis, c'est-à-dire évêque de Sion, en Valais. L'abbé Lebeuf mentionne dans cette lettre un voyage qu'il fit en 1745 à Douai et la discussion qu'il eut à cet égard avec un chanoine du Chapitre, puis la constatation qu'il sit de l'existence à la collégiale de nombreuses reliques des compagnons de saint Maurice, martyrisés comme lui dans le Valais, et reliques que très viaisemblablement saint Amé aurait apportées de son évêché de Sion. M. Chérest estime donc que le procèsverbal de la séance doit reproduire son observation, la question ayant un intérêt historique aussi bien pour Douai que pour notre région.

M. le Président signale ensuite dans les annales de la Société académique de Nantes (1° et 2° semestres 1870 et 1° semestre 1871), une étude sur Béranger d'après sa correspondance, et qui montrerait que ce poète, à côté de son talent comme chansonnier, avait encore eu le mérite d'écrire des lettres familières des plus remarquables.

Présentation du budget 1872. — M. le Président donne lecture du budget de la Société dressé par le Bureau pour l'année 1872.

Le budget proposé est voté par la Société.

IIX	RECETTES.	PRÉVISIONS DU BUDGET DE 4872.	PRÉVISIONS DU BUDGET DE 1872.
æ	§ I. Solde de compte 1871	1 Reliquatau 31 décemb. 1596 50 § I. Pass 2 Cotis. arriérées 1000	sif Néant.
DU 14 JANVIER	§ II. Produits ordinaires .	pour l'année 1872 2400 »	blications } 2 Bull ann. avec pl 23^0 10 30 vol. du cartulare. 2690 10 40 Frais de bureau et d'affranchissement . 500 v
	§ III. Publications ,	4 Produits des publicat. 100 »	5 Fr de recouvr. et cpt* 10 / » 6 Garçon de salle
SÉANCE	§ IV. Capitaux placés	5 Arr. de rentes 4 1/2 . 200 " § V. Co	llections 8 de jetons 200 » Ent ellen du Musée, catalogues, fovilles. 1200
SI	§ V. Recettes diverses .	6 Allocation du Ministre. 500 8 500 8 5 5 5 5 5 5 5 5 5	enses diverses. 10 Intérèts de l'emprunt 300 x 100 Pépenses imprévues. 10 Total des dépenses. 7696 10

M. Quantin croît devoir donner, à ce sujet, quelques indications sur le 3° volume du Cartulaire qui sera édité cette année et qui comprend non-seulement les chartes de nos archives locales, mais encore celles copiées par le regrettable M. de Bastard dans le Trésor des chartes. Ce même volume contiendra une série de sceaux gravés par M. Daudin.

Comptes du Trésorier. — Les comptes du Trésorier pour l'année 1871 sont présentés dans un état certifié par M. Joly, avec annexe de pièces justificatives.

Les comptes sont renvoyés à l'examen d'une commission composée de MM. Dondenne, Métairie et Savatier-Laroche.

Nomination d'un classificateur pour la numismatique.

— Sur la demande de M. Desmaisons, classificateur des collections de numismatique de la Société, la Société désigne comme classificateur avec lui, M. Mignot-Pradier.

Lecture. — M. Challe donne lecture d'extraits d'un de ses ouvrages qui sera publié au Bulletin et est intitulé: Saint-Sauveur, Moutiers et la Puisaie.

A 3 heures 412 la séance a été levée.

SÉANCE DU 40 FÉVRIER 4872.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Les procès-verbaux des séances de décembre et janvier sont lus et adoptés.

M. le président énumère successivement les différents ouvrages parvenus au Bureau pour être offerts à la Société. Il signale différents travaux plus spécialement intéressants, tels que les fouilles faites au Mont-Beuvray, sur l'emplacement de l'ancienne Bibracte, et la découverte en ce lieu, par M. Bulliot, d'un atelier d'émaillerie.

A propos des Recherches sur l'ancien Gâtinais dont il entretient la Société, M. Challe signale ce fait, beaucoup plus commun qu'on n'a paru l'observer jusqu'à ce jour, que les habitations ou mottes seigneuriales, dans les commencements de la féodalité, étaient placées fort souvent au milieu d'un étang chargé de protéger les habitants contre les attaques permanentes non seulement des hommes, mais encore des bêtes féroces qui abondaient dans la contrée. A cette occasion, il est cité plusieurs exemples de débris d'anciens châteaux placés dans ces conditions, à Villeneuve-les-Genêts, au Plain-Marchais et à l'Etang-du-Cuivre.

M. Challe signale, en outre, dans la *Bourgogne*, revue qui se publie à Dijon, une notice biographique sur M. Marie, avocat, ancien ministre.

Le Bolletin de la Société de l'Aube contient aussi une étude intéressante sur Geoffroy de Villehardoin, et M. Challe rappelle que ce personnage était le beau-père d'Ascelin, seigneur de Méry, près Sacy (dans l'Auxerrois), qui fut, au temps des croisades, connétable de Romanie, et qui concéda de grandes liberalités aux habitants de sa seigneurie.

Il est encore signalé aux membres de la Société l'existence de Billets de confiance créés pendant la Révolution dans plusieurs communes du département et notamment dans le petit village de Septionts.

Nomination. — M. Jarry, inspecteur d'académie à Lille, présenté à la séance dernière, est admis parmi les membres correspondants.

- Présentations. M. Chaudé, instituteur à Préhy, près Chablis, est présenté comme membre titulaire par MM. Monceaux et Moreau.
- M. Paul Leblanc-Duvernois est également présenté comme membre titulaire par MM. Quantin et Rouillé.
- M. Paparel, percepteur à Mende (Lozère) est présenté comme correspondant par MM. Cotteau, Challe et Monceaux,
- Enfin M. Habert, ancien notaire, demeurant à Troyes. est présénté comme correspondant par MM. Monceaux, Challe et Cotteau.
- Dons. M. Daudin fait hommage à la Société d'un dessin de l'aurore boréale si remarquable qui a été observée à Auxerre il y a quelques jours.
- M. Habert, de Troyes, envoie, par l'entremise de M. Monceaux, un trousseau de clefs très anciennes trouvées sur le territoire de la commune de Neuvy-Sautour.
- M. Prévost fils, d'Auxerre, envoie pour le Musée le plan d'Auxerre qu'il a exécuté, avec l'annotation des traces matérielles laissées par le bombardement d'Auxerre par les Prussiens, ainsi que l'emplacement des batteries et la direction des projectiles qui ont atteint nos différents édifices.
- M. de Kirwan a fait don d'un jeton d'argent daté de 1750, avec la légende: Maison de Madame la Dauphine.
- M. Mignot-Pradier offre trois exemplaires différents de la monnaie obsidienne de Mayence.
- Enfin M. Challe a offert un épi en grès provenant de la fabrique de Saint-Verain (Nièvre). A ce sujet, il est fait remarquer qu'il existe sur la maison de Lenferna, place Saint-Etienne, un épi aussi très-intéressant qu'on pourrait facilement se procurer. Il existe également deux épis entiers à

Monéteau sur les bàtiments de la ferme occupée par un nommé Gerdy.

Observations à propos du scel de Yolande de Flandres.

— M. de Smyttère provoque de nouveau l'examen du sceau de Yolande de Flandres qu'il a présenté à la Société à l'une des dernières séances. Il donne connaissance de lettres émanant de MM. Preux et de Coussemaker, élevant des doutes sur l'authenticité du sceau et signalant ce fait qu'à la vente d'un amateur il a été présenté un scel appartenant à la même famille de Flandres et ayant de grandes analogies avec celui qui a été signalé par M. de Smyttère. Notre collègue, rappelant les circonstances dans lesquelles il a été trouvé, persiste à penser que le scel qu'il a présenté est le véritable.

M. Quantin, sans toutefois prendre parti dans la discussion, donne quelques détails sur l'emploi des sceaux au moyen-âge et il explique la rareté des sceaux du XIIIº et du XIVº siècle par ce fait, qu'ils étaient brisés à la mort du personnage auquel ils avaient appartenu, ou bien placés dans sa tombe. Ce ne serait point toutefois une raison produite contre l'authenticité du sceau que bien des causes diverses ont pu éloigner de son propriétaire. M. de Smyttère, qui doit se rendre prochainement à Lille et à Douai, se propose de montrer à M. de Coussemaker le scel en litige et de le comparer avec celui déjà signalé comme faux.

Lecture. — La séance est terminée par la lecture faite par M. U. Richard du 2º chapitre du Mémoire qu'il a préparé sur le bourg d'Héry. L'heure avancée ne permet point la lecture d'autres travaux, et la séance est levée après cette lecture.

SÉANCE DU 3 MARS 1872.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté. M. Chérest complète par quelques observations nouvelles ce qui avait été dit à cette séance au sujet des épis en grès sinon de Saint-Verain au moins d'une fabrication analogue, qu'on retrouve sur quelques maisons anciennes, notamment sur la maison sise place Saint-Etienne à Auxerre et qu'occupait M¹¹e de Lenferna. Deux autres épis existent rue des Lombards, à Auxerre, sur une maison appartenant à la famille Bonamour.

M. Chérest annonce également que la famille de M. Marie, avocat et membre du gouvernement provisoire de 1848, lui a remis une grande quantité de papiers ayant appartenu à notre célèbre compatriote. Ces papiers permettront probablement de comprendre dans la notice qui doit être lue à la Société des détails nouveaux sur certains faits de la révolution de 1848 et quelques aperçus de M. Marie sur les questions économiques, philosophiques et sociales dont on se préoccupait alors.

Nominations. — MM. Chaudé et Paul Leblanc-Duvernois, présentés comme membres titulaires à la précédente séance, sont tous deux élus à l'unanimité.

Sont également élus membres correspondants: M. Paparel, percepteur à Mende, et M. Habert, ancien notaire à Troyes, tous deux présentés à la précédente séance.

Dons. — M. Vivant, propriétaire à Auxerre, route de Saint-Florentin, fait don d'une hache en silex trouvée à Béon.

- M. de Marsilly donne une pièce dite Boudjouk d'Abdel-Kader, monnaie circulant en Algérie avant la conquête, et plusieurs autres pièces de monnaie étrangères.
- M. Barat fils offre une ancienne thèse sur soie et datant des premières années du xviii° siècle.
- M. Gazel donne divers objets rapportés de Chine par M. Fornari, lieutenant aux zouaves: une paire de souliers d'une Chinoise; deux figurines en métal doré et deux pièces de monnaie dites sapèque.
- M. Grasset offre une assiette en faïence, fabrique de Strasbourg, à la marque de Paul Hannong et une petite soucoupe en faïence de Nevers avec la marque N.
- M. Moreau donne une médaille grand bronze à l'effigie de *Divus Antoninus*, et présentant, au revers, le môle d'Adrien, depuis Château-Saint-Ange. Cette médaille a été trouvée dans les déblais du chemin de ceinture d'Auxerre.
- M. Daudin offre les clichés en métal d'anciens sceaux sénonais et la série des empreintes de ces sceaux.
- M. Boullay, président du tribunal de Constantine. offre une notice publiée par lui sur le Code civil et la loi de Mahomet appliqués à la propriété en Algérie.
- M. l'abbé Mothré offre également un exemplaire d'un ouvrage intitulé: Vie de M. l'abbé Louis-Maximilien Duru.

Publications des Sociétés correspondant avec la Société des Sciences de l'Yonne. — M. le Président indique ensuite les différents ouvrages adressés par les Sociétés qui correspondent avec la Société des Sciences de l'Yonne.

Dans le Bulletin académique de Brest 4874, 2º partie, M. le Président signale une très-intéressante notice sur le typhus des bêtes à cornes à Landernau, pendant la guerre. L'infection avait eu lieu par des bestiaux amenés par les Prussiens aux environs d'Orléans. Deux mille cinq cents bœufs destinés au ravitaillement de Paris furent alors envoyés en Bretagne quand l'armée du général Chanzy se mit en retraite. A peine arrivés, le typhus y éclata avec violence et les pertes furent énormes. Elles se sont élevées, y compris les bestiaux du pays, à 3,500 têtes. Comme on ne pouvait suffire à l'enfouissement du bétail mort, on prit le parti d'en charger un vieux vaisseau qu'on devait faire sombrer à 25 lieues en mer, mais un des bœufs ayant coulé en route et ayant échoué sur une petite île appelée l'île de la Vierge, les quatre vaches qui s'y trouvaient furent atteintes du typhus et succombèrent. Quelques cas de fièvre typhoïde, suivis de douze à quinze décès, ayant éclaté parmi les gardes mobiles préposés à la garde des parcs à bestiaux, on pourrait en conclure que le typhus de l'espèce bovine est quelquefois communicable à l'homme, et l'auteur du mémoire semble affirmer cette communication dans un cas qu'il cite, celui de deux jeunes soldats qui s'étaient amusés à scier une des cornes arrachées à un bœuf mort du typhus, et à y boire de l'eau-de-vie, et qui, deux jours après, succombèrent aussi aux atteintes du même mal.

M. le docteur Teilleux fait remarquer, à ce sujet, qu'il y avait eu là un contact par les muqueuses, ce qui serait plutôt une inoculation de la maladie qu'un fait de contagion.

Dans un des volumes adressés par la Société savoisienne, M. le Président indique la notice nécrologique de M. Eugène Burnier, en dernier lieu juge d'instruction à Bonneville, et qui a publié, entr'autres œuvres de science, une histoire très remarquable de l'ancien sénat de Chambéry, à qui le xvie siècle doit un de ses jurisconsultes les plus éminents, le prési-

dent Fabre. M. Burnier mort, on s'accorde enfin à lui reconnattre aujourd'hui unanimement un mérite supérieur, qui doit faire regretter que, dans sa carrière judiciaire, il n'ait pas été plus tôt et mieux apprécié.

Dans un des volumes du répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, M. le Président signale ce fait d'un madrépore qui, rapporté il y a quarante ans par Dumont-d'Urville, et conservé depuis dans une collection, aurait végété de nouveau après avoir été remis dans de l'eau de mer, et d'une vieille éponge qui, après cette première épreuve, soumise à l'eau de mer, s'est revivifiée et a pris de la croissance et du développement comme si elle n'eût jamais quitté son rocher.

Correspondance. — M. le Président lit la lettre de remerciments de M. le Préfet de police de la Seine au sujet de l'envoi que la Société a fait de ses publications pour aider à la reconstitution de la bibliothèque incendiée pendant la Commune.

—Il est également donné lecture d'une lettre de M. le Préfet de l'Yonne annonçant que la Commission spéciale instituée pour décerner le prix Crochot a attribué le premier prix de 500 francs à M. Ernest Petit, de Châtel-Gérard, pour son ouvrage: Avallon et l'Avallonnais, le second prix de 300 francs à M. Elie Gillet, inspecteur primaire à Lorient, pour son mémoire sur Vauban, et une mention honorable à M. Ansault, juge de paix, pour son mémoire sur la Vie de Guillaume de Toucy, évêque d'Auxerre et celle de son frère Hugues de Toucy, archevêque de Sens. La même Commission a décidé que, pour le concours de 4873 des prix Crochot, la Société des sciences de l'Yonne indiquerait trois sujets pour chacun des deux prix à décerner: le premier

d'une valeur de 4,000 francs, et le second d'une valeur de 500 francs. Le choix de ces sujets sera fait à l'une des prochaines séances.

— Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique annonce que les 4, 2 et 3 avril les délégués des Sociétés savantes se réuniront à Paris pour leur Concours annuel, mais afin d'y lire des travaux exclusivement scientifiques, aucune récompense ne devant être décernée pour les travaux historiques ou archéologiques. Les membres de la Société de l'Yonne qui voudraient y assister doivent adresser leur demande avant le 20 mars, afin d'obtenir le tarif à prix réduit que le chemin de fer accorde à tous ceux qui sont ainsi délégués

Lectures. — M. Grasset, de Varzy, lit une notice au sujet des marques des faïences de Bernard Palissy; il indique une faïence du Musée de Varzy représentant un chien, et quelques autres pièces qu'il désigne et qui ont une certaine notoriété parmi les amateurs, et qui, portant la marque de deux B, ne peuvent pas, suivant lui, être attribuées à Bernard Palissy. La notice de M. Grasset était dédiée à M. Riocreux, conservateur du Musée de Sèvres, et, dit M. Grasset, le jour même où cette notice devait être lue, le journal vient de nous apporter la douloureuse nouvelle de la mort de M. Riocreux. C'est une perte pour la science de la céramique et une perte aussi pour les Auxerrois qui tenaient de M. Riocreux divers objets de leur Musée et notamment des dessins, pastels et aquarelles de Bouillat, né à Brienon-l'Archevêque, l'un des peintres les plus estimés de la manufacture de Sèvres et qui avait été le maître de Riocreux.

Cette communication a clos la séance.

SÉANCE DU 14 AVRIL 1872.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance du 3 mars est lu et adopté sans discussion.

Correspondance manuscrite — La correspondance manuscrite contient une lettre de M. le ministre de l'instruction publique annonçant que le Musée d'Auxerre sera compris dans la prochaine répartition d'objets d'art.

— M. le Préfet annonce également dans une lettre que, d'accord avec la commission du prix Crochot, il a décidé que deux prix seraient distribués en 1873: l'un de 4,000 fr., l'autre de 500 fr. Il invite. en conséquence, la Société à proposer à ladite Commission trois sujets pour chacun des prix du concours.

Correspondance imprimée.—Outre les nombreux ouvrages parvenus à la Société à titre d'échange, la correspondance contient encore les ouvrages suivants des membres de la Société.

- M. Grasset a envoyé la notice qu'il a lue à la dernière réunion et qui établit que la marque BB qu'on rencontre sur certaines pièces de céramique ancienne, ne peut être attribuée à Bernard Palissy.
- M. Cotteau offre, au nom de notre collègue, M. Hébert, le travail que l'éminent professeur vient de publier sur le néocomien inférieur dans le midi de la France.
- M. Bonissent, membre correspondant, adresse un beau volume intitulé: Essai géologique sur le département de la Manche.

- Enfin, M. Cotteau offre en son nom propre, à la Société, la 20 n livraison de la Paléontologie française qu'il vient de publier. Il dépose en même temps pour la bibliothèque de la Société son mémoire sur un nouveau genre d'Echinide fossile (Asterostoma) qui atteignait des dimensions énormes et qui a été envoyé de Cuba, lors de l'Exposition universelle.
- Dons. M. le Président énumère les différents dons envoyés à la Société pour le musée et qui comprennent notamment :
- 1° Six Monnerons de différents types offerts par M. Mignot.
- 2º Une médaille offerte par M le Dr L. Précy, de Pourrain, médaille frappée en l'honneur de M. de Cormenin, député de l'arrondissement de Joigny.
- 3° Trois pièces de monnaie (demi-écus) du règne de Henri IV envoyées par M. Sibilat, de Saint-Sauveur, et trouvées sur la commune de Moutiers.
- 4º Seize fragments de poterie et statuettes gauloises trouvées dans la Nièvre et données par M. Manifacier.
- 5° Un andouiller de cerf trouvé dans les fouilles du barrage de Bassou en même temps que la tête du bœuf gigantesque qui figure au Musée, et offert par M. Brun.
- 6° Un échantillon de quartz provenant de la percée du tunnel de Modane, donné par M. Hugot, commissaire de surveillance du chemin de fer à Modane.
- 7º Un grattoir en silex envoyé par M. Edmond Challe et provenant des fouilles de Menton.
- Comptes de 1871. M. Dondenne, rapporteur de la Commission des comptes, fait le rapport suivant au nom de cette commission:

Messieurs.

Dans le rapport qui vous a été fait l'an dernier sur la vérifi cation des comptes concernant l'exercice 1870, la commission chargée de cette mission vous faisait connaître qu'au commencement de 1871 la Société avait à solder une dette de 818 fr. 50.

Aujourd'hui cette commission, qui est composée des mêmes membres, a la satisfaction de vous annoncer que, non-seulement cette dette a été soldée, mais encore qu'il y a une amélioration notable dans la situation de nos finances.

Ainsi il résulte des états présentés par notre trésorier, que le montant des recettes, pour l'exercice 1870, a été de 4,372 fr. 20, quand celui des dépenses n'a été que de 2,776 fr. 20, d'où il résulterait déjà un excédant de 1,896 fr. 10 dans les recettes, mais encore selon les mêmes pièces, il y avait à la fin de l'année dernière, une somme de 1680 fr., dont le recouvrement n'avait pas été effectué.

La commission des Comptes, partageant complétement, en cela, les vues du membres du bureau qui dirige les affaires de notre société, avait le plus vif désir de voir la situation de notre modeste caisse arriver au point que nous venons d'indiquer, et qui démontre que si, par rapport aux énormes gestions financières qui fonctionnent dans le milieu où nous vivons, la nôtre n'est qu'un infiniment petit, on a su au moins la faire avec ordre et économie.

En comparant le tableau des recettes effectuées en 1871, avec celui de celles prévues au budget établi pour cet exercice, on trouve que la subvention de 300 fr., allouée d'ordinaire par la ville, n'a pas été payée, mais que celle de 500 fr. qu'accorde le Ministre, et qui, pour 1870, n'avait pas été encaissée, a été jointe à une pareille somme en 1871, et qu'ainsi le Trésorier a touché 1.000 fr. pour ces deux années.

Une recette d'une somme de 170 fr. 30, provenant d'un dividende de la banque Dallemagne, a également été faite, et elle n'avait pas été prévue au budget.

Mais une somme de 100 fr. y avait été portée comme produit de publications, et il n'y a rien eu de reçu peur cet objet.

Quant aux dépenses, il y a eu de notables différences en moins, dans les chiffres de celles effectuées, par rapport à ceux des dépenses prévues .ll semble inutile de les indiquer en détail, mais la commission a vu avec satisfaction que la somme de 600 fr. portée au budget de 1871 pour entretien du Musée, n'ayant pas été dépensée, cette somme a été jointe, dans le budget de 1872, à une somme semblable, et qu'ainsi un chiffre de 1,200 fr. ayant cette destination y a été inscrit.

Notre musée ne peut être mis sur la même ligne que beaucoup d'autres, cependant, en voyant ce qu'il a déjà fait, nous avons le ferme espoir qu'en travaillant avec persistance et sans relâche à l'enrichir, nous parviendrons à le rendre digne de fixer l'attention des étrangers,

En rappelant encore ici le soin qu'apporte notre trésorier dans la tenue de ses comptes, et la lucidité avéc laquelle il en présente les résultats, la commission ajoutera que cette année il y a joint un rapport dont elle croit devoir citer quelques lignes.

Voici celles par lesquelles il débuté:

- « Toutes les cotisations des sociétaires domiciliés à Auxerre
- « ont éte recouvrées, à l'exception de quatre quittances an-
- « nexées et pour lesquelles il y a eu refus formel. »

Et ensuite, faisant connaître que l'administration des postes exige pour les lettres de rappel des frais d'affranchissement beaucoup plus élevés que par le passé, et qu'il a même du payer une amende, il ajoute:

- « La commission fera bien, je crois, à raison de cette nouvelle
- « surcharge, de prendre des mesures énergiques à l'endroit des
- négligents. »
 - « L'association aura, à partir de cette année, à supporter les
- « frais de timbre des quittances délivrées aux tributaires, dont
- « la cotisation dépasse dix francs, c'est un nouveau motif pour se
- « montrer sévère. »

Cette opinion est celle sur laquelle la commission des comptes a constamment insisté, depuis plusieurs années, et sur laquelle elle insiste encore.

Enfin, Messieurs, elle a l'honneur de vous proposer d'approuver

les états des recettes et dépenses effectuées en 1871, et auxquels sont jointes toutes les pièces justificatives, tels qu'ils ont été remis par notre trésorier, au bureau de la société.

Fait à Auxerre, le 14 avril 1872.

G. DONDENNE, MÉTAIRIE, A. SAVATIER-LAROCH B.

Les conclusions de la Commission sont adoptées sans observations.

Concours pour le prix Crochot. — M. le Président annonce que, pour se conformer au désir exprimé par la lettre de M. le Préfet, le bureau de la Société a préparé une série de sujets de composition à proposer pour le concours des prix Crochot de 4873, dont voici le texte:

- 1º Tableau, avec documents justificatifs, de l'état des divers territoires qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne, au treizième siècle, époque de renaissance, où les populations, longtemps écrasées sous le joug féodal, commencent à revenir à la vie civile, où les communautés d'habitants arrivent successivement à l'affranchissement, où se fondent les institutions municipales, politiques et religieuses par lesquelles se développe la civilisation, où le clergé séculier se dégage de la suprématie des établissements conventuels, où se construisent dans les villes les grands édifices religieux et civils qui constatent cette vie nouvelle.
- 2º Histoire complète et sur documents authentiques d'une des grandes circonscriptions de ce territoire.
- 3° Biographie approfondie d'un ou de plusieurs des personnages qui prirent une grande part à ce mouvement de la société.

PRIX DE 500 FR.

1. Statistique d'une des grandes branches de l'administration civile du département dans les quarante I dernières années, des développements qu'elle a acquis et des progrès qu'elle a réalisés pour le bien du pays.

- 2. Statistique topographique, géologique, zoologique, botanique, historique, archéologique, agricole, industrielle et commerciale d'un des cantons du département.
- 3. Biographie complète d'un des personnages éminents de la contrée dans le siècle actuel.
- M. le président en cerminant demande aux membres de la compagnie de vouloir bien donner leur avis sur ce programme qui sera soumis à la Commission du prix Crochot.

Après avoir entendu les observations de M. Métairie, qui trouve les sujets choisis trop spéciaux et qui rappelle que la Commission désirerait voir la poésie entrer pour une certaine part dans le concours, l'assemblée décide que le programme, tel qu'il a été préparé par le bureau, sera adressé à M. le Préfet pour être communiqué à la Commission instituée par le testament de M. Crochot, qui jugera, en dernier ressort, de l'opportunité des sujets choisis.

Communications. — M. le général de Marsilly donne lecture d'une notice qu'il a préparée, en vue de rectifier certains faits allégués à propos des opérations de l'armée de la Loire en 4870 et notamment de la conservation des ponts d'Orléans. Le travail de M. de Marsilly, qui se rattache à des opérations militaires faites bien près de nous, figurera au Bulletin.

— M. Cotteau présente à la Société de très jolis spécimens de sièches et de petits couteaux de l'âge de la pierre polie, trouvés en même temps que de grosses haches ébauchées au hameau de Ronchères, commune de Cérilly (Yonne), où on a découvert un polissoir de la même époque, décrit au

Bulletin par notre collègue, M. Lenoir. Ces échantillons ont été recueillis par M. Jourde fils, auquel ils appartiennent.

- M. Cotteau annonce ensuite à la Société qu'il a été assez heureux pour recueillir des renseignements certains et sur les lieux mêmes, à propos de la découverte dont les journaux font grand bruit en ce moment, d'ossements humains contemporains de l'âge du renne, découverte qu'on devait arriver à constater un jour ou l'autre, mais qui ne l'avait point été jusqu'ici d'une manière aussi authentique. C'est à quatre kil. de Menton, tout près de la frontière et sur le bord de la Méditerranée, dans la province de Vintimiglia, que cette découverte a été faite dans l'une des sept cavernes-abris qui portent le nom de Baoussi-Roussé, et qui sont creusées dans le calcaire crétacé inférieur. Ces cavernes, explorées dès 1845, l'ont été à plusieurs reprises, à cause de la grande quantité d'ossements et débris de l'âge de la pierre qu'on y rencontre. Il y a deux ans le Dr Rivière obtint du gouvernement un secours de 8,000 francs qui lui permit d'entreprendre des fouilles régulières et d'acquérir les grottes elles-mêmes. Dans la tranchée du chemin de fer de la Corniche, qui passe au pied même de ces grottes, on avait déjà trouvé quatre foyers distincts prouvant la présence de l'homme à une époque bien reculée, puisque des ossements de rhinocéros ont pu être relevés dans les foyers inférieurs tandis que les foyers plus rapprochés du sol actuel renfermaient également des débris d'animaux vivants sur notre continent à l'époque actuelle, sinon dans la contrée même, du moins ailleurs. Le bos urus, le cervus elaphus, l'ours et l'hyène, ont été rencontrés en même temps qu'une immense quantité de silex. Mais avant le Dr Rivière, aucun débris humain n'avait pu être signalé, quoique cependant on eût relevé un fragment de poterie grossière avec des instruments en silex. On commençait même à désespérer de découvrir ces précieux vestiges lorsque tout dernièrement les ouvriers, en creusant à deux mètres dans l'intérieur de la grotte, mirent à nu les os d'un pied, puis un cadavre tout entier dont les os rougeâtres et friables demandèrent les plus grandes précautions pour l'enlèvement.

M. Cotteau a pu constater ce fait si important pour la question de l'antiquité de l'homme, et il lit différents passages d'une lettre de notre collègue, M. Edmond Challe, ajoutant quelques détails à la communication. Le cadavre avait été enfoui les jambes repliées, la tête penchée; un collier de coquilles percées entourait le cou.

Les membres de la Société qui voudraient connaître dans tous les détails cette importante découverte pourront consulter le numéro du *Journal des Débats* du 13 avril comme aussi la communication de M. le D^r Rivière à la Société géologique.

Maintenant, dit en terminant M. Cotteau, à quel âge remontent les grottes de Menton et par conséquent les débris que son sol renferme?

On a divisé en trois périodes le temps qui s'est écoulé jusqu'à l'âge qu'on est convenu d'appeler l'âge de lapierre polie:

- 4 ° La période tertiaire où la présence de l'homme est affirmée, mais avec doute, par MM. l'abbé Bourgeois et de Vibraye;
- 2º La période qui correspond à l'âge des grottes d'Arcy, plus anciennes évidemment que celles de Menton.
- 3° Enfin l'époque du renne, caractérisée par les grottes du Périgord où on trouve des ossements percés, des bâtons de commandement et des silex taillés qui, cependant, sont toujours moins gros que ceux découverts à Menton. C'est à cette

dernière époque, l'âge du renne, qu'il faut rattacher la découverte du Dr Rivière, et c'est là déjà un pas immense qu'aura fait cette année l'histoire de l'homme.

— Après cette communication de M. Cotteau, M. Challe donne lecture d'un chapitre de son travail historique sur le Gâtinais; l'histoire de la puissante maison de Courtenay et de ses possessions dans l'Yonne et le haut Gâtinais forment le principal objet de ce chapitre.

Après cette communication, M. le président, avant de clore la séance, rappelle que différents congrès auront lieu cette année aux époques suivantes :

- 1° Congrès archéologique à Vendôme, le 18 juin ;
- 2º Congrès scientifique à Saint-Brieuc le 4 er juillet ;
- 3° Congrès anté-historique à Bruxelles le 20 août 1872.

SÉANCE DU 5 MAI 4872.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la réunion d'avril, M. le Président donne communication de la correspondance,

Prix Crochot. — M. le Préfet de l'Yonne annonce dans une lettre qui est lue à la Société, que la Commission du prix Crochot, après un examen attentif des sujets proposés par la Société pour le concours de 1873, a pensé que le programme, tel qu'il avait été établi, s'éloignait par trop des bases imposées par le testateur: qu'en outre, certaines des

questions posées, nécessitant des recherches spéciales, pourraient par trop limiter le nombre des concurrents.

Dans sa séance du 27 avril dernier, la Commission a fait choix des sujets suivants :

1º Pour le prix de 1000 francs.

Etude sur le paupérisme. — De la bienfaisance. — De la charité. — Des institutions qui ont eu ou qui pourraient avoir pour but de remédier au paupérisme.

2º Pour le prix de 500 francs.

Etude historique sur l'éducation et l'instruction, depuis le commencement du siècle jusqu'à ce jour, dans le département de l'Yonne.

La Commission a décidé aussi que le délai accordé pour le depôt des mémoires, fixé d'abord au 4°r avril, serait reporté au 4°' juin 1873.

- La correspondance manuscrite contient encore une lettre de M. Albert Albrier, membre correspondant à Dijon, lequel demande des renseignements biographiques sur La Curne de Sainte-Pallaye.
- M. le Président invite à cette occasion les membres de la Société qui auraient quelques renseignements inédits sur la jeunesse des frères La Curne, à les communiquer, soit à lui, soit à M. Albrier, qui s'occupe d'une biographie spéciale.

Notre correspondant de Dijon a envoyé en même temps une note rectificative, à propos de la liste des travaux de Fourier publiée par le D^r Duché dans le dernier Bulletin, à la fin de son étude sur la vie du savant Auxerrois. Voici la liste supplémentaire des ouvrages de Fourier qu'il faudra ajouter à celle publiée par notre collègue :

1º Note sur la Chaleur rayonnante (Annales de chimie et de physique, t. IV, p. 129-145).

- 2º Remarques sur la Théorie mathématique de la Chaleur rayonnante (*Ibid*. XXVIII, p. 337). (Il est question, il est vrai, de ce travail à la page 339 du Bulletin).
- 3º Questions sur la Théorie physique de la Chaleur rayonnante (*Ibid.* II, 259-303).
- 4º Sur le Refroidissement séculaire de la Terre (*lbid*. VIII, 418-438).
- 5º Remarques générales sur les Températures du globe terrestre et des Espaces planétaires (*Ibid*. XXVIII, 136-267).
- 6° Recherches historiques sur les Propriétés de la Chaleur rayonnante (*Ibid.* XXVII, 236-284).
- 7º Mémoire sur les Vibrations des Surfaces flexibles tendues et des Lames ou des Plaques élastiques (lu en 1825 à l'Académie des sciences).
- 8º Mémoire sur la Théorie analytique de la Chaleur (1829, sept ans après la publication de son grand travail sur le même sujet)
- 9° Mémoire sur la distinction des Racines imaginaires et sur l'application des Théorèmes d'analyse algébrique aux Equations transcendantes qui dépendent de la Théorie de la Chaleur (Mémoires de l'Académie des sciences, 1827).
- 10° Recherches sur les Sciences et le Gouvernement d'Egypte (Descript. de l'Egypte, t. IX, de l'édit. Panckoucke).
 - 11º Elege de La Place, prononcé à l'Académie des sciences.
- 12° Article sur la Théorie analytique des Assurances (mentionné dans le cours du travail de M. Duché) (Annales de Chimie, X p. 177).
- M. Albrier ajoute que Fourier reçut, en 1808, avec le titre de baron de l'Empire, les armes suivantes: Coupé la 1^{re} partie à dextre d'azur, à la fusée d'argent, à senestre de baron préfet, à la bande échiquetée d'azur et d'or accompagnée de deux coqs d'azur.
- M. le Président énumère ensuite les différentes publications échangées avec les nôtres depuis la dernière réunion.

Dons. — Il est fait don à la Société pour le musée :

- 1º Par M. Hénelle Albert, de 2 médailles romaines frustes.
- 2º Par M. Brechot, maître adjoint chez M. Breuillard, d'un fragment de polypier.
- 3º par M. Hugot, commissaire de surveillance à Modane, de 3 échantillons de quartz provenant du tunnel.
- 4° Par M. Charles Thévenin, de 3 échantillons de minéralogie frustes.
- 5° Par M. Brun père, d'une pétrification de la fontaine Sainte-Allyre (nid d'oiseau).
- 6º Par M. Pouchin, marchand d'antiquités à Auxerre, d'un vêtement chinois.
- 7º Par M. Mignot, de 30 pièces anciennes, cuivre et billon, et un petit compas ancien.
- 8° Enfin M. Chérest, directeur du Musée, rappelle que depuis la dernière réunion MM. Pescheux ont fait don d'un grand médaillon en bronze dont le sujet (le Silence, par Préault), est une magnifique épreuve d'artiste, moulée d'après l'original, qui orne une tombe du cimetière du Père Lachaise.
- Lectures. M. le Président donne ensuite la parole à M. Chérest pour la lecture de l'important travail biographique que l'honorable vice-président de la Société a préparé sur M. Marie, avocat, l'une des gloires du barreau français, qu'Auxerre a vu naître; M. Chérest, que des relations de famille et d'amitié liaient d'une manière toute particulière à M. Marie, a eu à sa disposition, pour la confection de son travail, un nombre considérable de pièces inédites qui intéressent tout à la fois l'ancien membre du gouvernement provisoire et l'histoire de la révolution de 1848. Aussi la lecture du chapitre qui embrasse les années 1847 et 1848, et surtout celle des trois journées de février, intéresse-t-elle au plus haut point l'Assemblée.

Après cette lecture, M. Challe lit, au nom de M. l'abbé Barranger, membre correspondant, un travail qui, tout en sortant du cadre ordinaire des travaux de la Société, n'en est pas moins intéressant. Sous le titre de : Symbolisme du Drapeau national de la France, M. Barranger fait l'historique des différentes transformations du drapeau français depuis les temps les plus reculés jusqu'a nos jours. Après cette dernière lecture, qui donne lieu à des observations sur le même sujet, de la part de plusieurs membres, la séance est levée.

SÉANCE DU 2 JUIN 1872.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance de mai est lu et adopté. A cette occasion, M. Dondenne père rappelle la notice publiée autrefois dans l'Annuaire de l'Yonne par M. de Bastard, de regrettable mémoire, sur La Curne de Sainte-Pallaye. Il énumère les immenses travaux accomplis par La Curne, travaux dont la majeure partie est restée manuscrite et ne remplit pas moins de 79 volumes in-folio à la Bibliothèque nationale et à celle de l'Arsenal. En ce qui concerne les origines de la famille La Curne, aucune pièce n'est venue en éclairer l'obscurité. Tout ce que l'on sait, c'est que La Curne père était, en 1697, receveur du Grenier à sel d'Auxerre. Et, s'il a eu le titre de seigneur de Sainte-Pallaye, ce ne peut être qu'après 1713, car on trouve que de 1660 à 1713 c'étaient un sieur d'Esterlin, puis un sieur Nodot, qui étaient seigneurs de ce village.

A propos de la note rectificative envoyée par M. Albert Albrier sur Fourier et ses ouvrages, M. Monceaux donne la liste suivante des Mémoires de Fourier non mentionnés, soit dans la notice de M. Duché, soit dans la note rectificative de M. Albrier.

Voici cette liste:

- Mémoire sur la Statistique (Journal de l'Ecole polytechnique, 5° cahier).
- Discours sur la Théorie de la Chaleur, lu par Fourier dans la séance publique de l'Académie des sciences du 22 mars 1819.
- Mémoire sur la Température des Habitations et le Mouvement de la Chaleur dans les Prismes rectangulaires, lu à l'Académie des sciences, dans la séance du lundi 17 novembre 1817.
- Mémoire sur les Mouvements des Surfaces élastiques, lu à l'Académie des sciences, séance du 8 juin 1818 (Annales de chimie et de physique, juin 1818, t. VIII, p. 197).
- Galerie française ou Collection de portraits des hommes et des femmes célèbres qui ont illustré la France dans les xvi°, xvii° et xvii° siècles, par une Société d'hommes de lettres et d'amis. Parmi les hommes de lettres qui contribuèrent à la rédaction du texte, on remarquait MM. Andrieux, Duval, Fourier, etc. (Voir les articles publiés par Fourier).
- Mémoire d'Arithmétique politique sur le Mouvement de la population, lu à l'Académie des sciences dans la séance du 26 juillet 1819.
- Extrait d'un Mémoire sur le Refroidissement séculaire du Globe terrestre par Fourier (Annales de chimie et de physique, t. XIII, p. 418 et 453, avril 1820).
- Mémoire sur le Mouvement de la Chaleur dans les Fluides, lu dans la séance de l'Académie des sciences du 4 septembre 1820 (Annales de chimie et de physique, t. XV, p. 80, septembre 1820).
 - Mémoire sur les Principes généraux de l'Analyse algébrique,

lu dans la séance de l'Académie des sciences du 14 janvier 1822 (Revue encyclopédique, 13° volume, p. 483).

- Observations relatives aux Mémoires que M. Poisson a présentés sur la Théorie mathémathique de la Chaleur, lus dans la séance de l'Académie des sciences du 4 février 1822 Annales le chimie et de physique, t. XIX, p. 183, février 1822).

Présentations. — M. Mossot François, médecin à Cézy, est présenté comme membre titulaire par MM. Vincent et Savatier-Laroche.

- M. Desdouets, principal du collége d'Auxerre, est présenté par MM. Challe et Blin.
- M. Poncelet, propriétaire à Auxerre, est présenté par MM. Demay et De Smyttère. Il sera statué sur ces différentes nominations, conformément aux statuts.

Nomination d'un correspondant. — M. Lasnier, nommé inspecteur des écoles à Gannat, demande à passer parmi les membres correspondants. (Accordé).

Mort d'un membre correspondant. — M. le Président prend la parole ensuite pour annoncer la mort de M. Bonissent, géologue distingué, qui appartenait à la Société en qualité de membre correspondant.

Nomination d'un membre libre. — M. Challe rappelle que M. l'abbé Balacey, curé de Vinneuf, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur pour sa conduite patriotique lors de l'apparition des éclaireurs prussiens sur le territoire du département. Il propose d'associer la Société aux marques d'estime données à M. Balacey, en nommant le vaillant curé membre libre de la Société. Cette proposition est accueillie favorablement, et M. le cuié de Vinneuf est nommé membre libre à l'unanimité.

- Dons. Les différents dons faits au Musée, pendant le mois, sont ensuite énumérés:
- M. Rabé, de Maligny, qui a obtenu de M. le Préfet de l'Yonne, par l'entremise de la Société, le droit de chasse en temps prohibé, a envoyé une série d'oiseaux et de mammifères destinée à augmenter la collection zoologique.
- M. Monceaux fait don d'un canard Pilet mâle tué sur la rivière. M. Mignot d'un canard Pilet femelle.
- M. Thiney envoie une tête de soldat, sculpture en pierre du xvie siècle, provenant de Saint-Bris.
- -- M. Bazin, de Fumerault, un buzard Saint-Martin femelle et un mulot.
- M. Barat fils, un lot de monnaies diverses, ainsi qu'une cuirasse en fer forgé xvie siècle; sur cette cuirasse on lit le nom de La Bussière qui y est gravé et qui semble être le nom d'un ancien propriétaire.
- La Société a fait l'acquisition d'une oie sauvage tuée sur le Serein.
- Enfin M. Mignot a fait don d'une marque en fer de la ville de Clamecy, pour l'impôt ancien sur les cuirs; d'une clef dissimulée dans un étui en fer, et de plusieurs monnaies et jetons.

Lecture. — M. Chérest, vice-président, a la parole ensuite pour la lecture d'un nouveau chapitre de la biographie de M, Marie qu'il vient de terminer.

Après cette lecture, l'heure avancée fait renvoyer les autres communications à une autre séance, et notamment les explications que M. De Smyttère avait commencé à donner sur des sépultures de l'époque romaine trouvées sur le chemin de ceinture de la ville d'Auxerre.

